



# Schéma de services à la population

Syndicat Mixte du Pays Cœur Entre-deux-Mers

## Phase 1 : DIAGNOSTIC

Tuteur de Projet : Céline Lalande

Tuteurs pédagogiques: Denis Martouzet et Nathalie Brevet

Fanny Arthaud  
Noémie Blanco  
Charlotte Dirson  
Tatiana Genty  
Lauriane Paul



## Remerciements

Dans un premier temps, nous souhaitons remercier Mme Céline Lalande, Mlle Nathalie Brevet et M. Denis Martouzet, nos tuteurs de projet ou pédagogiques ainsi que M. Bruno Gravier, président du Comité de pilotage, pour leur disponibilité et leurs conseils.

Nous adressons également nos remerciements à l'ensemble des acteurs du Pays Cœur Entre-deux-Mers rencontrés : personnel du Syndicat mixte du Pays Cœur Entre-deux-Mers et des Communautés de Communes ou les employés des 71 communes et des différents types de structures et établissements qui ont su accorder un grand intérêt à chacune de nos sollicitations.

Nous remercions, de plus, le Conseil Régional et le Conseil Général pour leurs informations indispensables et le temps qu'ils nous ont consacré.

Enfin, nous remercions sincèrement l'ensemble de nos proches et amis pour leur soutien ainsi que M. et Mme Blackwood pour leur accueil chaleureux.

# Sommaire

Remerciements .....	2
Sommaire .....	3
Introduction .....	5
Méthodologie .....	6
Partie 1 : Présentation du Pays Cœur Entre-deux-Mers .....	8
I. Présentation générale du Pays .....	9
II. Distinction entre services publics et services aux publics.....	16
III. La politique de l'Etat en matière de services et la Réforme des collectivités territoriales.....	17
Partie 2: Analyse des services à la population .....	22
Chantier prioritaire 1 : Naître, grandir et s'épanouir .....	23
Sous-thème 1 : Petite enfance, Enfance, Jeunesse .....	23
I. L'accueil de la petite enfance.....	23
II. L'accueil de la jeunesse.....	46
Sous-thème 2 : Sport, Culture, Loisirs et Vie associative .....	56
I. L'animation culturelle .....	56
II. Les sports et les loisirs .....	77
Chantier prioritaire 2 : Accompagner, soutenir et guider.....	84
I. Accompagner et guider les actifs dans leur parcours professionnel.....	84
II. Soutenir et accompagner les personnes en difficulté .....	97
Chantier prioritaire 3 : Consommer et vivre localement.....	105
I. Les services publics de proximité .....	105
II. Les commerces de proximité.....	111
Chantier prioritaire 4 : Accéder aux soins et se faire aider au quotidien .....	118
I. Le dispositif sanitaire .....	118
II. Le dispositif médico-social .....	132
Chantier prioritaire 5 : Se déplacer, communiquer .....	156
Sous-thème 1 : Transports et mobilité.....	156
I. Transport .....	156

Sous-thème 2 : Les TIC.....	174
I. Le Haut débit.....	174
II. La Téléphonie mobile.....	177
Partie 3 : Synthèse des dynamiques du Pays.....	180
I. Les influences des pôles d'attractivités sur le Pays .....	181
II. L'organisation des flux de populations sur le Pays .....	184
Conclusion.....	186
Glossaire.....	188
Bibliographie.....	190

## Introduction

La notion d'attractivité des territoires prend toute son importance dans un contexte où la diminution des services publics en milieu rural est une des cibles pour réduire les dépenses publiques.

Selon une étude publiée en 2001 par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), l'attractivité d'un territoire est perçue comme la capacité à attirer et à retenir les activités, les entreprises et les populations, à travers l'existence de facteurs divers. Ce phénomène doit alors être considéré dans sa dimension globale : aspects économiques, démographiques, sociaux, culturels et environnementaux. L'attractivité permet donc de poser la question des fonctions du territoire.

Si l'on se base sur les premiers critères d'une famille pour s'installer dans un nouvel endroit, on retiendra tout d'abord la présence d'une école, de cabinets médicaux et enfin de commerces. Toute l'offre de services est donc finement analysée par chaque habitant avant de faire un quelconque choix.

Cependant, l'offre et la demande ne se compensent pas toujours, ce déséquilibre diminuant alors l'attraction et l'intérêt que peut exercer le territoire sur la population.

Le Pays Cœur Entre-deux-Mers (CE2M), créé le 18 septembre 2000, est composé de 71 communes regroupées en sept intercommunalités. Son positionnement géographique au sud de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), le lie donc intimement aux modalités d'évolution de cette ville. L'association de problématiques urbaines et rurales en font un territoire complexe à appréhender.

Sa Charte de Développement, adoptée en 2004, s'articule autour de trois grands axes :

- Affirmer et conforter l'identité du Pays Cœur Entre-deux-Mers ;
- Organiser le Pays en réseaux ;
- Valoriser l'attractivité du Pays Cœur Entre-deux-Mers.

Dans le cadre du second axe, le Pays s'attèle à optimiser son organisation territoriale afin de répondre à trois impératifs : celui de la proximité pour un traitement égal des populations, de la mixité professionnelle, culturelle et sociale et enfin d'aménagement pour un fonctionnement harmonieux du territoire.

Dans l'optique d'offrir pour chaque habitant la même accessibilité à tous les services, la Région Aquitaine a commandé au Pays Cœur Entre-deux-Mers l'élaboration d'un Schéma de services à la population. En effet, ce document met en évidence les services déjà existants ou en projet sur le territoire, identifie les besoins actuels ou potentiels de la population et détermine enfin les diverses préconisations adaptées pour répondre à ces besoins.

La commande initiale du Schéma s'organisait en sept thématiques dont deux transversales. Afin de correspondre au mieux aux attentes de la population en matière de services, ces thématiques ont été reformulées et agencées sous la forme de cinq périodes de la vie. Ces dernières serviront tout au long de l'étude : de l'analyse du territoire jusqu'à la phase de préconisations.

# Méthodologie

Le travail a été divisé en deux grandes phases : diagnostic des services à la population présents sur le Pays et propositions pour optimiser l'organisation territoriale en matière de services.

## Etape 1: Etat des lieux et analyse du territoire

### 1. Appropriation générale de la commande et du territoire

#### ▪ Recherches documentaires

Dans un premier temps, un travail de documentation a été nécessaire pour l'appropriation du territoire d'étude et de son fonctionnement (Charte de Développement, Contrat de Pays). Ce travail bibliographique a alors servi à mieux appréhender la commande.

#### ▪ Immersion au sein du Pays

En complément des recherches documentaires, nous nous sommes attachées à parcourir le territoire afin de nous forger notre propre vision du Pays Cœur Entre-deux-Mers. Nous avons également participé aux 3 séminaires Ambition 2020 organisés par le Pays.

#### ▪ Entretiens à l'échelle intercommunale

Les Présidents et/ou DGS de chaque Communauté de Communes ont été rencontrés dans le but d'obtenir des informations et des perceptions globales sur le territoire d'intervention.

#### ▪ Etude du contexte législatif et du Pays

Pour parfaire cette appropriation du territoire, l'étude du contexte démographique et socio-économique du Pays ainsi que du contexte législatif actuel a été réalisée. Nous nous sommes interrogées sur la politique de l'Etat et la vocation des Pays en matière de services ainsi que sur l'impact du projet de réforme des collectivités territoriales sur le Pays CE2M.

### 2. Recensement des services à la population

Nous avons mené notre étude avec une approche thématique et non territoriale afin de mieux cerner les points forts et les dysfonctionnements à l'échelle du Pays. Les 7 thématiques de la commande initiale ont été remaniées en 5 chantiers prioritaires :

- Naître, grandir et s'épanouir ;
- Accompagner, soutenir et guider ;
- Consommer et vivre localement ;
- Accéder aux soins et se faire aider au quotidien ;
- Se déplacer, communiquer.

Ces derniers sont subdivisés en sous-parties qui font l'objet d'un bilan sous forme de tableau AFOM (Atout Faiblesse Opportunité Menace). Les résultats de ces tableaux sont le fruit d'observations globales sur l'ensemble du Pays.

#### ▪ Recherches documentaires

Nous avons ciblé les recherches sur les différentes thématiques après un partage du travail au sein du groupe (création de binômes pour chaque chantier avec un rédacteur et un relecteur) :

collecte de données générales, création de bases de données, inventaire des services et utilisation des données Insee.

▪ **Entretiens avec les acteurs du territoire**

Un travail de terrain a été entrepris tout au long du stage pour rencontrer, sur la base d'entretiens semi-directifs, un grand nombre d'acteurs concernés par les différentes thématiques et susceptibles d'être porteurs de projet. Des entretiens téléphoniques ont aussi permis de recueillir des informations.

- 34 entretiens semi-directifs (voire Annexe 6) ;
- 15 entretiens téléphoniques (voire Annexe 6) ;
- Enquêtes téléphoniques auprès des 71 mairies et des structures prestataires de services (EHPAD, RAM,...).

Tous ces entretiens nous ont également permis d'appréhender une partie des besoins et des demandes de la population, vu par ces acteurs.

**3. Analyse**

Les différents entretiens et les données récoltées nous ont permis de réaliser des cartes représentant l'offre de service sur le Pays ainsi que ses manques. La cartographie a servi à analyser le fonctionnement du territoire et à établir un diagnostic en vue des préconisations. Nous avons également mis au point une méthodologie pour le chantier prioritaire "Consommer et vivre localement" afin de définir les niveaux de commerces sur le Pays (nul, quasi-nul, proximité, intermédiaire, centralité).

**Etape 2: Synthèse des dynamiques internes et externes du Pays**

Les résultats de l'analyse du territoire ont permis d'établir deux cartes représentant les dynamiques internes et externes du Pays Cœur Entre-deux-Mers. Une synthèse du territoire a découlé de ces cartes, elle a alors mis en lumière le fonctionnement du territoire.

Le <b>08/06/2010</b> : Présentation du Diagnostic provisoire au Comité de pilotage
--

**Etape 3 : Tendances à venir et préconisations**

▪ **Tendances d'évolution**

L'étude des évolutions possibles du Pays Cœur Entre-deux-Mers a dégagé deux tendances à venir. Ce choix d'évolution a été basé sur les prévisions de l'Insee, du Département et de la Région en matière de démographie et d'urbanisation.

▪ **Préconisations et fiches actions**

A partir de l'analyse du territoire et en parallèle des tendances à venir, nous avons établi des préconisations pour chaque chantier prioritaire. Celles-ci font parfois l'objet de fiches actions détaillées qui permettent d'avoir un volet opérationnel dans cette étude.

Nous avons également synthétisé les préconisations sous la forme d'un tableau.

Le <b>05/07/2010</b> : Présentation du Schéma de services au Comité de Pilotage
---

## **Partie 1 : Présentation du Pays Cœur Entre-deux-Mers**

## I. Présentation générale du Pays

Le Pays CE2M est situé entre les embouchures de la Garonne et de la Dordogne au Sud-Est de Bordeaux. Composé de 71 communes rassemblées en sept Communautés de Communes (CdC), le Pays possède environ 90 000 habitants. La commune la plus peuplée est Saint-Loubès avec plus de 7800 habitants.



Carte 1 : Le Pays Cœur Entre-deux-Mers (Pays CE2M)

## 1. Une population en augmentation constante

Le Pays enregistre une croissance de sa population depuis 2006 passant de 88 430 habitants à plus de 90 000 en 2010. Cette tendance est en continuité avec les années précédentes car le Pays a déjà connu une augmentation démographique de 5,7 % entre 1999 et 2006.

La densité du territoire qui s'élève à 161,5 habitants au km<sup>2</sup> (RGP 2006), est supérieure à la moyenne française (112 hab/km<sup>2</sup>). De grandes variations existent d'une CdC à l'autre. Par exemple, les CdC du Secteur de Saint-Loubès, des Coteaux bordelais et des Portes de l'Entre-deux-Mers (PE2M), aux caractéristiques urbaines, ont des communes qui affichent des densités supérieures à 335 hab/km<sup>2</sup> alors que le Canton de Targon, fortement rural, possède environ 70 hab/km<sup>2</sup> (figure 1).

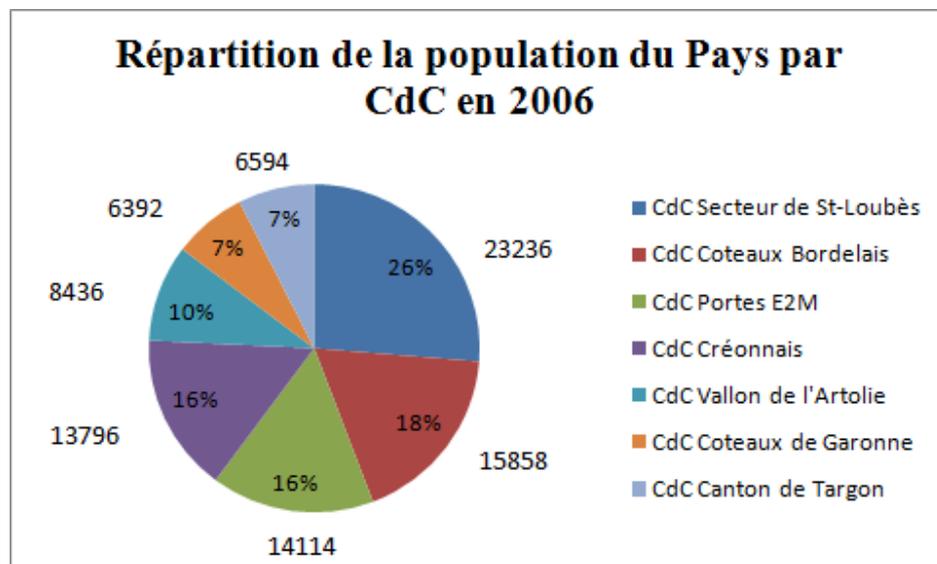


Figure 1 : Répartition de la population du Pays par CdC en 2006 (Insee RGP 2006)

Le Pays bénéficie d'un solde migratoire et d'un solde naturel positif depuis 1999. Effectivement, il attire de nouveaux habitants grâce à sa proximité avec de grands pôles urbains tels que la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), Libourne ou encore Langon. De nombreuses personnes qui vivent sur le Pays travaillent sur la CUB.

Si les moins de 40 ans représentent plus de 57% de la population du Pays (figure 2), un phénomène de vieillissement est également à noter : la tranche d'âge des plus de 60 ans représente 20 % de la population et celle des 75 ans et plus a connu une augmentation d'environ 7 % entre 1999 et 2006.

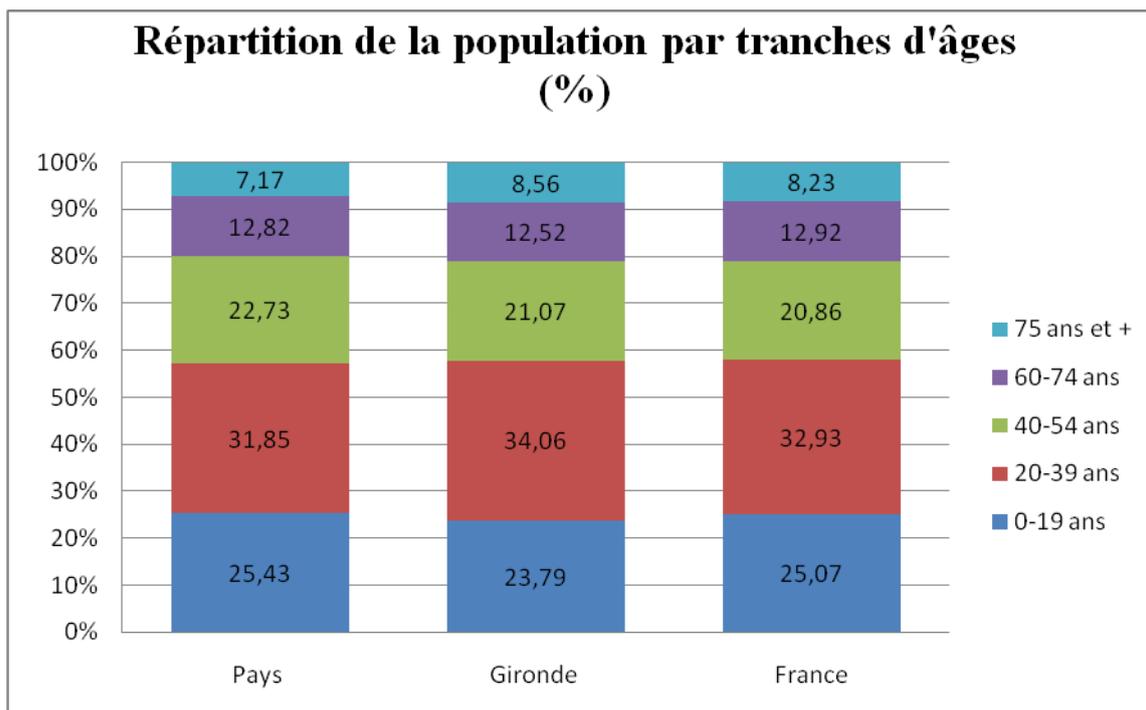


Figure 2 : Répartition de la population du Pays par tranches d'âges (Insee RGP 2006)

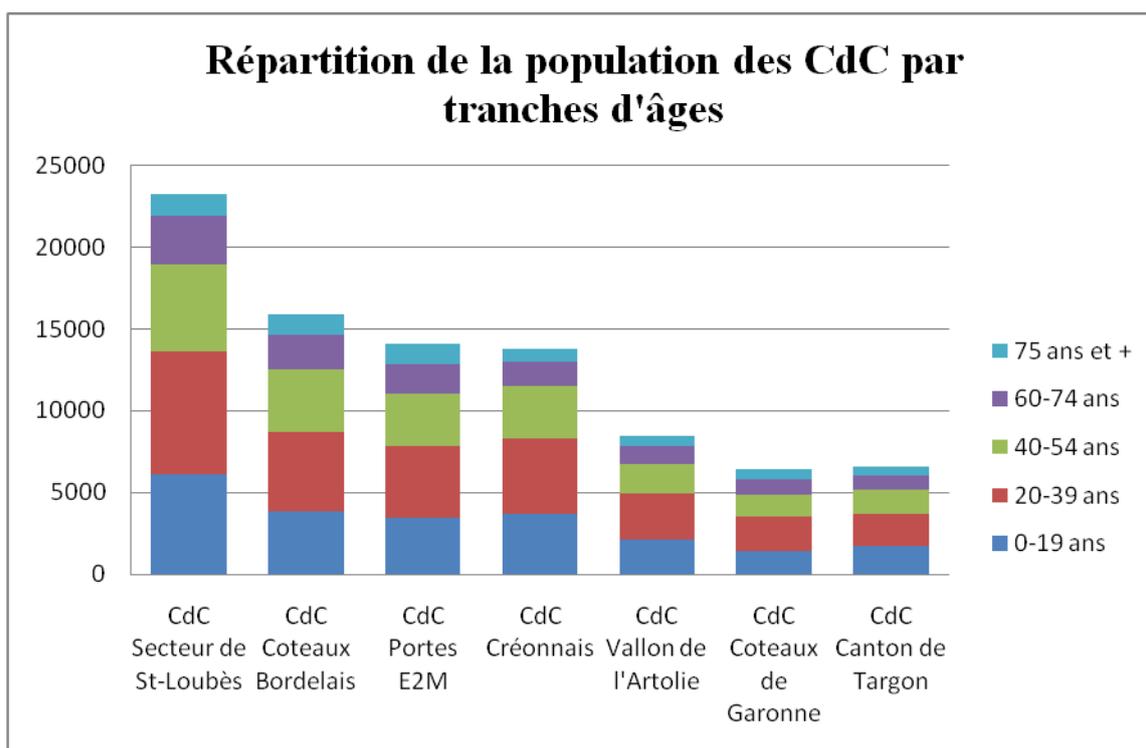


Figure 3 : Répartition de la population des CdC par tranches d'âges (Insee RGP 2006)

Sur toutes les CdC, plus de 50 % de la population appartiennent aux tranches d'âges inférieurs à 40 ans (figure 3). La population du Pays est donc relativement jeune, cependant, le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale gérontologique prévoit que la tranche d'âge des plus de 60 ans passe à plus de 30 % d'ici 2011.

## **2. La prépondérance du secteur viticole**

Dans le Cœur Entre-deux-Mers, les terres sont exploitées par la culture viticole depuis l'Antiquité. La viticulture est la principale activité agricole du Pays mais aussi de la Gironde ; elle représente 84,5 % du nombre des exploitations et 25 % de la surface du Département. Ce secteur, malgré la crise qu'il traverse, reste l'une des bases économiques du Pays. Cette filière porteuse d'emploi occupe 90 % de la main d'œuvre salariée girondine.

Face à l'accentuation de la concurrence, surtout étrangère, depuis les années 1980, l'ensemble du secteur viticole du Pays et de la Gironde connaît une crise et subit un certain nombre de restructurations (abandon de cépages de vin blanc au profit du vin rouge, modernisation des équipements,...). Le Pays bénéficie, cependant, de 6 Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) donnant aux grands vins, tels que le Loupiac ou les Premières-côtes-de-Bordeaux, une renommée suffisante pour surmonter la crise.

Bien que la viticulture reste le fondement de l'économie du Pays, le contexte fragile dans lequel elle se trouve incite à faire émerger de nouvelles activités. Le Pays s'est donc orienté vers la création d'activité dans le secteur des services et de la construction, avec une augmentation du nombre d'établissements entre 2000 et 2008 de 27 %. Cette évolution s'explique par l'arrivée de plus de 20 000 personnes en 20 ans.

### **a. Le secteur agricole**

L'agriculture du Pays CE2M, caractérisée par la présence d'exploitations de taille moyenne, tournées vers la viticulture, est peu favorable à l'installation de nouveaux exploitants. De plus, la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) sur le secteur viticole incite le regroupement entre producteurs et la réduction du nombre d'hectares dans les exploitations non-productives, rendant alors les viticulteurs particulièrement dépendants des subventions européennes.

Les autres formes d'agricultures présentes sur le territoire sont l'élevage (volailles, bovins et ovins) et la polyculture.

En 2006, 11,4 % des actifs du Pays travaillaient dans le secteur primaire. La population composant le monde agricole avait alors chuté de 4 %, signifiant la cession d'activité de 319 exploitants sur le Pays depuis 1999.

### **b. Le secteur industriel et la construction**

Selon les chiffres de l'Insee, le secteur industriel représente 12 % des emplois sur le Pays (3 082 personnes) et celui de la construction 10,4 % (2 686 personnes). Le secteur industriel emploie quasiment le même nombre de personnes que le secteur viticole mais il n'a pas le même poids économique.

La construction a connu une croissance depuis 1999 (+30 % de création d'entreprises), notamment en raison de la périurbanisation du nord du Pays et de l'augmentation du nombre d'habitats individuels.

### **c. Le secteur tertiaire**

Le secteur tertiaire (commerces, services aux entreprises et services à la personne) est le secteur d'activité qui a connu la plus grande augmentation entre 1999 et 2006 (+2,7 %) avec un gain de 3 358 emplois. Il emploie sur le territoire plus de 17 000 personnes.

Les services apparaissent comme l'un des points forts de l'économie du territoire, notamment en raison de la haute densité de population de certaines CdC, du vieillissement de la population et de la forte proportion d'enfants. Cependant, certaines zones du Pays affichent de faible densité de population (inférieure à 70 hab/km<sup>2</sup>) et sont en perte de services à la population et de commerces.

Le tourisme du Pays CE2M se développe autour des vignobles et du patrimoine naturel et bâti de ce territoire. L'accent a été mis sur le vélo avec la mise en place d'équipements tels que la station vélo de Créon, la piste cyclable Roger Lapébie labellisée Voie Verte (56 km de long), des hébergements spécialisés dans l'accueil des cyclotouristes, ... Les paysages caractéristiques, tels que les falaises de Sainte-Croix-du-Mont et les nombreux châteaux, offrent un potentiel touristique riche pour le Pays.

## **3. La problématique de l'emploi**

La répartition de la population dans les différentes catégories socio-professionnelles (CSP) laisse apparaître une part importante d'ouvriers et d'employés (40 % de la population active) (figure 4). Le pourcentage de cadres (10 %), bien qu'élevé, est en dessous de celui de la Gironde (14 %). Cette CSP ainsi que les professions intermédiaires sont fortement représentées dans les CdC des Coteaux bordelais et des Portes de l'Entre-deux-Mers alors que la CdC du Canton de Targon affiche un nombre très élevé d'agriculteurs.

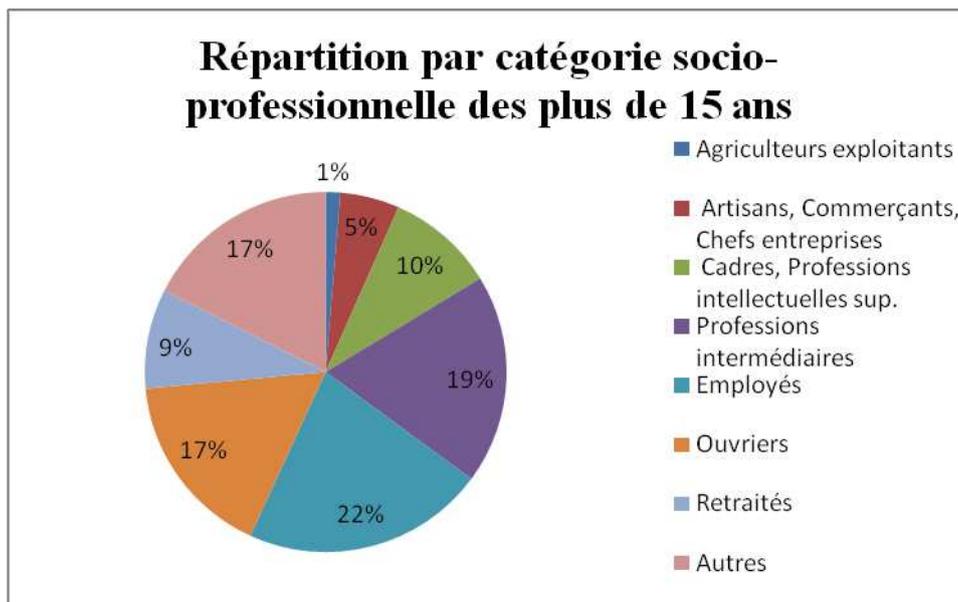


Figure 4 : Répartition par CSP des plus de 15 ans sur le Pays CE2M (Insee RGP 2006)

Le niveau de qualification, plutôt faible pour une partie de la population, n'est pas toujours en adéquation avec les besoins des entreprises tels que la maîtrise de l'anglais, des outils informatiques,... Le territoire ne possède pas de centre universitaire ou de formation (CFA,...) mais il bénéficie de la proximité des grandes agglomérations voisines (Bordeaux, Agen, Toulouse,...) qui offrent un large choix en formations supérieures.

Le taux de chômage du Pays est plutôt faible (8,6 % des actifs en 2006 soit 3810 personnes) et inférieur à la moyenne girondine (11,26 %) et nationale (11,57 %). Il a connu une baisse entre 1999 et 2006 (de 11,34% à 8,6%) malgré la crise économique.

Cependant, certaines catégories de la population sont plus particulièrement touchées. Tout d'abord, 57 % des chômeurs du Pays sont des femmes, ce qui représente 10,5 % des actives en 2006. Elles sont également davantage concernées par le chômage de longue durée. Entre 2007 et 2008, le taux de chômage des femmes a connu une baisse de 13,5 % alors que celui des hommes a augmenté de 11,6 %.

De plus, le chômage touche plus particulièrement les jeunes actifs. En 2006, 21,5 % des actifs de moins de 25 ans étaient demandeurs d'emploi, ce qui explique ainsi que les jeunes continuent à quitter le territoire, faute d'établissements d'études supérieures et d'emplois.

Enfin, en 2006, le salaire net horaire moyen est inférieur à celui de la Région Aquitaine, ce qui n'incite pas les actifs les plus qualifiés à venir travailler sur le territoire. Par ailleurs, il est à noter que le revenu net imposable moyen du Pays (24 107 euros) est supérieur à celui de la Région (21 341 euros). Cependant, au vu de la répartition des CSP sur le territoire, le revenu net imposable moyen ne représente pas la réalité du contexte social du

Pays. La partie sud, avec la majorité des foyers non imposables, se retrouve avec des populations plus fragiles que la partie nord du Pays.

#### **4. Les entités territoriales**

Le Pays CE2M possède des communes aux caractéristiques démographiques et socio-économiques très diverses. Aucun pôle interne ne rayonne sur l'ensemble du territoire mais certains chefs lieux de cantons (Créon et Cadillac) constituent des pôles attractifs qui sont complétés par des pôles secondaires. Le territoire peut se diviser en quatre zones :

- **La zone urbaine**, composée de l'extrémité nord-ouest du Pays, apparaît comme le pôle moteur. Elle regroupe 65 % de la population du territoire et a la plus forte densité démographique. Cette zone se caractérise par une concentration de l'activité économique (en particulier industrielle), une densité des équipements, des commerces et des services, sur place ou à proximité et une croissance importante du nombre de résidences principales.
- **La zone périurbaine** s'étend à partir des CdC du Créonnais et du Vallon de l'Artolie jusqu'au nord des Coteaux de Garonne et du Canton de Targon. Les communes de cette zone présentent une population plus âgée, des équipements, commerces et services assez nombreux. La croissance des résidences principales est importante, notamment autour de Créon, avec l'installation d'une population jeune.
- **La zone rurale** correspond au reste du Canton de Targon et au sud de la CdC des Coteaux de Garonne. Elle présente des emprises agricoles importantes, une faible densité de population (bien que Targon soit en phase de progression démographique), une croissance assez faible du nombre de résidences principales, une population relativement plus âgée et un certain éloignement des équipements et services à l'exception de Targon et Cadillac-Béguey.

Par ailleurs, en 2006, seul 17,5 % des actifs travaillaient dans leurs communes de résidence et leur nombre a diminué par rapport à 1999 (-1,8 %). Dans les CdC du nord du Pays, une grande partie des travailleurs ont un emploi sur la CUB. Le sud du Pays, quant à lui, bénéficie d'emplois agricoles qui permettent davantage aux actifs de travailler à proximité de leur lieu de résidence.

## **II. Distinction entre services publics et services aux publics**

Les services publics et les services aux publics jouent un rôle primordial dans le développement et l'attractivité d'un territoire en constituant la base de l'action sociale et en structurant l'aménagement du territoire.

### **Les services publics**

Les services publics sont mis en place et gérés par les pouvoirs publics (l'Etat et les collectivités territoriales). Ils sont classés en trois catégories : les fonctions régaliennes (Justice, Police, Finance, Administration générale et locale,...), le secteur non marchand financé par l'impôt (Enseignement, Santé, Aides sociales,...) et le secteur marchand financé par une activité commerciale (Transport, Energies, Eau,...).

Ils ont une mission économique, sociale mais également politique car ils garantissent un accès aux prestations et aux aides sociales issues de la répartition des ressources de l'Etat et assurent à tous les citoyens un même bien collectif.

### **Les services aux publics**

Les services aux publics ou d'intérêt général comprennent les services publics ainsi que ceux qui ne sont pas gérés par la puissance publique. Ils répondent aux besoins fondamentaux exprimés par la société.

Les services aux publics sont composés, en plus des services publics :

- Des organismes publics ou entreprises nationales (sous tutelle de l'Etat) qui dispensent des missions de service public tels que Pôle Emploi, la SNCF,... ;
- Du secteur privé conventionné qui assure des délégations de service public (transport, enseignement,...) ;
- Des chambres consulaires ;
- Des partenaires sociaux et des associations ;
- Des services de proximité privés (commerces, professionnels de santé,...).

L'évolution des services avec le développement des services à la personne (accueil de l'enfance, aide aux personnes âgées,...) privilégie les services privés tels que les professions libérales de santé. Les services publics étatiques, quant à eux, sont de moins en moins fréquentés par la population.

L'ensemble de ces services permet de structurer le territoire, d'y maintenir une cohésion sociale et de lutter contre les exclusions. L'élaboration d'un Schéma de services à la population, inscrite dans l'axe 2-objectif 5 de la Charte de Développement du Pays CE2M, permettra une territorialisation optimale des services publics qui seront l'objet de cette étude.

### **III. La politique de l'Etat en matière de services et la Réforme des collectivités territoriales**

L'Etat a le devoir d'assurer une répartition homogène des structures de services publics sur son territoire afin de garantir un accès équitable pour tous et d'empêcher un développement déséquilibré du territoire. L'exode puis le repeuplement qu'a connu le monde rural pousse la puissance publique à restructurer le réseau des services publics. L'Etat fixe des orientations générales lors des CIADT (Comités Interministériels pour l'Aménagement et le Développement du Territoire) qui seront ensuite déclinées au niveau local. Il se munit également de textes législatifs qui serviront à mailler le territoire et à homogénéiser l'organisation des services publics.

#### **1. L'Etat et la politique en matière de services**

##### **a. Les Lois d'Orientation relatives à l'Aménagement et au Développement (Durable) du Territoire (LOAD(D)T) et ses apports**

La LOADT de 1995 (Loi Pasqua) et la LOADDT de 1999 (Loi Voynet), font de l'organisation et de la restructuration des services publics une démarche prioritaire pour les Pays. C'est d'ailleurs la Loi Voynet qui instaure les Pays en tant qu'institution et «Espaces caractérisés par une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale suffisante » au sein desquels des collectivités territoriales et leurs groupements s'engagent à définir un projet de développement durable.

Le fil conducteur de la loi est d' " *assurer à chaque citoyen l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire en modulant les charges imposées à chacun, en mobilisant les politiques de l'État et en réduisant les écarts de ressources entre collectivités* " (art.1 LOADT). C'est dans cet esprit que la loi veut mettre en place plusieurs actions :

- S'appuyer sur la dynamique de projets locaux ;
- Mettre en avant la notion de développement durable ;
- Inscrire la politique d'aménagement du territoire dans une logique européenne ;
- Développer la démocratie participative ;
- Favoriser l'interface rural-urbain ;
- Renforcer le rôle des régions ;
- Redéfinir l'action publique sur les territoires.

## **b. Les orientations des CIADT**

Les CIADT (décembre 2002<sup>1</sup>, septembre 2003<sup>2</sup>) ont permis d'engager un examen des dispositifs de concertation et de coordination sur l'organisation des services publics dans les territoires spécifiques et particulièrement les zones rurales. Des expériences pilotes ont permises d'identifier les dispositions législatives réglementaires et financières pour faciliter la réorganisation des services publics, de construire localement une offre d'accès aux services publics efficiente et financée à l'échelle des bassins de vie ou des bassins d'emploi,...

Le CIADT de décembre 2003 a engagé la réflexion sur les grandes métropoles mais s'est également concentré sur la politique des transports et sur le développement de l'Internet haut débit sur l'ensemble du territoire faisant suite à la Convention nationale de Juillet 2003 sur l'extension de la couverture en téléphonie mobile.

Le CIADT de mai 2010<sup>3</sup> a, quant à lui, mis en place un plan d'action en faveur des territoires ruraux qui s'appuiera sur 4 grands axes :

- Assurer une meilleure accessibilité (Internet haut débit, téléphonie mobile, mobilité et desserte des territoires) ;
- Favoriser le développement économique (commercialisation en circuit court, tourisme,...) ;
- Améliorer la vie quotidienne des populations (accéder aux soins, aux services et aux modes de garde pour l'enfance, maintenir un réseau de proximité et développer l'offre culturelle et sportive) ;
- Améliorer l'organisation et la gouvernance.

Ce dernier CIADT a établi les objectifs et les actions qui sont l'objet du Schéma de services à la population. Ainsi, l'étude s'inscrit dans la volonté du gouvernement de réorganiser le territoire et le maillage des services.

## **c. La Loi relative au développement des territoires ruraux de février 2005**

Cette loi vise à donner une nouvelle dynamique au monde rural en prévoyant la mise en place d'un certain nombre de mesures pour le maintien et le développement des services.

- a) Le maintien des services publics de proximité

### **Un accès équitable aux services**

La loi modifie la LOADT de 1995 et renforce, dans l'article 106, un certain nombre de dispositifs d'évolution des services : l'égal accès pour tous aux services publics ainsi que le rôle du préfet qui après avoir été informé des projets de réorganisation de services, assurera la concertation locale et la cohérence du projet avec le territoire concerné.

---

<sup>1</sup> Nouvelles politiques publiques fondées sur la proximité et sur la cohérence territoriale.

<sup>2</sup> Ensemble de mesures en faveur du monde rural, " Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable " dossier présenté par la DATAR.

<sup>3</sup> Un plan d'action en faveur des territoires ruraux, résultant des Assises des territoires ruraux lancées en octobre dernier par Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire

Dans l'article 107, la loi permet d'intégrer des personnes dont l'activité ne relève pas directement d'une mission de service public, pour les projets de maisons de services publics.

Les articles 108 et 111 de la loi permettent aux collectivités locales, qui présentent un besoin en professionnels de santé, de financer l'installation de médecins, de maisons médicales, de centre de santé...

Par ailleurs, la loi autorise une personne publique à confier à une personne privée, l'exercice d'un service public si cela permet de le maintenir dans la commune.

En ce qui concerne La Poste, la loi relative à la régulation des activités postales (20 mai 2005) impose que moins de 10 % de la population de chaque département doit être située à plus de 5 km d'un point du réseau postal.

b) La réorganisation des services publics

### **Distinction entre services nécessaires et services de proximité**

A la différence des services nécessaires à la population (article 12), les services de proximité sont qualifiés de services publics (article 107).

Les services de première nécessité pour la population rurale sont, généralement, des commerces alimentaires ou toutes autres activités commerciales. Ils sont largement présents mais ne sont plus assurés par le jeu de la libre concurrence. A contrario, le nombre de services de proximité qui sont, eux, ouverts à la concurrence et dépendants de grandes entreprises publiques nationales, ne cesse de diminuer dans les zones rurales à cause de la faible compétitivité.

### **Le rôle des associations**

Reconnaissant le rôle primordial des associations dans le développement local et la prise en charge des besoins de la population en matière de services, la loi autorise les communes à faire appel et aider le milieu associatif à installer un service inexistant ou maintenir un service (article 12).

Désormais, des personnes privées peuvent créer des services publics dans un but non lucratif. Par exemple, lorsqu'une carence dans l'offre de transport est constatée, les collectivités territoriales peuvent faire appel à une association qui bénéficiera, dans un cadre bien établi, des conditions dérogatoires d'inscription au registre des transporteurs (article 54).

## **2. La réforme des collectivités territoriales**

La réforme des collectivités territoriale, ou avant projet loi Marleix, fait partie de la Réforme générale des institutions rédigée dans le Rapport Balladur. Le Rapport contient également la réforme de la carte électorale (Commission Guéna) et la réforme des services d'Etat.

Le projet de loi Marleix est le résultat d'une sélection de propositions venant de différents rapports ou propositions de lois rédigés depuis 2007 et s'organise selon plusieurs axes de propositions dont :

- Renforcer les blocs de compétences des collectivités afin d'avoir une seule collectivité par responsabilité (Rapport Lambert, décembre 2007) et mettre fin aux financements croisés pour qu'un seul niveau de collectivité participe au financement d'un projet (Rapport Warsmann, septembre 2008).
- Fusionner et réduire le nombre de collectivités territoriales (Rapport Warsmann, septembre 2008 et Comité Balladur 2, octobre 2008) en favorisant les regroupements entre intercommunalités, départements et régions.
- Mettre en place des conseillers territoriaux à la place des conseillers généraux et régionaux (Proposition de loi Bignon-Mancel, février 2008)
- Créer 11 métropoles d'ici 2014 dont Bordeaux fait partie (Comité Balladur 2, octobre 2008).
- Supprimer les Pays au sens de la loi Pasqua du 4 février 1995 (Comité Balladur 2, octobre 2008).

Le projet de loi Marleix vise également à compenser la réforme de la fiscalité locale (loi de finance 2010) qui s'est traduite par la suppression de la taxe professionnelle en proposant une taxation fondée sur la valeur ajoutée et le foncier de l'entreprise.

Concernant la suppression des Pays, l'article 25 du projet de loi de réforme des collectivités territoriales est concis : « *L'article 22 de la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire est abrogé* ».

Cependant, deux interprétations de ce texte ont été données :

Il signifie d'abord que toute base légale est retirée aux Pays qui se retrouvent donc dans la situation où ils étaient avant 1995, à savoir une création volontaire des acteurs locaux, soutenue ou non par les départements et les régions. L'autre interprétation qui a prévalu, consiste à dire que les Pays existants continuent de fonctionner, si les acteurs locaux désirent les maintenir, mais qu'il est interdit de créer de nouveaux Pays.

Or, aujourd'hui, 84 % du territoire français est couvert par des Pays, le projet de loi remet donc en cause les projets et contrats mis en place par ces derniers. Ainsi dans un souci d'assurer la sûreté juridique des contrats en cours, l'amendement à l'article 25, proposé par Amboise Dupont (sénateur UMP du Calvados), a été retenu : « *L'article 22 de la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire est abrogé. Les contrats conclus par les Pays antérieurement à cette abrogation sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance* ».

En somme, la suppression de toute base législative aux Pays n'est donc pas équivalente à une suppression des Pays. Les Pays existants pourront continuer de fonctionner, mais deux menaces pèsent sur eux. Premièrement, les Pays existants continuent de vivre pour mener à terme les contrats et appels d'offre en cours, mais ils ne pourront pas signer de nouveaux contrats et répondre à de nouveaux appels d'offre. Deuxièmement, le gouvernement entend que l'existence prolongée des Pays soit soumise à l'avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale.

### **3. Le rôle des Pays dans l'organisation des services**

Le Pays, créé par les LOAD(D)T de 1995 et 1999, a pour vocation de participer à l'organisation des services à la population dans son périmètre. Dans ce but, la législation prévoit dès 1995 l'élaboration de "schéma départemental d'organisation et de modernisation des services publics" qui se décline dans chaque Pays sous la forme de "schéma de services du Pays" construit à partir d'une analyse territoriale et des besoins en services selon différents thèmes (Circulaire du 21 janvier 1996).

Le schéma doit mettre en parallèle l'existant en termes de services, de besoins de la population et repérer, ainsi, les points forts et les dysfonctionnements du territoire. Il doit aboutir à l'élaboration du "projet de service du Pays", inclus à l'échelle régionale au Contrat de Pays qui est composé des propositions d'actions et d'animations à mener à moyen terme sur le Pays.

La réalisation des "schémas de services du Pays" a été freinée par la difficile mise en place des Pays sur le territoire national et la faible application des dispositions concernant ces schémas par les préfetures.

Cependant, le Pays garde un rôle important dans la définition des stratégies d'organisation des services que ce soit grâce aux dispositions relatives aux Pays de juillet 2003 qui rappelle que "l'Etat et les collectivités locales tiennent compte du projet de Pays pour l'organisation des services publics" ou à la loi relative au développement des territoires ruraux (23 février 2005) qui affirme une nouvelle fois l'importance du département dans l'organisation des services à la population.

Par ailleurs, dans l'esprit de la loi Voynet, le Pays doit jouer un rôle d'intermédiaire ascendant et descendant dans l'obtention et la distribution des subventions départementales, régionales et européennes. Le Pays est censé être un point de passage obligé des projets de territoire trop souvent court-circuité par les communes, les intercommunalités et les régions.

Le Pays est donc l'échelle légitime pour réaliser un Schéma de service à la population de par son rôle dans la définition des orientations stratégiques et de sa position d'intermédiaire pour les financements des projets de territoire.

## **Partie 2: Analyse des services à la population**

### Sous-thème 1 : Petite enfance, Enfance, Jeunesse

Les modalités d'accueil sont distinguées selon les tranches d'âge : 0/3 ans pour la petite enfance, 3/11 ans pour l'enfance et enfin 12/17 ans pour la jeunesse.

#### I. L'accueil de la petite enfance.

##### 1. La situation sur le plan national

###### a. La politique familiale

La France affiche aujourd'hui l'un des plus hauts taux de fécondité en Europe en dépassant la barre des 2 enfants par femmes. Ce niveau élevé peut être notamment attribué à la prise de position de l'Etat, comme le reflète le budget alloué à la politique familiale : plus de 88 milliards d'euros soit 4,7% du PIB.

Depuis 2000, la politique d'accueil de la petite enfance a connu de nombreuses évolutions :

- la succession de plusieurs plans crèches avec pour objectif d'augmenter le nombre de places, de diversifier l'offre, de renforcer la sécurité et la qualité de l'accueil des enfants ;

- la mise en place de la prestation de service unique (PSU) en 2001, généralisée en 2005. Celle-ci vise à assouplir les modalités d'accueil et à rendre plus lisible les aides de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) avec une seule prestation de services pour la tranche d'âge moins de 4 ans ;

- la mise en place de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, articulée autour d'une allocation de base et de compléments dits de libre choix du mode de garde et du libre choix d'activité. Elle est versée dès le premier enfant ;

- la création d'un crédit d'impôts pour les frais de garde d'enfant (2004) ;

- la création du complément optionnel de libre choix d'activité (COLCA), qui donne la possibilité à partir du troisième enfant d'interrompre intégralement son activité professionnelle pendant une année mais avec congé parental mieux rémunéré. Le COLCA a été mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 ;

- l'évolution de la réglementation relative aux établissements et services d'accueil des jeunes enfants (décrets du 1er août 2000 et du 27 février 2007 relatifs aux établissements et

services d'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans modifiant le code de la santé publique) ;

- l'augmentation de 50€ du complément libre choix du mode de garde pour les familles modestes, en application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008.

Toutes ces évolutions ont développé l'offre de garde et sa prise en charge par les finances publiques, tandis qu'une partie de la garde non déclarée se légalisait sous l'effet d'incitations financières et fiscales diverses. Néanmoins, cela ne permet pas encore de satisfaire tous les besoins des parents ni aux mères de reprendre une vie active sans soucis.

#### **b. Le niveau de l'offre aujourd'hui**

Dans les semaines suivant sa naissance, le nouveau né est gardé par sa mère qui dispose pour cela d'un congé de maternité. Celui-ci dure 16 semaines, 6 semaines avant et 10 après l'accouchement. Le problème du mode de garde ne se pose donc en moyenne qu'entre le deuxième et le troisième mois de l'enfant, la durée pouvant s'allonger pour des raisons médicales.

Le taux de couverture national des besoins est actuellement de 51 places d'accueil à l'extérieur du domicile pour 100 enfants de moins de 3 ans. Ce résultat est à relativiser car des modes de gardes non déclarés, comme le babysitting, existent. De plus, une place en structure d'accueil n'est pas réservée à un seul enfant par jour, elle peut évoluer selon les heures du fait des placements à temps partiel. Les places disponibles chez les assistantes maternelles sont celles de l'agrément mais les taux de remplissage sont souvent moindres.

D'ici 2012, l'Etat s'est engagé à un taux de couverture de 60% en créant 200 000 places de gardes supplémentaires, favorisant ainsi chaque mode d'accueil (Plan métier de la petite enfance 2008/2012).

## **2. Les différents modes d'accueil**

Les crèches collectives, les haltes-garderies, les multi-accueils et les jardins d'enfants sont regroupés sous le terme commun d'« établissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans ».

Ils proposent un accueil collectif régulier ou à temps partiel ou occasionnel d'enfants de moins de six ans par des personnels qualifiés, dans des locaux spécialement aménagés à cet effet.

Le statut juridique du gestionnaire n'a pas d'influence sur le type ou les caractéristiques de ces établissements ou services.

**a. Les assistantes maternelles agréées**

Elles accueillent les enfants directement à leur domicile et sont employées par les parents (assistantes maternelles indépendantes) ou les services d'accueil familiaux. La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009 (LFSS) qui a été adoptée par le Parlement en novembre 2008, leur donne désormais la possibilité d'accueillir 4 enfants au lieu de 3. Le Gouvernement s'est engagé, en accord avec les Conseils Généraux, à la délivrance de 40 000 nouveaux agréments d'ici à 2012 et à la création de 54 000 nouvelles places d'accueil. Elles ont désormais la possibilité d'exercer dans un local à l'extérieur de leur domicile (4 assistantes maximum pour garder jusqu'à 16 enfants).

**b. Les établissements d'accueil collectif**

Ils regroupent des crèches collectives, des haltes garderies et des établissements collectifs pratiquant le multi-accueil. Les crèches collectives sont des établissements qui reçoivent exclusivement les enfants de façon régulière (plus de 15h par semaine). Les haltes garderie accueillent exclusivement les enfants de manière occasionnelle (15h maximum par semaine). Les établissements multi-accueil proposent à la fois un accueil régulier et occasionnel. Les établissements d'accueil collectif sont gérés par une collectivité publique ou un gestionnaire de droit privé.

**c. Les crèches parentales**

Elles sont gérées par une association de parents, loi 1901. Les parents participent à l'accueil, aux soins des enfants ou au fonctionnement de la crèche (ex : une demi-journée par semaine), aux côtés de professionnels de la petite enfance rémunérés par l'association.

**d. Les services d'accueil familial (crèches familiales)**

Ils proposent un accueil chez des assistantes maternelles employées et encadrées par une collectivité publique ou une association. Par ailleurs, des établissements multi-accueil assurant à la fois de l'accueil collectif et de l'accueil familial se développent depuis le décret d'août 2000. Le modèle d'accueil familial combine les avantages de l'accueil individualisé et du collectif (stabilité de l'emploi pour les assistantes maternelles, accueil en horaires atypiques, socialisation en douceur pour l'enfant...).

**e. Les gardes d'enfants à domiciles**

Elles interviennent au domicile des parents sous la responsabilité de ces derniers. Les parents peuvent les recruter directement ou s'adresser à une association. La garde partagée permet à deux familles d'employer la même personne. Les enfants sont alors gardés alternativement chez l'une et l'autre famille.

### **f. Les jardins d'enfants**

Les jardins d'enfants accueillent des enfants de deux à six ans. Ils présentent une formule d'accueil à mi-chemin entre la crèche et l'école maternelle. La présence de professionnels de la petite enfance (notamment des éducateurs de jeunes enfants) permet des relations adulte/enfant plus individualisées et la vie en petits comités. Ils possèdent une amplitude d'ouverture proche parfois de celle des crèches, ce qui permet d'éviter la recherche d'un mode d'accueil complémentaire à l'école pour les parents qui travaillent. Des projets pédagogiques adaptés à certains enfants (handicapés par exemple) sont mis en place.

### **3. Les normes d'accueil en vigueur et l'encadrement**

Pour chaque type de structure, le code de la santé publique détermine une capacité d'accueil maximale relative à des conditions d'hygiène et de sécurité pour les enfants.

Le tableau ci-après (tableau 1) détaille le nombre maximum de places par type d'accueil pour lequel le gestionnaire peut demander et obtenir un agrément.

**Tableau 1 : Récapitulatif des normes en vigueur, Ministère de la Santé et des Solidarités, 2007**

Type d'établissement	Règles relatives aux capacités d'accueil maximales (en nombre de places)	Article de référence dans le décret (code de la santé publique)
Etablissement d'accueil collectif: crèche, halte garderie, multi-accueil	60 plus 10% d'accueil en surnombre	R.2324-25
Etablissement à gestion parentale du type crèche parentale	25 plus 10% d'accueil en surnombre	
<i>Les jardins d'enfants</i>	80 + 10 % d'accueil en surnombre	
Service d'accueil familial	150 + 10 % d'accueil en surnombre	R.2324-26
Multi-accueil collectif ou familiale	100	

Les places en surnombre sont à pourvoir lorsque les établissements connaissent un taux de fréquentation de 100%.

Toutes les structures n'offrent bien évidemment pas toutes ces capacités ; les agréments sont délivrés en correspondance avec la superficie des locaux et les effectifs de personnel encadrant.

Les équipes pédagogiques des établissements petite enfance sont composées par différentes professions :

- **des auxiliaires de puériculture** qui participent aux repas, aux jeux éducatifs ainsi qu'aux activités d'apprentissage de l'hygiène et de la marche. Elles assurent également la propreté et l'entretien du matériel et des locaux ;
- **Des puéricultrices** qui travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe pour mener le projet éducatif de la structure. Cela passe aussi bien par les soins quotidiens (repas, change, etc.) que par des activités ludiques ;
- **Des éducateurs de jeunes enfants** qui aménagent des ateliers de lecture, de musique, de cuisine, de gymnastique... . Ils lisent aux enfants des histoires, chantent avec eux, organisent des jeux collectifs, les aident, par exemple, dans des activités manuelles de peinture, de découpage ou de poterie ;
- **Des CAP petite enfance** dont le rôle consiste à accueillir les enfants et assurer leur garde. Ils participent aux activités d'éveil, à toutes les étapes de la vie quotidienne : habillage, toilette, repas... ainsi qu'à l'hygiène de l'environnement des enfants.

Les CdC du Vallon de l'Artolie et des Coteaux de Garonne adhèrent actuellement au Réseau Girondin de la Petite Enfance. Cette plateforme permet d'assurer en continu la formation des acteurs de la petite enfance. Le service est gratuit sauf pour certains stages.

#### **4. La situation au niveau du Pays**

Sur les sept CdC du Pays Cœur Entre-deux-Mers, six détiennent la compétence petite enfance, enfance et jeunesse. La CdC du Secteur de Saint-Loubès a pris le parti que cette compétence reste communale. Par conséquent, l'établissement d'une politique unifiée sur ce territoire n'étant pas possible, ce sont les modalités de chaque commune de cette CdC qui seront détaillées par la suite.

Afin de connaître le nombre d'enfants concernés sur chaque CdC par ces différents modes de garde, le nombre total de naissance par CdC depuis 2007 a été sommé. Bien évidemment, ces calculs ne prennent pas en compte les départs et arrivées d'enfants sur les territoires ainsi que la mortalité. Le graphique ci-dessous montre donc l'évolution des naissances sur le Pays. Les CdC les plus proches de la CUB possèdent les plus forts taux de natalité, ce qui démontre un certain dynamisme démographique. Les données 2007 et 2008 sont celles recensées par l'Insee, tandis que les données 2009 concernent les avis de naissances reçus par la PMI (Protection maternelle Infantile). Ces données ne reflètent pas exactement la réalité et il faudra attendre les résultats de l'Insee. Cependant, ces chiffres sont très proches de la réalité avec 98% d'exhaustivité.

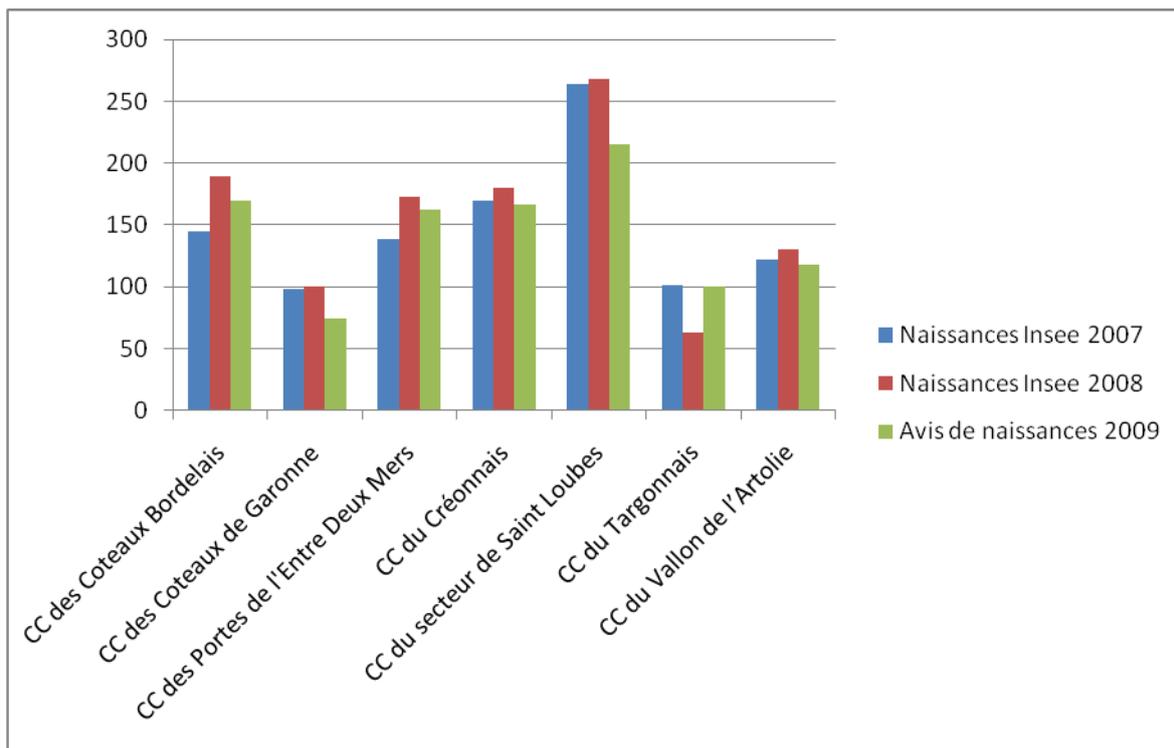
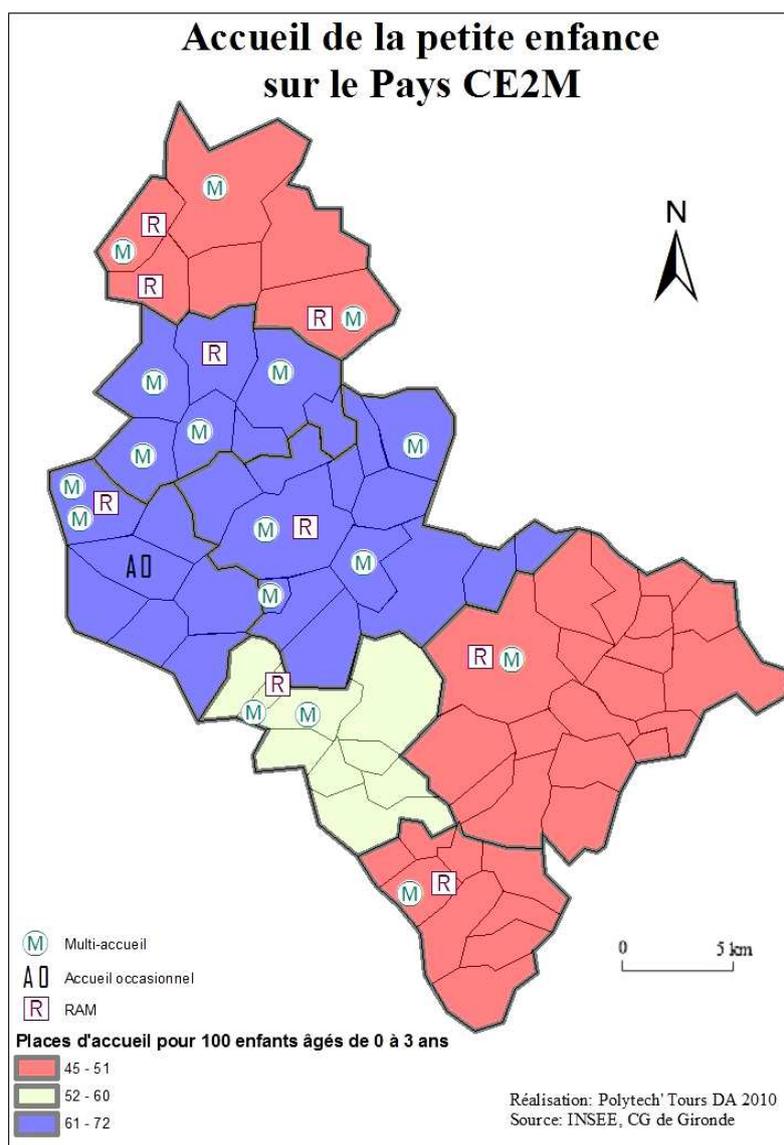


Figure 5 : Evolution des naissances sur le Pays CE2M, Conseil Général de la Gironde

Les CdC du Secteur de Saint-Loubès, des Coteaux bordelais, du Créonnais et des Portes de l'Entre-deux-Mers connaissent les dynamiques démographiques les plus fortes du Pays (figure 5). La croissance généralisée des naissances en 2008 (sauf sur le Canton de Targon) est à mettre en relation avec l'excellent bilan démographique national de cette année là. En effet, avec 801 000 naissances, la France métropolitaine retrouve un niveau qu'elle n'avait plus atteint depuis 1981. L'année 2009 semble, quant à elle, marquer un recul des naissances sur le Pays, hormis la CdC du Canton de Targon qui rattrape légèrement son retard.



**Carte 2 : Accueil de la petite enfance sur le Pays CE2M**

La carte ci-dessus représente l'offre en matière de garde du jeune enfant âgé de 2 mois à 3 ans, âge à partir duquel l'enfant est accueilli habituellement à l'école maternelle.

En effet, l'appréciation de l'âge de l'enfant s'effectue en fonction de la rentrée scolaire, début septembre. L'enfant doit avoir 3 ans au jour de la rentrée ou pendant le reste de l'année civile en cours. Il doit également être « propre » (ne plus porter de couches pendant la journée). Ceux de 2 ans révolus au jour de la rentrée scolaire, peuvent également être admis mais seulement dans la limite des places disponibles et à condition qu'ils soient aussi aptes à la vie collective en milieu scolaire (généralement pour des demi journées). Toutes ces modalités d'entrée en maternelle sont souvent remises en cause car pour certains, à 2 ans, les enfants sont trop jeunes, alors que pour d'autres cela limite les dépenses liées à la garde.

Cette représentation cartographique de la couverture en mode d'accueil se base sur un indicateur qui correspond à la somme du nombre de places en multi-accueil ou en accueil occasionnel et du nombre de places à pourvoir chez les assistantes maternelles par le nombre d'enfants de la tranche d'âge considérée.

Concernant les places d'accueil en structures, leur nombre correspond à l'agrément qui leur a été délivré par la PMI du Conseil Général avec l'assistance de la CAF. Le Conseil Général est aussi à l'origine des autorisations d'ouverture et d'agrandissement des établissements petite enfance.

Le Pays comporte au moins un multi-accueil (en moyenne une vingtaine de places par établissement) par CdC et jusqu'à deux pour la commune de Latresne. Toutes ces structures permettent d'offrir aux parents la possibilité de choisir selon leurs besoins, entre un mode d'accueil collectif permanent ou temporaire. Tous ces multi-accueils connaissent des fréquentations maximales.

Après étude des CdC voisines du Pays ayant un profil analogue (en termes de population) et malgré les coûts très importants que cela représente, la création d'un nouveau multi-accueil doit voir le jour à Latresne avec un agrément de 20 places. En effet, la CdC se trouve déficitaire en places d'accueil collectif par rapport aux CdC étudiées. Cet investissement coûte entre 700 000 et 750 000€ pour la construction et 280 000€ pour le fonctionnement (avec les subventions de la CAF, la part à charge de la CdC revient à 60 000€). Les Portes de l'Entre-deux-Mers souhaitent que cette nouvelle structure soit prise en charge par un organisme privé ou une association comme « Petit à petit » qui gère déjà les autres structures petite enfance de ce territoire (un appel d'offres sera organisé en ce sens).

La commune de Camblanes-et-Meynac possède, quant à elle, une particularité par rapport au reste des structures du territoire. En effet, un accueil occasionnel est présent, il peut être fréquenté par 20 enfants le matin et 15 l'après-midi. Ce mode d'accueil permet de soulager les deux multi-accueils de Latresne car la structure accueille des enfants à la demi-journée avec ou sans réservation (dans la limite des places disponibles). Cet établissement est par ailleurs voué à évoluer en multi-accueil dans les prochaines années.

Si le mode de garde collectif est très sollicité sur le territoire, il n'en demeure pas moins que certains parents préfèrent l'accueil individuel, dispensé sur le Pays par des assistantes maternelles agréées.

**Tableau 2 : Places d'accueil offertes par les assistantes maternelles, RAM des CdC**

	<b>Nombre d'assistantes maternelles agréées (en activité)</b>	<b>Nombre de places d'accueil correspondant</b>
CdC des Coteaux bordelais	110	289
CdC des Coteaux de Garonne	45	93
CdC des Portes de l'Entre Deux Mers	88	238
CdC du Créonnais	113	268
CdC du secteur de Saint-Loubès	103	273
CdC du Targonnois	35	100
CdC du Vallon de l'Artolie	63	183

Ces assistantes maternelles sont réparties de façon relativement homogène sur le territoire de chaque CdC (tableau 2). Bien évidemment, leur présence est plus importante sur les communes les plus densément peuplées mais il s'effectue une mutualisation de leurs activités avec les communes alentour. Par exemple, sur la CdC du Vallon de l'Artolie, le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) du Tourne recense 18 assistantes à Langoiran, 3 au Tourne, 5 à Lestiac, 1 à Villenave de Rions, 9 à Tabanac et 5 à Paillet. Néanmoins, certaines CdC (Créonnais ou Coteaux bordelais) ont observé trop de places vacantes.

En moyenne, les assistantes maternelles accueillent 2,5 enfants. Celles-ci se réunissent dans les RAM, localisés dans chaque CdC ou dans plusieurs communes d'une même CdC comme celle du Secteur de Saint-Loubès (carte 2).

Les relais d'assistantes maternelles sont des relais d'information tant pour les assistantes maternelles que pour les familles. Le Gouvernement s'est, par ailleurs, engagé à les renforcer afin d'en faire des leviers de valorisation du métier. Ainsi, 6 millions d'euros supplémentaires sont désormais consacrés :

- à l'augmentation du nombre de RAM sur le territoire ;
- à l'extension de leurs missions et à la professionnalisation des intervenants.

Le Multi-accueil « La Toupie » à Baron est un Service Accueil Familial. Les assistantes maternelles qui y travaillent sont uniquement salariées, elles gardent les enfants à leur domicile et viennent aussi travailler à la structure. Ce système permet de répondre aux horaires atypiques de certains parents mais la CdC du Créonnais s'interroge aujourd'hui sur la

réelle importance de répondre à ce genre de besoin. Par conséquent, les départs d'assistantes maternelles ne sont pas renouvelés afin de passer de 30 à 20 assistantes.

Si, aujourd'hui, on peut estimer que le nombre de places offertes par les RAM et les multi-accueils font la jonction pour la garde des tout-petits, il n'en sera pas de même dans les années à venir. L'objectif du taux de couverture de 60% d'ici 2012 fixé par l'Etat est déjà atteint par les CdC des Coteaux bordelais (72%), du Créonnais (71%) et les Portes de l'Entre-deux-Mers (61%). Le Vallon de l'Artolie dépasse la moyenne française avec 59%. Cependant, il reste encore trois territoires en deçà de la moyenne actuelle qui est de 51% : les Coteaux de Garonne (45%), Saint-Loubès (47%) et le Canton de Targon (47%) (carte 2).

Afin de répondre au mieux aux démarches entreprises par les parents pour la garde de leurs enfants, certaines CdC ont cherché à leur apporter des solutions. Dans cette optique, en 2007, la CAF de la Gironde a proposé au Créonnais d'expérimenter une Offre de Service Petite Enfance (OSPE). Une seule association, « La Ribambule », gère à la fois le RAM et les multi-accueils de la CdC. Par conséquent, cet unique gestionnaire permet de mettre en place plus facilement un tel exercice. Trois axes de développement ont ainsi été privilégiés au sein de l'association :

- La mise en place d'un numéro unique d'enregistrement pour un accueil homogène des demandes des familles ;
- La participation à un schéma départemental d'accueil de la petite enfance afin d'analyser les besoins et assurer la qualité de l'accueil ;
- La mise en place d'un service individualisé afin de mieux informer les familles sur l'ensemble de l'offre.

Cet OSPE appelé « L'Ombilic » organise des réunions avec les parents, la directrice de La Ribambule, une assistante maternelle, la directrice d'un des multi-accueils et une conseillère CAF. Cela permet aux parents de se sentir soutenus à tous les stades de leurs démarches et de prendre en compte les avantages de la garde individuelle, souvent dénigrée face au mode collectif. Malgré ces réussites, le système n'est pas encore opérationnel puisque le logiciel qui est sensé renseigner sur les profils des parents utilisateurs n'est pas paramétré et ne permet donc pas encore de cibler les éventuelles faiblesses.

Une initiative du même ordre a lieu à Cadillac avec l'Espace Accueil Familles. C'est une structure qui rassemble le RAM et un pôle administratif famille en interface directe avec les parents pour les inscriptions et la comptabilité. Elle met aussi en place un travail sur la parentalité qui amène à l'organisation de manifestations fédératrices entre parents et associations, un primo-accueil pour centraliser les recherches de places. Un relais baby-sitting et un point CAF y sont prévus dans un an. On observe ainsi en temps réel les évolutions de la demande. Une permanence de médiation familiale est également présente pour faire connaître les droits des parents et des professionnels.

Les Portes de l'Entre-deux-Mers et le Vallon de l'Artolie souhaitent suivre le même chemin en créant à leur tour une Offre d'Accueil Petite Enfance (OAPE). Celle-ci a déjà été acceptée en conseil communautaire pour les Portes de l'Entre-deux-Mers et sera centralisée au siège de la CdC. Une commission d'attribution des places pourrait aussi voir le jour afin de répartir les demandes d'accueil régulier dans les multi-accueils comme c'est le cas aux Coteaux bordelais.

La mise en place de structures dédiées aux tout-petits est très onéreuse pour les intercommunalités et demande une longue phase de diagnostic. En favorisant l'implantation d'OSPE sur les territoires, les professionnels de la petite enfance ainsi que les politiques, sont à même de connaître et de satisfaire très rapidement les demandes des familles. Par conséquent, les futures structures sont en adéquation au plus près des besoins : la palette de mode de garde est présentée, valorisée pour chacun, ne favorisant pas un mode par rapport à un autre.

Pour que ce dispositif fonctionne, il est évident que tous les acteurs doivent se concerter en permanence, afin de garantir la validité des informations et leur bonne coordination.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Des structures récentes	Le nombre de structures		Baisse des subventions CAF
Différents modes de garde présents sur le territoire	Le manque de comparaison entre les différents modes de garde	Politique familiale de l'Etat	Diminution des naissances
RAM présents dans chaque CdC		La mutualisation des gestionnaires des structures	

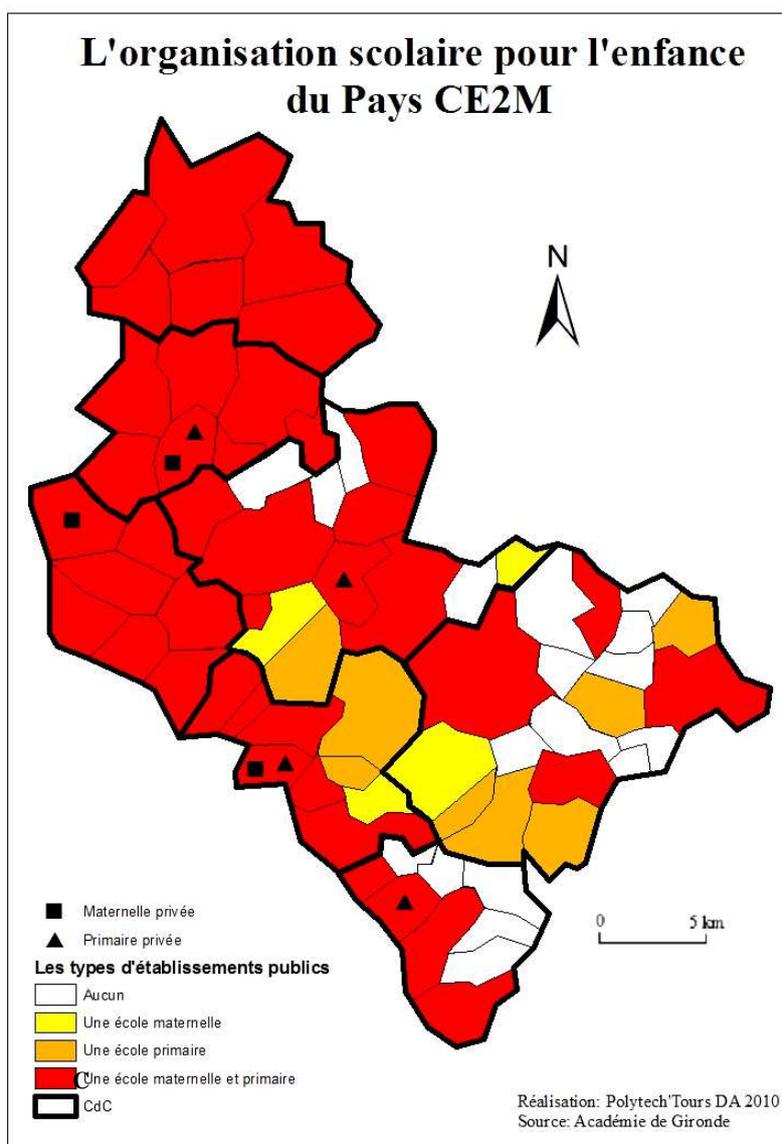
## 5. L'accueil de l'enfance

Préalablement à l'étude des offres en matière d'accueil et de loisirs pour l'enfance, une prise en compte de l'organisation scolaire des 3-11 ans est réalisée ci-dessous.

En effet, le lien entre le secteur scolaire et l'offre périscolaire apparaît évident pour les activités de garde avant et après l'école, le sport, ou bien encore pour les activités culturelles.

Dans la pratique, les enfants qui fréquentent les centres de loisirs se connaissent aussi à l'école.

Enfin, la mise en place de certains projets va de pair avec la mutualisation de locaux au sein même de l'école, en accord avec le personnel de l'Education nationale.



Carte 3 : L'organisation scolaire pour l'enfance du Pays CE2M

Si l'on ne tient pas compte du flanc est de la CdC des Coteaux de Garonne, toutes les communes du Pays sont pourvues d'une école qu'elle soit maternelle ou primaire dont sept établissements privés (situés à Latresne, Fargues-Saint-Hilaire, Créon, Paillet et Cadillac) (carte 3).

Certaines plages de couleur de la carte qui représentent une école maternelle ou primaire ne dispensent aux élèves, en réalité, que quelques niveaux pédagogiques ; il s'agit de RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunaux). En effet, lorsque le nombre d'enfants scolarisés est inférieur à 15, essentiellement en milieu rural, le regroupement d'élèves issus de plusieurs communes sur le site d'une seule école est imposé aux résidents des communes distantes de moins de trois kilomètres. Dans les autres cas, l'accord de chaque commune est nécessaire. Les RPI s'effectuent dans le cadre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont il existe deux types :

- les RPI dispersés : les niveaux pédagogiques sont répartis à travers plusieurs écoles. Chaque établissement conserve une direction d'école et son statut juridique ;
- les RPI concentrés : parmi l'ensemble des anciens établissements, une seule école continue à accueillir les élèves.

Ce mode de fonctionnement est majoritairement répandu sur les CdC du Canton de Targon et des Coteaux de Garonne car ce sont les territoires les moins densément peuplés.

Afin de permettre aux enfants du Pays de commencer un apprentissage plus précoce des nouvelles technologies, certaines écoles du territoire se sont dotées d'un dispositif adapté.

Depuis 2009, le gouvernement a mis en place, pour les communes rurales, un plan de développement du numérique, ceci dans le but de renforcer leur attractivité et de lutter contre la fracture numérique des territoires. Ce programme prévoit l'équipement de 7 000 écoles situées dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants. L'école numérique doit comprendre :

- une classe mobile avec ordinateurs portables, un tableau blanc interactif, un accès internet haut débit, une mise en réseau des équipements de l'école et une sécurisation des accès internet ;
- des ressources pédagogiques numériques à choisir sur catalogue.

Les modalités de subvention prévues pour les communes volontaires sont les suivantes : 1000€ pour l'achat par l'école de ressources numériques pédagogiques ainsi que jusqu'à 9000€ pour l'achat des équipements numériques prescrits par le ministère, incluant un tableau blanc interactif et des ordinateurs. Les communes s'engageront en contrepartie à financer la mise en réseau des équipements, l'abonnement internet haut débit de l'école et sa sécurisation.

Au 2 février 2010, 10 communes du Pays ont été retenues pour faire partie du plan de développement du numérique : Beychac-et-Caillau (CdC du Secteur de Saint-Loubès),

Camarsac, Sallebœuf (CdC des Coteaux bordelais), Cenac, Cursan, Haux, Lignan-de-Bordeaux (CdC du Créonnais), Le Tourne (CdC du Vallon de l'Artolie), Saint-Pierre-de-Bat et Targon (CdC du Canton de Targon).

## **6. Les accueils de loisirs sans hébergement**

### **a. Définition et normes d'encadrement**

Le décret 2002-883 du 3 mai 2002 définit un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) comme étant « un accueil collectif d'au moins 8 mineurs sans hébergement, en dehors d'une famille, pendant quinze jours au moins au cours d'une même année. Le nombre de mineurs accueillis dans un même centre de loisirs ne peut être supérieur à 300 ».

Ils assurent l'accueil des enfants à compter de 3 ans de façon temporaire, habituellement hors temps scolaire et offrent des activités de loisirs diversifiées. Les accueils de loisirs sans hébergement sont implantés dans les locaux scolaires ou possèdent leurs propres structures. Ils peuvent fonctionner le mercredi et pendant les vacances.

L'habilitation de fonctionnement est délivrée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS). Pour l'accueil de loisirs sans hébergement accueillant des enfants de moins de 4 ans, la DDJS consulte le service PMI de la Direction de la solidarité du Conseil Général pour avis.

L'effectif minimum des personnes exerçant des fonctions d'animation en accueils de loisirs est fixé comme suit :

- un animateur pour 8 mineurs de moins de 6 ans ;
- un animateur pour 12 mineurs âgés de 6 ans et plus.

Ces animateurs sont souvent titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). C'est un diplôme non-professionnel délivré à l'issue d'une formation payante dispensée par un organisme habilité par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ce diplôme autorise à encadrer de façon occasionnelle des enfants et adolescents en séjour de vacances ou en accueil de loisirs. Il est nécessaire d'avoir au moins 17 ans au début de la formation et celle-ci se décline en deux grands volets : un stage théorique et un stage pratique.

Les directeurs de ces centres détiennent le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur). Pour l'obtenir, il faut avoir au moins 21 ans au début de la formation et être titulaire du BAFA complet (ou être âgé de 25 ans au moins et avoir obtenu une dérogation au BAFA - délivrée par la DDJS de votre lieu de résidence).

Afin de sanctionner les compétences et l'expérience acquise dans la pratique d'activités socio-éducatives et permettre de reconnaître chez le candidat « un tempérament

d'animateur », le BASE (Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative) existe. Il faut avoir 18 ans au moins l'année d'inscription et avoir exercé pendant deux ans au moins et de façon continue des activités dans le domaine de la Jeunesse ou de l'Éducation Populaire.

Il est également possible de travailler dans ces centres sans le diplôme du BAFA de façon bénévole ou professionnelle. Néanmoins, les responsabilités données sont moindres et un encadrement d'une personne habilitée BAFA est souvent nécessaire.

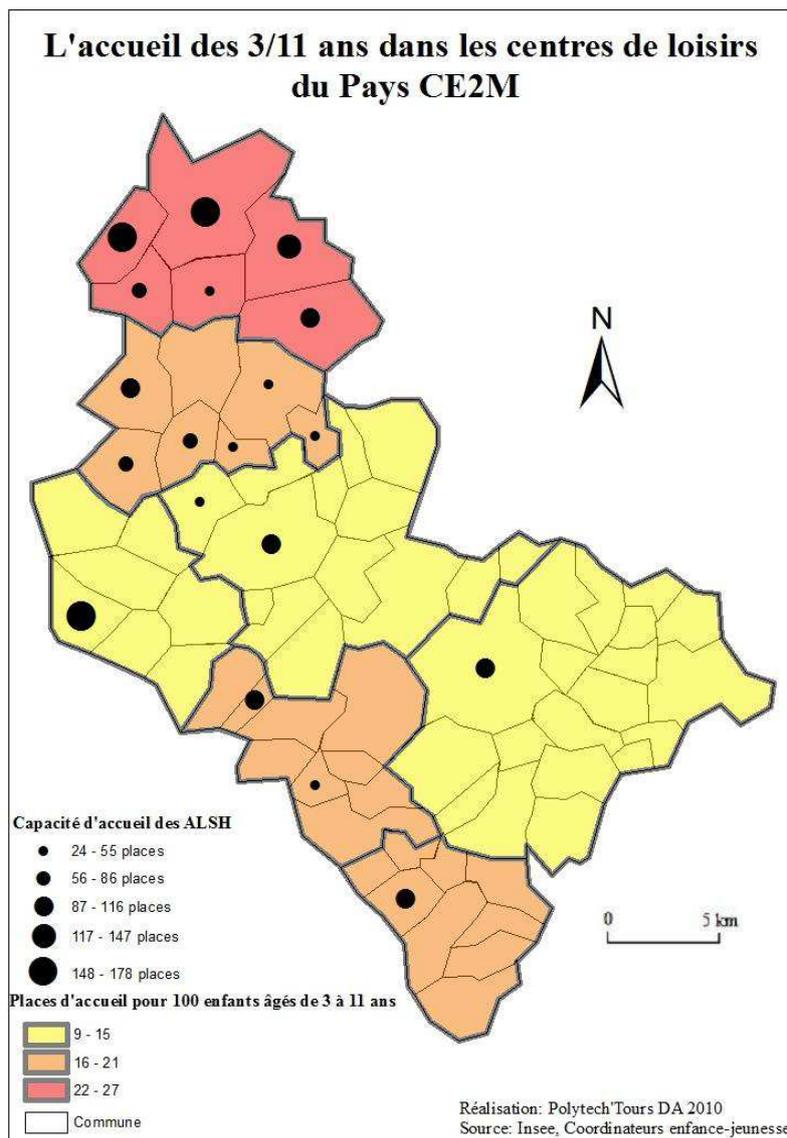
Le Ministère de la Santé et des Sports met également en place des formations et délivre des diplômes d'État qui couvrent l'ensemble des secteurs de l'animation sportive et socioculturelle (annexe n°1).

Il est nécessaire de s'occuper plus attentivement de la gestion et de la formation du personnel affilié aux activités de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire. Par exemple, aucun des animateurs des Coteaux de Garonne ne possède de diplôme professionnel d'études supérieures dans l'animation. Ils sont tous titulaires du BAFA mais n'évoluent plus dans la suite de leur carrière et n'ont de ce fait pas la possibilité d'avoir du recul sur des projets pour prévoir la demande de subventions européennes par exemple. Le domaine de l'animation ne doit pas se cantonner aux accueils de loisirs mais évoluer constamment pour ne pas se démotiver au fil des années. Des nouvelles formations peuvent se faire dans le cadre du droit individuel à la formation.

A l'exception du Créonnais et des Coteaux bordelais, tous les animateurs des accueils de loisirs du Pays ont le statut de la fonction publique. A titre d'illustration, le Créonnais base une grande partie de ses politiques sur des délégations au milieu associatif. Si, dans le cas des politiques enfance-jeunesse ce modèle peut paraître au premier abord un handicap, en réalité il n'en est rien. Certes, la CdC connaît des difficultés de recrutement car les étudiants se font rares sur le territoire et les salaires d'animateurs associatifs sont moindres par rapport à ceux de la fonction publique. Pourtant, avec la réflexion sur le temps scolaire (cours le matin et sports l'après midi, 5 fois par semaine), les ALSH n'accueilleraient plus les enfants le mercredi, journée de haute affluence. Il conviendra alors de se demander ce que deviendront tous les animateurs employés en CDI sous le statut de la fonction publique.

## **b. Les caractéristiques des ALSH sur le territoire**

Les accueils de loisirs du Pays dédiés à l'enfance répondent aux besoins de garde des parents pour leurs enfants, tout en y associant un véritable projet éducatif et pédagogique.



**Carte 4 : L'accueil des 3/11 ans dans les ALSH du Pays CE2M**

La carte ci-dessous rend compte de la répartition des ALSH sur le territoire (les Sports Vacances, Loisirs courts ou centres sportifs compris). De plus, elle met en exergue les capacités d'accueil que cela représente pour la tranche d'âge considérée. En se basant sur le recensement Insee de 2006 et en réalisant une projection sur 4 ans qui prend en compte les enfants âgés entre 0 et 7 ans cette année là (les enfants arrivés, partis ou décédés ne sont pas comptabilisés), on observe des écarts qui passent du simple au triple. En effet, le nombre de places offertes est parfois très limité dans certaines CdC et marque par conséquent un besoin d'agrandissement, voire de construction de nouveaux établissements. Toutes les CdC ne sont pas touchées au même degré, certaines bénéficient déjà de nombreuses structures et ne refusent aucune demande (les Coteaux bordelais) tandis que d'autres sont déjà dans l'optique de construire un jour un nouveau ALSH (Créonnais). D'ailleurs, l'ALSH d'Yvrac déménage

(un nouveau local) en septembre prochain et aura une capacité d'accueil de 100 places pour les 3/11ans.

Chaque CdC possède au moins un ALSH dédié à la tranche d'âge 3/11 ans sur son territoire, dont la direction appartient soit à la CdC elle-même, soit à une association. Dans le cadre du contrat enfance-jeunesse, les communes de Beychac-et-Caillau et de Montussan par l'intermédiaire de l'association « Alej<sup>4</sup> » ont un ALSH en commun : les enfants de Montussan se rendent sur Beychac pour profiter de l'accueil de loisirs.

Plus de la moitié des accueils des Coteaux bordelais a récemment fait partie d'un renouvellement de gestionnaire. En effet, la Fédération nationale des Francas a obtenu la gestion de 3 des accueils de loisirs de la CdC. C'est une association complémentaire de l'école, reconnue d'utilité publique et agréée par les ministères de l'Éducation nationale, de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

L'accueil de loisirs de Paillet appartient à l'association du Foyer Rural. Le projet pédagogique des foyers ruraux est tourné vers des activités culturelles et de sport, dans le respect du milieu naturel et humain. A la différence de l'ALSH géré par la CdC, ces foyers n'ont pas de permanents et ne fonctionnent qu'avec le bénévole. Leur personnel ne détient pas la même formation et les effectifs sont plus petits. Cependant, la CdC du Vallon de l'Artolie cherche depuis plusieurs années à ce que l'association soit aidée afin qu'elle emploie une personne à plein temps.

L'affluence pour les accueils de loisirs est telle que certains ont dû élaborer des critères d'attribution des places suite aux préinscriptions. Dans cette optique, l'ALSH du Tourne gère ses admissions selon les critères suivants avec par ordre d'importance :

- Enfant scolarisé sur la CdC ;
- Père ou mère seul(e) travaillant et ayant son enfant à charge ;
- Les deux parents travaillent ;
- Père ou mère seul(e) qui ne travaille pas et ayant son enfant à charge ;
- Revenus du foyer ;
- Motivation et intérêt pour l'enfant de s'inscrire.

Certains accueils font le lien direct avec la petite enfance ou la jeunesse. A Targon, des partenariats entre l'ALSH et le multi-accueil ou le Point Rencontre Jeunes existent avec la mise en place de goûters entre les tout-petits et les grands. Ces goûters sont suivis d'activités pour connaître et découvrir les locaux et les animateurs en douceur. Cette initiative permet une meilleure communication entre les enfants et le personnel encadrant et encourage la venue dans ce type d'établissement.

En raison de la vétusté de leurs locaux, la qualité de l'accueil et le fonctionnement de l'ALSH des Coteaux de Garonne sont diminués (les enfants handicapés moteurs n'ont pas

---

<sup>4</sup> Association Loisirs Enfance Jeunesse

accès à certains locaux qui ne sont accessibles que par des escaliers). La fréquentation des bâtiments est si importante que la salle polyvalente des écoles commence à être utilisée. Toute nouvelle construction semble compromise par manque de foncier sur Cadillac pour réaliser un tel projet du fait de son positionnement entre une zone inondable et les coteaux. La commune de Loupiac est à l'heure actuelle très ouverte pour proposer des terrains susceptibles d'accueillir un accueil de loisirs dans le cadre du réaménagement du bourg. Cette localisation géographique ne permettrait cependant pas à l'accueil une accessibilité et une reconnaissance sur le territoire. En effet, la commune de Loupiac ne représente pas un bassin de vie dynamique et n'est pas un lieu de passage en direction de Bordeaux. De plus, il faudrait organiser des réseaux de transport car toutes les infrastructures sportives de la CdC se situent sur Cadillac.

Une partie des accueils de loisirs du Pays est localisée dans l'enceinte des écoles maternelles ou primaires. Cette cohabitation pose des soucis de logistique pour tous les acteurs, enseignants comme animateurs. En ajoutant les horaires d'ouvertures affiliés au temps scolaire et celles de l'accueil de loisirs, les locaux ne sont jamais libres pour y réaliser des travaux et cela commence à poser de véritables problèmes de sécurité des bâtiments.

Les tarifs des ALSH sont appliqués en fonction d'un quotient familial calculé par la Caisse d'Allocation Familiale à partir des ressources du foyer. Le choix d'un tarif plus onéreux pour les enfants résidant hors CdC est le parti pris de tous les accueils sauf ceux des Coteaux de Garonne et Coteaux bordelais. La politique de ces CdC considère que toute personne qui travaille sur le territoire peut être assimilée à un habitant, appelé « ressortissant CdC ». Seules les inscriptions sont décalées temporellement car l'objectif premier est de remplir les effectifs au maximum.

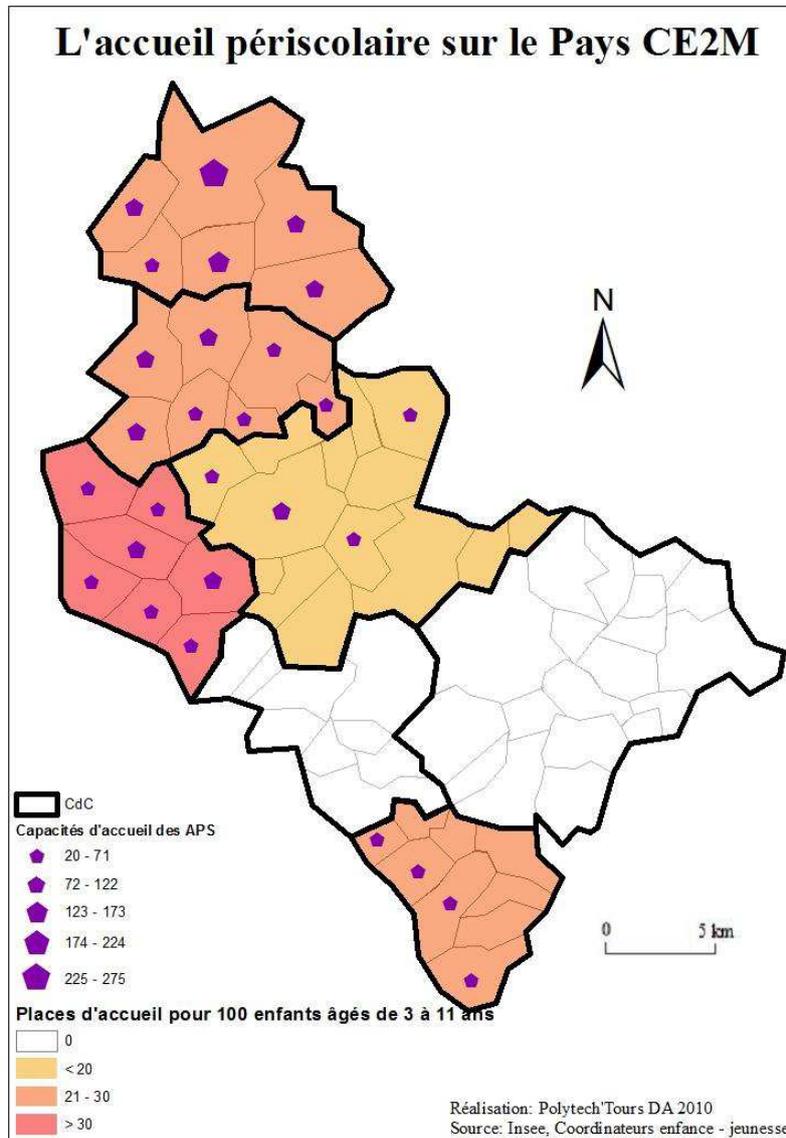
Les accueils de loisirs représentent un troisième pôle dans la vie de l'enfant à côté de l'école et de la famille. En ce sens, ils sont avant tout lieux d'accueil et lieux de vie sur lesquels se cristallisent différentes initiatives : mise en place d'ateliers, animation de rue, bibliothèque et ludothèque, activités sportives... Il est donc très important de veiller à ce qu'ils soient en mesure d'offrir au maximum d'enfants toutes sortes d'activités.

## **7. Les accueils périscolaires (APS)**

Il ne faut pas confondre accueil périscolaire et garderie scolaire. Si l'équipe enseignante s'occupe de la garderie, il n'en est rien pour les APS.

Un accueil périscolaire est un lieu d'accueil collectif d'enfants avant ou après les temps d'école (à partir de 7h jusqu'à 8h30 et de 17h jusqu'à 19h). Il doit prendre en compte les rythmes de l'enfant en élaborant un projet concerté d'éducation en lien avec l'école et avec la famille. Il doit aussi proposer, dans le cadre du projet pédagogique, un certain nombre

d'activités (ludiques, culturelles, sportives - activités qui ne soient pas nécessairement dans le prolongement des activités de type scolaire) capables de répondre aux divers besoins de l'enfant, à son état et à ses envies, tenant compte de son âge, de son degré d'attention, de sa disponibilité d'esprit, de sa fatigue éventuelle. L'accent est mis sur la qualification et les compétences du personnel ou des intervenants. Des goûters spécifiques et nutritionnellement réfléchis sont également proposés.



**Carte 5 : L'accueil périscolaire sur le Pays CE2M**

Sur le Pays, les APS sont une compétence intercommunale sauf pour le Créonnais, le Secteur de Saint-Loubès et les Coteaux bordelais. Ces derniers ont entrepris récemment un transfert de compétences inversé : la gestion de tout ce qui concerne le périscolaire est transférée aux communes. Bien que la CdC ait amélioré d'un point de vue qualitatif, une

gestion au quotidien leur est nécessaire et n'a donc pas d'intérêt communautaire. Ces accueils sont intimement liés à l'école, qui est une compétence communale. Néanmoins, ils restent sous contrat avec la CAF (comme ceux du Créonnais) et gardent un lien avec la CdC (politique tarifaire commune). Le Vallon de l'Artolie et le Canton de Targon sont dépourvus de ces accueils et possèdent quant à eux des garderies dans les écoles de leurs territoires.

La commune de Beychac-et-Caillau propose dans le cadre des APS une pause méridienne. Entre 12h et 14h, tous les enfants qui mangent à la cantine sont pris en charge par l'association « Alej » qui gère l'ALSH.

La carte ci-dessus indique les APS sur le territoire, en prenant en compte les places d'accueil que cela représente pour les enfants en maternelle et en primaire. Le recensement des enfants a été effectué comme précédemment pour les ALSH. Les capacités d'accueil offertes par les APS sont satisfaisantes et permettent par conséquent à de nombreux enfants d'en profiter. Il paraît judicieux de transférer leur gestion aux communes tant ce service est intimement lié au fonctionnement de l'école, même si l'équipe enseignante ne s'en occupe pas. Il est d'autant plus facile d'élaborer des programmes si l'on négocie avec un seul gestionnaire qui connaît tous les aspects de l'école, de son fonctionnement au bâtiment en lui-même. Bien entendu cela n'est réalisable que si la commune a les capacités (personnel, temps...) pour prendre cette gestion.

L'APS est une modalité que le Vallon de l'Artolie et le Canton de Targon devraient envisager tant l'intérêt pour les enfants et les parents est important. Les enfants ne sont pas seulement gardés, ils bénéficient d'un véritable programme éducatif qui va jusqu'à l'élaboration nutritionnelle de leur goûter.

## **8. Les activités périscolaires**

Les activités périscolaires ne sont pas communes à toutes les CdC. Cinq CdC sur sept offrent cette option aux enfants et aux parents : les Portes de l'Entre-deux-Mers, le Vallon de l'Artolie, les Coteaux bordelais, le Créonnais et le Secteur de Saint-Loubès. Ces activités ont lieu le soir après l'école ou dans la journée du mercredi.

Les cinq CdC proposent toutes des Ecoles Multisports (EMS) (carte 6). Ces écoles permettent à l'enfant de découvrir diverses activités sportives : sport de glisse, d'opposition ou de raquettes, basket, football, handball... Les capacités d'accueil sont entre 12 à 28 enfants par lieu d'activité.

Passerelles entre l'école et les clubs sportifs, les « Ecoles multisports » proposent après la classe des activités de découverte adaptées aux élèves du primaire. Les activités se déroulent juste après l'école, sur les infrastructures sportives des communes. Le programme comprend en général 4 à 6 cycles d'activités différentes, composés de 5 à 7 séances chacun. Les prix abordables (de 20 € à 60 € l'année) mettent le sport à la portée de tous les enfants pour qu'ils puissent choisir au mieux leur(s) future(s) discipline(s) dans le meilleur esprit sportif.

L'âge idéal d'acquisition des capacités motrices se situe entre 6 et 11 ans. L'objectif des « Ecoles Multisports » est d'aider les enfants à développer leurs capacités physiques en leur donnant accès à des pratiques sportives liées à leur âge. Par conséquent, certaines activités sont consacrées aux enfants âgés de 7 à 12 ans et non de 6 ans car la motricité change beaucoup entre le CP et le CE1. Des actions comme « dribbler » prennent alors tout leur sens. Ces activités permettent avant tout d'apprendre à coordonner et à synchroniser son corps : évoluer dans l'espace, enchaîner et combiner des actions, effectuer des gestes simples comme tirer, pousser, tenir, entrer en contact avec l'autre.

L'association Petit Plouf à Créon, pour les enfants âgés de 4 à 7 ans, propose la découverte aquatique et l'apprentissage de la nage par le jeu (samedi).

Par ailleurs, le Vallon de l'Artolie a mis en place Bébé gym. Cette activité permet à l'enfant de développer sa motricité, de maîtriser son équilibre, de développer son imaginaire et de surmonter ses appréhensions. Il fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans une commune à la fois. 10 enfants de 3 à 6 ans sont accueillis à chaque séance.

Des activités artistiques sont également proposées avec :

- les ateliers artistiques de Langoiran (mardi) et de Villenave de Rions (jeudi) permettent aux enfants de découvrir diverses matières, sons et couleurs. 14 enfants de 6 à 11 ans sont accueillis à chaque session ;

- les parcours de découverte artistique des Portes de l'Entre-deux-Mers proposent du théâtre et de la musique ;

- du chant et des arts plastiques à Yvrac ;

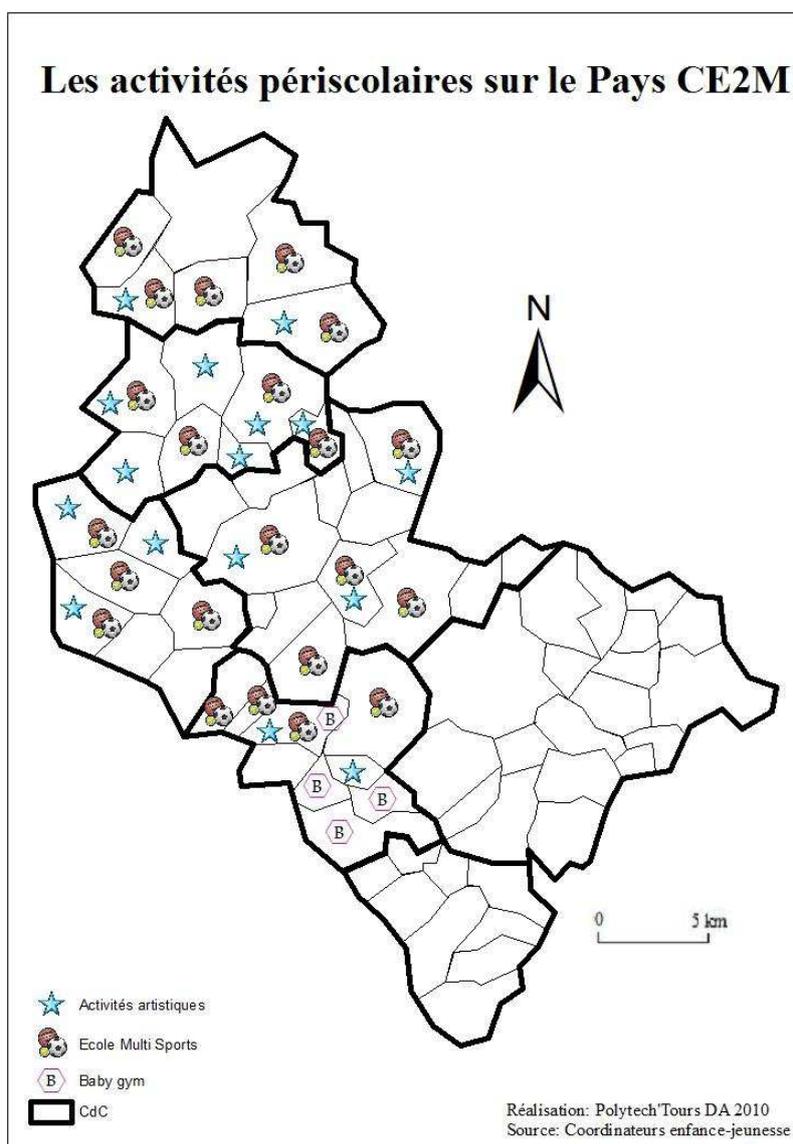
- des arts plastiques à Beychac-et-Caillau ;

- de la poterie et des arts plastiques à Saint-Loubès ;

- du théâtre, de la danse, de la sensibilisation à l'environnement, de la peinture, de la magie, de la musique, de l'écriture et des visites dans les ludothèques (cf. II.1.c de la partie culture) dans les communes des Coteaux bordelais ;

- de la poterie, de la musique, de la danse, de la sensibilisation à la nature (club environnement), des arts plastiques, des visites à la ludothèque et l'association Petit Bruit qui anime des ateliers d'éducation musicale pour les 2½ -7 ans, pour le Créonnais.

La carte ci-dessous représente la localisation de toutes les activités précédemment décrites, sans cependant souligner le nombre de places. En effet, ce type de service ne vient qu'en supplément d'une offre culturelle et sportive déjà présente sur le territoire (cf. sous-thème 2).



**Carte 6 : Les activités périscolaires sur le Pays CE2M**

Les activités périscolaires permettent finalement aux enfants de pratiquer des activités originales à moindre coût. La prise en charge de tels dispositifs est onéreuse et doit s'appliquer en fonction du public. Le Canton de Targon et les Coteaux de Garonne ont démographiquement le moins d'enfants sur leur CdC et l'absence de telles activités ne présentent donc pas directement une faiblesse pour ces territoires. La réflexion concernant de telles activités n'est néanmoins pas proscrite.

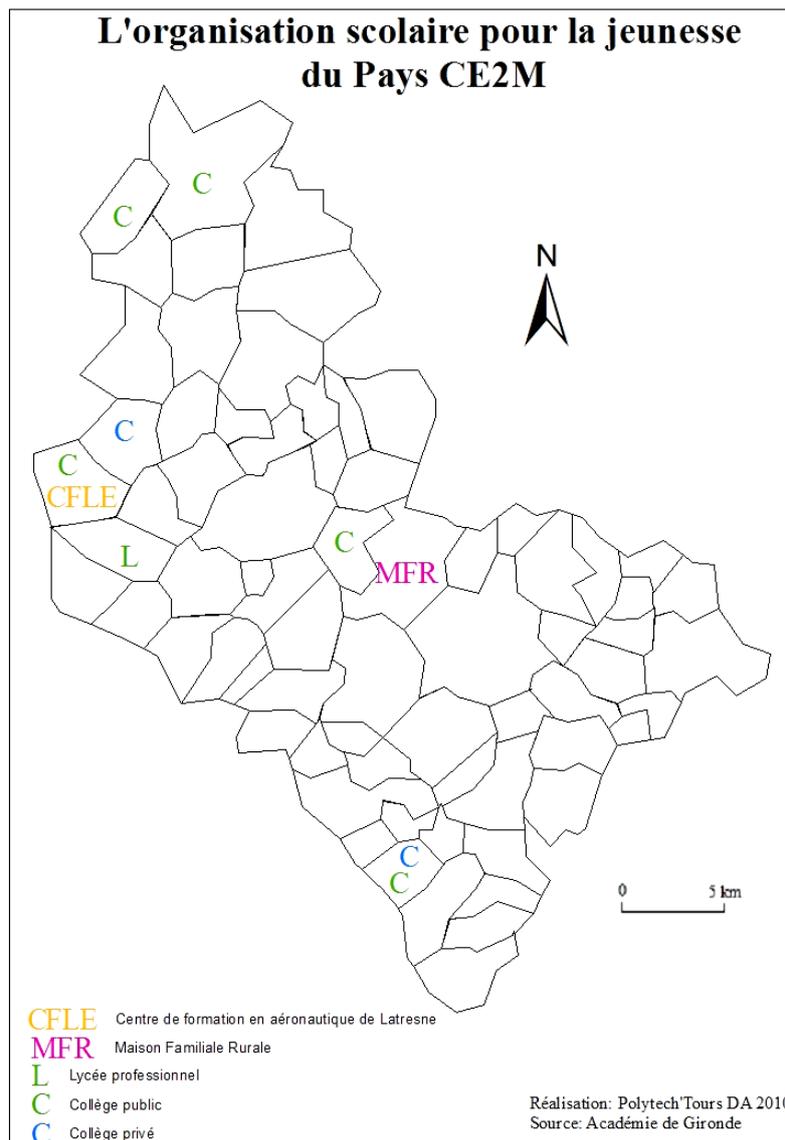
Toutes les activités périscolaires présente sur le territoire visent l'épanouissement de l'enfant mais seul le dispositif « Baby gym » appelle un public plus jeune. Il serait donc intéressant de le développer dans les CdC où le nombre de naissances est le plus important (Secteur de Saint-Loubès, Créonnais, Portes de l'Entre-deux-Mers, Coteaux bordelais) de façon à offrir aux familles un accueil dès le plus jeune âge.

Atouts	Faiblesses	Opportunité	Menace
Un centre de loisirs par CdC	Nombre de places d'accueil en CLSH		
Des activités périscolaires diversifiées	Qualification des animateurs	Transfert aux communes de la compétence APS	Interruption de la communication entre le personnel enseignant et les animateurs
	Age des animateurs		
	Vétusté des locaux		

## II. L'accueil de la jeunesse

L'existence d'établissements scolaires de l'enseignement secondaire sur le Pays est réduite. Cinq collèges publics accueillent les jeunes du territoire à Saint-Loubès, Sainte-Eulalie, Latresne, Créon et Cadillac (carte 7). Certains établissements comme ceux de Créon et de Latresne peuvent même accueillir jusqu'à 900 élèves.

Cadillac et Carignan-de-Bordeaux possèdent sur leur territoire un collège privé.



**Carte 7 : L'organisation scolaire pour la jeunesse du Pays CE2M**

Cette répartition et ces capacités d'accueil imposent donc aux élèves du Pays de se rendre dans des établissements en dehors du Pays. Les collèges de Floirac et Cenon sont

fréquentés par les jeunes des Coteaux bordelais. Rauzan et Sauveterre-de-Guyenne accueillent, quant à eux, les élèves du Canton de Targon. Enfin, une partie des collégiens des Coteaux de Garonne se rendent à Le Pian-sur-Garonne.

Un seul lycée est présent sur le Pays : le lycée professionnel de Camblanes-et-Meynac qui est spécialisé dans les filières de la restauration, de l'aéronautique, du commerce et de l'hygiène-environnement (carte 7). Ce dernier ne possède toutefois pas la même carte scolaire et n'accueille pas seulement les jeunes du Pays.

Les élèves voulant suivre un enseignement général sont orientés vers les lycées de Lormont, Bordeaux (lycée polyvalent François Mauriac à Bordeaux Bastide), Langon, Libourne et La Réole. Les trajets occasionnés étant alors trop longs pour certains élèves, la solution de l'internat est souvent privilégiée. Cette situation est de plus en plus mal supportée par parents et enfants.

Concernant les organismes scolaires de formation, le Pays en possède deux pour l'ensemble de son territoire (carte 7):

- La Maison Familiale Rurale de l'Entre-deux-Mers située sur la commune de la Sauve Majeure, accueille des collégiens et des jeunes adultes en formation par alternance dès la classe de 4<sup>ème</sup>, en enseignement agricole. Les formations dispensées mènent à des brevets d'aptitude professionnelle agricole, à des secondes professionnelles ainsi qu'à deux baccalauréats professionnels en travaux Paysagers ou en production horticole.
- Le Centre de Formation en Aéronautique (CFLE) à Latresne a pour vocation de former et de perfectionner l'ensemble des personnels de la Direction Générale de l'Armement et des Etats-Majors. Il participe à la reconversion de militaires dans l'aéronautique civile. Un baccalauréat professionnel scolaire et un baccalauréat professionnel apprentissage y sont délivrés.

Le faible nombre d'organismes de formation contribue donc aussi au départ précipité des jeunes vers les grandes agglomérations pour y suivre des études supérieures. Seulement, ces opportunités ont un prix qui ne peut être assumé par toute la population.

## **1. Volet animation**

### **a. Les structures du Pays**

Les espaces jeunesse des CdC sont des lieux de rencontre et d'échange pour les 12-17 ans. Ce sont des démarches de projets, qui visent à la participation des jeunes à des projets citoyens afin de les responsabiliser et de favoriser leur autonomie. Ces structures permettent également l'organisation de rencontres sportives et culturelles ou des soirées débats sur les addictions au tabac par exemple. Les jeunes ont à leur disposition des jeux de société, des baby-foot, des tables de ping-pong ou bien encore un accès internet. Ces établissements fonctionnent pendant les périodes scolaires mais aussi pendant les petites et les grandes vacances.

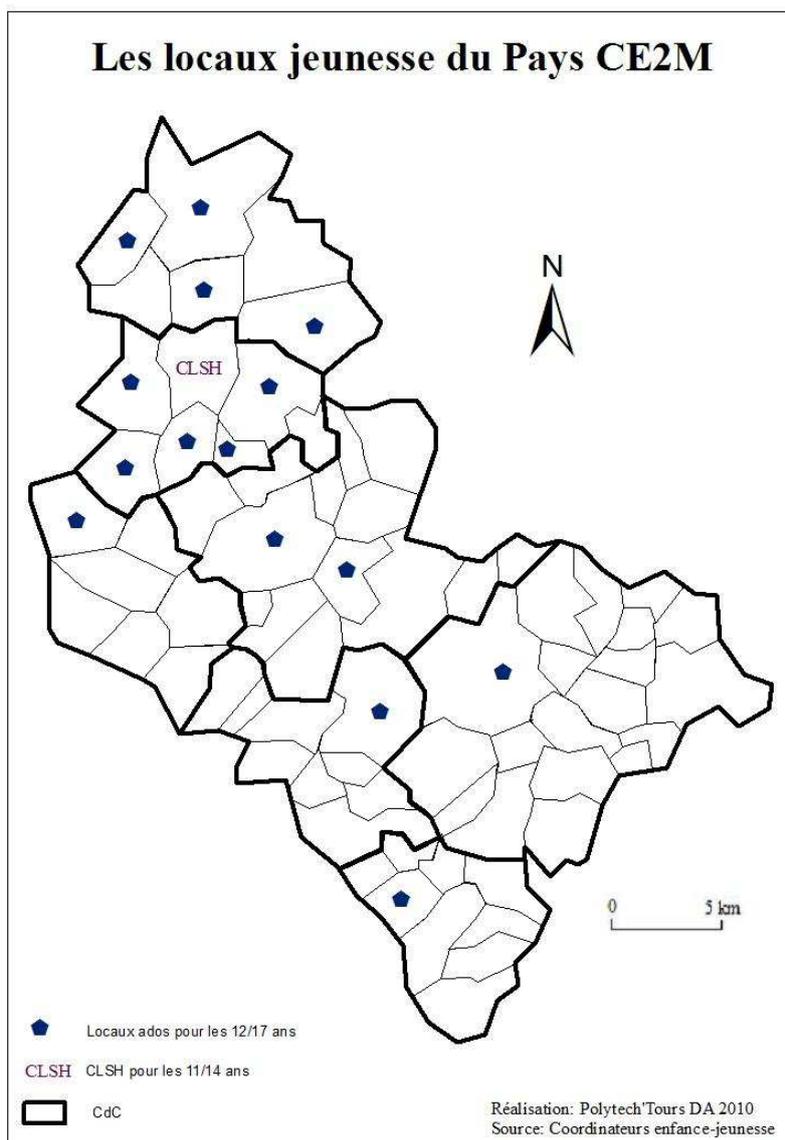
Des sorties et des séjours de vacances sont régulièrement organisés tels que des mini camps de type surf, des raids aventure, des festivals de musique...

Certaines communes proposent même davantage avec la mise en place d'un atelier Hip Hop pour Sainte-Eulalie et d'un Projet d'éducation à l'image (éducation à l'image de soi, le droit à l'image, les règles, la prise de vue, montage vidéo avec du logiciel libre) et un Projet Rap Slam pour Saint-Loubès.

Chaque CdC détient sa propre dénomination de ses structures jeunesse (carte 8) :

- Point Rencontre Jeunesse (PRJ) pour les Coteaux bordelais, le Canton de Targon, Beychac-et-Caillau, Sainte-Eulalie et Montussan ;
- Point Loisirs Accueil Jeunes (PLAJ) pour les Coteaux de Garonne ;
- Local Ados pour le Vallon de l'Artolie ;
- Espace Jeunesse pour les Portes de l'Entre-deux-Mers ;
- Point Accueil Jeunes (PAJ) pour le Créonnais et les Coteaux bordelais (PAJ/PIJ) ;
- Service Jeunesse Prévention pour la commune de Saint-Loubès.

Ces structures ont en moyenne une capacité d'accueil de 20 places, même si les structures des communes de la CdC du Secteur de Saint-Loubès ont un nombre de places d'accueil plus important (40 places).



**Carte 8 : Les locaux jeunesse du Pays CE2M**

Les jeunes du PRJ de Targon organisent, chaque année, le festival « Explozik ». Un voyage est organisé préalablement dans l'objectif de créer une chanson, un morceau de musique qui sera présenté en première partie de spectacle.

Un accompagnement à la scolarité a parfois lieu au sein de ces structures. Le local Ados de Capien en organise un le lundi soir. Ce dispositif, financé par la CAF, a débuté en 2006. Il a pour objectifs d'aider les jeunes à acquérir des méthodes de travail, de faciliter leur accès au savoir et de soutenir les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. On encourage ainsi les acquis de ces jeunes, tout en leur permettant d'élargir leurs centres d'intérêts. L'accompagnement est aussi mis en place dans les bibliothèques de Rions et Paillet. Il a également eu lieu à Langoiran lorsque le dispositif connaissait une certaine

réussite. Cependant, le départ de l'animatrice a stoppé cet élan et le site de Langoiran est maintenant fermé.

Un accompagnement à la scolarité est également organisé au Service Jeunesse-Prévention de Saint-Loubès. En partenariat avec le collège, la MDSI et le CG, un animateur aidé de huit bénévoles propose aux élèves en difficulté scolaire, un accueil et un accompagnement adapté. Il a lieu deux soirs par semaine (mardi et jeudi de 17h à 19h30) après l'école.

L'aide aux devoirs n'est en revanche pas dispensée dans les autres structures pour adolescents du Pays. Depuis trois ans, le Ministère de l'Education nationale a instauré des enveloppes budgétaires dans le cadre d'un programme éducatif dont le but est d'assurer du périscolaire basé sur la découverte d'activités culturelles et sportives et l'aide aux devoirs. Du personnel est alloué à cette tâche avec des aides éducateurs. Les CdC considèrent alors que cette activité ne dépend plus de leurs prérogatives.

La carte ci-dessus met en évidence la répartition des structures pour la jeunesse du Pays. Chaque CdC détient au moins un établissement voire un dans chaque commune de la CdC pour les Coteaux bordelais. Ceux-ci possèdent par ailleurs le seul ALSH dédiés aux pré-adolescents de 11-14 ans. Cette structure permet à ces jeunes de se retrouver ensemble dans une période de leur vie où il est difficile de se confier. De plus, en limitant l'âge à 14 ans on évite de mélanger des jeunes plus âgés dont les intérêts et les problèmes ne sont plus les mêmes.

#### **b. Une politique jeunesse en pleine restructuration**

Si la politique petite enfance et enfance doit s'adapter à des hausses constantes de fréquentation des structures, les actions en matière de jeunesse sont touchées par une baisse des effectifs. Cette réalité peut s'expliquer, d'une part, par le petit nombre d'établissements scolaires du supérieur sur et autour du territoire du Pays et d'autre part, si les besoins des petits et de leurs parents semblent faciles à cibler (modes de garde), il est beaucoup plus difficile de répondre aux attentes des adolescents.

En effet, entre leurs souhaits d'encadrement dans certains domaines (organisation d'activités, études...), et d'indépendance, la place de l'action est mince et connaît depuis quelques années des difficultés d'adaptation.

La proximité avec Bordeaux change également les besoins de ces jeunes. La CUB leur propose déjà de multiples activités et les réseaux de transports sont assez développés pour qu'ils se déplacent jusqu'à elles ; Les Portes de l'Entre-deux-Mers (qui possèdent aussi deux minibus de 9 places chacun pour amener les jeunes jusqu'à leurs locaux), les Coteaux bordelais et le Secteur de Saint-Loubès sont soumises à cette proximité géographique.

Les autres CdC du Pays connaissent des problèmes d'accessibilité à leurs structures car elles sont trop excentrées. Les temps de trajet sur le sud du territoire sont longs et même

en possédant un deux-roues cela peut décourager. Ainsi la majorité des jeunes qui se rendent au PRJ de Targon sont domiciliés sur la commune.

La politique jeunesse connaît également des soucis de locaux de plusieurs ordres. Certains bâtiments ont besoin d'être réaménagés et restructurés comme celui de Capian qui est un peu vétuste.

L'architecture choisie peut aussi se révéler être un obstacle. La façade du PAJ de Créon qui est entièrement vitrée implique que tout ce qui passe à l'intérieur est visible de l'extérieur rompant ainsi l'intimité que les jeunes sont venus chercher ; la fréquentation du lieu s'en ressent alors. A cela s'ajoute la présence de la ludothèque, juste à côté, qui perturbe l'atmosphère recherchée par les adolescents.

Les politiques jeunesse des différentes CdC du Pays doivent faire face aujourd'hui à des remaniements de plusieurs ordres, qu'il s'agisse d'un changement de local ou de revoir les actions dispensées. Cette mutation ne doit pas se distinguer du volet formation/insertion qui à l'heure actuelle représente une inquiétude chez les jeunes les plus en difficulté.

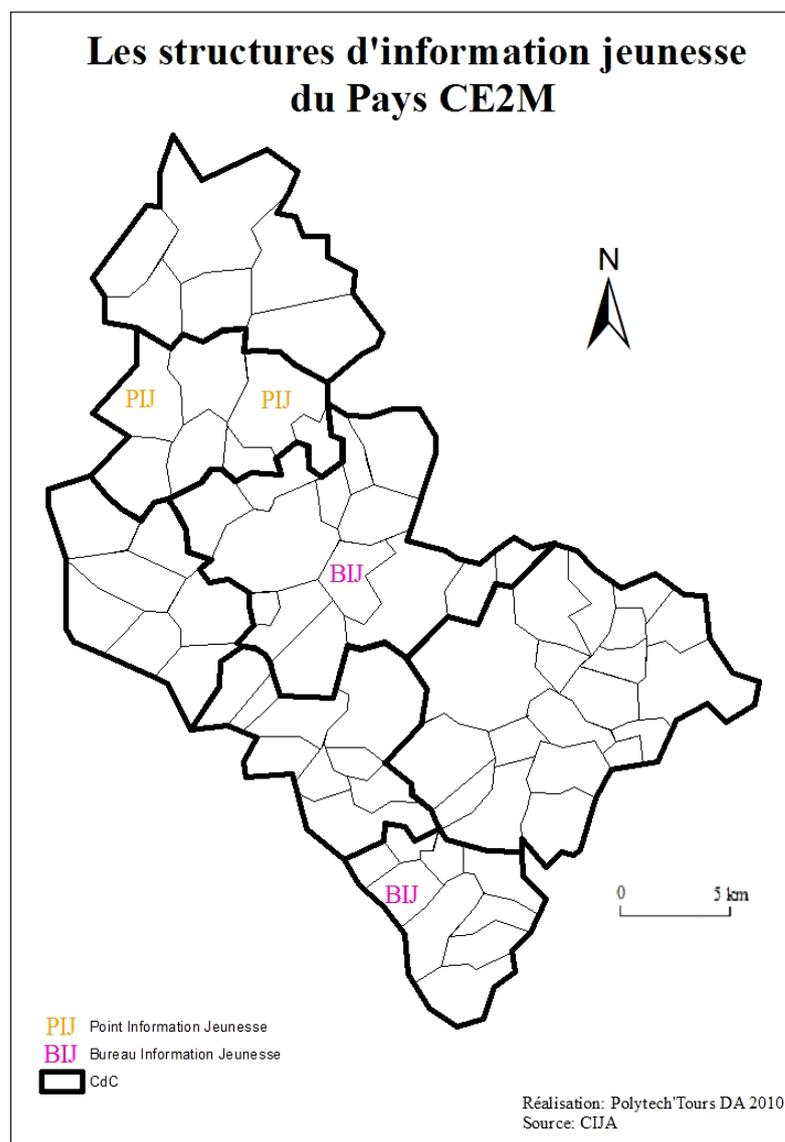
## **2. Volet formation, insertion**

### **a. Les structures du territoire**

Une des préoccupations majeures concernant les jeunes est l'orientation professionnelle. Comme le territoire ne possède pas d'établissements d'études supérieures, il est important de signaler les services dont dispose un jeune pour établir son projet professionnel.

Afin d'offrir aux jeunes une véritable information de proximité, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a mis en place un réseau animé par le Centre d'Information et de Documentation de la Jeunesse (CIDJ) qui possède un réseau régional (Le Pays dépend du CIDJ Aquitaine).

Sur le Pays, Cadillac et Créon possèdent un Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) tandis que Tresses et Salleboeuf ont un Point d'Information Jeunesse (PIJ). Ces structures répondent à un cahier des charges défini par le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans son instruction du 18 octobre 2001 (carte 9).



**Carte 9 : Les structures d'information jeunesse du Pays CE2M**

◆ Un Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) est une structure municipale ou associative qui a pour vocation première et essentielle l'information des jeunes. Il dispose d'un local (au moins 30m<sup>2</sup>) qui lui est propre et d'un ou plusieurs animateurs permanents permettant d'assurer un accueil à temps plein (ouverture de 30h au minimum par semaine). Le BIJ utilise la documentation nationale du CIDJ, régionale du CRIJ, ainsi qu'une documentation locale.

◆ Un Point d'Information Jeunesse (PIJ) est un service qui se greffe sur une structure pré-existante ayant une vocation plus large que l'information des jeunes (collectivités locales, associations de jeunes...). Il dispose au sein de cette structure d'un lieu à usage spécifique (au moins 15m<sup>2</sup>). Il offre un accueil souvent à temps partiel (ouverture de 15h par semaine au minimum) et est animé au minimum par un responsable de la structure d'implantation. Il utilise la documentation du CIDJ et du CRIJ de rattachement.

Les BIJ et PIJ sont des lieux privilégiés d'implantation d'un Point cyb (pour améliorer les connaissances des jeunes sur les nouvelles technologies) et d'un Relais Local du programme européen « jeunesse ». Les Points cyb font partis du diagnostic territorial des Services d'accès public à Internet (SAPI), commandité par le Conseil Général de la Gironde, dans le cadre du Programme SAPIENS<sup>5</sup>.

#### **b. Perspectives**

Les deux PIJ des Coteaux bordelais, localisés au sein de PRJ de Tresses et Sallebœuf, connaissent des problèmes de fréquentation. La multiplication des médias et par conséquent des possibilités d'accéder à l'information est source de concurrence pour ces établissements.

De plus, le renouvellement de labellisation des PIJ, en théorie tous les 3 ans, est en attente pour ces derniers. Avant que les Francas n'obtiennent la gestion des deux points rencontre jeunes de Tresses et Sallebœuf, les conventions étaient signées avec la mairie de Sallebœuf et l'association OSC de Tresses. L'Etat et le CIJA (Centre d'Information Jeunesse Aquitaine) sont donc dans l'attente de connaître leur interlocuteur pour renouveler la convention : les Francas, la mairie ou la CdC ? Ils chercheront à rencontrer un élu communautaire référent pour la jeunesse afin de connaître le projet éducatif en la matière et de savoir comment ces deux structures peuvent contribuer à l'accomplissement de ces objectifs.

En juin dernier, le PIJ de Latresne a fermé. Sa situation au sein de la bibliothèque ne l'avantageait guère car il était en inadéquation avec ses objectifs. Seulement 20% du public visé (12/17 ans) le fréquentait, les plus de 50 ans étaient majoritaires. Aujourd'hui, les Portes de l'Entre-deux-Mers travaillent sur un projet jeunesse plus global en y ajoutant les prérogatives du PIJ. Trois piliers sont concernés : l'animation, des actions de sensibilisation (aux addictions, à la santé, aux multimédias...) et l'aide à l'orientation. Comme il a été dit précédemment, l'Espace jeunesse de la CdC connaît de gros soucis de local et il devient donc vital pour le projet d'obtenir un local adapté et dédié aux deux volets : animation et formation/insertion. Le projet vise ainsi soit à la construction d'un nouveau bâtiment soit à l'investissement dans un nouveau préfabriqué de grande taille (une grande salle d'activité, une petite multimédia...).

Une demande écrite à la mairie de Latresne pour l'obtention d'un terrain a été réalisée. Une localisation dans cette commune paraît idéale tant par la proximité directe du collège (plus de 900 élèves), que par la présence de toutes les infrastructures sportives (gymnase du CG à disposition de la CdC pour le temps hors scolaire, le futur city-stade mais aussi la salle des fêtes communale et la piscine intercommunale). Un budget de 140 000€ pour 150 m<sup>2</sup> et un agrément de 24 places ont déjà été estimés.

Le BIJ de Cadillac est localisé au sein même de la Mission Locale des deux Rives. Il est géré par cet organisme qui le finance en fonds propres. En 2009, 311 jeunes recensés sont

---

<sup>5</sup> Sapiens : « Susciter l'Accès et le Partage de l'Information Et des Nouveaux Savoirs » est un programme mis en œuvre par le département de la Gironde depuis 2005. Il vise à promouvoir et à développer les usages numériques au sein des médiathèques et des Espaces Publics Numériques (EPN) en Gironde.

venus s'informer au BIJ dont 119 ont orienté leurs recherches dans le domaine de la formation, sans compter le passage de personnes venues s'informer en autonomie et non comptabilisées. L'atout de ce BIJ pour la Mission Locale est son point cyb qui donne la possibilité aux jeunes de consulter des sites spécialisés (Pôle Emploi, CAF...), de rédiger et stocker des CV et enfin de réaliser des travaux multimédia (Blog, gravure de CD/DVD...). Si le succès du BIJ ne se discute pas, son fonctionnement est relié inévitablement aux engagements de la Mission Locale. Cependant, le public visé par la mission est âgé entre 16 et 25 ans et cela pose un problème pour l'accueil des plus jeunes. En effet, les collégiens sont réticents à se présenter dans les locaux car l'atmosphère ne correspond pas forcément à leurs âges.

Le BIJ de Créon qui date de 2000 fut communal, puis intercommunal mais reste toujours associatif. Aujourd'hui, il représente une action du Relais de Services Publics du Centre socioculturel Intercommunal "La Cabane à Projets" dont la finalité est d'accompagner les habitants (ici les jeunes) dans leurs démarches et/ou recherche d'emploi en favorisant leur autonomie et l'accès aux droits.

Le BIJ dispose d'un fond documentaire pour l'information des jeunes (santé, formation, emploi, loisirs, ...). Il propose également un accompagnement de projets pour les jeunes.

Il reste difficile d'évaluer la fréquentation de cette structure puisqu'elle est insérée au sein même de la Cabane à Projet. De manière générale, il est observé une baisse de la venue des 16/25 ans, qui ne se présentent plus que lors de projets, d'animations ou d'actions spécifiques (emplois, vacances, apprentissage, infos métier...).

La présence de PIJ au sein des PRJ de Tresses et de Sallebœuf ne leur permet pas d'être mis en avant. En effet, les jeunes sont avant tout venus s'amuser, se distraire et ne sont donc pas dans une optique de recherche d'orientation ou d'emploi. A l'inverse, les BIJ du Pays sont directement reliés à des structures qui ont pour mission d'aider aux démarches d'insertion professionnelle et cela permet d'expliquer leur meilleure fréquentation.

Atouts	Faiblesses	Opportunité	Menace
Demande des jeunes	Baisse de la fréquentation des structures dédiées à la jeunesse	Associer davantage le volet formation/insertion à l'animation	Fermeture des PIJ du territoire
Une structure par CdC	Vétusté des locaux		
	Le manque d'un lycée d'enseignement général		

## Sous-thème 2 : Sport, Culture, Loisirs et Vie associative

L'animation culturelle et sportive ainsi que les loisirs favorisent l'amélioration du cadre de vie. Ils sont de plus en plus déterminants dans l'implantation des populations et des activités sur un territoire.

Dans cette partie, sera évaluée l'animation culturelle, sportive et de loisirs sur le Pays Cœur Entre-deux-Mers, en adéquation avec sa population locale. Une vision globale et quantitative a été envisagée. Quelques initiatives locales seront prises en compte afin d'obtenir une représentation complète du territoire. Cette évaluation a pour but de dresser un état des lieux des activités culturelles et sportives sur le territoire et de repérer ses points forts et ses faiblesses.

De nombreux acteurs interviennent dans les politiques d'animation culturelle, sportive et de loisirs :

- L'Etat :
  - DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ;
  - DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports).
- Les collectivités territoriales : Conseils Régionaux, Conseils Généraux...
- Les associations.

La vie associative a un rôle majeur dans l'animation culturelle et sportive du Pays Cœur Entre-deux-Mers. Elle participe à la redynamisation de certaines communes et conforte les politiques culturelles portées par les CdC. Elle pallie au manque de professionnels chargés de la culture ou de l'animation sportive.

### **I. L'animation culturelle**

#### **1. La lecture publique**

##### **a. Le rôle des Bibliothèques Départementales de Prêt**

La mise en œuvre de la politique de lecture publique relève de deux niveaux d'administration territoriale :

- Le département avec la Bibliothèque Départementale de prêt ;
- Les communes ou les CdC, qui financent les bibliothèques municipales ou intercommunales.

La Bibliothèque Départementale de Prêt, les Bibliothèques municipales et les Points Lecture coopèrent au sein d'un « Réseau de Lecture Publique ».

Les Bibliothèques Départementales de Prêt (BDP), compétence obligatoire des Conseils Généraux, ont pour but de développer la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants grâce à :

- Des dépôts de livres dans différents lieux (bibliothèques communales, mairies) ;
- Des bibliobus : bibliothèques itinérantes qui s'installent sur les places publiques afin d'effectuer des prêts directs ;
- Des volontés d'élus ou des associations qui souhaitent développer les bibliothèques ;
- Des formations et une assistance technique auprès des responsables.

Toutes les communes ne sont pas desservies par la BDP. En effet, les CdC du Canton de Targon et des Coteaux de Garonne ne sont pas fournies par la BDP. (carte 10)

La bibliothèque Point Lecture ne répond à aucun des critères fixés par la BDP, mais bénéficie de l'aide et du soutien de celle-ci : conseil, formation, desserte documentaire... sous réserve d'un avis technique de sa part sur la viabilité de l'équipement et la signature d'une convention avec elle.

#### **b. La classification des lieux de lecture publique**

Pour effectuer cette classification en fonction de leur niveau de service, il sera utilisé la typologie d'évaluation des Bibliothèques Départementales, issue du Plan départemental de la lecture publique 2005-2015. Cette classification<sup>6</sup> dépend de la superficie du local, des horaires d'ouverture, du budget annuel d'achats de documents, de la formation et de la qualification du personnel. Selon leurs types, les bibliothèques bénéficient du concours du Conseil Général (financements, équipement informatique de gestion, équipement multimédia, aide à l'emploi).

Sur les 71 communes composant le Pays, 41 bibliothèques sont inscrites dans le relais de la BDP (tableau 3). Elles sont municipales aux normes de l'Etat, relais et dépôts tous publics. Le Pays Cœur Entre-deux-Mers ne possède pas de bibliothèque médiathèque intercommunale relais de la BDP mais il existe un relais transitoire de la BDP à Tresses au château de la Séguini.

**Tableau 3 : Extraction de la base départementale de la BDP de la Gironde en 2008, (Annexe 2)**

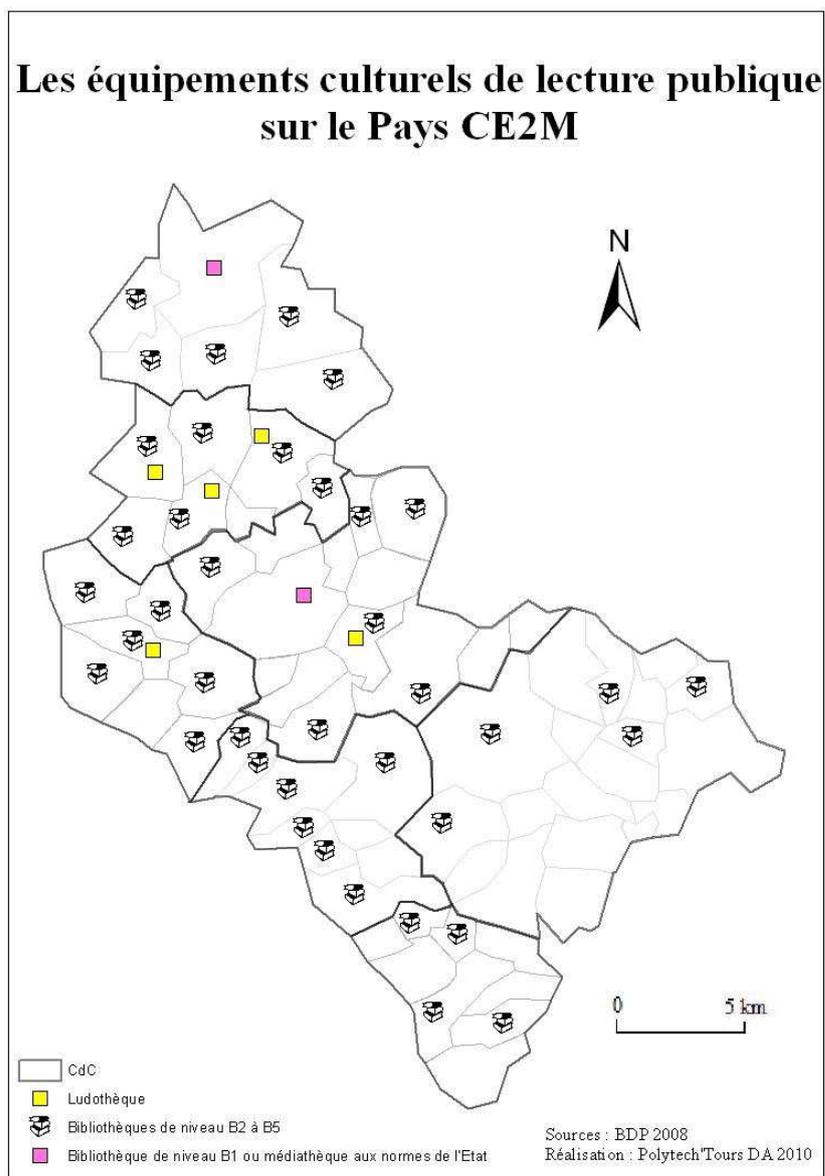
Communautés de Communes	Communes desservies par la BDP	Typologie
CdC du Canton de Targon	Cessac	D <sup>7</sup>
	Lugasson	D
	Romagne	B3
	Southernac	D
	Targon	B2

<sup>6</sup> Les critères de classification sont ajoutés en annexe du diagnostic.

<sup>7</sup> Une bibliothèque classée de type « D » est équivalente à une bibliothèque de type B5, et « PL » (Point Lecture) est égale à B4.

CdC des Coteaux bordelais	Camarsac Carignan-de-Bordeaux Fargues-Saint-Hilaire Pompignac Sallebœuf Tresses	PL B2 B2 B3 B2 B2
CdC des Coteaux de Garonne	Gabarnac Laroque Loupiac Omet	D D D D
CdC du Créonnais	Baron Créon Croignon Haux La Sauve Lignan-de-Bordeaux Sadirac	B3 B2 B3 PL B2 D B1
CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers	Baurech Camblanes-et-Meynac Cénac Latresne Quinsac Saint-Caprais-de-Bordeaux	PL B2 B2 B2 B3 B2
CdC du Secteur de Saint-Loubès	Beychac-et-Caillau Montussan Sainte-Eulalie Saint-Loubès Saint-Sulpice-et-Cameyrac Yvrac	B2 B3 B2 B1 B3 B3
CdC du Vallon de l'Artolie	Capian Langoiran Le Tourne Lestiac-sur-Garonne Paillet Rions Tabanac	D B2 B3 PL B3 B3 PL

c. Une répartition inégale



**Carte 10 : Les équipements culturels de lecture publique sur le Pays CE2M**

L'implantation d'équipements de lecture publique sur le territoire du Pays est inégale. En effet, les CdC du Canton de Targon, des Coteaux de Garonne ainsi que du Créonnais, comportent moins de bibliothèques que les autres CdC. Ce constat peut s'expliquer par la concentration de petites communes, qui ne peuvent assumer le prix d'une structure adaptée (CdC du Canton de Targon).

Cinq CdC (les Portes de l'Entre-deux-Mers, les Coteaux bordelais, le Vallon de l'Artolie, le Canton de Targon et les Coteaux de Garonne) ne possèdent pas de médiathèque. Les CdC des Portes de l'E2M, du Vallon de l'Artolie et des Coteaux de Garonne en projettent

la réalisation ; elles ont déjà réalisé une étude de faisabilité, financée en partie par le Conseil Général.

En réalité, le Pays CE2M ne possède réellement que deux médiathèques ou bibliothèques de niveau B1<sup>8</sup>. Quelques bibliothèques municipales indiquent la présence d'une médiathèque au sein de leur structure mais elles ne vérifient pas en réalité les critères exigés.

Au vu du contexte actuel, il n'est pas évident de trouver des financements publics pour la construction d'un équipement culturel. Les projets sont ciblés sur la coopération entre acteurs et la mutualisation de matériel. Par exemple, la CdC du Secteur de Saint-Loubès a terminé son étude de faisabilité et les projets de lecture publique ont été adoptés par la CdC et les communes. Pour Beychac-et-Caillau, la construction de la médiathèque est en cours, tandis que Sainte-Eulalie et Yvrac sont dans la phase de programmation de leur médiathèque (réalisation du cahier des charges). Saint-Loubès envisage une requalification de son équipement : elle va se concentrer sur les projets de services multimédia. De plus, sur cette CdC, une informatisation et la création d'un portail en réseau sont en cours de réalisation afin de faciliter la circulation de documents et la coordination de la programmation culturelle. Une carte unique va alors permettre l'accès gratuit à toutes les bibliothèques de la CdC. Les bibliothèques de la CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers sont en réseau. La CdC du Créonnais envisage aussi une informatisation et un fonctionnement en réseau. La CdC des Coteaux de Garonne souhaite orienter sa politique de lecture publique en partenariat avec les communes de la rive gauche de la Garonne (Barsac).

Les ludothèques sont implantées dans le nord du territoire. Ce type d'équipement est rare et parfois peu valorisé. Il existe généralement à l'échelle intercommunale, comme la ludothèque « Le labyrinthe » sur les Coteaux bordelais. Toutefois, elle peut être aussi associative : par exemple, la ludothèque « la Coccinelle » à Camblanes-et-Meynac. Elle propose une nouvelle offre culturelle par l'intermédiaire de jeux. De nombreux événements sont organisés autour de ce thème, comme les « 24h du Jeu », manifestation préparée par le Kaléidoscope en partenariat avec le centre socioculturel de la Cabane à Projets. Cette dernière structure sera détaillée dans une autre partie.

---

<sup>8</sup> Est considérée Bibliothèque de niveau 1 ou médiathèque aux normes de l'Etat, un équipement dont la superficie est supérieure ou égale à 0,07 m<sup>2</sup> par habitant avec un minimum de 100m<sup>2</sup>, dont le total des heures d'ouverture hebdomadaire est supérieur ou égal à 12h, dont le budget annuel d'achats de documents est supérieur ou égal à 2€ par habitants, et si elle possède un ETP « filière culturelle » pour 2000 habitants avec 50% catégorie A et B.

#### d. Le lectorat

Tableau 4 : Lectorat sur le Pays CE2M (BDP Gironde 2007)

Communautés de communes	% lecteurs réseau BDP	% lecteurs/ population totale à desservir	Budget €/hab réseau BDP	Informatisé pro réseau BDP	Gratuité réseau BDP	Budget réseau BDP
Canton de Targon	17,66%	8,44%	1,4	20,00%	80,00%	40,00%
Coteaux bordelais	15,00%	14,26%	2,2	83,33%	83,33%	83,33%
Coteaux de Garonne	1,42%	0,38%	0	0,00%	75,00%	0,00%
Créonnais	16,55%	13,13%	2,2	83,33%	33,33%	83,33%
Portes de l'E2M	17,88%	16,37%	1,84	50,00%	16,66%	100,00%
Secteur de St Loubès	20,98%	20,98%	2,3	50,00%	66,66%	100,00%
Vallon de l'Artolie	22,34%	18,62%	0,95	28,47%	100,00%	71,42%
<b>Pays CE2M</b>	<b>18,09%</b>	<b>15,15%</b>	<b>1,99 €</b>	<b>38,46%</b>	<b>56,41%</b>	<b>72,50%</b>

Le taux de lectorat sur le CE2M (18,09%) est supérieur à celui de la Gironde (16,48%) mais inférieur au niveau national (21,02%). Il varie selon les CdC ; par exemple, la CdC des Coteaux de Garonne a le taux le plus faible. Il peut s'expliquer par la faible présence de bibliothèques sur le territoire mais aussi par la qualité de ces dernières : ce sont des dépôts de livres.

La moyenne sur le Pays CE2M, du rapport de lecteurs par rapport à la population à desservir est de 15,15%. Or certaines CdC possèdent un faible lectorat, ce qui est le cas des Coteaux de Garonne ou du Canton de Targon.

Le budget en euros par habitant sur le Pays CE2M est équivalent à celui du département mais varie selon les CdC. Celles des Coteaux de Garonne et du Vallon de l'Artolie investissent peu dans ce secteur. D'autres comme les Coteaux bordelais et le Créonnais consacrent un budget plus important pour leurs bibliothèques (achat de livres, mise en place d'ordinateurs, réseau informatique).

Le tableau 4 ci-dessus révèle que les CdC ne possèdent pas toutes une gestion informatisée de leur fonds documentaires. Certaines sont peu ou pas informatisées comme la CdC du Canton de Targon ou les Coteaux de Garonne. Toutefois, la moyenne du taux d'informatisation (38,46%) est supérieure au taux départemental (30,80%), ce qui peut supposer que le CE2M réalise une avancée dans sa politique de lecture publique.

La plupart des bibliothèques du Pays CE2M sont gratuites. Or, la CdC des Portes de l'E2M comporte en majorité des bibliothèques dont l'entrée est payante (par exemple 9€ pour la bibliothèque de Camblanes-et-Meynac).

Sur certaines CdC, les bibliothèques sont entièrement acquises par le département et gérées par les communes (CdC du Secteur de St Loubès et des Portes de l'Entre-deux-Mers, budget BDP réseau 100%). Comme la CdC des Coteaux de Garonne ne possède pas de réelles

bibliothèques mais seulement des points de dépôts de livres issus des prêts de la BDP, son budget d'acquisition est de 0%.

Par conséquent, en comparant tous les critères du tableau, les CdC possédant peu de lecteurs ont un budget consacré aux bibliothèques inférieur aux autres ainsi qu'une inexistence ou une faible informatisation de leurs fonds documentaires. En outre, ces mêmes CdC (Coteaux de Garonne, Canton de Targon) sont pourvues de bibliothèques de type B4 (Point Lecture) ou B5 (Dépôt), ce qui peut expliquer la faible présence de lecteurs. Les mauvaises conditions (absence de renouvellement de livres, non informatisées) engendrent une précarité et confirment alors ces taux.

#### **e. Les manifestations autour du livre**

Des CdC organisent, en partenariat avec les bibliothèques et dans le cadre du prix littéraire jeunesse « Lire, élire » lancé par le Conseil Général, des lectures théâtralisées pour les enfants. Elles sont menées par la Compagnie GARDEL, dans les bibliothèques de Paillet, Le Tourne, Langoiran et Rions (CdC du Vallon de l'Artolie).

Chaque année, les bibliothèques de Beychac-et-Caillau, Montussan, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès et Yvrac (CdC du Secteur de Saint-Loubès), organisent avec leurs écoles maternelles et primaires de ces mêmes communes une opération de l'Education Nationale « Au cœur des livres voyageurs ». Une lecture dynamique, créative et conviviale est engagée avec les enfants ; elle ponctue un travail de culture littéraire mené par les enseignants tout au long de l'année.

D'autres actions de lecture publique ciblent un lectorat particulier ; comme les « bébés lecteurs » destinés aux 0-3 ans. Les bibliothèques de Paillet, Rions et Langoiran ainsi que Targon accueillent ces jeunes curieux pour des lectures favorisant l'éveil, l'écoute, le jeu et le partage. Un mélange intergénérationnel (jeunes enfants, parents, grands-parents) enrichit ces interventions mensuelles, portées par la CdC du Vallon de l'Artolie, le Conseil Général et les bibliothécaires.

Les Coteaux bordelais mettent, quant à eux, en réseau leurs bibliothèques municipales pour des actions communes comme la manifestation « au fil des bibliothèques » et pour la production d'un recueil de nouvelles.

#### **f. Les Etablissements Publics Numériques (EPN) au sein des bibliothèques**

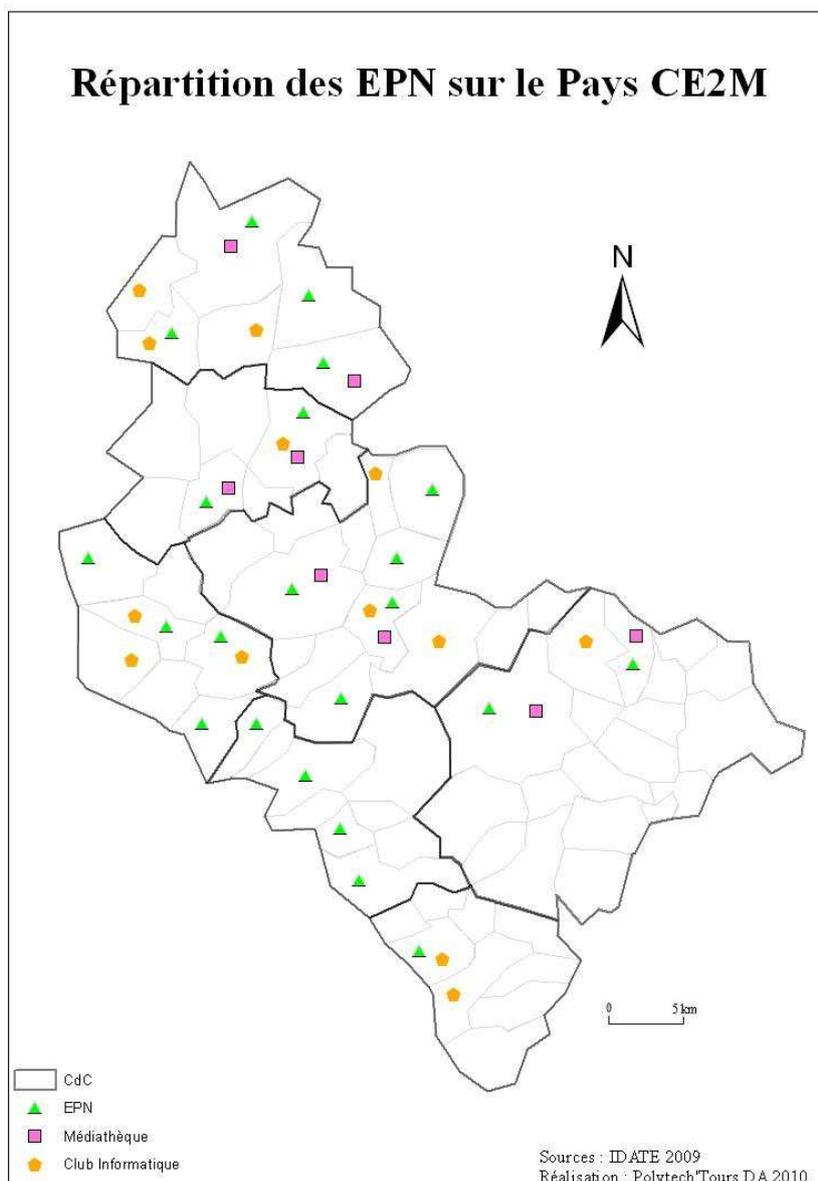
Selon une étude réalisée par l'IDATE en Juin 2009 (Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications), le Pays CE2M possède peu de Points d'Accès Publics à l'Internet<sup>9</sup>(PAPI) : vingt-trois sont mis en place dans des bibliothèques (carte 11). Or les

---

<sup>9</sup> Les PAPI accueillent tous les publics pour un service de libreaccès de base, faiblement accompagné, par du personnel non spécialement qualifié. L'offre est axée principalement sur Internet, voire la consultation de cédéroms.

bibliothèques représentent 45% des SAPI, d'après le diagnostic territorial des SAPI réalisé par le Conseil Général de Gironde.

Les CdC sont peu pourvues en PAPI : les CdC du Secteur de Saint-Loubès et des Portes de l'E2M comportent quelques points internet. Toutefois, les CdC du Créonnais, du Canton de Targon et des Coteaux de Garonne ont peu de connexions au sein de leurs bibliothèques.



**Carte 11 : Répartition des EPN sur le Pays CE2M**

En outre, treize clubs informatiques proposent des accès à internet et aux multimédias aux habitants ; cela représente 5% des SAPI selon l'étude des SAPI. D'une manière générale, ces clubs sont gérés par des bénévoles, parfois par des professionnels et demandent peu de moyens à la collectivité. C'est pourquoi les heures d'ouverture de ces structures ne sont pas renseignées. Ces clubs sont regroupés dans les mêmes communes que les points d'accès en

bibliothèque. La faible offre en club informatique sur le territoire peut s'expliquer par le fait que les populations possèdent de plus en plus un ordinateur avec internet. Or ce constat s'avère faux, les territoires ne sont pas toujours desservis par l'ADSL et un ordinateur est un équipement coûteux pour une famille à faibles ressources.

## **2. Les cinémas**

Deux cinémas sont présents sur le territoire :

- Le Cinéma Linder à Créon (art et essai) ;
- Le Cinéma Lux de Cadillac.

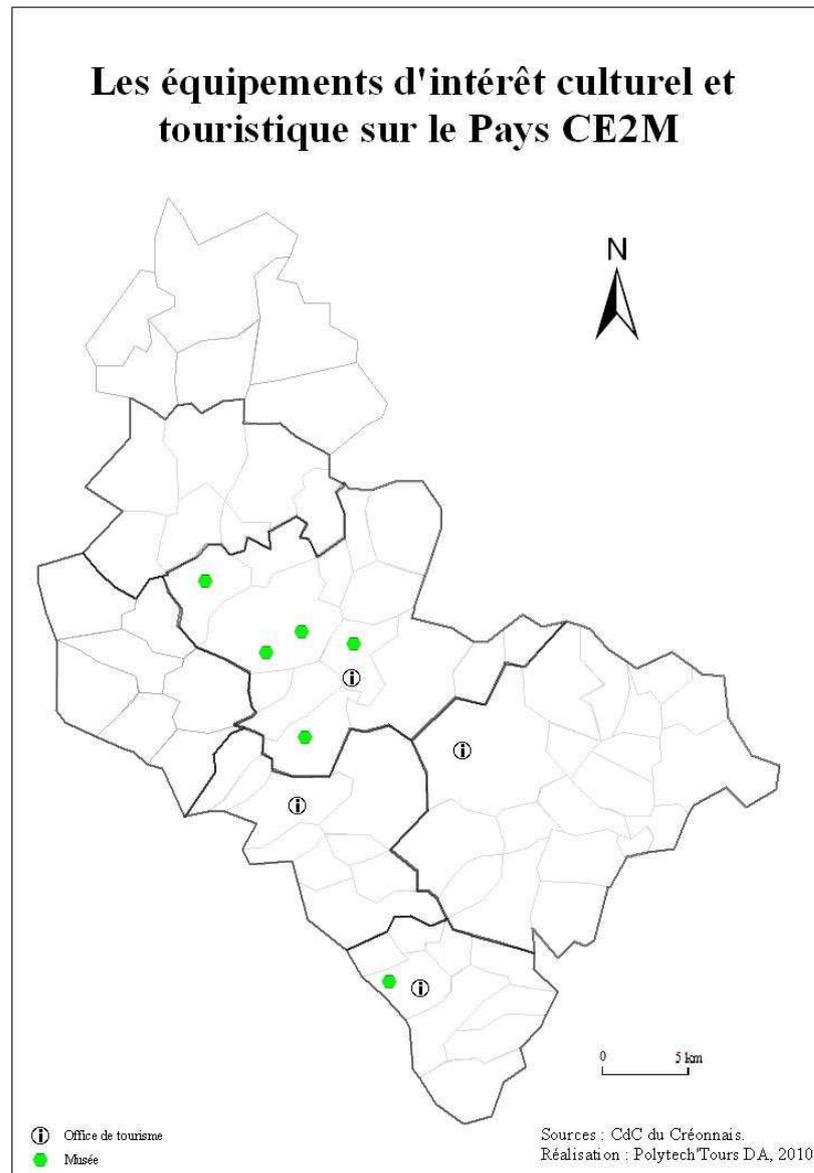
Ils sont bien répartis sur le territoire tout en étant proche de tous les habitants, il faut au maximum 25 minutes en voiture pour s'y rendre. Au-delà de 30 minutes, les distances sont perçues comme une contrainte et s'opposent à l'idée de plaisir apportée par une activité ludique. En outre, la voirie du Pays n'est pas de bonne qualité et peut s'avérer dangereuse. C'est pourquoi, la distance mais surtout le temps passé dans les déplacements, sont primordiaux dans la pratique d'une activité culturelle ou sportive. Les habitants des CdC au nord du territoire privilégient les cinémas de la CUB, pour des raisons de choix plus variés et de meilleures conditions.

Le Cinéma Linder, rénové en 1981, comporte une salle de projection pouvant accueillir 189 spectateurs. Elle possède un bon équipement technique (équipement pour sourds et malentendants). La projection des films est organisée par l'OCCL. Cette dernière propose 2 films par semaine, en 5 séances.

Le Cinéma Lux a été rénové en 2008, pour des raisons de vétusté, ce qui a doublé sa fréquentation (20 000 à 25 000 entrées prévues). Il comporte une salle de projection avec 200 fauteuils. Son équipement technique est important mais ne permet pas un accès aux malentendants. L'association « Le Paradis » y programme 4 films par semaine, en 13 séances (avec en plus quelques séances scolaires et ateliers estivaux).

Ces deux salles municipales ont des gestionnaires associatifs. Elles appartiennent à l'Association des Cinémas de Proximité de Gironde (ACPG), qui a été créée pour faire face au développement des multiplexes. Elle propose alors d'autres animations, telles que l'opération « Clin d'œil » (projection-débat), des « ciné goûtez ! » pour attirer un jeune public, « un cinéaste en gironde » ou « vélo cinéma ».

### 3. Les musées et les collections locales



**Carte 12 : Les équipements d'intérêt culturel et touristique sur le Pays CE2M**

Cette carte illustre la répartition des musées et des offices du tourisme sur le territoire. Leurs présences génèrent un nouveau type d'activité sur le territoire et attirent une population extérieure au Pays CE2M.

### **a. Les musées**

Cinq musées sont implantés sur le Pays Cœur Entre-deux-Mers :

- La Maison de la Poterie, à Sadirac. Elle existe depuis 1988 et est devenue municipale en 2003. Elle propose trois types de visite : libre, commentée ou commentée avec démonstration d'un potier. Cette dernière animation s'effectue en partenariat avec l'association des Gens et Amis de la Poterie (AGAP). C'est un pôle artisanal.
- Le musée archéologique de Lignan-de-Bordeaux. Créé en 1968, il propose des collections d'archéologie préhistorique du site de Carmiac, des objets gallo-romains ainsi qu'une collection d'objets traditionnels populaires du XIX et XXème siècle. Il n'est ouvert que sur demande les dimanches.
- L'atelier et parc de sculptures de Spéranza à Haux. Une visite commentée par le sculpteur est proposée dans un grand parc où se succèdent des sujets éclectiques (art africain, art roman...). L'atelier et le parc sont ouverts sur demande auprès de l'artiste.
- Le Musée du Patrimoine et de la Nature, à Sadirac, ouvre en période estivale. Il propose des ballades thématiques, des conférences-débats et des ateliers scientifiques, valorisant l'environnement.
- Le Musée gourmand, « Oh ! Légumes oubliés », à Sadirac. Au cœur du Château de Belloc, abritant un énorme potager de légumes et fruits anciens, le musée attire 15 000 visiteurs par an et rayonne au-delà des frontières de la Région. Il propose plusieurs spécificités : potager conservatoire, conserverie artisanale, ferme biologique et pédagogique, ainsi que des animations sur la préservation d'espèces anciennes et le goût (goûter à la ferme).

Ces musées valorisent le patrimoine identitaire, artisanal du Pays par ses arts (maison de la poterie et l'atelier de Spéranza), son histoire (musée archéologique de Lignan) et son terroir (oh ! Légumes oubliés). Ils attirent toute sorte de public, de la population locale aux touristes en période estivale, qui s'intéressent à la culture locale de la région. Ils s'adaptent aux différents curieux, par leurs ateliers, leurs expositions et leurs initiations. Ils drainent plus ou moins de visiteurs (d'une centaine à 15 000 personnes par an). Les musées s'imposent donc dans la vie culturelle du Pays CE2M.

### **b. L'implication dans l'animation locale**

Ces musées s'inscrivent dans le territoire en dirigeant des activités de sensibilisation sur l'environnement, l'identité culturelle et le patrimoine.

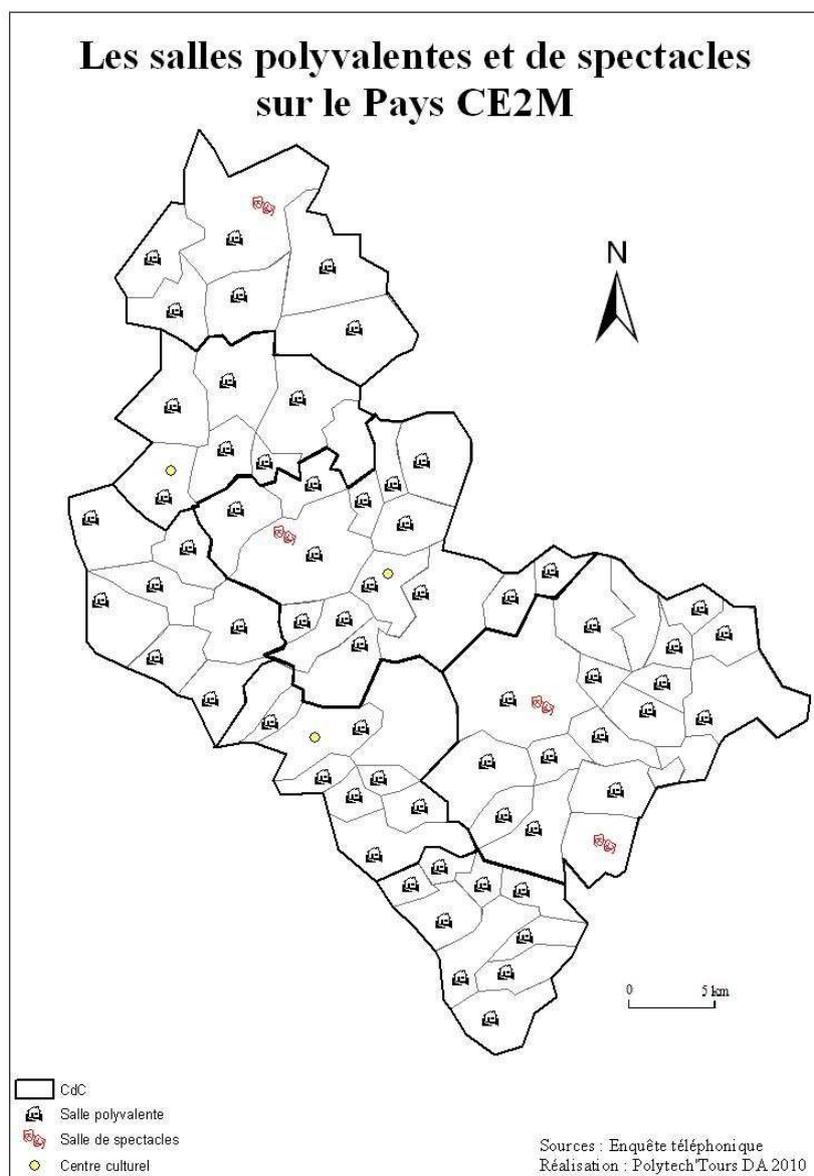
Par exemple, la Maison du Patrimoine et de la Nature, ouverte début juillet, propose des balades nature thématiques, des ateliers scientifiques, des projections de films et de reportages ainsi que des expositions.

La ferme pédagogique « Oh ! Légumes oubliés » conduit aussi une mission culturelle en initiant les jeunes aux légumes d'autrefois, à leurs goûts et à leur culture. Ces deux structures sont gérées par des professionnels.

Par ailleurs, la plupart des animations sont soutenues par un grand réseau associatif tel que les Gens et Amis de la Poterie, les Chantiers de Tramasset... Les actions menées sont diverses : conférences, ateliers découvertes, initiation à la fouille archéologique, spectacles, visites guidées, dégustations... La plupart de ces associations agissent en partenariat avec les écoles de la Région.

D'autres associations, telles que le CLEM (Comité de Liaison des associations historiques, archéologiques et de sauvegarde du patrimoine de l'Entre-deux-Mers), ont pour objectifs la valorisation du patrimoine de l'Entre deux-Mers.

#### 4. Des salles polyvalentes et des salles de spectacles



**Carte 13 : Les salles polyvalentes et de spectacles sur le Pays CE2M**

Cette carte illustre la forte présence de salles polyvalentes sur le Pays CE2M, la faible existence de salles de spectacles et les trois centres culturels. Les salles polyvalentes sont divisées en deux catégories : les salles polyvalentes et les salles polyvalentes à dominante culturelle, classées par l'Institut Départemental du Développement Artistique et Culturel (IDDAC).

**a. Les salles polyvalentes**

La quasi-totalité des communes possèdent une salle polyvalente ou une salle des fêtes. Elles sont généralement utilisées pour les réceptions et les réunions familiales ou associatives. Certaines sont adaptées pour recevoir une pratique sportive telle que le yoga ou la gymnastique.

Elles sont particulièrement adaptées au milieu rural car elles sont multifonctionnelles (salles de sport, salle de réception, salle de conférence, salle de spectacle...), ce qui explique leur forte présence sur le territoire.

Ces salles polyvalentes sont rarement bien équipées pour recevoir des spectacles culturels. Toutefois, l'IDDAC a repéré deux salles « scènes en Gironde », lieu pouvant accueillir des spectacles soutenus par l'IDDAC :

- La salle polyvalente de Camblanes-et-Meynac (Portes de l'Entre-deux-Mers),
- La salle des fêtes de Villenave-de-Rions (Vallon de l'Artolie).

**b. Les salles polyvalentes à dominante culturelle**

Plusieurs salles polyvalentes (annexe 3) sur le territoire ont été conçues pour accueillir des spectacles dans de bonnes conditions. Les exemples suivants permettent d'illustrer cette situation :

- La salle polyvalente de Pompignac, dispose de 150 à 250 places assises avec un bon équipement scénique et une sonorisation limitée. Un écran mobile permet la diffusion irrégulière de films par l'association Anamorphose.
- La salle culturelle de Cénac possède de 250 places assises à 360 debout. Elle comporte un équipement technique (scène, éclairage, sonorisation et écran de projection).
- L'espace Troquereau (Maison des associations et salle de spectacle) de Camblanes-et-Meynac, propose 150 places. Elle est équipée d'une grande scène et d'un matériel son et lumière satisfaisant, ce qui explique son label « scènes de Gironde » par l'IDDAC.
- Le centre socioculturel de St Caprais-de-Bordeaux, pouvant accueillir 400 personnes assises et possède une grande scène.
- La salle multi-activités René Lazare à Targon, est un espace dédié au sport et à la culture. Elle comporte une salle de spectacle pouvant accueillir 340 personnes assises, 700 personnes debout et bénéficie d'un équipement technique performant (son et éclairage).

### **c. Les salles culturelles ou salles de spectacle**

Deux équipements sont réellement identifiés en tant que véritables salles de spectacle sur le Pays CE2M :

- La salle de spectacle de Créon, gérée par l'association « LaRural » appartient au centre culturel regroupant une bibliothèque et des salles multifonctions. Elle peut accueillir 460 personnes assises.
- La Coupole à St Loubès, salle communale ayant une superficie de 1200m<sup>2</sup>, qui peut accueillir 830 spectateurs assis et 2700 debout. L'équipement technique est important et très performant. Elle comporte des loges pour les artistes. La Coupole attire des grandes célébrités, dans de bonnes conditions, et pallie au manque d'une réelle salle de spectacle pour Bordeaux. Cette salle est aussi empruntée à la commune pour des soirées festives ou des colloques. Elle draine toute la population du Pays Cœur Entre-deux-Mers.

### **d. Le centre socio-culturel de la Cabane à Projets à Créon**

Le Centre social a obtenu son agrément en Janvier 2009, après deux ans de préfiguration de la CAF, suite à un diagnostic sur la vie locale. Le Conseil Général, la MSA, la CAF et la CdC du Créonnais financent la Cabane à Projets.

C'est un pôle Relais de Services Publics, labellisé par la préfecture, avec une permanence juridique, un point CAF, un point emploi et des permanences des associations (ADIL33, CIDFF).

Ce pôle soutient la vie associative : c'est un lieu ressource, qui aide techniquement les porteurs de projet. Il suit cinq axes de travail dont deux concernent la culture:

- La culture, l'éducation populaire.
- Favoriser les rencontres conviviales et intergénérationnelles.

Il mène plusieurs actions spécifiques comme un jardin collectif ou le carnaval.

La Cabane à Projets est donc un lieu important au niveau culturel et associatif car ce centre socio-culturel est unique sur le territoire. Il s'impose par sa politique originale, volontariste, qui valorise une démarche bottom-up des associations et des habitants. Cette structure exécute et organise la politique culturelle de la CdC du Créonnais. Elle contribue à considérer le Créonnais comme un pôle culturel, grâce à la présence d'associations et à son professionnalisme.

### **e. Les sites privés ou spécifiques**

La compagnie « Musique en chantier » (Cambes) propose des locaux de répétition et d'expérimentation pour les artistes.

La SARL « En Phase Création » à St Caprais-de-Bordeaux, gère un studio d'enregistrement, des plateaux vidéos et photos et une scène équipée.

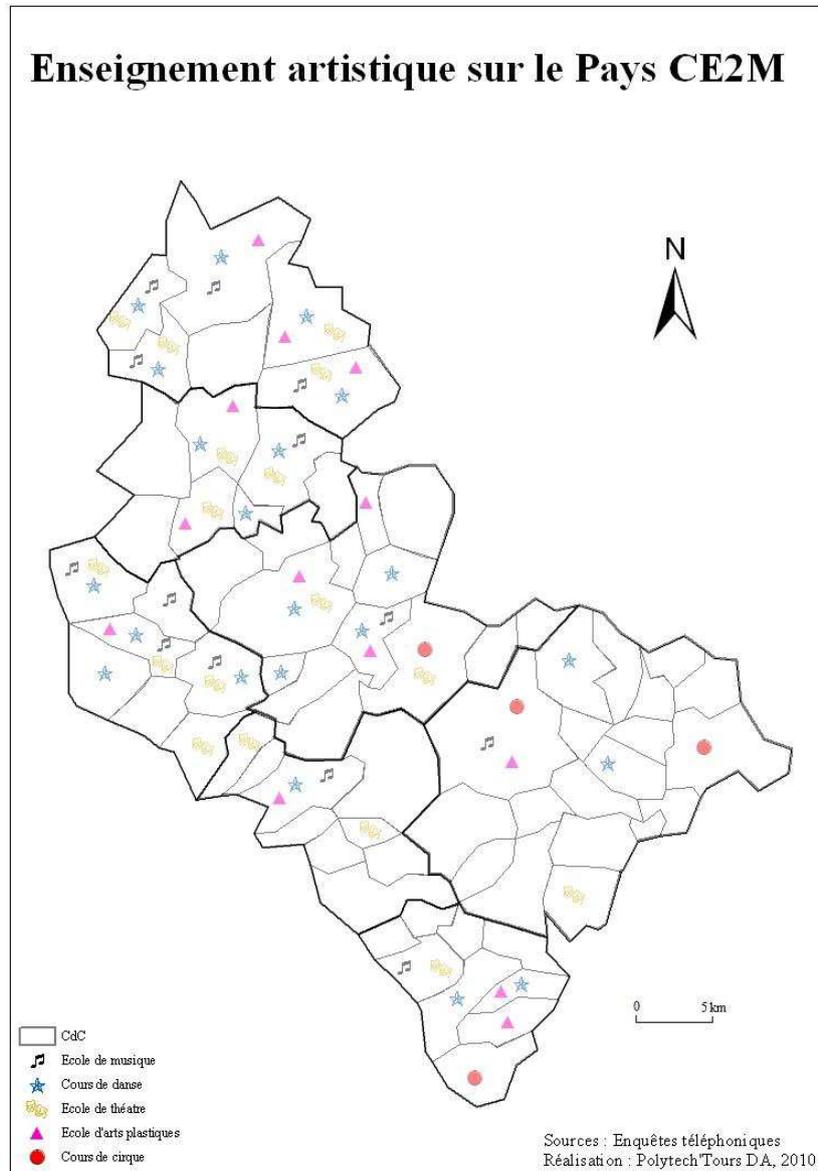
L'entreprise « Mustang et Cie » propose une salle de répétition et de création dans le grand hall de l'ancien cinéma du Splendid de Langoiran. Elle comprend un parc de matériel de location cinématographique, audiovisuelle et scénique.

L'association les « Films du Campagnol » accueille des stagiaires au Chalet Terfort , à Ste Croix du Mont, travaillant sur la création et la diffusion cinématographique.

Ces sites privés, dirigés par des entreprises ou des associations, attirent un grand nombre d'artistes sur le Pays CE2M, venant de la CUB ou d'autres départements. Ils représentent ainsi un poids important dans la politique culturelle du territoire car ils facilitent l'installation d'artistes professionnels, la création dans des espaces de qualité. Ils offrent finalement un nouveau type d'économie sur le Pays CE2M.

## 5. Les pratiques culturelles

La carte ci-dessous illustre la répartition des activités culturelles dispensées sur le territoire : théâtre, danse, musique, cirque.



Carte 14 : Enseignement artistique sur le Pays CE2M

### a. Le théâtre

L'offre de cours de théâtre est assez limitée sur le territoire. Seules seize communes soutiennent cette activité. Quelques troupes professionnelles animent des ateliers dans des structures souvent non adaptées (salles polyvalentes) : l'école de théâtre de la CdC des Portes de l'E2M « Artémuse », la compagnie « Coco and Co » à Saint-Pierre-de-Bat et la compagnie

« Nukku Matti » à Villenave-de-Rions. Des associations complètent cette offre : l'association ECCLA à Tabanac, la compagnie de « La Laurence » à Pompignac, REBECA à Beychac-et-

Caillau en sont des exemples. Ces troupes professionnelles résident et réalisent leurs activités sur le territoire. Ces artistes produisent une économie mais souffrent de leur statut d'intermittent du spectacle à l'activité incertaine, dépendante de la demande.

La plupart de ces cours sont consacrés à l'acquisition de techniques et non à la création de spectacles. L'offre est très faible sur les CdC des Coteaux de Garonne et du Canton de Targon (carte 14).

#### **b. La musique**

10 communes ou 4 CdC proposent différents cours de musique, allant du cours de piano (à Baigneaux) à la pratique de plusieurs instruments (Musique en Créonnais avec 27 instruments proposés). Les pôles musicaux sont essentiellement situés dans le nord du Pays CE2M : CdC du secteur de St Loubès, CdC des Portes de l'E2M, CdC du Créonnais. La carte 14 révèle qu'il n'existe qu'une seule école de musique sur plusieurs CdC. Cela illustre le fait que ces structures d'enseignement musical rayonnent à l'échelle de la CdC et répondent à la demande.

Toutes les écoles sont soutenues par les communes (mise à disposition de locaux, subventions) et cinq reçoivent également une aide de leur CdC : « Musique en Créonnais » à Créon, « PEMDA », « Musaique » à Targon, « Cadimusik » à Cadillac (pour les ateliers destinés aux jeunes enfants, éveil et découverte des instruments), « Artémuse » à Camblanes-et-Meynac (pour des ateliers collectifs et des manifestations culturelles).

Certaines écoles travaillent en collaboration. « Musique en Créonnais » (Créon), « Musicaprais » (St Caprais), « Artémuse » (Camblanes-et-Meynac) et « l'Art de la Fugue » (Latresne), « Cadimusik » (Cadillac), et « Musaique » (Targon), ont organisé en commun la « gestion de leurs professeurs » afin d'engager neuf professionnels à plein temps. Ainsi, ces six écoles se partagent leurs disciplines selon leurs spécialités. Elles ont créées le 1<sup>er</sup> réseau de musique de l'E2M, comportant 850 adhérents et 30 intervenants musicaux.

D'autres associations mènent des activités particulières : cours de chorale à St Sulpice-et-Cameyrac. L'association « Arti-site » conduit une action originale autour du steel-drum (art de rue) ateliers, cours, orchestre (avec diffusion et création d'un festival). Une harmonie (orchestre d'harmonies et de batterie fanfare à Saint-Loubès) complète l'offre d'enseignement artistique. Toutes les associations ne sont pas énumérées dans le diagnostic.

Enfin, deux associations proposent des stages de formation continue en musique : la Compagnie « Musique en chantier » (stages de formation professionnelle) et « Arti-site » (stages ponctuels pour des professeurs de musique des écoles et des animateurs assurés par des intervenants extérieurs à l'association).

Le Pays Cœur Entre-deux-Mers est donc exemplaire en termes d'enseignement musical sur la Gironde. Il comporte un nombre suffisant de structures. Le réseau d'écoles de musique est un modèle de mutualisation et de coopération pour les autres Pays voisins car il a créé plusieurs emplois et propose un enseignement, dispensé par des professionnels, diversifié et de qualité.

### **c. La danse**

Vingt communes offrent un enseignement artistique en danse. Elles proposent principalement trois disciplines : initiation, classique et moderne jazz. Certaines écoles dispensent d'autres cours : du flamenco à Pompignac, danse africaine à Baigneaux, hip-hop à St Caprais, danse de salon à Faleyras...

La carte 14 illustre toutes les structures d'enseignement de danse sur le Pays CE2M : les écoles municipales sont confondues avec un enseignement associatif. La CdC du Secteur de Saint-Loubès (sauf les communes de Montussan et Saint Sulpice-et-Cameyrac) possède des écoles municipales. La CdC des Portes de l'E2M a une école de musique intercommunale « Artémuse » à Camblanes-et-Meynac.

Les écoles de danse (carte 14) sont assez bien réparties sur le nord du territoire, malgré une offre assez faible. La CdC du Vallon de l'Artolie propose une seule école de danse à Langoiran et deux structures d'enseignement artistique existent sur les CdC des Coteaux de Garonne et du Canton de Targon. Les associations complètent cet enseignement avec des cours assurés par des bénévoles dans des locaux non adaptés (salle polyvalente).

### **d. La peinture et la sculpture**

Les cours d'arts plastiques sont peu dispensés sur le territoire (12 associations). Plusieurs activités telles que la peinture, le dessin, le collage, le modelage, la poterie sont destinées à différents publics. Les centres culturels ou les musées complètent cette offre dispersée en créant des ateliers d'initiation en partenariat avec les écoles (ex : des cours de poterie à la Maison de la poterie de Sadirac).

L'offre d'enseignement artistique est répartie de façon diffuse à l'Est du territoire. Les CdC soutiennent peu ce genre d'activités. Les associations ont souvent des difficultés pour trouver un local permanent où stocker leur matériel.

### **e. Le cirque**

Quelques cours de cirque sont proposés au sud du Pays CE2M (CdC du Créonnais, du Canton de Targon et des Coteaux de Garonne). Cette pratique originale est assurée par des professionnels comme « la Soupape » à Créon, « Acrocs » à Targon ou le « Ouistiti Circus » à Frontenac.

## **f. Création culturelle et artistique**

Plusieurs compagnies ou structures professionnelles sont implantées sur le territoire du Pays sans toutefois y jouer leurs propres créations. Certaines sont soutenues par les communes, voire par les CdC :

- La Compagnie « Gardel » effectue des lectures théâtralisées lors de festivals ou dans des bibliothèques ;
- La Compagnie « Parole à jouer », à Arbis, met en scène contes, poésies, ciblant un jeune public ;
- La Compagnie Nukku Matti à Camblanes-et-Meynac crée des pièces de théâtre pour le jeune public.

Ces compagnies sont reconnues et soutenues par le Conseil Général (labellisées en « Scènes d'été en Gironde ». Elles interviennent parfois au sein des écoles mais jouent majoritairement sur la CUB ou éventuellement dans d'autres départements.

Au niveau de la création musicale professionnelle, le JOSEM à Créon, est reconnu et soutenu par la CdC et le Conseil Général, formant une soixantaine de jeunes (12 à 26 ans) dans des registres multiples. Des groupes professionnels ont été recensés sur le territoire : le Barber Shop Quartet à Sadirac (musique comique)...

Le territoire accueille plusieurs artistes en résidence ou pour la création. Ils génèrent une nouvelle économie. De plus, cette forte présence de professionnels artistiques au sein du territoire attire d'autres (CdC du Vallon de l'Artolie).

## **6. Les manifestations culturelles**

Le Pays CE2M est un territoire proposant plusieurs manifestations culturelles, tout au long de l'année et plus particulièrement durant la période estivale avec les « Scènes d'été en Gironde ». Le tableau 5 énumère une partie de ces manifestations et ne cite pas toutes les activités proposées au niveau de la commune (par exemple, la fête de la musique). Une sélection d'événements originaux et célèbres a été annotée.

Toutes ces manifestations sont résumées sur le site du Conseil Général « Scènes d'été en Gironde », sur le site du Conseil Régional pour « Aquitaine en scène » et reprises par les CdC dans des catalogues publicitaires.

Les « Scènes d'été en Gironde » représentent une action culturelle très importante du Conseil Général, programmées sur quatre mois sans interruption, regroupant plus de 200 partenaires diffuseurs (communes, CdC, offices de tourisme) et 73 opérateurs associés. Cette neuvième édition (2010) propose des festivals, des compagnies et groupes en tournée (« les allumés du verbe » ou « un été à Certes »...). Elle nécessite un budget de 6 millions d'euros et attire plus de 360 000 spectateurs au niveau national.

« Aquitaine en scène » est une opération du Conseil Régional, menée chaque année sur les cinq départements aquitains. 135 manifestations de tous genres (musique, expositions et colloques, autour du livre, arts de la scène, patrimoine et cinéma) sont organisées pendant tout l'été.

**Tableau 5 : Une sélection des manifestations culturelles sur le PCE2M**

Manifestations	Acteur	Scènes d'été 2010 ou Aquitaine en scène	Domaine	Période	Périodicité
Ballades en Cadillac	commune de Cadillac	oui	animation (ballade)	été	annuelle
Chemins de Terre	Maison de la Poterie	oui	initiation à la poterie	début été	annuelle
Festival Rue et Vous	CdC du Vallon de l'Artolie	oui	spectacles vivants	début été	annuelle
Rencontre des bateaux en bois et autres instruments à vent	association "les Chantiers Tramasset"	oui	Bateau + musique	été	?
Rencontres lyriques de Cambes	commune de Cambes	oui	musique	fin été	annuelle
Festival Entre deux Films	association LaRural	non	cinéma		annuelle
Festival Rions sur scènes	CdC du Vallon de l'Artolie	non	spectacles vivants	été	annuelle
Les Rencontres en Artolie	CdC du Vallon de l'Artolie	non	lecture publique	automne	annuelle
Printemps des arts en Artolie	CdC du Vallon de l'Artolie	non	spectacles vivants	printemps	annuelle
Les 24h du jeu	Le Kaléidoscope et la Cabane à Projets	non	activités ludiques	?	annuelle
Cadillac scènes ouvertes	commune de Cadillac	non	spectacles vivants	tout au long de l'année	annuelle
Festival des Coteaux	CdC des Coteaux bordelais	non	musique	septembre	annuelle
les Pompign'actes	Compagnie la Laurence	non	spectacles vivants	printemps	annuelle

Ce tableau résume les principales manifestations culturelles sur le Pays CE2M. Tous les domaines sont représentés : musique, théâtre, danse, cinéma, lecture et patrimoine. Le rayonnement de ces festivités est variable. Elles s'adressent à une population locale, ainsi qu'à des spectateurs venant de Bordeaux ou des touristes pendant la saison estivale.

Malgré leur dominante culturelle, ces festivités privilégient des sites remarquables afin de valoriser le patrimoine (monuments, gastronomie locale, artisanat d'art...).

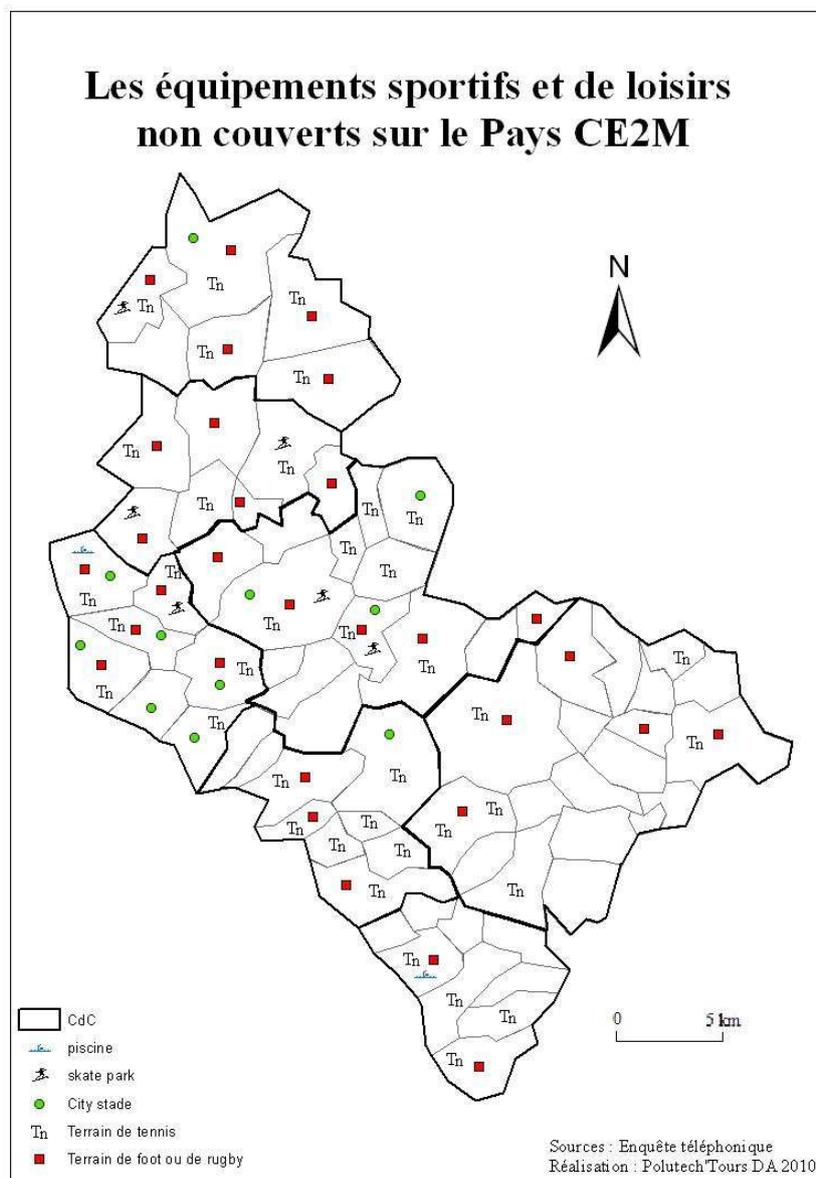
Ces manifestations se répartissent en deux pôles : Créon et l'axe aval de la Garonne (de Cambes à Cadillac), qui ne suivent pas les zones principales d'apprentissage et de création artistique.

	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Bibliothèques	Réseau de lecture publique entre les bibliothèques et la BDP	Une offre inégale et faible sur le territoire	Plan départemental de la lecture publique (2005-2015)	Diminution du lectorat
Cinémas	Bonne répartition, qualité des équipements (rénovation récente)	Une salle unique de projection par cinéma	Complexes présents que sur la CUB	Développement de complexes cinématographiques
Salles polyvalentes	Forte présence sur tout le territoire et leur multi-activité	Vétusté de certains équipements non adaptés à certaines activités et peu de salles de spectacles	Représentations en extérieur	Diminution du nombre de représentations en raison de salles de spectacle non adaptées
Enseignement artistique	Offre diversifiée (musique, danse, arts et cirque)	Répartition inégale sur le territoire	Mise en place de réseaux et mutualisation des financements	Offre diminuant
Manifestations culturelles	Dynamisme important et offre importante	Problème de coordination entre les acteurs.	Plusieurs manifestations culturelles	Baisse des cofinancements en termes de spectacles

## II. Les sports et les loisirs

### 1. Les équipements sportifs et de loisirs

#### a. Un mauvais maillage en équipements non couverts



Carte 15 : Les équipements sportifs et de loisirs non couverts sur le Pays CE2M

D'une façon globale, sur le Pays Cœur Entre-deux-Mers :

- 31 communes sont équipées d'un terrain de football ou de rugby ;
- 11 communes bénéficient d'un City-stade ;
- 38 communes possèdent un terrain de tennis extérieur ;
- 5 communes ont un skate-park ;
- 2 communes possèdent une piscine non couverte.

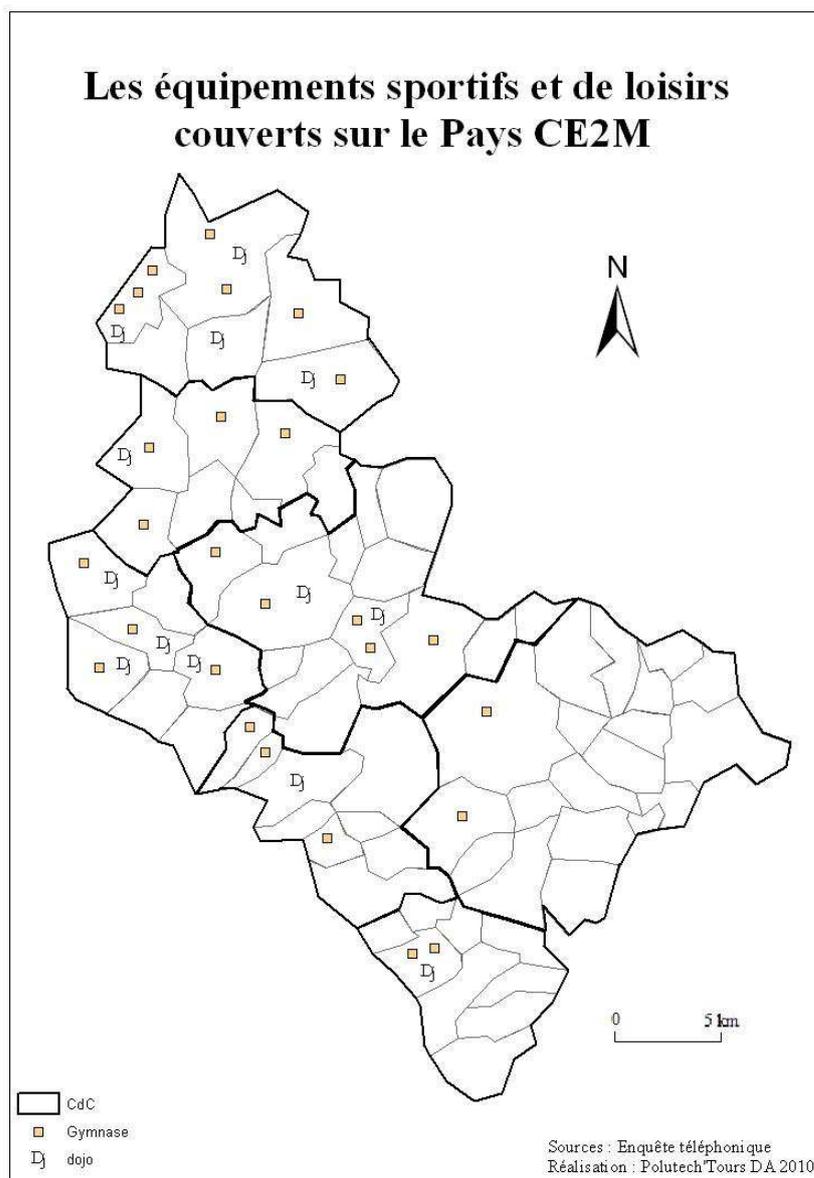
Le recensement des équipements sportifs ne prend pas en compte les terrains de pétanque, les pistes d'athlétisme et les aires de jeux pour enfants car ces derniers sont difficiles à évaluer. Les structures non couvertes sont réparties de manière hétérogène sur le territoire. Toutes les CdC possèdent un nombre convenable de terrains de tennis, football, pour répondre avec difficulté à la demande. Deux piscines non couvertes sont implantées sur le territoire : une piscine communale à Latresne et une intercommunale dans le sud du Pays à Cadillac. Par ailleurs, un espace nautique est en projet sur la commune de Saint-Loubès. Le territoire n'est donc pas desservi pour la pratique de la natation sauf en période estivale. Ces équipements ne sont pas de très bonne qualité, convenant pour une activité ludique et non pas pour la compétition ou l'enseignement scolaire.

Des City-stades sont implantés pour pallier au manque d'équipements sur certaines communes (Baurech, Cambes) ou viennent alors compléter une offre déjà assez conséquente (Sadirac, Créon).

#### **b. Des équipements diversifiés**

Le territoire accueille plusieurs types d'équipements : golfs, plan d'eau, parcours de santé, piscines, gymnases, terrains de pétanque, dojo, terrains de tennis, parcours moto et circuit automobile... Malgré la proximité de la Garonne pour certaines communes, cet atout n'est pas valorisé par une activité fluviale très importante.

c. Un manque d'équipements sportifs couverts



**Carte 16 : Les équipements sportifs et de loisirs couverts sur le Pays CE2M**

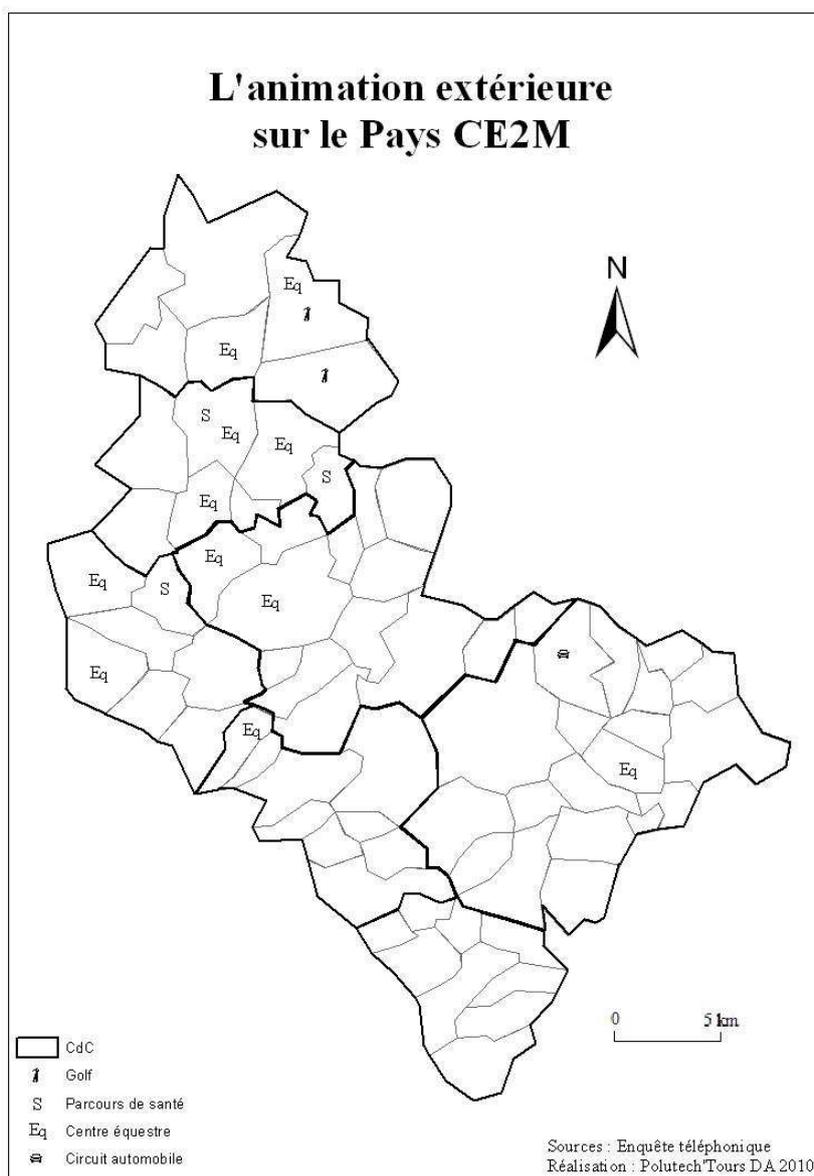
Seulement 24 communes possèdent un ou plusieurs équipements couverts de type « gymnase ». Ce recensement révèle une carence en termes d'équipements sportifs couverts. De plus, tous les gymnases sont recensés mais certains ne sont plus utilisés pour cause de vétusté et d'absence de chauffage. Le recensement ne précise pas les terrains de tennis couverts, ceux-ci sont tous marqués comme non couverts. Par exemple, Latresne possède deux terrains de tennis couverts.

Pour pallier à ce manque d'équipements sportifs, les communes proposent leurs salles polyvalentes pour effectuer certaines activités (gymnastique, judo, yoga...). Plusieurs communes ne possèdent aucune structure sportive couverte car leur bassin de population

est insuffisant pour ce type d'équipements dont les frais d'investissement et de fonctionnement sont très élevés.

## 2. L'animation extérieure

Le Pays Cœur Entre-deux-Mers bénéficie d'un espace naturel riche et d'un patrimoine architectural non négligeable, favorables au développement d'activités en lien avec la nature.



Carte 17 : L'animation extérieure sur le Pays CE2M

### a. Les circuits pédestres et VTT

Le Pays Cœur Entre-deux-Mers possède plusieurs circuits VTT touristiques sur un total de 210 km (4 existent sur le territoire : secteur de Créon, secteur de Targon, secteur de Cadillac, secteur de St Macaire). Ces parcours sont composés de plusieurs itinéraires, qui diffèrent selon leur durée.

La voie verte des Deux Mers, la piste Roger Lapébie, relie Bordeaux à Sauveterre-de-Guyenne. Ce parcours emblématique est construit sur le ballast de l'ancienne voie ferrée. Tout au long de la piste, les gares réhabilitées en piano-bar, en restaurant, en station-vélo ou en bar à vin, accueillent les cyclistes et les promeneurs. De plus, la commune de Latresne loue des vélos électriques pour favoriser le tourisme dans le Pays CE2M qui est vallonné. Ce concept récent va probablement s'étendre à d'autres communes.

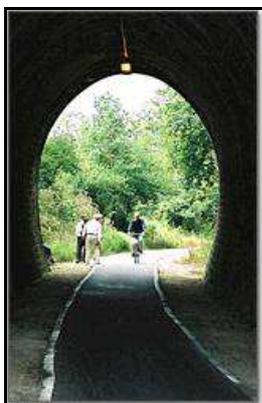


Figure 6 : Piste cyclable Roger Lapébie (Conseil Général)

Par ailleurs, le Conseil Général propose un carnet de voyages « rando » et « Cyclo » sur la Gironde. Ces parcours ont pour objectif de valoriser le patrimoine naturel (musées, bastides, abbaye, châteaux), architectural et gastronomique (châteaux, vignobles, restaurants et cafés) sur le Pays CE2M. Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, le département entretient 700km de pistes cyclables en site propre et 4200km de sentiers de randonnées dont deux boucles sur le Cœur Entre-deux-Mers.

Chaque année, le dernier dimanche de septembre, le Conseil Général, en partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et le Comité Départemental du

Tourisme, organise la journée départementale de la randonnée. Elle a pour but de faire connaître les chemins balisés, d'initier à la pratique de la randonnée et de proposer aux marcheurs confirmés une sortie avec leur club. De nombreuses associations (associations « caler », association « chemin faisant »...) proposent des sorties au cours de l'année.

D'autres événements s'organisent autour du vélo. Sur le Pays, le festival cyclo-musical « Ouvre la Voix » propose en septembre un programme riche et varié pour toute la famille : balade à vélo, musique, découverte du patrimoine et dégustation de produits régionaux, au fil des villages traversés par la piste cyclable Roger Lapébie.

Les parcours pédestres et cyclables attirent de nouveaux touristes, amoureux de la nature et fins gastronomes et permettent de jolies promenades familiales au cours de l'année pour les habitants.

#### **b. Les parcours de santé**

Quelques communes comportent un parcours de forme et d'orientation (Pompignac, parcours d'orientation de Cénac dans les bois de Desfonseau) (carte 17). Camarsac a en projet la construction de ce type d'équipement, composé d'agrès en bois et qui cheminera dans un milieu naturel. Les parcours de santé permettent aux habitants de pratiquer une activité sportive, tout en profitant d'un environnement naturel riche.

Ces équipements sont financés par la commune et les CdC concernées.

#### **c. Les loisirs équestres**

Les centres équestres sont inégalement répartis sur le territoire, ils sont pour la majorité concentrés au nord du Pays (carte 17). Cette localisation semble contradictoire avec cette activité, qui profite de grands espaces naturels nécessaires pour l'entraînement des chevaux. Or, le nord du Pays est davantage un territoire périurbain et résidentiel. Le sud du territoire, qui bénéficie d'atouts naturels et patrimoniaux non négligeables (vignes, rive de la Garonne, châteaux, abbaye...), ne profite pas de cette activité hippique qui pourrait allier sport et tourisme.

Les loisirs équestres sont dirigés par des écoles françaises d'équitation et poney-clubs (ex : Equi'Passion Attelage-Loisirs à Tabanac), des centres de tourisme équestres (« Equi-logo » de St Sulpice-et-Cameyrac) et des écuries privées (écurie de Chicot à Baigneaux).

#### **d. La pratique du golf**

Le Pays CE2M jouit de la présence de deux golfs : le Golf de Bordeaux-Cameyrac à St Sulpice-et-Cameyrac et le Golf de Teynac à Beychac-et-Caillau. Cette activité s'effectue dans les espaces boisés ou au milieu d'anciennes vignes qui sont ponctuées par d'anciens bâtiments (château...).

Ces deux équipements attirent une population du territoire de l'E2M et de la CUB.

### e. Automobile

Le circuit automobile de Faleyras organise des courses régionales d'autocross. Depuis 1998, le Conseil Général est propriétaire de cet équipement, composé d'une tour de contrôle surplombant 1017 mètres de piste. L'Association Sportive Automobile du Circuit Automobile de Faleyras (ASACAF) gère deux manifestations nationales par an : le championnat de France de Rallycross et celui d'Autocross. Cette activité particulière attire une centaine d'adhérents ainsi qu'une clientèle occasionnelle (journée de découverte du Sprint-car, séminaire d'entreprise...) à l'échelle départementale voire nationale (compétition).

Le Pays CE2M possède une répartition déséquilibrée des animations et des équipements sur son territoire. Les effets du rayonnement de l'agglomération bordelaise se font ressentir jusqu'à une ligne Langoiran/ La Sauve.

Le Pays comporte une vie associative dynamique. D'une manière générale, l'état des équipements (vétusté) n'a pas été répertorié dans le diagnostic.

	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Equipements non couverts	Offre diversifiée	Mauvais maillage en équipements non couverts	Création d'entente entre différentes communes	Disparition de clubs sportifs
Equipements couverts	Offre existante	Offre restreinte répartie inégalement et vétusté des équipements	Mise à disposition de salles polyvalentes et subventions des CdC	Coûts d'entretien et de fonctionnement trop élevés pour les communes
Animation extérieure	Offre diversifiée (golf, équitation, randonnées à vélo ou à pied, moto)	Faible présence sur le territoire	Amplification du tourisme vert	Faible valorisation du patrimoine naturel et architectural

Les services publics et aux publics sont fondamentaux pour maintenir un lien et une cohésion entre tous les membres de la société. La solidarité, l'accompagnement et l'insertion sont des principes essentiels pour un territoire.

Ces services sont pris en charge par des structures spécialisées dans l'insertion et l'accompagnement social, qui touchent des populations souvent en marge de la société, telles que les demandeurs d'emploi.

Le Pays Cœur Entre-deux-Mers possède des caractéristiques socio-économiques, à la fois rurales et périurbaines, qui engendrent des problématiques très diverses. Les organismes publics ou associatifs du territoire doivent donc traiter de nombreux enjeux en matière d'insertion et d'action sociale.

### **I. Accompagner et guider les actifs dans leurs parcours professionnels**

#### **1. La population**

##### **a. Les demandeurs d'emploi**

Globalement, à l'échelle du Pays, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 2003 jusqu'à 2007. En 2008, avec le début de la crise économique, ils sont de plus en plus nombreux, ce phénomène touchant en particulier les hommes (fig.7).

Entre 2007-2008, la hausse de demandeurs d'emploi concerne plutôt les jeunes (moins de 25 ans) et les séniors (50 ans et plus) alors que le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a tendance à baisser (fig.8).

Malgré un taux de chômage relativement faible (8,6 %) par rapport à la moyenne nationale (11,57 %), la situation des demandeurs d'emploi est un enjeu pour le Pays. En effet, il est important d'avoir une adéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire pour le dynamiser et éviter la fuite des actifs vers des territoires plus attractifs.

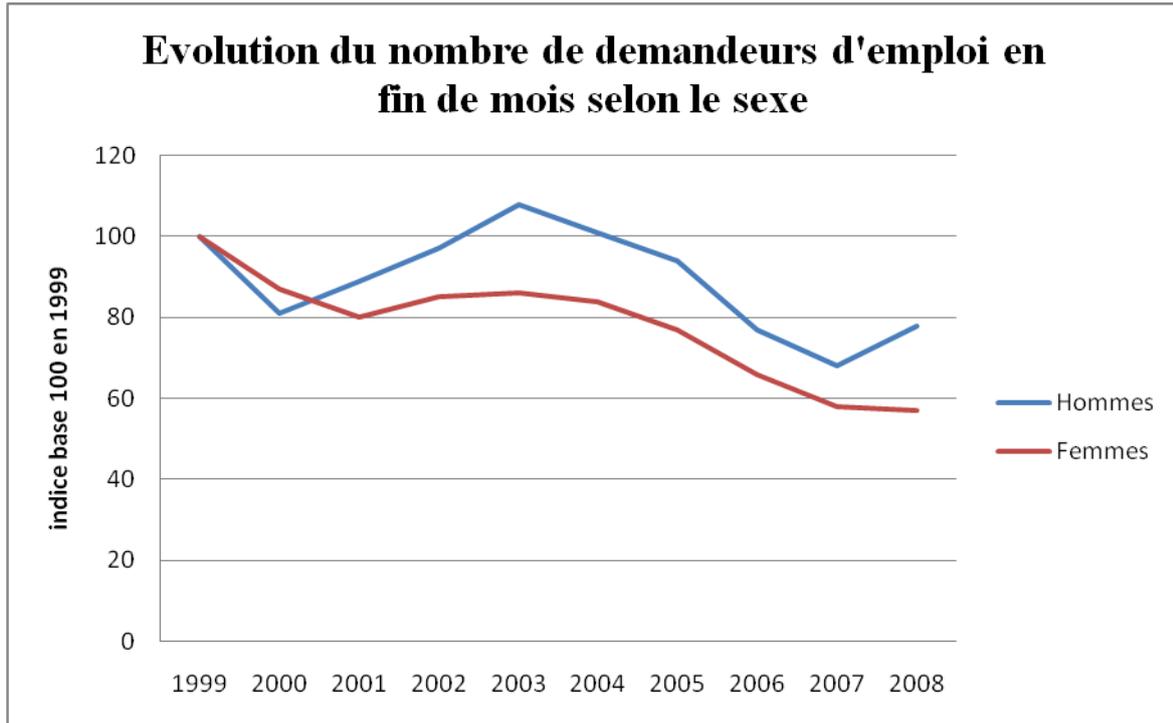


Figure 7 : Evolution du nombre de DEFM selon le sexe (Insee RGP 2006, Dares)

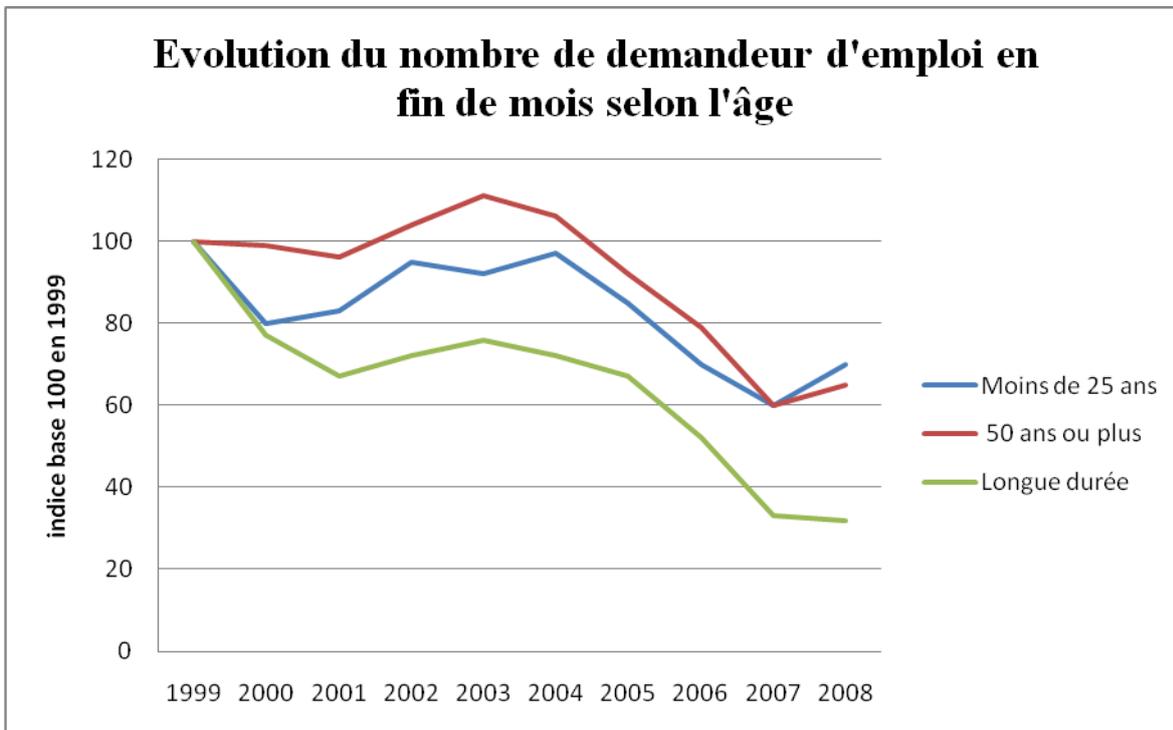


Figure 8 : Evolution du nombre de DEFM selon l'âge (Insee RGP 2006, Dares)

## **b. La qualification**

La qualification de la population du Pays s'est améliorée entre 1999 et 2006, les nouveaux actifs étant de plus en plus diplômés. Selon l'Insee, cette croissance touche les filières professionnelles (surtout les Baccalauréats ou Brevets professionnels) mais elle concerne majoritairement les études post-Bac (Tableau 6). Les nouveaux actifs sont de plus en plus souvent issus des formations tertiaires, les jeunes étant désormais moins attirés par les secteurs agricoles ou industriels.

**Tableau 6 : Part des titulaires de diplôme en % (Insee RGP 2006)**

	Pays en 1999	France en 1999	Pays en 2006	France en 2006
Aucun diplôme	17,4 %	20,0 %	16,6 %	20,2 %
Certificat d'Etudes Primaires	15,8 %	17,3 %	10,6 %	12,3 %
BEPC (brevet des collèges)	8 %	8,1 %	6,5 %	6,5 %
Certificat d'Aptitude Professionnelle ou Brevet d'Etudes Professionnelles	30,8 %	24,8 %	29,3 %	23,8 %
BAC ou Brevet professionnel	12,6 %	12,8 %	15,8 %	15 %
Diplôme de niveau bac+2	8,4 %	8,5 %	11,8 %	10,7 %
Diplôme de niveau supérieur	7,2 %	9,1 %	9,6 %	11,5 %

Le secteur tertiaire offre la majorité des emplois sur le Pays Cœur Entre-deux-Mers devant le secteur secondaire tandis que l'agriculture est en perte d'emploi. Il n'y a donc pas de décalage entre l'offre et la demande d'emploi mais plutôt un problème avec la localisation des emplois. En effet, une grande partie des actifs travaillent sur la CUB et résident sur le Pays. Ce phénomène étant moins marqué pour les communes périphériques de Bordeaux.

## **2. Un accompagnement des demandeurs d'emploi inégal sur le territoire**

Un certain nombre d'organismes et de services publics prennent en charge les difficultés rencontrées par les demandeurs d'emploi du Pays CE2M.

### **a. Pôle Emploi**

Pôle Emploi, issu depuis le 19 décembre 2008 de la fusion entre l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi) et les Assedic (Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), est un service public de l'emploi qui a pour but de mettre en relation les établissements employeurs et les demandeurs d'emploi.

Pôle Emploi propose plusieurs prestations telles que la construction de projets professionnels, la réalisation de bilans de compétences, le suivi des demandeurs d'emploi,...

Il donne la priorité aux chômeurs de longue durée et aux femmes qui sont les publics les plus en difficulté. C'est dans ce but qu'une convention d'insertion professionnelle a été signée avec le CIDF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes) et l'AFPA (Agence de Formation Professionnelle pour Adultes).

Sur le Pays, Pôle Emploi cherche à mettre en relation les 4588 établissements employeurs avec les 3810 demandeurs d'emploi (recensement du 1<sup>er</sup> janvier 2008), dont 2454 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 à 3, hors activité réduite<sup>10</sup>.

Cependant, aucune Agence du Pôle Emploi n'est recensée sur le territoire. Les demandeurs d'emploi du Pays dépendent de trois Agences locales suivantes:

- L'Agence de Langon couvre les cantons de Cadillac<sup>11</sup> et de Targon<sup>12</sup>;
- L'Agence de Cenon couvre les cantons de Créon<sup>13</sup>, de Cenon<sup>14</sup> et de Floirac<sup>15</sup>;
- L'Agence de Lormont couvre le canton de Carbon-Blanc<sup>16</sup>.

La commune de Baron de la CdC du Créonnais appartient au canton de Branne et dépend donc du Pôle Emploi de Libourne.

Les Agences locales sont ouvertes toute la semaine sauf le jeudi après-midi. Bien que les horaires d'ouverture semblent adaptés, les Agences locales sont loin des demandeurs d'emploi du Pays, surtout pour ceux qui ne disposent pas de véhicule ou qui n'ont pas accès aux transports collectifs. Pour plus de proximité, des permanences ont été mises en place dans certaines communes:

- A Créon, la Cabane à Projets possède un Point Emploi (avec accès Internet) qui propose les offres Pôle Emploi (renouvelées tous les quinze jours) et des employeurs locaux. Il est ouvert tous les jours de la semaine.
- A Saint-Loubès, la mairie propose un Espace Emploi avec l'accès à un point Internet. Il est ouvert lundi, mercredi et vendredi matin en présence d'une animatrice.

De plus, depuis janvier 2006, les modalités de suivi des demandeurs d'emploi ont été modifiées:

---

<sup>10</sup> Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche soit d'un emploi à durée indéterminée à temps plein (cat. 1) ou à temps partiel (cat. 2), soit d'un emploi à durée déterminée (cat. 3). (Définition INSEE)

<sup>11</sup> Le canton de Cadillac regroupe les CdC des Coteaux de Garonne et du Vallon de l'Artolie à l'exception des communes du Tourne et de Tabanac.

<sup>12</sup> Correspond à la CdC du Canton de Targon

<sup>13</sup> Le canton de Créon regroupe les communes du Tourne et de Tabanac et les CdC du Créonnais, des Portes de l'Entre-deux-Mers, des Coteaux bordelais à l'exception de la commune de Tresses.

<sup>14</sup> Pour le Pays, cela concerne les communes de Beychac-et-Caillau, Montussan et Yvrac

<sup>15</sup> Pour le Pays, cela concerne la commune de Tresses

<sup>16</sup> Pour le Pays, cela concerne les communes de Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Cameyrac et Sainte-Eulalie

Après leur quatrième mois de chômage, les demandeurs d'emploi doivent s'entretenir tous les mois avec un agent, et non plus tous les trois mois comme c'était le cas auparavant. Les personnes concernées doivent donc se rendre plus souvent dans les Agences locales du Pôle Emploi. Ainsi, le manque de permanences sur le territoire oblige les demandeurs d'emploi à se déplacer au mieux sur Créon sinon sur Langon, Cenon ou Lormont et pénalise les populations captives.

Par conséquent, pour résoudre ces problèmes liés à la mobilité, Pôle Emploi a recours à des entretiens téléphoniques pour les rendez-vous mensuels.

#### **b. Les Missions Locales**

Il existe sur le Pays CE2M deux Missions Locales. Ceux sont des structures d'accueil, d'information et d'orientation pour les jeunes actifs de 16 à 25 ans sortis du système scolaire depuis plus d'un an. Elles mènent une mission de service public et aident les jeunes à :

- Définir leur projet professionnel ;
- Etablir un bilan de leurs compétences et de leurs capacités ;
- Réaliser une lettre de motivation, un CV, ... ;
- S'orienter vers des métiers ou des formations adaptées ;
- Faire face aux difficultés administratives, de logement et de mobilité.

Le nord-ouest du Pays (cantons de Carbon-Blanc, Cenon, Créon et Floirac) est couvert par la Mission Locale des Hauts de Garonne (MLHG) qui est l'ancienne Mission Locale Rive Droite fondée en 1982 et rebaptisée en 1991. Son siège est situé à Cenon et les antennes, dont dépendent les communes du Pays, se trouvent à Carbon-Blanc, Ambarès, Cenon et Créon. Elle s'occupe également du canton de Lormont.

La commune de Baron de la CdC du Créonnais, appartenant au canton de Branne, dépend de la Mission Locale du Libournais, cependant les jeunes de la commune se rendent plutôt sur l'antenne de Créon.

Les horaires d'ouverture des antennes sont:

- Du lundi au jeudi 8h30-12h15/13h30-17h30 et le vendredi 8h30-12h30 à Cenon ;
- Le lundi 13h30-17h30, du mardi au jeudi 8h30-12h15/13h30-17h30 et le vendredi 8h30-12h30 à Créon et à Ambarès ;
- Du mardi au jeudi 8h30-12h15 et le vendredi 8h30-12h30 à Carbon-Blanc.

Les horaires d'ouverture semblent adaptés au public concerné. De plus, même si normalement chaque commune dépend d'une seule antenne, les jeunes peuvent se rendre dans n'importe laquelle ce qui étend les plages horaires accessibles. Des permanences sont organisées dans les communes, le plus souvent dans les locaux des mairies. L'ensemble des jeunes qui auraient besoin de la MLHG, est loin d'être touché, principalement par un manque de communication et d'accessibilité.

Dans sa Plateforme Emploi et son pôle formation et insertion, la MLHG propose le PRF (Programme Régional de Formation) qui permet de se former, de se remettre à niveau ou de préparer un concours gratuitement tout en étant rémunéré par le Conseil Régional, le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), le CUI (Contrat Unique d'Insertion)... Les jeunes demandeurs d'emploi ont également accès à une action qui permet de les mettre en lien avec des professionnels : le Parrainage.

La MLHG possède un espace logement qui travaille avec les foyers de jeunes travailleurs et le CIAS de Créon pour les logements d'urgence. L'espace santé aide, écoute et met à disposition des informations pour les jeunes. Pour les questions de mobilité, la MLHG fonctionne avec l'association AITT (Association Intercommunale des Transports Transversaux) et le permis Hirsch<sup>17</sup> qui concerne entre 20 et 40 jeunes de la MLHG. Les jeunes ont également accès à un Point Cyber et au réseau des Associations Intermédiaires qui travaillent en partenariat avec la MLHG.

Pour le sud du Pays, c'est la Mission Locale des Deux Rives (ML2R) qui est en charge du canton de Targon et de Cadillac. Le siège de la Mission Locale, fondé en 1988, se situe à Cadillac. Elle couvre aussi le canton de Podensac (Pays des Rives de Garonne).

Dans son Espace Emploi, la ML2R a mis en place deux actions phares qui viennent en complément des actions pour la formation et l'insertion (PRF, le CIVIS, le CUI...):

- Le Parrainage qui consiste à mettre en lien les jeunes avec des personnes ayant une expérience professionnelle. Ces derniers mettent à la disposition des jeunes demandeurs d'emploi leurs réseaux (au moyen de réunion, de rendez-vous,...) et les soutiennent dans leurs recherches.
- "Alternative" qui promeut l'apprentissage et l'alternance avec un atelier de trois semaines animé par la ML2R dans lequel sont proposés des travaux sur les démarches administratives, les méthodes de recherche, l'information juridique...
- La ML2R possède également un Espace Santé (Point Accueil Ecoute Jeune, droit à la santé, programme IN SITU avec les travailleurs handicapés,...) et un Espace Logement (droit du logement, offre de logement, médiation avec les bailleurs,...). Elle mène aussi des actions en faveur des vacances, des jobs d'été, de la mobilité (prêt de scooter sous certaines conditions)...

Afin de résoudre les problèmes de mobilité de certains jeunes actifs, des permanences ont été installées:

- à Cadillac pour une durée équivalente à deux jours et demi par semaine au siège social de la Mission Locale des Deux Rives.
- à Targon le mercredi après-midi au Pôle Enfance Jeunesse.

---

<sup>17</sup> Sur la base d'un tirage au sort, un jeune ne débourse que 150 euros pour son permis, le reste étant subventionné par l'Etat.

- dans quatre communes du Vallon de l'Artolie: à Rions le mardi de 9h à 12h à la bibliothèque, au Tourne le mercredi de 14h à 17h30 en mairie , à Paillet le vendredi de 9h à 12h en mairie et à Capian sur rendez-vous en mairie.

La faible amplitude d'ouverture par semaine de la ML2R à Cadillac n'est pas un problème en soit. Ce sont plutôt des difficultés d'accès aux permanences qui ont été identifiées, les rendant ainsi moins efficaces. Pour remédier à cette inégalité territoriale, elle veut mettre en place, d'ici janvier 2011, un minibus qui servirait de bureau itinérant, de moyen de transport pour les jeunes avec des scooters et aiderait au déménagement de ses logements d'urgence.

Le nombre de permanences ainsi que leurs fréquences dépendent des besoins du territoire. En 2009, 1176 jeunes, dont 461 nouveaux inscrits, ont été accueillis à la ML2R et environ 3000 jeunes pour la MLHG. L'activité d'accompagnement a connu une hausse avec une augmentation de la fréquentation de la ML2R de 13,7% par rapport à 2008. En ce qui concerne la MLHG, la fréquentation reste plutôt constante avec une augmentation des nouveaux inscrits.

### c. Les Antennes Girondines d'Insertion (AGI)

L'AGI est un service administratif du Conseil Général qui a pour principale vocation d'être la plate-forme d'échange entre les acteurs de la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)<sup>18</sup>. Ce service ne reçoit pas directement le public et collabore avec les CCAS des communes, les MDSI et la MSA. Les AGI fixent leurs objectifs sur la base des grandes orientations du programme départementale d'insertion 2007-2013 qui sont :

- Favoriser l'inclusion sociale par l'insertion, par l'activité et l'emploi en privilégiant l'insertion professionnelle (contrats aidés, partenariat avec les entreprises, Fond Social Européen,...) et en développant l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ;
- Mieux accompagner les publics pour lutter contre l'exclusion, les discriminations et promouvoir l'égalité des chances ;
- Soutenir l'insertion sociale en s'appuyant sur les organismes présents (MDSI, CCAS,...) et en facilitant l'accès aux soins.

Deux AGI exercent leurs compétences sur le territoire du Pays Cœur Entre-deux-Mers:

<sup>18</sup> Inscrit dans la loi de lutte contre les exclusions, le PLIE est un dispositif associatif, financé par une ou plusieurs communes, et par le Fonds social européen. Son but : aider les personnes en grande difficulté sociale et professionnelle à s'insérer dans le monde du travail.

- L'AGI Rive Droite, dont le siège est à Lormont, s'étend sur 5 cantons qui couvrent les territoires des CdC du Secteur de Saint-Loubès, des Coteaux bordelais, des Portes de l'Entre-deux-Mers, du Créonnais et des communes du Tourne et de Tabanac ;
- L'AGI Sud-Gironde, dont le siège est à Langon, s'étend sur 16 cantons dont ceux de Cadillac et de Targon.

La commune de Baron dépend, quand à elle, de l'AGI Nord Gironde.

#### **d. Le Relais de Services Publics (RSP)**

Le Relais de Services Publics a pour objectif principal l'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives, leurs recherches d'emploi et la mise à disposition d'informations concernant les prestations sociales. Le RSP est un label créé en 2006 et est accordé par le préfet de Département. Il peut être porté par une mairie, une intercommunalité, un service de l'Etat ou une association mais doit répondre à un certain niveau de qualité de services décrit dans une charte nationale.

Pour obtenir la labellisation, un RSP doit remplir cinq critères:

- La coopération étroite avec au moins 2 partenaires importants, dont au moins un dans le domaine de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, Maison de l'emploi ou Mission locale...) et un dans le domaine des prestations ou de l'aide sociale (CAF, CPAM, MSA ...);
- La garantie d'un service d'une durée hebdomadaire minimum (24 heures) assuré par un agent spécialement formé par un stage dans chaque administration ou organisme partenaire ;
- La disposition d'un équipement informatique comportant au minimum un ordinateur connecté à Internet ;
- La signature d'une convention locale comportant l'adhésion à la charte nationale de qualité des Relais Services Publics ;
- Des outils de communication et de signalétique communs.

Le territoire du Pays possède un seul RSP situé à Créon. Il s'agit du centre socioculturel "La Cabane à Projets", ancienne association Solidarité en Créonnais.

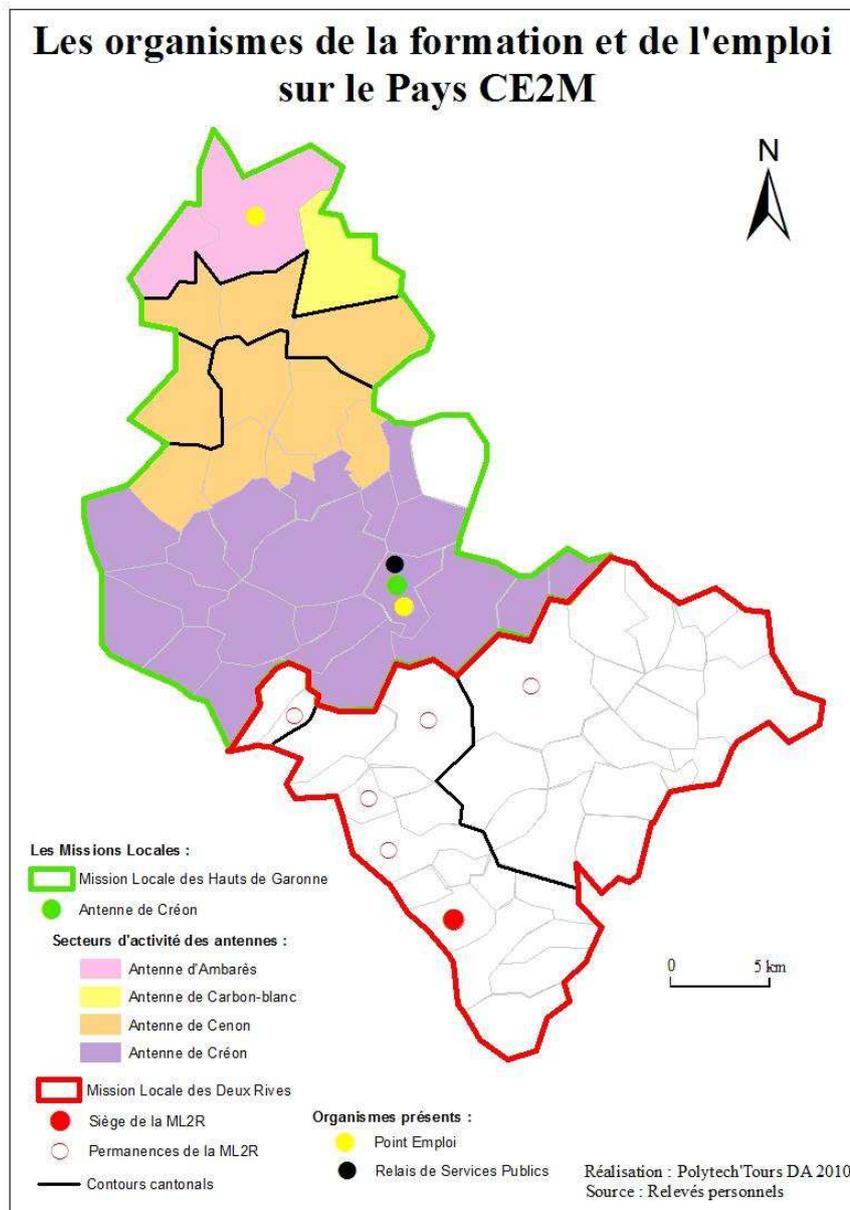
"La Cabane à Projet", du lundi au vendredi (9h30/12h30 et 14h30/19h) et le samedi matin (9h30/12h30), propose :

- Un Point Service Caf avec visio-accueil ;
- Un Point Emploi ;
- Des permanences avec rendez-vous (CIDFF, ADIL 33, CRAMA,...) ;
- Des permanences sans rendez-vous (CLCV, Solidarité Paysans, MSA, FNATH,...).

Les horaires semblent bien adaptés aux différents publics qui fréquentent le RSP (demandeurs d'emploi, jeunes,...) et d'une amplitude d'ouverture suffisante.

La maire de Carignan-de-Bordeaux souhaite l'installation de ce type de structure sur son territoire mais la labellisation lui a été refusée par la préfecture car la commune ne représente pas un pôle de centralité d'après le SCoT de la CUB.

L'installation de Maisons de services ou de Relais de Services Publics sur un territoire permet de concentrer en un même endroit les services liés à l'emploi, la formation et l'insertion mais également ceux de l'accompagnement social dans le but de mutualiser les déplacements des populations et de faciliter les démarches des personnes en difficulté.



**Carte 18 : Les organismes de formation et de l'emploi sur le Pays CE2M**

L'analyse de cette carte (carte 18) permet de constater qu'il existe une inégalité territoriale sur le Pays en termes d'accès aux services de la formation et de l'emploi. D'une manière générale, les CdC proches de la CUB sont mieux desservies par ces organismes. Cependant, malgré leur relative proximité, ces services restent souvent inaccessibles pour les populations captives. La commune de Créon ressort comme un pôle centralisant ces services sur le territoire. Mais le RSP de Créon, ne rentrant pas dans une politique globale du territoire, n'est ouvert qu'aux habitants de la CdC du Créonnais. Les cantons de Targon et de Cadillac ne sont pas desservis par les principaux services de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi,...) à l'exception de la Mission Locale, ce qui rend la recherche d'emploi ou toute autre démarches compliquée à mener.

### **3. Les structures liées à la formation des adultes**

La Région Aquitaine travaille en partenariat avec Pôle Emploi, les Missions Locales, les collectivités territoriales et les entreprises pour définir les besoins en termes de formations professionnelles, de Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE),...

La Région a notamment créé, en janvier 2009, une association régionale pour la formation, l'orientation et l'emploi "Aquitaine Cap Métiers" qui succède à l'Association Régionale de l'Education Permanente en Aquitaine (AREPA). Cette association provient d'un partenariat entre la Région, l'Etat, les partenaires sociaux et l'ensemble des professionnels de la formation, de l'éducation, de l'insertion et de l'emploi. Elle possède les grandes missions d'aide à la décision pour la Région Aquitaine et d'appui opérationnel à l'ensemble des acteurs de la formation et de l'insertion. Elle y adjoint deux vocations majeures :

- Mettre en œuvre des services d'appui et d'information aux professionnels de l'orientation ;
- Développer une information sur les métiers pour tous en Aquitaine.

La plupart des structures liées à la formation des adultes se trouvent sur Bordeaux comme, par exemple, l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA).

Sur le territoire du Pays, on relève la présence d'un organisme :

#### Parcours Formations

Cet organisme offre une formation personnalisée adaptée aux besoins de chacun et un accès à des compétences clés, transférables sur un poste de travail. Basée sur Bordeaux, la structure possède néanmoins une antenne sur Créon qui appartient au réseau des Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP). Parcours Formations a signé une convention annuelle de fonctionnement avec la DRTEFP (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).

Cet organisme concerne un public très diversifié tel que les demandeurs d'emploi, les travailleurs handicapés, les bénéficiaires des minimas sociaux ou encore les salariés. Parcours Formations propose des remises à niveau sur les savoirs de base, un accompagnement vers une formation qualifiante, une préparation aux examens (BEPC, BEP, CAP,...) et aux concours. La structure de Créon dispense des formations en bureautique, mathématiques, communication en français, en anglais et en méthodologie.

#### **4. Une présence de structures et d'associations d'aide aux entreprises**

Il existe sur le territoire ou en relation avec le Pays plusieurs structures et associations qui aident les porteurs de projet à créer leur entreprise et à les développer.

Coop'alpha

Coop'alpha, créée en 2006 à Lormont, est une Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE), entreprise avec un statut de SCOP (Société Coopérative de Production), et dont l'objectif est de créer des emplois pérennes sur un territoire. Elle propose aux porteurs de projet un hébergement juridique, social, comptable et fiscal de leur activité. Elle rassemble dans un même cadre des entrepreneurs menant des activités très diverses.

Le porteur de projet qui rejoint Coop'alpha, signe une convention d'accompagnement qui lui permet de lancer son activité, de conserver son statut d'origine ainsi que les allocations qui s'y rattachent. Lorsque son activité commence à se développer, le porteur de projet prend le statut d'entrepreneur salarié (CDI à temps partiel avec une rémunération sur son chiffre d'affaires (CA), déduction faite des charges de Coop'alpha qui s'élève à 10% du CA). Enfin, quand l'activité a atteint un niveau convenable, l'entrepreneur salarié peut choisir soit de devenir sociétaire dans la CAE, soit de sortir de la CAE et de créer sa propre structure.

Les porteurs de projet qui rejoignent Coop'alpha, sont souvent des demandeurs d'emploi ou des bénéficiaires du RSA. Ils cherchent à retrouver un emploi et vivre de leur savoir-faire. Sur les 120 personnes accompagnées, 60 % sont des femmes et 30 % ont moins de 30 ans. Coop'alpha enregistre environ 35 % de créations d'entreprises et 60 % de retour à l'emploi.

Les activités accompagnées par Coop'alpha sont du domaine culturel et artistique, du bien-être et du développement personnel, des services aux particuliers et des services aux entreprises.

Sur le Pays Cœur Entre-deux-Mers, une dizaine de personnes ont bénéficié du statut d'entrepreneur salarié dont 3 sont sorties de Coop'alpha (création d'entreprises).

Les CAE sont des outils de développement économique qui apportent une réponse pérenne au problème de l'emploi sur un territoire. Coop'alpha, financée par la Région Aquitaine, participe au développement local en offrant une approche adaptée au contexte du territoire. En effet, les populations des zones rurales peuvent créer leur activité et en vivre s'affranchissant ainsi des problèmes de mobilité et de recherche d'emploi.

## Les Clubs d'entreprises

- *Le Club d'Entreprises des Deux Rives* regroupe des chefs d'entreprises de différentes communes du Secteur de Saint-Loubès désireux de partager leurs expériences et leurs savoir-faire. Le Club des Deux-Rives fait la promotion de l'ensemble des activités de ses adhérents, défend leurs intérêts communs et soutient le développement des jeunes entreprises. Véritable force de proposition, le Club des Deux-Rives est devenu un interlocuteur privilégié des organismes de service et des entités sociales, politiques et économiques.
- Le Club des Entrepreneurs du canton de Cadillac est une association qui sert d'espace de rencontres, d'échanges, de solidarité...entre les chefs d'entreprises adhérents. Afin d'ancrer la vie économique du canton de Cadillac, chaque membre du club travaille en partenariat avec les acteurs économiques du canton. Il sert également de soutien aux nouvelles entreprises souhaitant s'installer sur le territoire en leur faisant profiter de son réseau relationnel et des conseils des autres membres.
- *Le Club d'entreprises du Cœur Entre-deux-Mers* qui existe depuis seulement 1 an, a pour but de promouvoir les entreprises du Cœur Entre 2 Mers (Créon, Targon, Tresses) et de créer une dynamique au sein de ce Pays. Comme les autres clubs d'entreprises, il permet de partager les expériences, les savoir-faire et les relations de chacun des membres du club.

Toutes ces structures permettent de développer le tissu économique du Pays en favorisant la création d'entreprise et en offrant un soutien à celles qui existent déjà.

Il est à noter que la plupart des structures d'aide aux entreprises se situent sur Bordeaux à l'instar de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé de la Région Aquitaine (OPCALIA<sup>19</sup>) qui vient en appui-conseil aux entreprises en matière de gestion de compétences. Il finance les contrats de professionnalisation et de formation de tuteur.

Le Pays CE2M possède des caractéristiques d'emploi particulières dues à la présence de la viticulture et de la grande importance du secteur tertiaire.

Les acteurs du Pays visent à lier, le plus souvent possible, les problématiques sociales et économiques en mettant en relation, via les partenariats, les personnes en voie de marginalisation et les entreprises.

Pôle Emploi et les Missions Locales cherchent à répondre aux difficultés du territoire en accordant à la formation toujours plus d'importance. Cela dans le but de répondre aux demandes d'emploi et de prévenir les reconversions lors de perte d'emploi.

Le faible nombre d'organismes de formation pour adultes, localisés sur le Pays, ne permet pas de contenter tous les besoins de la population qui se tourne souvent vers les organismes situés sur Bordeaux. Par contre, la présence d'un réseau actif d'associations et de structures d'aide aux entreprises donne du dynamisme au tissu économique du territoire, notamment grâce à la création d'entreprise.

---

<sup>19</sup> Né de la fusion du réseau des OPCAREG (Organisme Paritaire Collecteur Agréé Régional) et de l'OPCIB (Organisme Paritaire Collecteur Interbranche).

Ainsi, le soutien et l'accompagnement des projets de développement de ces organismes, tel que les Relais de Services Publics, permettraient de répondre aux besoins des territoires où la présence de ces services est trop faible.

Pour les personnes captives, les déplacements vers les structures d'aide à l'emploi et la formation restent un problème majeur, et cela, malgré la présence de permanences.

Par ailleurs plusieurs organismes regrettent que, par manque de communication sur leurs actions, l'ensemble du public concerné ne puisse être touché.

Le Pays semble être l'échelle pertinente pour organiser le maillage du territoire en matière de services d'aide à l'emploi et à la formation. Cependant, il est nécessaire de penser en termes d'actions globales pour permettre à chaque habitant du Pays d'avoir accès à n'importe quel service.

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Prédominance du secteur tertiaire	Manque d'organismes de formation pour adultes	Lois sur l'aide à l'emploi	Augmentation du nombre de personnes captives
Présence d'organismes d'aide aux entreprises	Faible qualification d'une partie de la population		
Proximité des services basés sur Bordeaux pour le nord-ouest du Pays	Inégal accès aux services	Programme départemental d'insertion 2007-2013	Augmentation des populations fragiles
Présence des Missions Locales	Peu de permanences de services institutionnels		
Le RSP de Créon			

## **II. Soutenir et accompagner les personnes en difficulté**

Le Pays CE2M présente des conditions de vie supérieures à la moyenne française en termes de revenus nets imposables mais il reste en dessous de la moyenne régionale (source Insee RGP 2006). 42,4 % des foyers fiscaux du territoire ne sont pas imposables et ils se regroupent principalement dans la partie sud du Pays (CdC du Canton de Targon, du Vallon de l'Artolie et des Coteaux de Garonne). Le Pays est également confronté à un vieillissement de sa population et à un grand nombre de personnes captives. Il rencontre, de ce fait, un certain nombre de difficultés sociales.

C'est pourquoi la présence d'organismes sociaux est nécessaire au Pays. L'accompagnement de la population est assuré par des services administratifs, relais de proximité des pouvoirs publics et par un milieu associatif très actif.

### **1. Les principaux services sociaux administratifs**

#### **a. La Sécurité Sociale**

##### a) La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La Mutualité Sociale Agricole est un organisme mutualiste gestionnaire du service public de la protection sociale légale du monde agricole et rural en France. Elle concerne les secteurs agricoles traditionnels (élevage, agriculture, sylviculture,...), les secteurs connexes (toute organisation professionnelle agricole, dont banque et assurance) et les industries agro-alimentaires. Elle mène également des actions sanitaires et sociales complémentaires pour l'ensemble de la profession agricole. C'est un véritable acteur social pour le monde rural.

La MSA est représentée, auprès des pouvoirs publics, par une Caisse Centrale et au niveau départemental et pluri-départemental par des caisses locales qui forment des guichets uniques pour la population agricole en proposant des prestations complètes de CPAM, de CAF, d'URSSAF et de médecine du travail.

La MSA Gironde, dont le siège est à Bordeaux, n'a pas d'agence sur le territoire du Pays. Pour assurer la proximité de ce service, il existe une permanence au RSP de Créon le deuxième mercredi de chaque mois de 9h30 à 12h. Une permanence était présente à Cadillac mais elle a été fermée en décembre 2008 par manque de fréquentation car elle était trop éloignée de la grande partie de la population ayant besoin de ce service.

## b) La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Une caisse primaire d'assurance maladie est un organisme de droit privé exerçant une mission de service public en France. Elle assure les relations de proximité avec les publics de l'assurance maladie.

Les missions d'une CPAM sont les suivantes :

- Affilier les assurés sociaux et gérer leurs droits à l'Assurance Maladie ;
- Traiter les feuilles de soins et assurer le service des prestations d'assurance maladie et d'accidents du travail / maladies professionnelles ;
- Appliquer chaque année, en relation avec les professionnels de santé, un plan d'action en matière de gestion du risque ;
- Développer une politique de prévention et de promotion de la santé ;
- Assurer une politique d'action sanitaire et sociale par des aides individuelles aux assurés et des aides collectives au profit d'associations.

Le siège de la Sécurité Sociale, en Gironde, se situe à Bordeaux. Le Pays ne possède aucune agence, aucun point d'accueil ou centre de paiement de la CPAM sur son territoire. Les agences les plus proches pour les habitants du Pays se trouvent à Bordeaux, à Cenon et à Lormont pour la partie nord du Pays et à Langon pour la partie sud du Pays. Les agences sont ouvertes le plus souvent de 8h à 17h.

Avec une seule permanence de la MSA (régime agricole) et aucune permanence de la CPAM (régime général) sur son territoire, le Pays n'offre pas d'accès facile aux droits et aux démarches de la protection sociale. La mise en place de permanences ou de guichets automatiques sur le territoire du Pays permettrait de rendre accessible ce service aux personnes les moins mobiles et d'en faire un véritable service de proximité.

### **b. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

Une CAF est une antenne locale de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et forme la branche "famille" de la Sécurité Sociale française. La CNAF est un établissement public qui finance la totalité des aides familiales et définit les orientations politiques et stratégiques des actions sociales familiales de la Sécurité Sociale. Les CAF sont, quant à elles, des établissements privés gérés par les départements et assurent une mission de service public.

Les CAF ont deux missions qui ont pour but d'aider les familles au quotidien en prenant en compte les difficultés qu'elles rencontrent :

- Le versement des prestations sociales et familiales: APL (Aide Personnalisée au Logement), RSA (Revenu de Solidarité Active),...;
- Le développement de l'action sociale en faveur des familles dans les domaines du logement, de l'accompagnement des familles défavorisées, de l'accueil des enfants,...

Sur le territoire du Pays, la CAF Gironde possède un seul Point Service au RSP de Créon qui est ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi (9h30 à 12h30 et 14h30 à 19h), mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h et samedi de 9h30 à 12h30. Un Visio-accueil y est mis à disposition des usagers du lundi au vendredi de 9h à 16h. Celui-ci est réservé à la CdC car il n'est pas considéré comme une politique globale.

Le reste de la population du Pays doit se déplacer sur les Points Relais qui se trouvent :

- à Floirac pour le canton de Créon et les communes de Beychac-et-Caillau, Montussan, Yvrac et Tresses ;
- à Lormont pour les communes de Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Cameyrac et Sainte-Eulalie ;
- à Langon pour les cantons de Targon et Cadillac,

Ainsi, cela réduit fortement l'accessibilité de ce service public, surtout pour les populations n'ayant pas de véhicule ou d'accès aux transports.

Afin de remédier à ce défaut de proximité, deux Points Service CAF sont en projet:

- à Lestiac, envisagé pour la rentrée 2010
- à Cadillac, dans l'Espace Accueil Famille, projeté pour 2011.

**c. Les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI)**

Les départements français ont de larges compétences dans le domaine de l'action sociale qui sont définies par les lois de décentralisation (de 1982 et de 2004) et gérées, en Gironde, par la Direction de la Solidarité. Leurs compétences concernent l'enfance, les personnes en difficulté, les personnes âgées ou handicapées, le versement du RSA et le suivi des projets et contrats d'insertion.

Afin de mener à bien ses différentes missions, le Département délègue certaines de ses compétences aux MDSI afin d'être au plus près des difficultés locales. Les MDSI sont ainsi des relais de proximité pour le Conseil Général dans la mise en œuvre de son action sociale et médico-sociale.

Elles ont pour missions:

- L'accueil, l'information et l'orientation de toute la population du territoire à travers les circonscriptions d'action sociale ;
- La prévention et la protection de l'enfance et de la famille ;
- La Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;
- La lutte contre les exclusions (instruction des dossiers RSA, aide à l'accès et au maintien dans le logement, prévention des expulsions,...).

La problématique de l'isolement, qu'il soit géographique ou économique, rend les MDSI essentielles pour maintenir la cohésion sociale et identifier les difficultés dans le Pays.

Sur le territoire du Pays Cœur Entre-deux-Mers, cinq MDSI exercent leur mission de solidarité et d'insertion dont deux se trouvent en dehors du territoire:

- La MDSI de Cadillac pour les Coteaux de Garonne, le canton de Targon et le Vallon de l'Artolie (sauf les communes du Tourne et de Tabanac) ;
- La MDSI de Créon pour le Créonnais, les communes du Tourne et de Tabanac, les Portes de l'Entre-deux-Mers, les Coteaux bordelais (sauf Tresses) ;
- La MDSI de Saint-Loubès pour les communes de Saint-Loubès, Sainte-Eulalie et Saint-Sulpice-et-Cameyrac ;
- La MDSI de Cenon pour les communes de Beychac-et-Caillau, Montussan et Yvrac ;
- La MDSI de Floirac pour la commune de Tresses.

Les MDSI sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 (le vendredi, fermeture à 16h15). Elles proposent quelques permanences dans les mairies des communes qu'elles desservent. Encore une fois, pour les MDSI, ce ne sont pas les horaires d'ouverture qui sont mal adaptés mais plutôt leur accessibilité.

#### **d. L'action sociale dans les communes et les CdC**

##### a) Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

Un CCAS est un établissement public communal intervenant principalement dans le domaine de l'action sociale. Il est en lien avec les institutions publiques comme privées ce qui en fait le relais idéal pour l'action sociale locale. Le CCAS remplit plusieurs missions, légales ou facultatives, en orientant les personnes en difficulté vers les organismes compétents, en instruisant les demandes d'aide sociale...

Toutes les communes, de par la loi, sont obligées de posséder un CCAS mais pour les plus petites d'entre elles, les missions de cette structure sont remplies par les secrétariats de mairie. Cependant, au vue des faibles temps d'ouvertures des mairies des communes rurales et de la complexité des aides et du droit social, le renvoi de la population vers des structures plus compétentes est parfois nécessaire.

La majorité des CCAS remplissent des missions en faveur du maintien à domicile, de l'insertion, du soutien ciblé (colis alimentaires,...),... Certaines mairies assument également l'établissement de dossier pour la CAF ou tout autre organisme.

La CdC du Créonnais s'est dotée d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) en 2007 qui joue un rôle de soutien tout en laissant les communes maîtresses de leur politique sociale et de leur CCAS. La vocation première du CIAS est d'être un centre de ressources mis à disposition des CCAS. Les missions du CIAS sont l'instruction des dossiers RSA, les actions en faveur de l'insertion, les actions en faveur des personnes âgées et handicapées...

Le CIAS projette de travailler avec la Cabane à Projets de Créon à la mise en place de travaux d'insertion en lien, par exemple, avec les jardins de cette dernière. Il souhaite également réaliser un guide de l'action sociale pour les élus et les secrétariats de mairie.

Seule la CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers étudie, actuellement, le regroupement en CIAS.

b) Le Point Info Famille (PIF)

Un PIF est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation destiné aux familles. De la naissance à la retraite, les personnes peuvent y trouver toutes les informations, nationales et locales, pour des démarches administratives ou associatives. Les Point Info Famille travaillent en partenariat avec les organismes et associations proposant des services aux familles.

L'association AFLACEM ouvrira une permanence PIF sur la CdC des Coteaux bordelais en septembre 2010, qui aura lieu dans les locaux de la CdC. Sur la CdC du Créonnais, cette association met en place des ateliers d'accompagnement à la scolarité pour les élèves du collège de Créon.

## **2. Les associations d'insertion par l'emploi**

Les associations d'insertion par l'emploi sont des soutiens essentiels pour les populations en difficulté. Elles permettent de traiter les problématiques d'insertion à l'échelle locale et de manière plus souple que les organismes d'Etat.

Le Pays Cœur Entre-deux-Mers accueille sur son territoire un certain nombre d'associations dont :

a. **L'Association d'Education Spécialisée Tresses Yvrac**

L'Association d'Education Spécialisée Tresses Yvrac (AESTY), née en 1926, a créé en 2008, l'ESAT de Lorient (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) à Sadirac. Cet établissement accueille en majorité des adultes bénéficiant d'une orientation délivrée par la

Commission des Droits à l'Autonomie (C.D.A.) de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (M.D.P.H.).

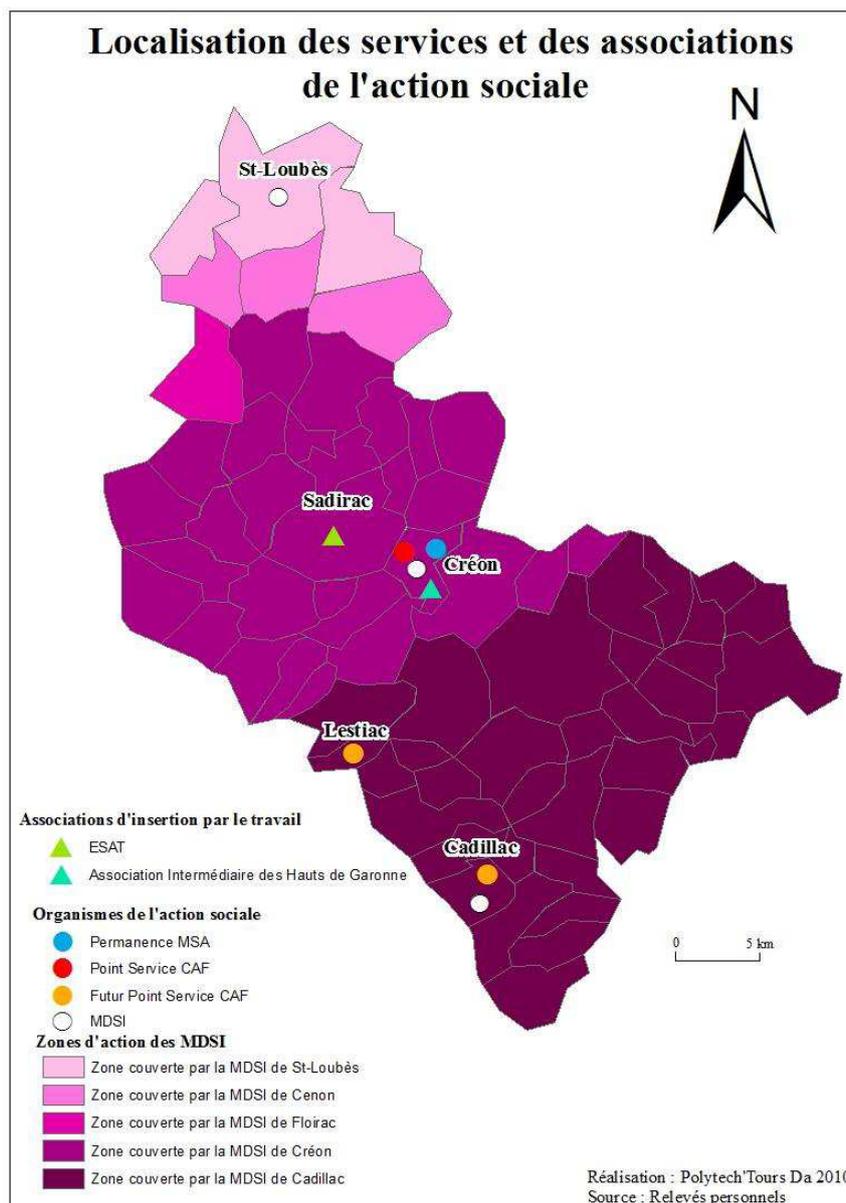
Il a une capacité de 53 adultes qui sont répartis dans 5 ateliers : Jardin et Espaces verts, Vigne, Poterie, Maintenance Hygiène des Locaux et Restauration et service. Les travailleurs de l'ESAT interviennent pour des entreprises, des particuliers ou des collectivités locales. Cet établissement dispense une formation professionnelle et sert de tremplin aux travailleurs handicapés pour rejoindre la vie active dite normale.

**b. L'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne**

L'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne, créée en avril 1988, est une association d'insertion sociale et professionnelle destinée aux personnes éloignées de l'emploi. Elle se situe dans les locaux de l'antenne de la Mission Locale des Hauts de Garonne à Créon et est ouverte du lundi au vendredi de 13h30 à 17h.

Elle propose des activités de service à la personne (ménage, jardinage, petit bricolage...) ou des activités territoriales (restauration scolaire, entretien de locaux...) aux personnes en difficulté pour des périodes n'excédant pas 750 heures par an.

En 1996, l'activité de l'Association Intermédiaire s'est élargie par la création de Hauts de Garonne Intérim Insertion, une entreprise d'insertion proposant des missions d'intérim en entreprises dans des secteurs variés (viticulture, peinture industrielle, magasinage...) et chez des artisans de proximité (soudure, chaudronnerie, bâtiment...).



**Carte 19 : Localisation des services et des associations de l'action sociale**

L'analyse de cette carte (carte 19) permet de constater qu'à l'instar des organismes pour la formation et l'emploi, les services de l'action sociale sont inégalement répartis sur le territoire. Le Créonnais est également un pôle pour ces services qui se regroupent dans le RSP. En ce qui concerne la CAF, deux nouveaux Point Service sont envisagés sur le canton de Cadillac pour rapprocher ce service des populations. Le canton de Targon est vide de tout service mais les mairies (CCAS) assument la plupart des démarches de l'action sociale (CAF,...). Les associations d'insertion par l'emploi se situent sur le Créonnais mais elles balayent tout le territoire.

Le paysage social du Pays CE2M diffère selon les CdC. La partie nord-ouest du Pays concentre la majorité des foyers imposables et des catégories socio-professionnelles les plus hautes (cadres,...), alors que la partie sud est constituée par une grande part des foyers non imposables et des professions agricoles ou ouvrières.

Les difficultés de déplacement que rencontrent les populations les plus fragiles justifient la présence des permanences mises en place par les services de l'action sociale tel que la CAF. Par ailleurs, les permanences sont souvent installées dans les locaux des mairies ou ceux qui accueillent les services pour l'emploi et la formation, ce qui permet de mutualiser les déplacements. Cependant le nombre ou la localisation des permanences ne permettent toujours pas d'atteindre l'ensemble du public concerné.

Quant aux CCAS, malgré leur vocation communale, ils remplissent parfois des missions sur d'autres communes. Face à la multitude d'organismes sociaux, ils ont un rôle important d'orientation et d'information pour la population.

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Présence d'associations d'insertion par l'emploi	Contexte social fragile pour une partie du territoire	Plan départemental d'insertion 2007-2013	Augmentation des populations fragiles
Le RSP de Créon	Isolement géographique des populations fragiles	Mise en place des Points Service CAF	Augmentation du nombre de personnes captives
Proximité des services basés sur Bordeaux pour la partie nord-ouest du Pays	Peu de permanences des services institutionnels		

Les services publics et les commerces de proximité sont primordiaux pour une commune. En effet, celle-ci peut se valoriser avec un bon niveau d'équipements et ainsi attirer de nouveaux habitants. De même, un accès rapide aux services de proximité peut se révéler un atout majeur pour la population.

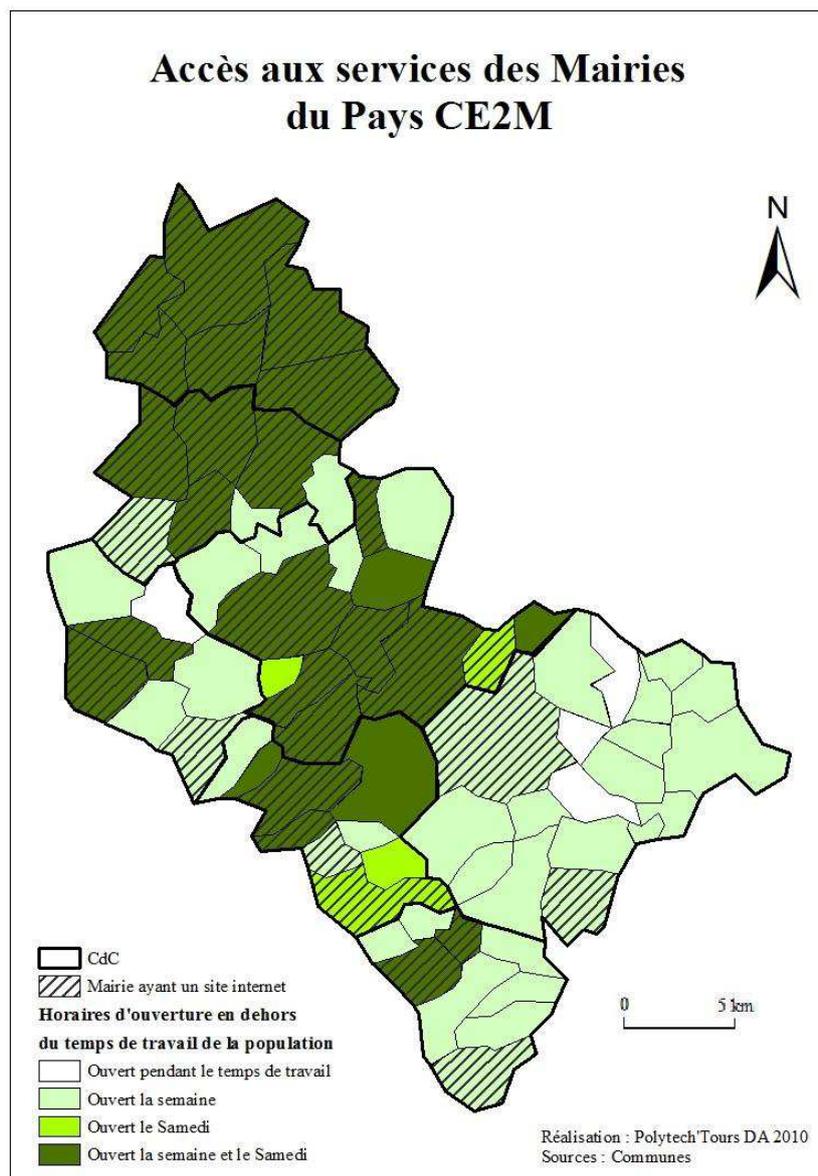
### **I. Les services publics de proximité**

#### **1. Accessibilité aux services des Mairies du Pays**

La Mairie est le premier lien que peut avoir la population avec l'Etat. En effet, il y a de moins en moins de permanences du Pôle Emploi, de la CAF... et seule la Mairie est présente pour aider la population dans la mise en place de dossiers. Elle est donc la première structure locale d'aide sociale pour la population.

Les Mairies proposent des services tels que l'obtention de permis de construire, l'acquisition et le renouvellement de la carte d'identité nationale, l'obtention d'actes de mariage et de naissance, l'inscription sur les listes électorales...

Les Mairies, qui dispensent ces services importants pour la vie citoyenne et quotidienne des habitants, doivent avoir des horaires d'ouverture adaptés (carte 20).



**Carte 20 : Accès aux services des Mairies du Pays CE2M**

Pour effectuer cette carte, la base de comparaison choisie est une journée type d'un travailleur soit 9h-12h, 13h-17h. Quasiment toutes les Mairies sont accessibles pour les travailleurs. Il faut cependant nuancer ces résultats, certaines mairies offrent une faible amplitude d'horaires d'ouverture au public. En effet, 14 communes ne sont ouvertes, en moyenne, que 8h par semaine sur 2 jours.

Malgré cela, elles sont ouvertes en semaine en dehors des horaires de travail ou le samedi. Cela permet donc à la population de disposer des services de la Mairie aisément. Seuls les actifs travaillant à l'extérieur du Pays doivent planifier et prévoir leurs futures démarches car ils doivent tenir compte de leur temps de trajet pour accéder à la Mairie de leur commune. L'accès aux services des mairies passe aussi par le biais de sites Internet. Trente trois

communes du Pays proposent ce service. Sur leur site, les communes donnent des informations sur la vie de la commune telles que les numéros utiles, les documents à apporter pour les démarches administratives, un recensement des entreprises présentes, des informations sur les écoles...

Les communes ayant un site Internet permettent à leurs habitants d'accéder plus rapidement et facilement aux informations utiles dans la vie de tous les jours. Par exemple, les habitants peuvent connaître l'ensemble des associations présentes sur le territoire.

Cependant, il faut nuancer ce constat, les sites ne sont pas toujours mis à jour et peuvent ainsi fournir des informations obsolètes.

Atouts	Faiblesse	Opportunité	Menace
Premier lien avec l'Etat	Horaires d'ouverture peu adaptés pour les actifs travaillant à l'extérieur du territoire	Mairies qui deviennent la première structure d'aide sociale	Diminution des horaires d'ouverture au public
Horaires d'ouverture au public assez amples et adaptés			

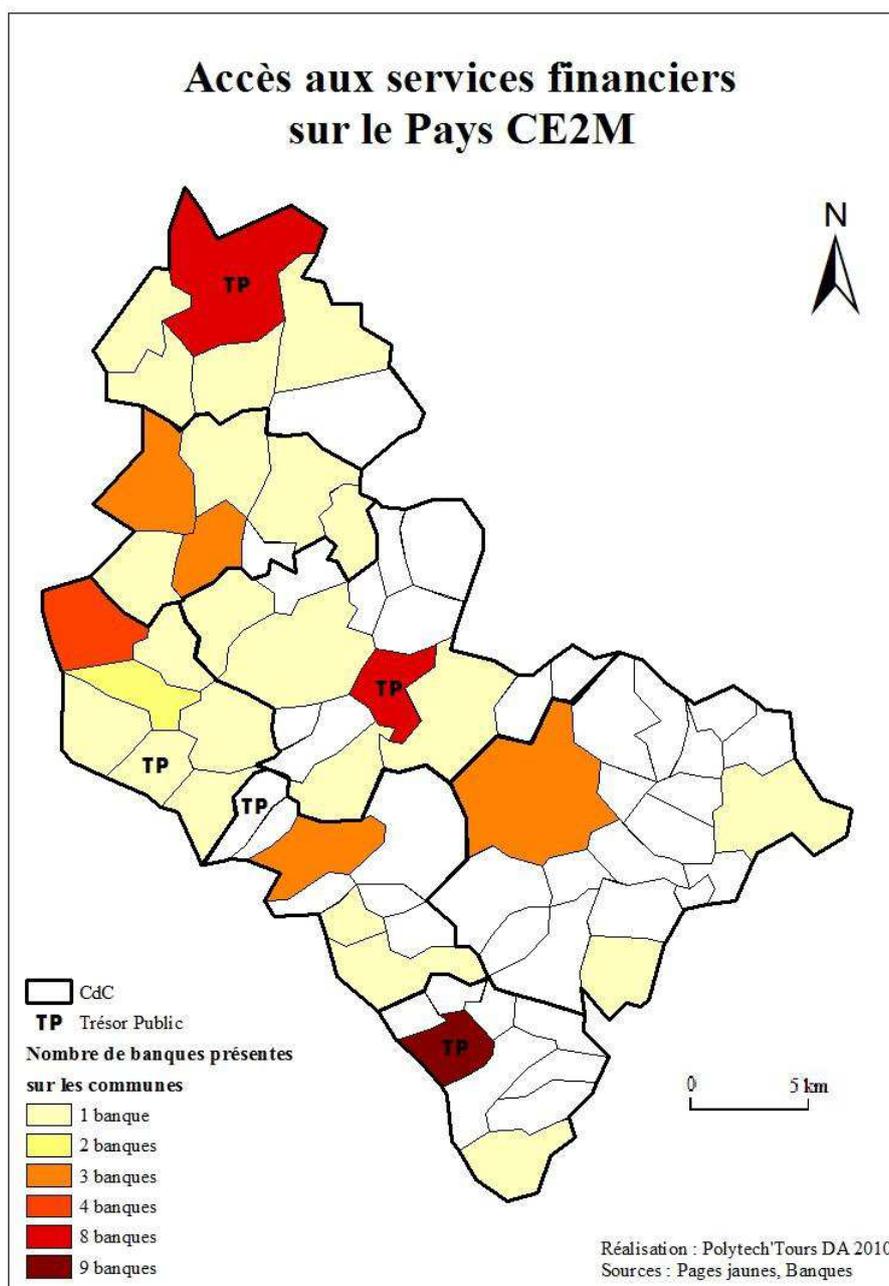
## **2. Services financiers : Banques, Trésor Public**

Les services financiers se distinguent en deux types de services qui sont le service bancaire et le service du Trésor Public.

Des trésoreries générales existent au niveau départemental, elles animent et coordonnent les services du Trésor Public à cette échelle. La trésorerie générale qui anime les trésoreries du Pays est celle de Bordeaux.

Localement, les trésoreries s'occupent du recouvrement de l'impôt et des amendes, de la gestion financière du secteur public local et des dépôts de fonds.

Les retraits d'argent sont assurés par deux structures : les banques (guichets et Distributeur Automatique de Billets (DAB)) et la banque postale. Il est difficile de recenser les distributeurs car les banques ne mettent pas en ligne la liste de leurs DAB.



**Carte 21 : Accès aux services financiers sur le Pays CE2M**

Cinq trésoreries sont présentes sur le Pays à Cadillac, Cambes, Créon, Langoiran et Saint-Loubès. Face à la tendance de restriction du Réseau du Trésor Public, le nombre de trésoreries peut se voir diminuer. En effet, la commune de Targon en est l'exemple, puisqu'elle a perdu sa perception il y a 5 ans.

Les banques sont réparties sur le territoire de façon inégale mais cohérente puisqu'en lien avec le nombre d'habitants des communes. Cadillac, Créon et Saint-Loubès sont les trois grands pôles bancaires du Pays qui concentrent un nombre élevé de banques.

Atout	Faiblesse	Opportunité	Menace
Présence de pôles financiers	Répartition inégale des banques		Diminution du nombre de perception

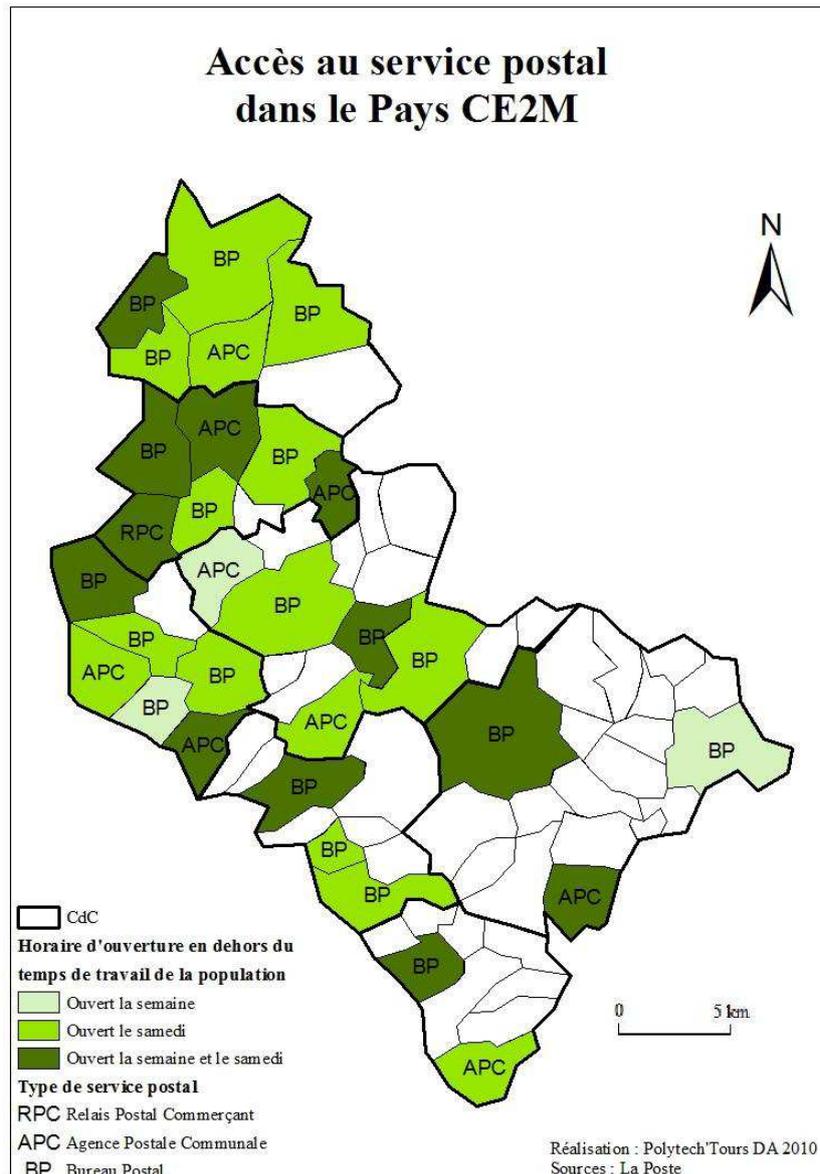
### **3. Accès aux services postaux**

Le réseau de La Poste, en France, est composé de 17 000 « Points de ventes » répartis sur tout le territoire français. 6 000 d'entre eux sont gérés en partenariat avec soit une commune soit un commerce.

En milieu rural, La Poste fonctionne avec différents types de bureaux pour satisfaire les demandes de la population. Ces bureaux sont :

1. les Bureaux Postaux (BP), au nombre de 20 sur le Pays ;
2. les Agences Postales Communales (AGC), il en existe 9 sur le Pays. Un fonctionnaire territorial de la collectivité y assure les mêmes services que dans les bureaux postaux. La Mairie qui a une AGC reçoit donc une indemnité et le fonctionnaire est formé au frais de La Poste ;
3. les Relais Postaux Commerciaux (RPC), 2 existent sur le Pays. Un commerçant assure environ 80% des services d'un bureau postal. La population peut y déposer des colis, acheter des timbres... ou même retirer de l'argent. La Poste subventionne le commerçant à hauteur de 250€ par mois.

Les deux dernières structures relèvent d'un partenariat passé avec La Poste quand celle-ci souhaite retirer ses bureaux postaux dans les zones rurales. Ce processus est une obligation pour La Poste, selon la loi relative à l'entreprise publique concurrentielle qui impose la mission de service public. Cette loi oblige La Poste à avoir un maillage conséquent de points postes afin que la population puisse accéder à l'un d'eux en moins de 20 minutes.



**Carte 22 : Accès au service postal dans le Pays CE2M**

Le Pays est doté d'un maillage adapté concernant les points postaux. 29 points sur 31 proposent tous les services postaux assurés par La Poste. Ils sont situés pour la plupart le long de la Garonne et sur le pourtour de la CUB. Le maillage est donc en lien avec la densité de population du Pays.

Il semble intéressant de regarder de plus près les plages horaires d'ouverture de ces points postaux. En effet, les travailleurs éprouvent souvent des difficultés à accéder aux services postaux. Nous nous sommes basés sur des horaires de travail (9h-12h, 13h-17h) pour effectuer la carte ci-dessus. Les travailleurs peuvent, finalement, bénéficier du service postal sur l'ensemble du réseau de La Poste. Des distinctions sont à faire : 15 points sont accessibles aux travailleurs uniquement le samedi, 3 seulement la semaine et 13 la semaine et le samedi.

Une tendance a été notée, les horaires de levée du courrier sont de plus en plus tôt, ce qui occasionne une gêne pour les utilisateurs et pour les entreprises.

Le service postal est un symbole pour les petites communes. En effet, La Poste est souvent le dernier service public présent sur leur territoire et son retrait est stigmatisé même lors d'un changement en AGC ou RPC. La Poste est dans une situation particulière car elle doit trouver l'équilibre entre sa mission de contribution à l'aménagement du territoire et le bilan financier de ses activités.

Atouts	Faiblesse	Opportunité	Menaces
Horaires adaptés	Horaires d'ouverture peu adaptés pour les actifs travaillant à l'extérieur du territoire	Partenariat avec les communes ou les commerçants	Diminution du nombre de bureau de poste
Maillage adapté			Heure de levée du courrier plus tôt

## II. Les commerces de proximité

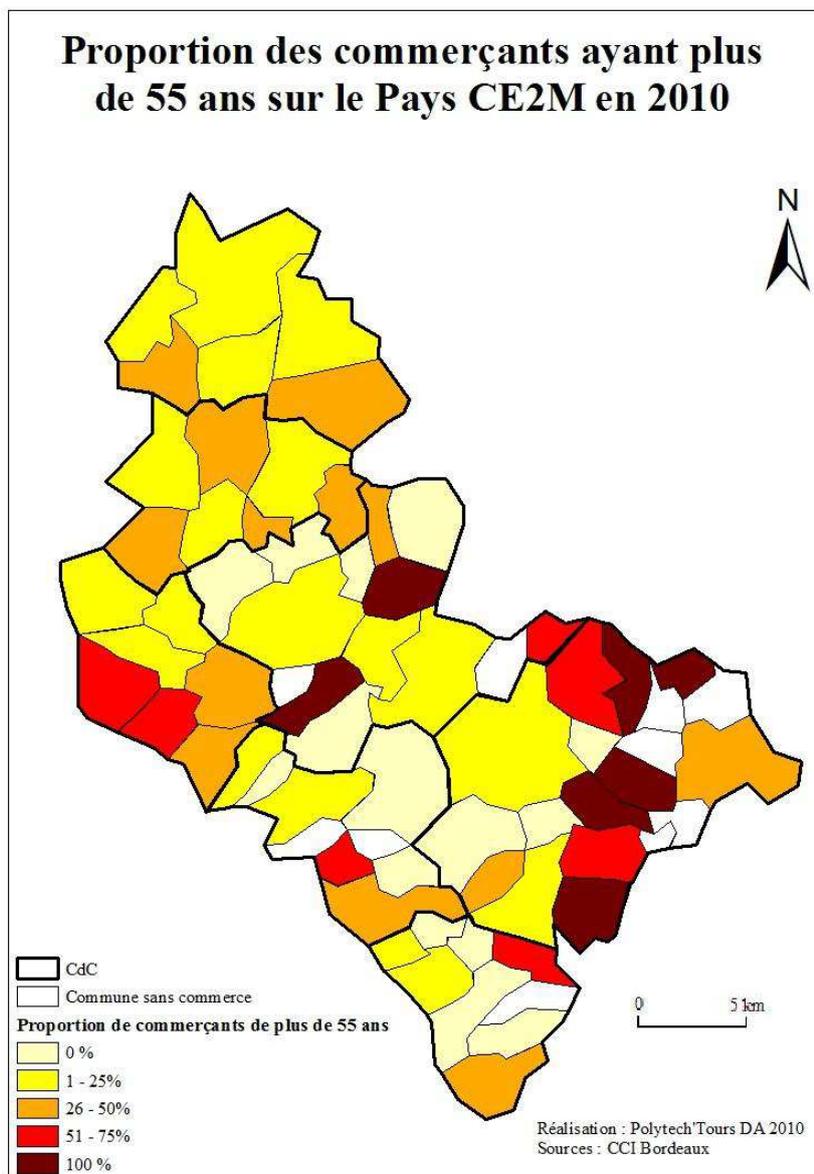
Les commerces de proximité sont importants dans la vie des communes. Ils fournissent aux habitants les produits de première nécessité et répondent ainsi à leurs besoins quotidiens. De plus, ils sont le nid de liens sociaux pour les centres-bourgs. En effet, dans certaines communes, le commerce de proximité est le seul endroit où la population peut se rencontrer. Les commerces de proximité favorisent donc le dynamisme et l'attractivité d'une commune.

### 1. Contexte

En 2008, il y avait 4068 entreprises sur le territoire du Pays, dont 937 étaient des commerces, soit 23% des entreprises (Insee, 2008).

En 2010, le nombre de commerces est monté jusqu'à 1010 dont 174 dans le secteur alimentaire (CCI Bordeaux, 2010). 61 communes ont ainsi au moins un commerce. Cependant, en vue de l'âge de certains commerçants, dans 5 à 10 ans, ce nombre peut tendre à

diminuer (carte 23). En effet, pour les commerçants de plus de 55 ans, un risque de fermeture de leur commerce est alors à prévoir si le fond de commerce n'est pas repris (carte 23).



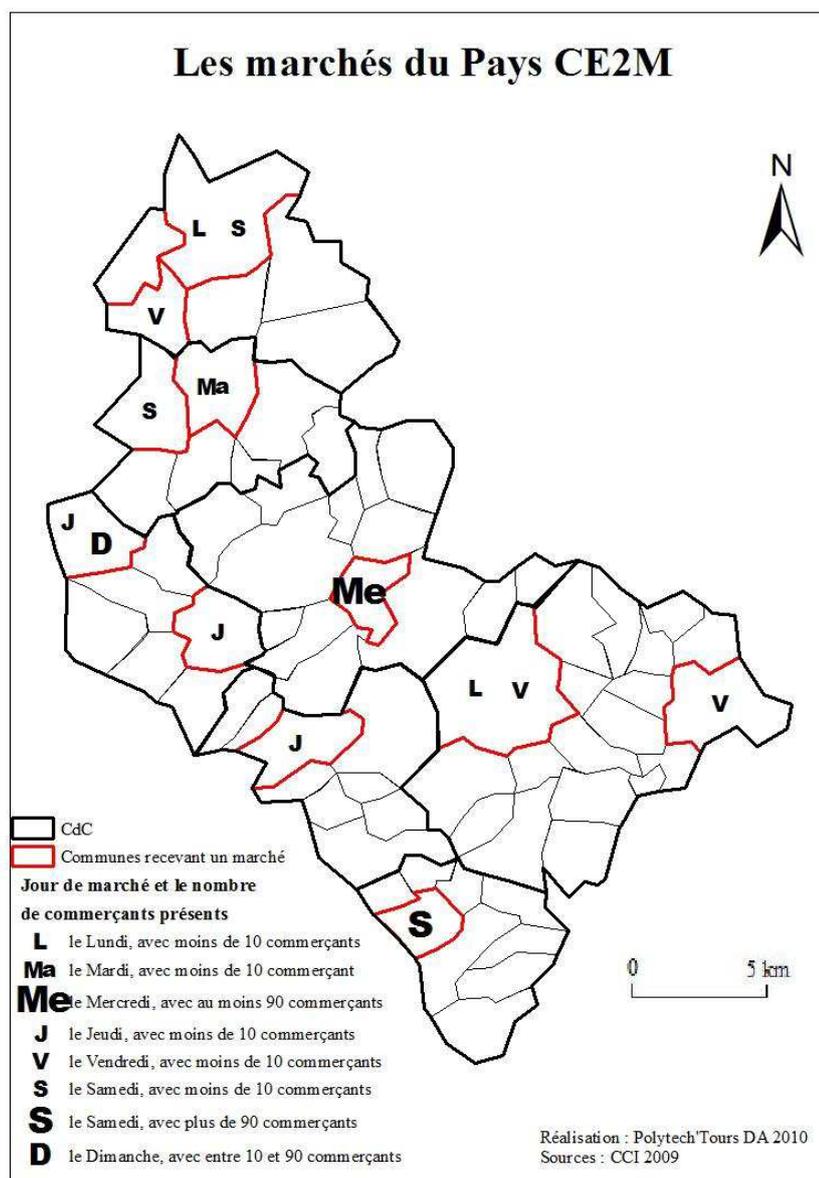
**Carte 23 : Proportion des commerçants ayant plus de 55 ans sur le Pays CE2M en 2010**

23% des communes du Pays sont concernées par la menace de perte de commerces, elles ont au moins 50% de leurs commerçants âgés de plus de 55 ans. La menace est encore plus grande pour Baigneaux, Bellefond, Cursan, Montignac, Romagne, Saint-Genès-de-Lombaud et Saint-Pierre-de-Bat qui ont la totalité de leurs commerçants âgés de plus de 55 ans.

Les risques de non reprise de commerces sont plus importants dans les communes les plus rurales du Pays qui peuvent avoir des difficultés à attirer de nouveaux repreneurs.

Par ailleurs, la perte de commerces dans une commune peut avoir un impact négatif sur la vie de celle-ci. En effet, elle perd sa diversité en commerces et tend donc à être moins attractive.

## 2. Les marchés



**Carte 24 : Les marchés du Pays CE2M**

Des marchés sont présents sur toutes les CdC du Pays mais leur répartition semble peu cohérente. Certains marchés ont lieu le même jour et certaines CdC n'ont qu'un seul marché présent alors que par exemple, la CdC du Secteur de Saint-Loubès accueille 3 marchés. Un manque de pertinence est constaté, par exemple le jeudi. Le Pays accueille 3 marchés ce jour

là : à Latresne, à Langoiran et à Saint-Caprais-de-Bordeaux. Ces trois marchés, de part leur proximité géographique, peuvent atteindre la même population.

En plus des marchés, le Pays reçoit des foires, comme celle du printemps à Targon et des marchés réguliers comme les marchés de Noël ou les marchés des producteurs de Pays.

Les marchés et les foires sont des compléments aux services et commerces de proximité. En effet, la population peut trouver des prestations plus diversifiées en allant au marché. Mais cela n'est vrai que lorsque les marchés ont un nombre conséquent de commerçants. Sur le Pays, seuls trois marchés peuvent prétendre être complémentaires des commerces de proximité déjà présents car tous les autres marchés ont moins d'une dizaine de commerçants : ceux de Créon et Cadillac avec respectivement 110 et 90 commerçants présents, et dans une moindre mesure celui du dimanche à Latresne avec 55 commerçants présents.

### **3. Niveau d'équipement commerciaux et de services des communes du Pays**

#### **a. Méthodologie**

Un classement des services publics et des commerces de nécessité a été réalisé par le groupe de travail. Chaque membre du groupe a classé les différents services selon le temps défini comme acceptable pour y accéder. Ainsi, chaque service a été classé en niveau de « proximité », « intermédiaire » ou de « centralité ».

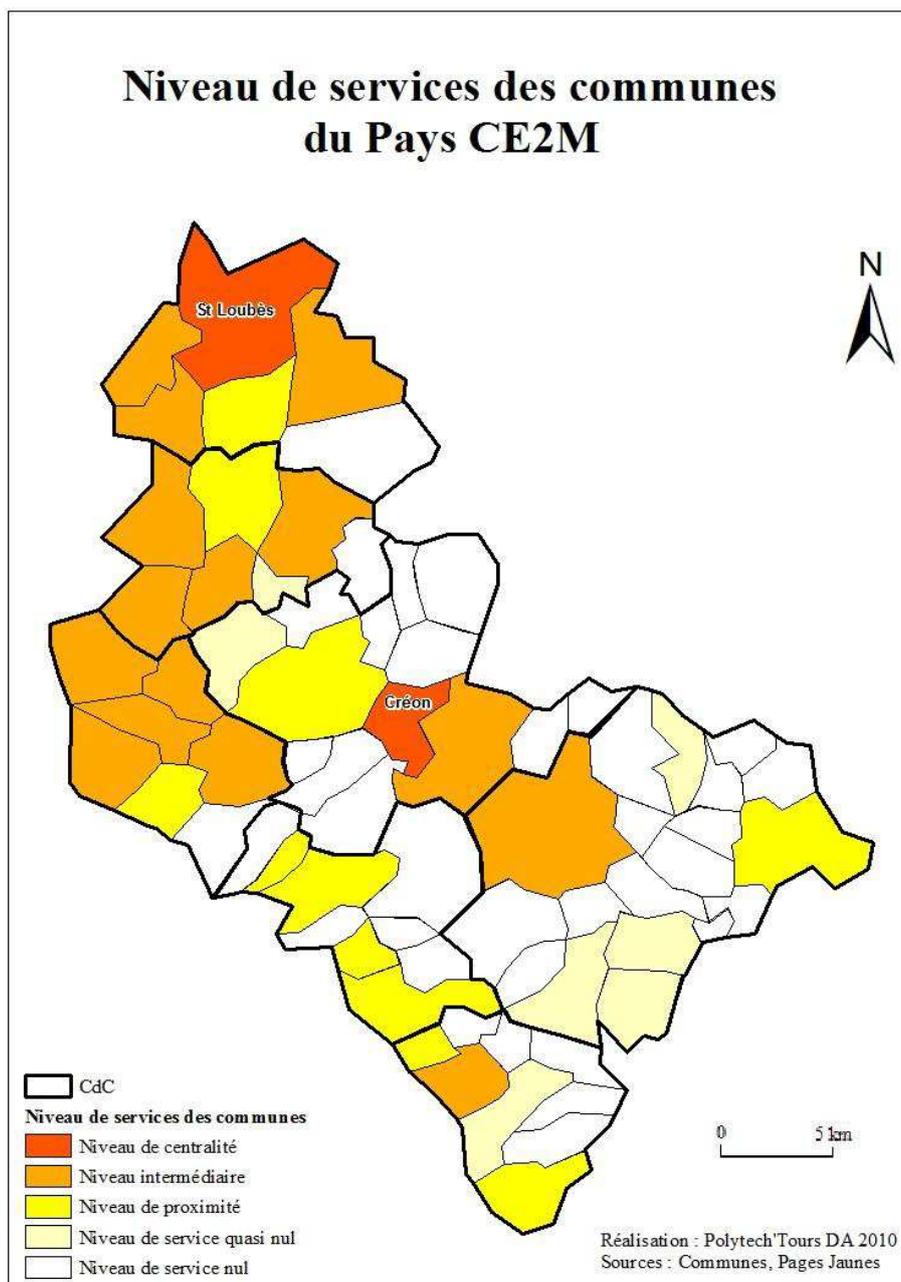
Un service est considéré de niveau de proximité lorsque le temps de transport en voiture, pour y accéder, n'excède pas 5 minutes, de niveau intermédiaire si le temps de transport est de 5 à 15 minutes et de niveau de centralité lorsque le temps de transport dépasse 15 minutes pour l'atteindre.

Un système de pondération a été mis en place permettant de classer les communes selon leur niveau de services.

Les communes ont été ordonnées selon le tableau suivant :

<p>Niveau quasi nul en services :</p> <p>La commune a un des services ci-dessous.</p>
<p>Niveau de proximité :</p> <p>La commune a, au moins, deux des services ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Boulangerie</li><li>- Épicerie ou Supérette</li><li>- Bar, Tabac, Presse, PMU</li></ul>
<p>Niveau intermédiaire :</p> <p>La commune a, au moins, quatre des services ci-dessous, en plus des services de proximité.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Boucherie</li><li>- Coiffeur</li><li>- Supermarché</li><li>- Pompiers</li><li>- Auto Ecole</li><li>- Poste</li><li>- Pharmacie</li><li>- Banque</li></ul>
<p>Niveau de centralité :</p> <p>La commune a, au moins, trois des services ci-dessous, en plus des services ci-dessus.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Librairie ou Papeterie</li><li>- Garage Automobile</li><li>- Magasins de vêtements, chaussures</li><li>- Hypermarché</li><li>- Marché</li></ul>

b. Analyse



**Carte 25 : Niveau de services des communes du Pays CE2M**

Deux communes ont un niveau de service de centralité : Créon et Saint-Loubès. Elles présentent donc un assez grand panel de commerces. Suivent ensuite 15 communes qui ont un niveau de service intermédiaire. 11 communes ont un niveau de service de proximité et 7 communes ont un niveau de service quasi nul.

Les communes qui possèdent au moins le niveau intermédiaire sont en majorité voisines de la CUB. De manière générale, les communes les mieux équipées sont les communes dont la densité de population est la plus élevée dans les alentours.

Quelques précisions sont à ajouter :

1. Béguey-Cadillac est perçu comme un pôle commercial. En effet, Cadillac, seule, aurait pu être considérée avec un niveau de centralité en service s'il avait un supermarché sur son territoire. Béguey, très proche de Cadillac, en a justement un. Ainsi, ces deux communes forment un pôle commercial d'un niveau de centralité.
2. Sainte-Eulalie a un grand centre commercial qui la place en tant que pôle commercial majeur en Gironde. Cependant, ce pôle n'est pas reflété sur la carte.

Les commerces sont répartis de manière homogène pour la partie nord-ouest du Pays. L'accès aux commerces est donc facilité, l'usage de la voiture n'étant pas obligatoire. Ainsi, même les populations captives peuvent obtenir les produits de première nécessité. Pour le sud-est du Pays, des pôles concentrent une large diversité de commerces : Créon, Targon, Cadillac-Béguey et Langoiran grâce à leurs supermarchés. Dans ce cas, pour les populations environnantes, l'accès aux commerces ne peut se faire que par un moyen motorisé (bus, voiture...). Les populations non motorisées sont obligées de prendre le réseau Trans'Gironde qui est inadapté à cause de ses fréquences ce passage (cf. Se déplacer, communiquer).

L'accès aux commerces de proximité a donc deux problématiques : une problématique urbaine où les populations atteignent facilement les commerces, et une problématique plus rurale où les populations doivent se déplacer pour parvenir aux commerces.

Il faut aussi souligner que les commerces de proximité sont menacés d'une baisse de fréquentation, de par la concurrence forte des commerces de la CUB.

Le phénomène de concentration commerciale peut être une opportunité pour le Pays. En effet, la commune de Targon en est l'exemple, elle concentre une diversité de commerces sur son territoire qui attire les populations alentours. Cela permet en un point de réunir tous les besoins de la population en termes de commerces de proximité.

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesse</b>	<b>Opportunité</b>	<b>Menace</b>
Présence de marchés	Répartition non cohérente des marchés	Phénomène de concentration commerciale	Baisse de fréquentation des commerces
Présence de pôles commerciaux			

## Chantier prioritaire 4 : Accéder aux soins et se faire aider au quotidien

### I. Le dispositif sanitaire

L'accès aux soins pour l'ensemble de la population est devenu, depuis une dizaine d'années, une préoccupation largement partagée par les instances gouvernementales, les organismes de santé et les collectivités territoriales. C'est un problème sociétal lié à l'organisation du système de santé et à l'aménagement du territoire auquel les élus risquent d'être confrontés à plus ou moins long terme.

En France, le nombre de professionnels de santé et en particulier celui des médecins généralistes, n'a jamais été aussi important (101 549 généralistes) et pourtant les disparités inter et infrarégionales, en termes de densité médicale, continuent de s'accroître. Ce constat atteste d'une inégale répartition de ces professionnels sur le territoire, ce qui ne permet pas de garantir un égal accès aux soins de proximité à l'ensemble de la population.

Or, l'accès aux services de soins constitue une priorité pour assurer le maintien de la qualité de vie des habitants mais aussi l'attractivité d'un territoire. La présence d'une offre de soins de premier recours, c'est-à-dire au minimum un médecin généraliste, un infirmier et un pharmacien, apparaît indispensable. Par ailleurs, la présence d'autres professionnels de santé (kinésithérapeute, dentiste, ...) est recommandée.

L'évolution prévisible du nombre de ces professionnels de santé, en raison notamment des départs massifs à la retraite, risque de conduire d'ici 2025 à une situation de pénurie sur le Pays et au développement de zones déficitaires. De plus, l'accroissement de la demande de soins, lié à l'augmentation et au vieillissement de la population, tendrait à accroître les disparités entre territoires. Aujourd'hui, le nombre de ces professionnels ne semble donc pas réellement poser de problème, c'est leur distribution sur le territoire qui est plus problématique.

Par ailleurs, cette répartition semble être liée en partie à la qualité de vie et aux modalités d'exercice de ces professionnels, facteurs qui ne seraient pas négligeables dans le choix de la zone d'installation des nouveaux médecins.

Selon une étude de l'URCAM en 2005, la Gironde a un niveau de besoins en soins peu élevé. Ce niveau a été calculé à partir des indices « âge » et « état de santé ». A l'échelle du Pays, l'indice de l'état de santé, défini par l'indice de mortalité et de morbidité<sup>20</sup>, est moyen. Il existe, alors, une certaine demande en matière de soins non prioritaires mais tout de même nécessaire. Les cantons de Targon et de Cadillac ont été définis avec un niveau de besoins moyennement élevé, les autres avec un niveau un peu plus élevé. Le sud du Pays demande alors une attention plus grande en termes de services dédiés aux soins.

---

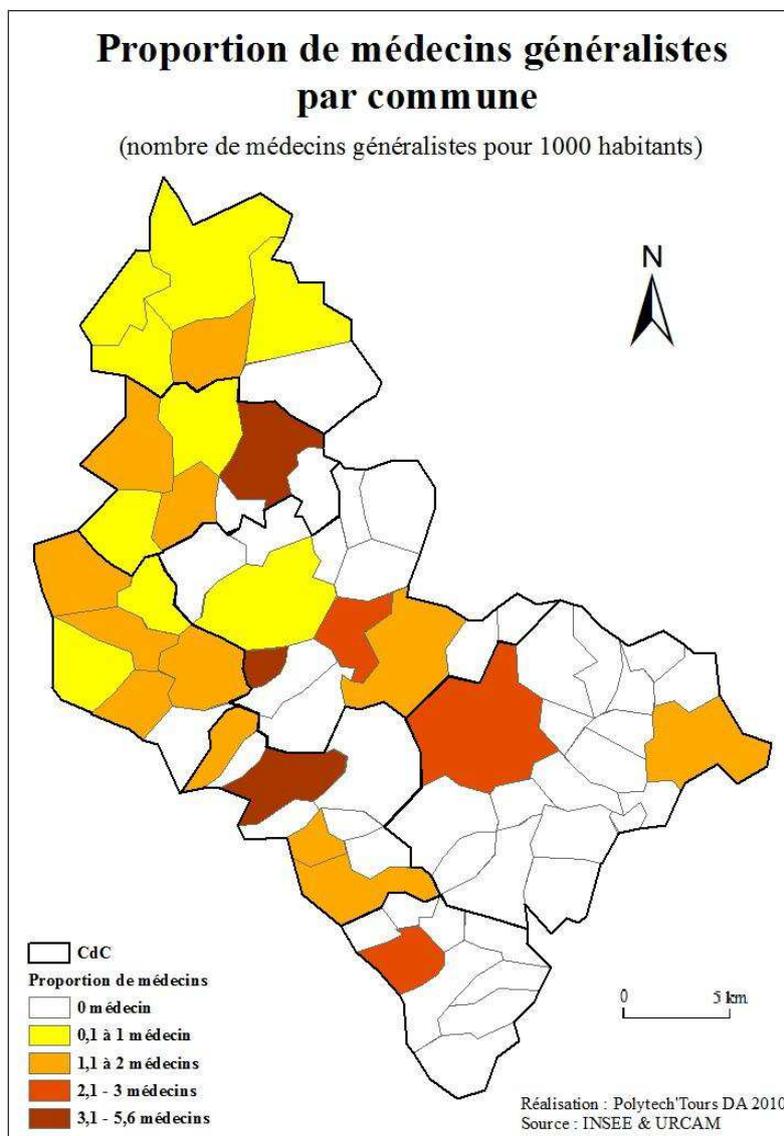
<sup>20</sup> Dans le cas d'une période donnée, l'indice de morbidité indique le nombre de personnes atteintes par une maladie spécifique par unité de population.

## 1. Les médecins généralistes

### a. Localisation des médecins

90 médecins sont présents sur le Pays CE2M, ce qui équivaut à 1,02 médecins pour 1000 habitants. Le Pays se trouve légèrement sous doté en comparaison à la moyenne girondine (1,24) et française (1,53). De plus, ces praticiens ne sont pas répartis de façon homogène sur le territoire.

Afin d'estimer concrètement l'offre en médecin de chaque commune, la répartition des médecins généralistes sur le territoire est estimée à travers des valeurs rapportées à 1000 habitants (carte 26).



Carte 26 : Proportion de médecins généralistes par commune

Un premier constat peut alors être fait, 43 des 71 communes n'ont pas de médecin généraliste. Ces communes se situent principalement au sud du Pays au niveau des CdC du Canton de Targon et des Coteaux de Garonne. La CdC du Canton de Targon possède 5 médecins, dont 4 situés à Targon, pour les 6595 habitants des 19 communes. 6 médecins sont présents sur la CdC des Coteaux de Garonne et exercent tous à Cadillac. Ils s'occupent des 7927 personnes réparties sur les 9 communes.

Langoiran, Madirac et Sallebœuf ont un nombre de médecins pour 1000 habitants bien supérieur aux autres communes, ce qui les place dans une situation favorable.

Les communes du nord du Pays ont une présence non négligeable de médecins généralistes. Toutefois, rapporté au nombre d'habitants, ce nombre de médecins se retrouve, dans certains cas, faible (Quinsac, Ste-Eulalie, Cénac, Sadirac,...).

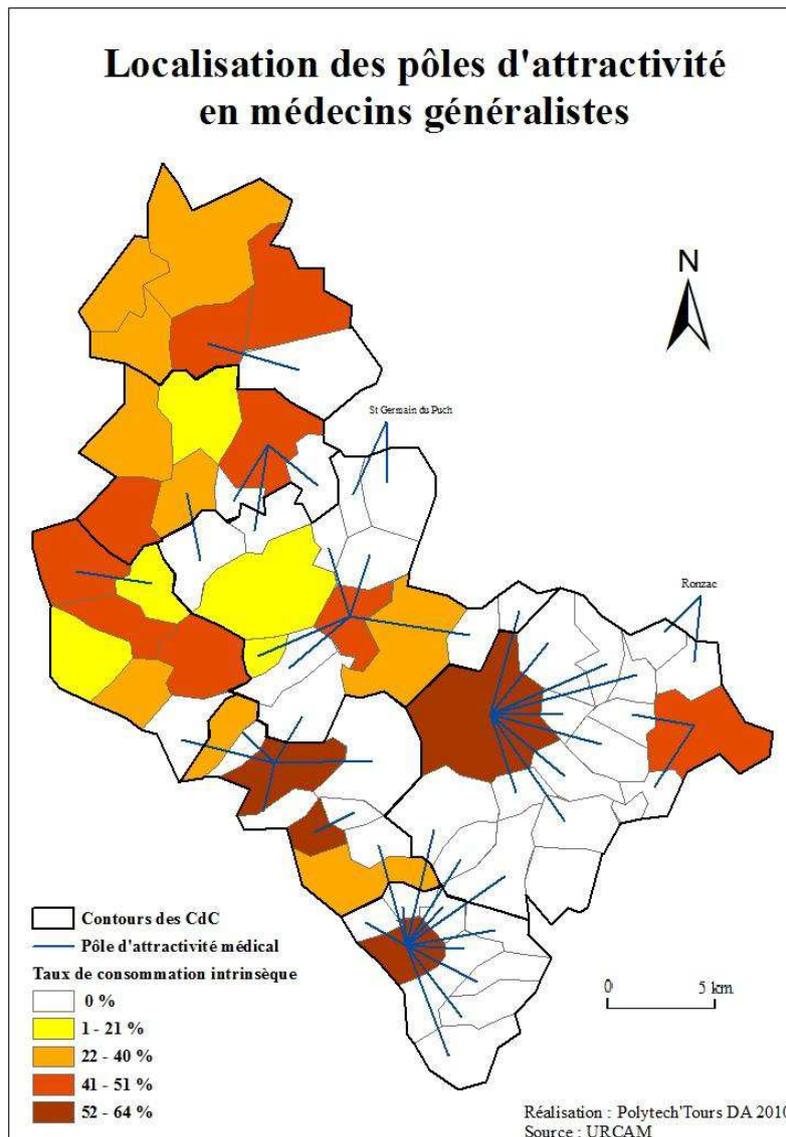
#### **b. Pôle d'attractivité médical**

Les habitants de chaque commune consultent ou non le médecin présent sur leur territoire, ce phénomène est évalué à travers le taux de consommation intrinsèque. Plus le taux est élevé et plus le nombre d'habitants qui consultent sur leur territoire est grand.

De plus, certaines communes sont des pôles d'attractivité médicale c'est-à-dire que les habitants des communes voisines viennent consulter les médecins du pôle. C'est le cas de Cadillac, Targon, Créon et Langoiran. Ces communes sont principalement entourées de petites communes (<1000 habitants) ne possédant pas de médecins et qui sont éloignées d'un maximum 6 km du pôle le plus proche.

Toutefois, une grande partie des habitants de Cénac préfère se rendre à Latresne alors qu'un médecin est présent sur leur territoire. Ce phénomène favorise le manque de médecins sur ces communes pôles.

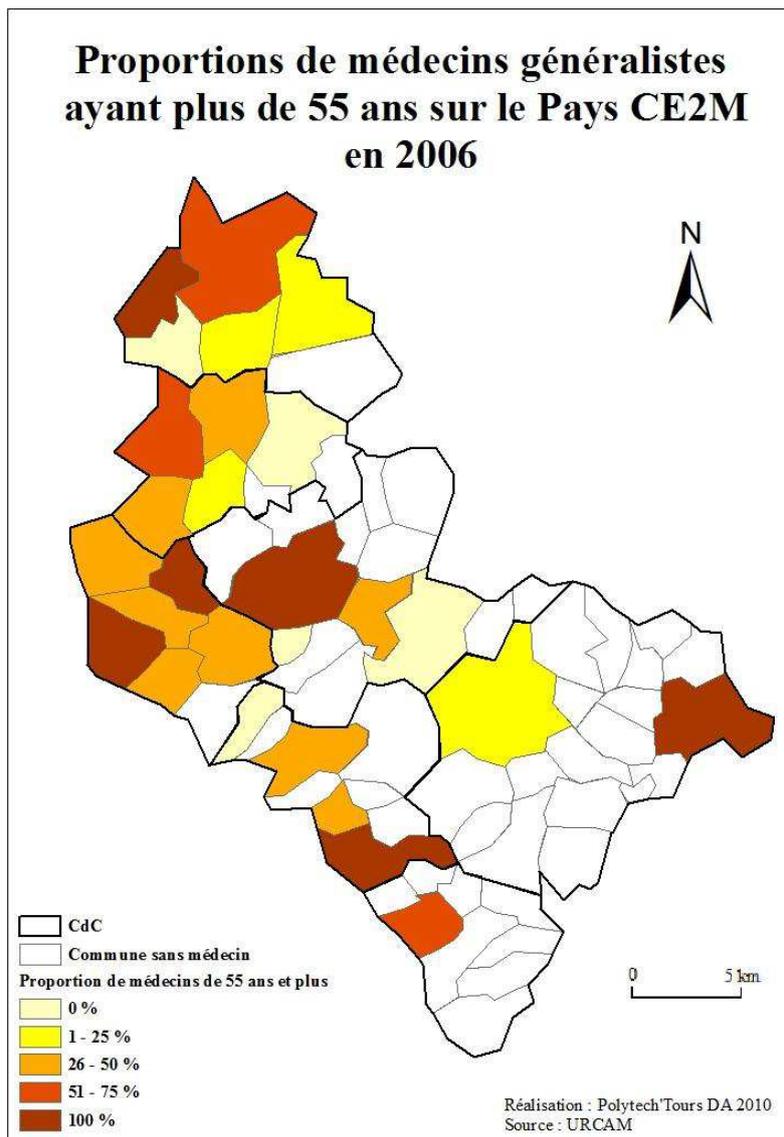
Par ailleurs, les communes sans médecin ne consultent pas forcément les généralistes présents sur leur CdC. Les habitants de Lugasson et de Bellefond se rendent principalement à Ronzac et ceux de Baron et Croignon à St Germain de Puch. Pour certaines communes, le pôle d'attractivité n'est pas connu, c'est le cas de St Genis du Bois et St Pierre de Bat (carte 27).



**Carte 27 : Localisation des pôles d'attractivité en médecin généraliste**

#### **c. Démographie de ces praticiens**

Certains médecins ont plus de 55 ans sur le Pays, ce qui les rapproche de l'âge légal de la retraite. S'ils ne sont pas remplacés, il risque d'y avoir des surcharges médicales dans certaines communes non touchées par ce phénomène. Le critère de l'âge des médecins de plus de 55 ans permet donc d'estimer la tendance future du nombre de ces spécialistes et d'anticiper les manques en offre de soins (carte 28). D'ici 5 à 10 ans, 42 % des médecins généralistes du territoire devraient partir à la retraite.



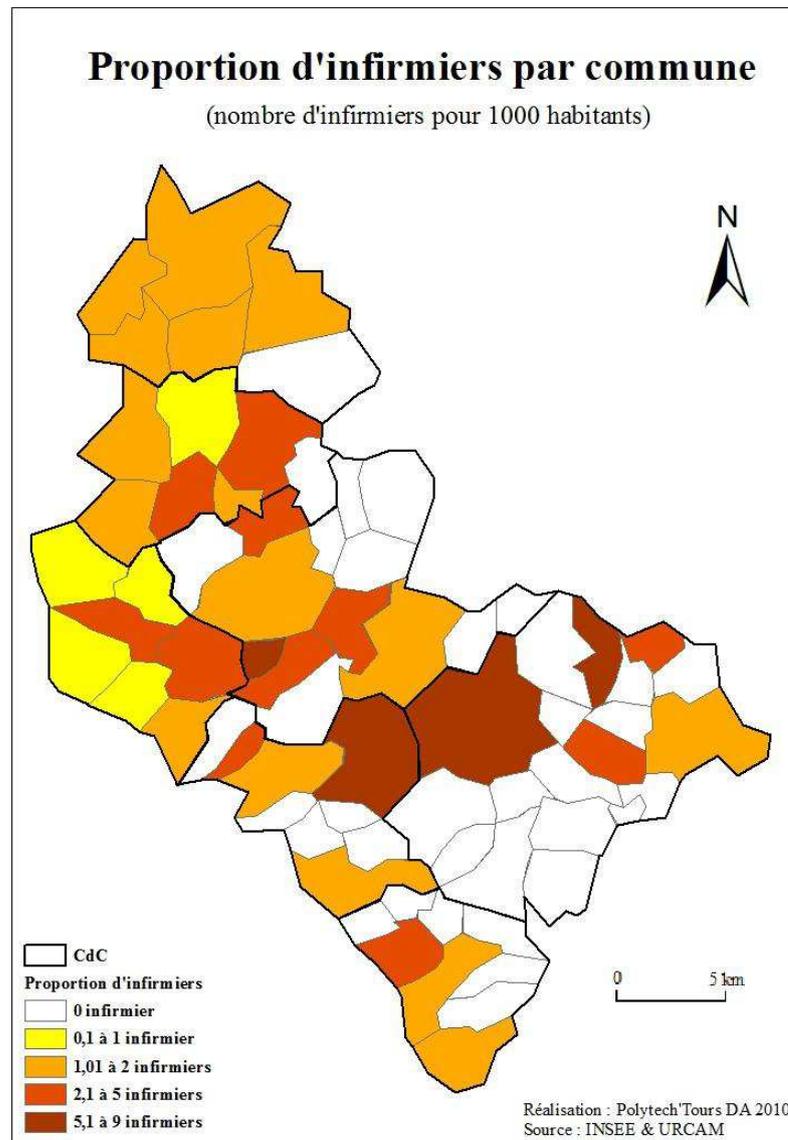
**Carte 28 : Proportion de médecins généralistes ayant plus de 55 ans sur le Pays CE2M, en 2006**

Il apparaît qu'un nombre conséquent de communes ont plus de 50% de médecins âgés de 55 ans et plus. Frontenac, Rions, Sadirac, Cénac, Quinsac et St Eulalie ont même, dans ce cas, la totalité de leurs médecins. Des risques de pénuries sont donc prévisibles dans ces communes si aucun nouveau médecin ne s'y installe. Certains de ces territoires devraient toutefois avoir moins de difficulté à en attirer du fait de leur localisation à proximité de la CUB.

## **2. Les infirmiers libéraux**

139 infirmiers sont présents sur le Pays CE2M, ce qui représente 1,57 infirmiers pour 1000 habitants. L'effectif des infirmiers est équivalent à la moyenne de la Gironde (1,54) et est bien supérieur à celle de la France (1,0). En se positionnant à l'échelle de la commune, le

constat n'est pas tout à fait le même (carte 29). Il faut, par ailleurs, prendre en compte le fait qu'un infirmier sur cinq est âgé d'au moins 55 ans, ce pourcentage est semblable à celui de la région.



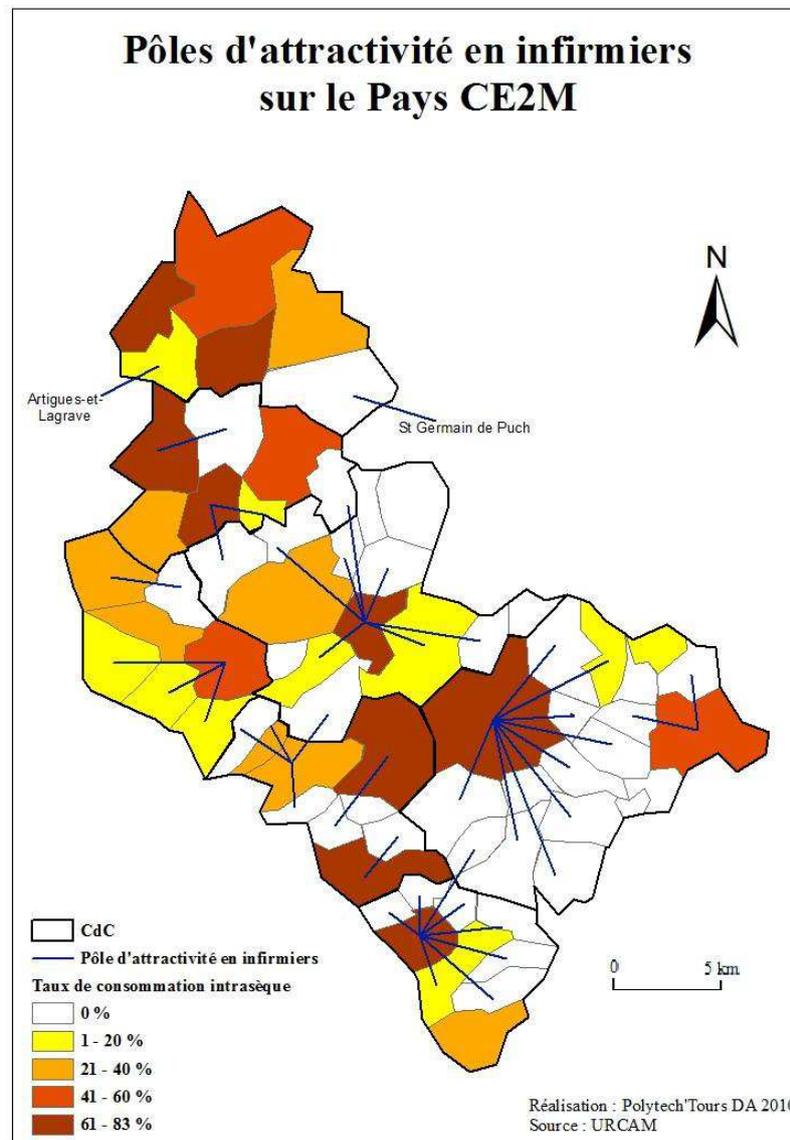
**Carte 29 : Proportion d'infirmiers par commune**

Un premier constat peut être établi, seule une commune sur chaque CdC du sud du Pays, possède un grand nombre d'infirmiers ; les communes avoisinantes en ont un faible nombre voire aucun. Une exception est présente sur la CdC du Canton de Targon avec Targon et Romagne (3 infirmiers pour 320 habitants).

Par ailleurs, la répartition des infirmiers sur les communes bordant la CUB permet à chacune d'entre elles d'avoir une situation plutôt adaptée en vue de la moyenne française. Cependant, la CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers a une situation un peu différente, seules

trois communes sur les sept ont une situation satisfaisante et celles-ci ne sont pas au plus près de la CUB.

En comparant la localisation des médecins généralistes avec celles des infirmiers, ces derniers sont mieux répartis sur le territoire malgré quelques inégalités qui persistent. Par ailleurs, un certain nombre de communes ne possède pas d'infirmiers, la population se rend alors sur le pôle d'attractivité le plus proche (carte 30).



Carte 30 : Pôles d'attractivité en infirmiers sur le Pays CE2M

Targon, Cadillac, Créon, Langoiran et St-Caprais-de-Bordeaux constituent d'importants pôles d'attractivité sur le Pays. Un certain nombre d'habitants consulte des infirmiers hors de leur commune, phénomène moins fréquent pour les médecins généralistes. Les communes de Créon et Langoiran manqueraient, peut-être, de quelques infirmiers pour répondre à la demande des territoires voisins. Fargues-St-Hilaire pourrait se retrouver, elle

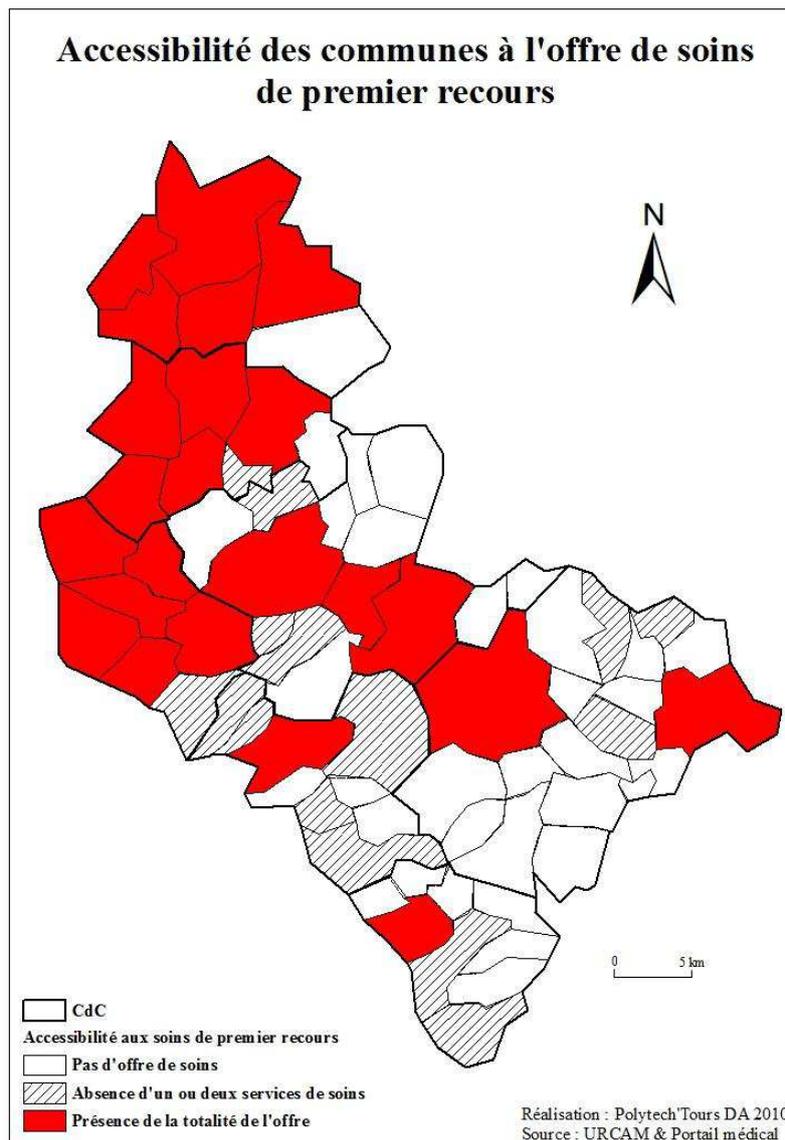
aussi, en situation de manque avec des patients qui viennent de Lignan-de-Bordeaux et de Bonnetan.

St Germain de Puch et Artigues-et-Lagrange, communes hors du Pays, captent la population d'Yvrac et de Beychac-et-Caillau. Le faible nombre d'infirmiers sur certains territoires conduit donc les personnes à quitter le Pays pour accéder aux soins nécessaires.

Par ailleurs, du fait de l'absence de données pour certaines communes (St-Genis-du-Bois, Martres, Lugasson, Blésignac, Baron et Croignon), leur pôle d'attractivité n'est pas connu.

### **3. L'offre de soins en premier recours**

La répartition des médecins généralistes et des infirmiers vue précédemment peut être comparée avec la localisation des pharmacies afin d'estimer l'accessibilité des communes à l'offre de soins de premier recours. Une commune, pour être bien desservie, doit posséder au moins un médecin généraliste, un infirmier et une pharmacie.



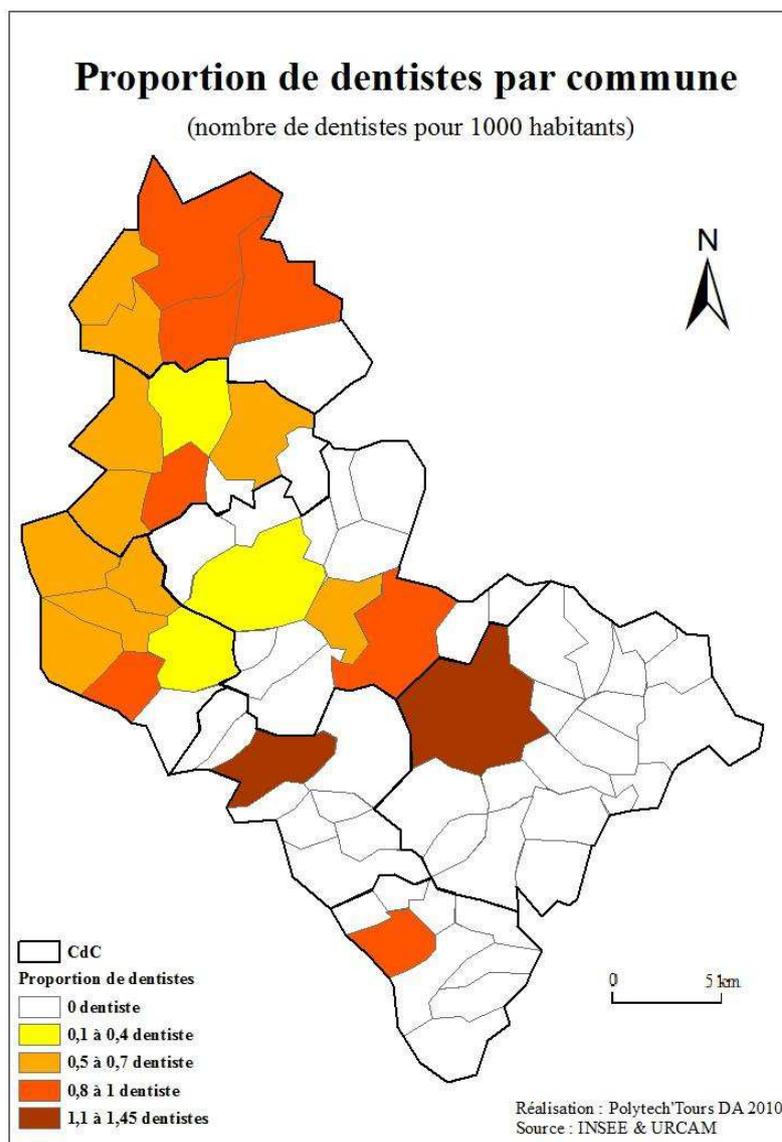
**Carte 31 : Accessibilité des communes à l'offre de premier recours**

Une disparité existe dans l'accessibilité à l'offre de soins de premier recours entre le nord-ouest et le Sud-est du Pays (carte 31). En effet, les communes à proximité de la CUB possèdent l'intégralité des services pour une offre de soins adéquate. Le constat est différent dans le reste du territoire, seules certaines communes (Cadillac, Targon, Frontenac, Langoiran, Créon, Sadirac) ont une offre conforme aux soins de premier recours.

Finalement, la majorité des communes n'offre pas la totalité des soins de premier recours et certaines n'en ont aucun. Les habitants, selon leur commune de résidence, ne sont donc pas égaux face à l'offre de soins de premier recours.

#### 4. Les dentistes

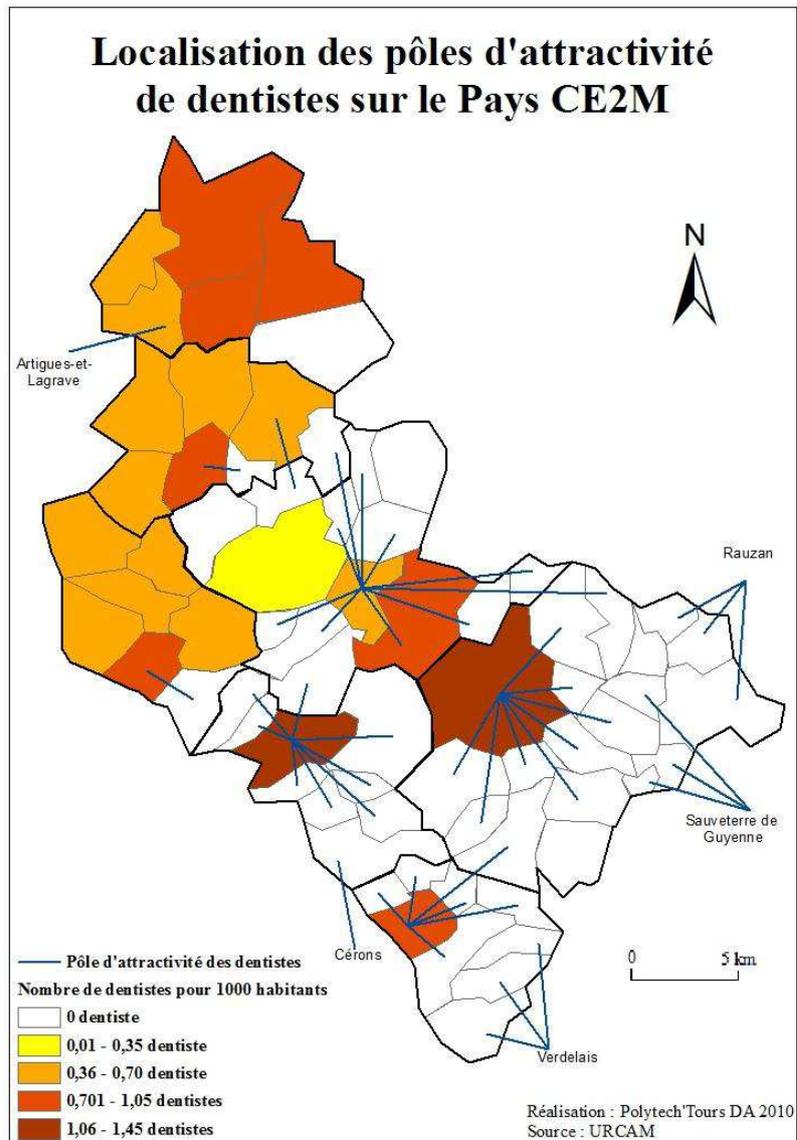
40 dentistes sont présents sur le Pays soit 0,45 dentiste pour 1000 habitants. Le CE2M est fortement dépourvu de ce praticien en vue des moyennes du département (0,77) et de la France (0,65). Toutefois, seuls 15 % des dentistes installés ont 55 ans et plus, soit deux fois moins que dans l'ensemble de la région.



Carte 32 : Proportion de dentistes par commune

Les trois-quarts du Pays sont sous dotés en dentistes ; 49 communes s'en trouvent dépourvus (carte 32). La majorité de ces praticiens est située dans le nord du Pays mais leur effectif est tout de même trop faible au vu du nombre d'habitants présents sur les communes concernées. La CdC du secteur de St Loubès a, tout de même, une situation plus favorable que les CdC voisines. Langoiran et Targon ont le plus grand nombre de dentistes pour 1000

habitants ; cependant, en prenant en compte les pôles d'attractivité, le déficit s'accroît (carte 33).

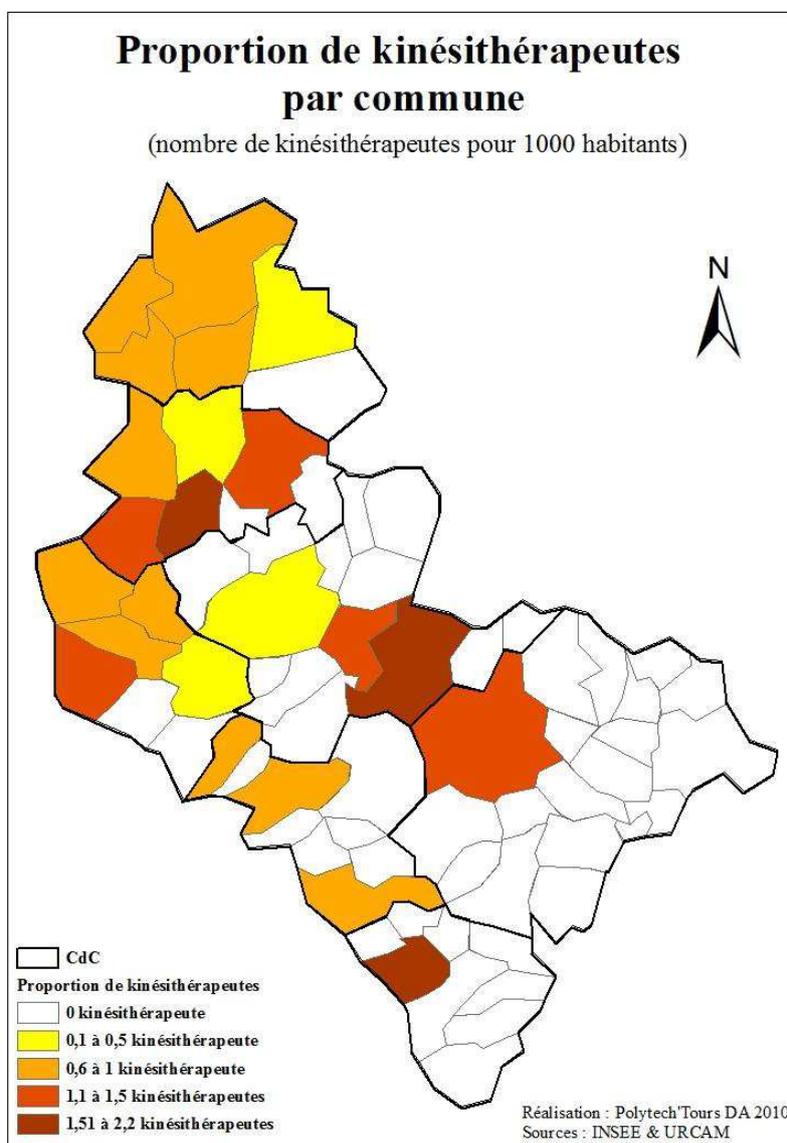


Carte 33 : Localisation des pôles d'attractivité de dentistes sur le Pays CE2M

De nombreux habitants consultent un dentiste hors du Pays CE2M, surtout dans les communes du sud du Pays. Targon, Créon et Langoiran sont de nouveau des pôles d'attractivité. En comparaison des deux précédents praticiens, Créon étend sa zone d'influence sur des territoires hors de la CdC du Créonnais. Cadillac, Langoiran et Targon ont, quant à elles, une zone d'influence quasiment semblable.

## 5. Les kinésithérapeutes

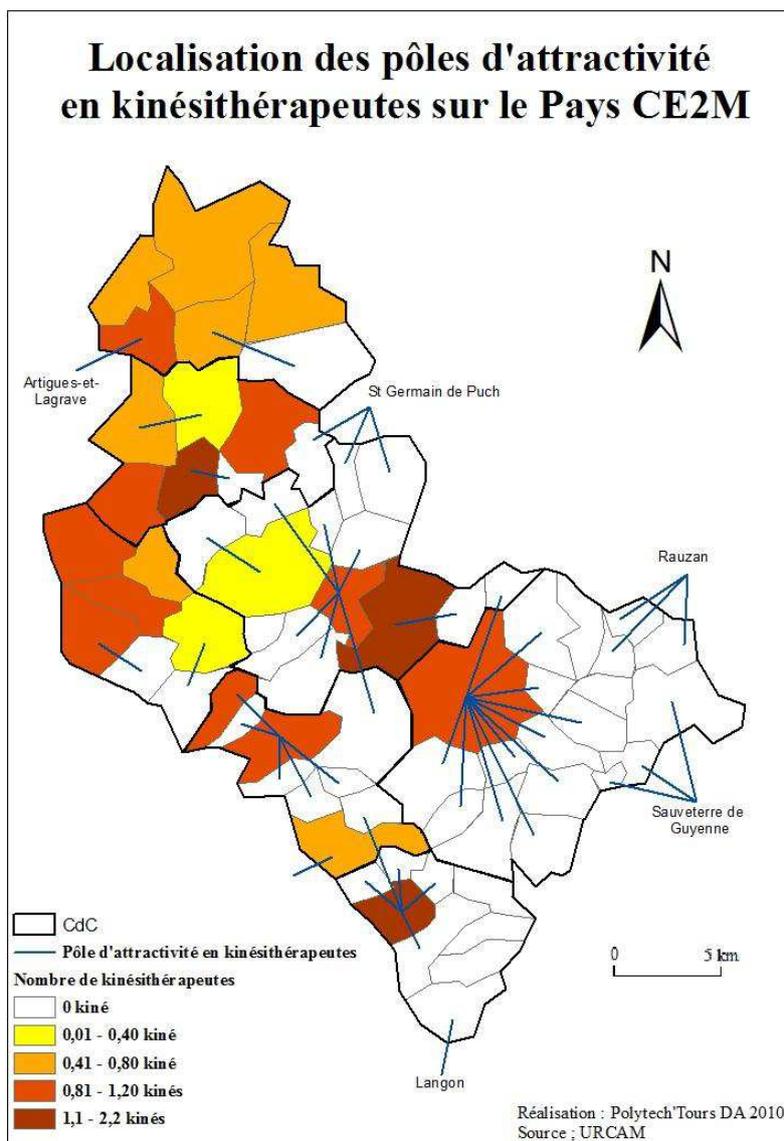
58 kinésithérapeutes exercent sur le Pays CE2M ce qui représente 0,68 praticiens pour 1000 habitants. L'effectif des kinésithérapeutes est donc inférieur à ce qui pourrait être attendu (moyenne de la Gironde : 0,98 ; moyenne de la France : 1,02). De plus, 21% de ces professionnels ont plus de 55 ans.



Carte 34 : Proportion de kinésithérapeutes par commune

Globalement, sur le Pays, très peu de kinésithérapeutes sont présents en nombre suffisant sur une commune, à l'exception de Cadillac, La Sauve Majeure et Fargue-Saint-Hilaire (carte 34). Le nord du Pays est mieux doté que le sud du Pays qui s'en trouve fortement dépourvu à l'exception de Cadillac et de Targon. Seuls les kinésithérapeutes sur la

CdC des Coteaux bordelais sont en nombre satisfaisant. Un fort déséquilibre prédomine, finalement, sur le Pays pour ces praticiens.



**Carte 35 : Localisation des pôles d'attractivité en kinésithérapeutes sur le Pays CE2M**

Même si la CdC des Coteaux bordelais possède un nombre important de kinésithérapeutes, elle ne représente pas un pôle d'attractivité (carte 35). Ce constat est sûrement dû à la présence de quelques praticiens qui exercent dans les communes voisines. Cadillac, Targon, Langoiran et Créon restent des pôles d'attractivité. Les habitants des communes du sud du Pays se rendent principalement dans les communes hors du territoire.

## **6. Les autres professionnels de santé**

Pour les autres types de professionnels de santé, l'offre est très faible. Deux dermatologues sont présents sur le Pays CE2M, deux ophtalmologues, quatre gynécologues, trois pédiatres et un oto-rhino-laryngologue. Leur densité est cinq fois plus faible que la moyenne de la Région Aquitaine.

Les principales spécialités de proximité sont finalement présentes mais le nombre de praticiens est assez faible ; ils sont majoritairement installés dans le nord-ouest du Pays. Les habitants de nombreuses communes se trouvent alors dans l'obligation de se rendre dans un pôle médical qui est éloigné d'environ 6 km. Cependant, les praticiens d'un tel pôle risquent d'être débordés et par conséquent de ne plus pouvoir satisfaire correctement les besoins de la population.

## **7. Les ambulances et les services hospitaliers**

Toutes les CdC ont un service ambulancier à l'exception de celle des Portes de l'Entre-deux-Mers. Chacun couvre un territoire plus ou moins vaste selon ses capacités (véhicules, personnels). Il est en collaboration avec les maisons de retraite, les EHPAD et s'occupe aussi du transport des personnes à leur domicile.

Aucun centre hospitalier de prise en charge en soins de courte durée n'est présent sur le territoire. Les hôpitaux les plus proches sont ceux de Bordeaux, Libourne et de Langon. Les habitants du Pays se sont rendus, en 2008, pour la majorité (80%), dans les structures de soins de courte durée de la CUB. Outre la proximité géographique, le recours à ces établissements est lié à l'importance de l'offre de soins et à la spécificité de certaines prises en charge.

Par ailleurs, le dispositif public de soins en psychiatrie repose sur le centre hospitalier de Cadillac qui a un rayonnement national. Il dispose d'importantes capacités d'hospitalisation pour adultes (600 places) et de places d'accueil de jour pour adultes et enfants. La clinique privée de Cambes assure également des hospitalisations en psychiatrie pour des adultes (post cure psychiatrique).

De plus, un centre de rééducation fonctionnel spécialisé pour les traumatismes est présent sur Cénac. Il a pour mission la prise en charge des traumatisés crâniens, de la sortie du coma à la réinsertion sociale et professionnelle. Il prend en charge aussi bien des enfants de plus de 6 ans que des adultes.

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Pôles médicaux	Inégale répartition des praticiens	Territoire attractif	Vieillessement de la population
Présence d'un hôpital et d'une clinique spécialisés	Faible nombre de dentistes et de kinésithérapeutes	Orientations de la Région et du Département	Vieillessement des médecins généralistes
Service ambulancier sur tout le Pays	Absence de centre hospitalier pour les soins de courte durée		

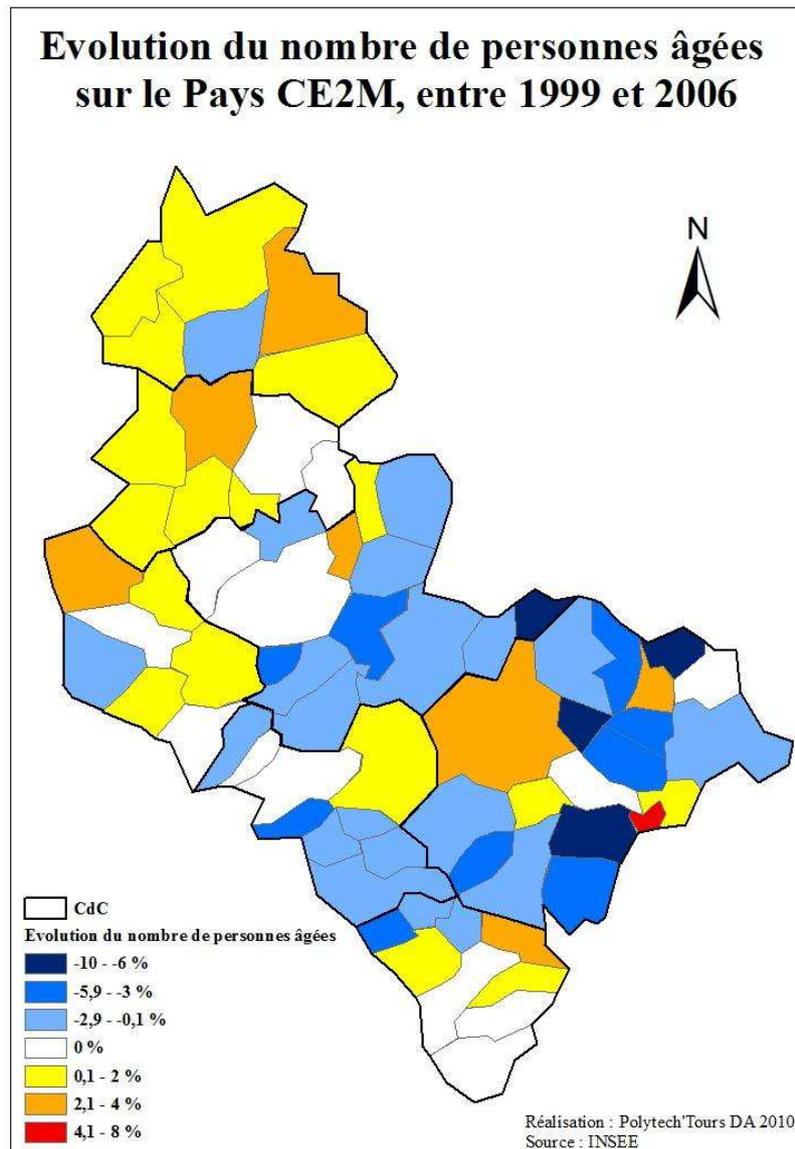
## **II. Le dispositif médico-social**

### **1. Les établissements d'accueil pour les personnes âgées**

#### **a. Evolution démographique de la population de plus de 65 ans**

L'augmentation du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus a été nettement plus marquée dans le Pays que dans l'ensemble de l'Aquitaine. La population de 60-74 ans a progressé de 11 % alors que celle de la région est restée relativement stable. Les personnes de plus de 75 ans, quant à elles, ont vu leur nombre augmenter d'environ 28 %, ce qui représente l'une des hausses les plus fortes d'Aquitaine. Le Pays présente donc une évolution démographique de la population âgée sensiblement différente de celle observée sur l'ensemble de la Région.

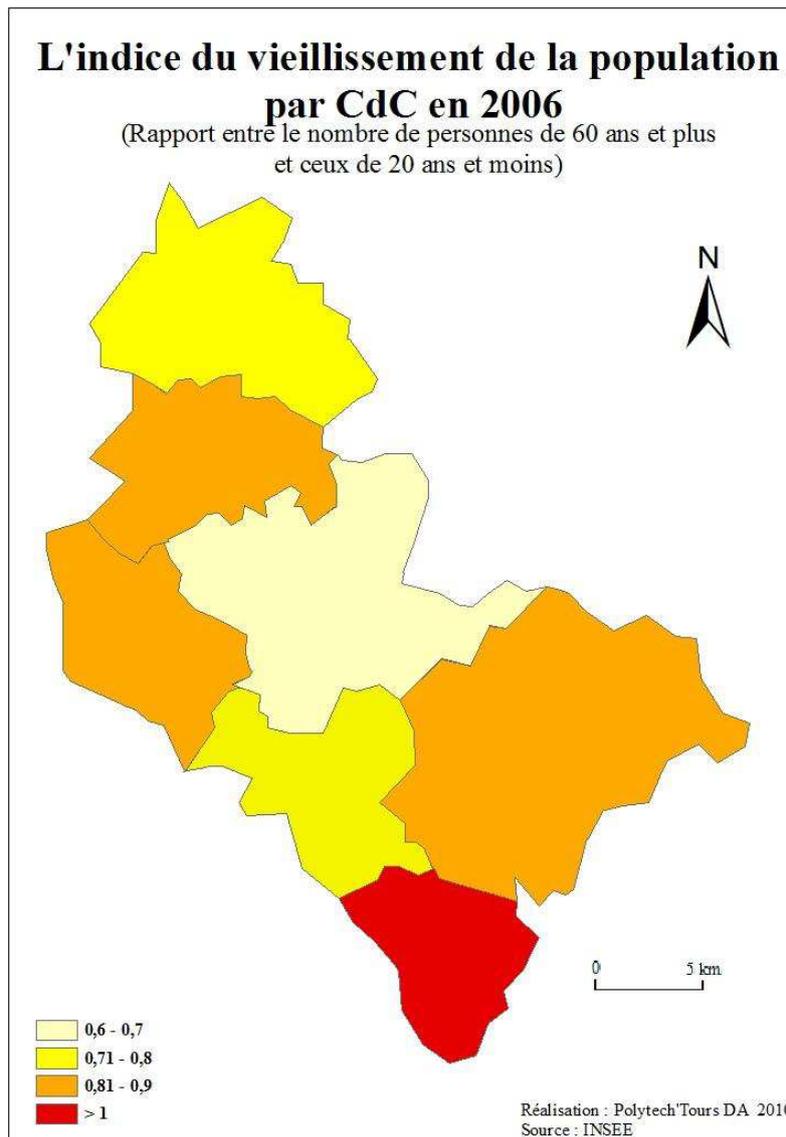
Par ailleurs, en 2006, la Gironde comptait 16,2 % de personnes de plus de 65 ans et le Pays CE2M en avait 16,7% réparties de façon plus ou moins homogène. L'évolution démographique de la population de plus de 65 ans, entre 1999 et 2006, va permettre d'estimer le vieillissement de la population pour les années à venir et de réfléchir à des actions futures. En 1999, sur le Pays CE2M, 11 995 personnes avaient plus de 65 ans, en 2006, il y en avait 13 208 soit 1 213 personnes supplémentaires en 7 ans. Cependant, l'évolution des personnes âgées, dans chaque commune, n'a pas été similaire (carte 36).



**Carte 36 : Evolution du nombre de personnes âgées sur le Pays CE2M, entre 1999 et 2006**

Tout d'abord, les données supérieures à 0 correspondent à un vieillissement de la population par rapport à 1999. Il existe donc une tendance au vieillissement de la population sur le nord du Pays et sur quelques communes au Sud (Targon, Cadillac, Capian). Le plus fort vieillissement se situe à St-Genis-du-Bois. Au centre du Pays, au niveau des CdC du Créonnais et du Vallon de l'Artolie, le vieillissement est plutôt limité. Certaines CdC et communes doivent donc être vigilantes à l'offre des services pour les personnes âgées.

Par ailleurs, l'indice de vieillissement du Pays était de 0,79 en 2006. Cet indice permet de donner une tendance de la proportion des personnes de plus de 60 ans par rapport à celle de moins de 20 ans (carte 37).



**Carte 37 : L'indice de vieillissement de la population par CdC en 2006**

Seule la CdC des Coteaux de Garonne a un indice de vieillissement supérieur à 1 ce qui signifie qu'il y a davantage de personnes de plus de 60 ans que de moins de 20 ans. Cela illustre alors le poids important de la population âgée dans les zones rurales. La CdC du Créonnais a le plus faible indice, la proportion des moins de 20 ans se rapproche donc de celle des personnes de plus de 60 ans mais il y a toujours davantage de personnes de moins de 60 ans (indice supérieur à 0,5). Cependant, ce territoire présente un fort pourcentage de personnes de plus de 75 ans. Il en est de même pour les environs de Latresne et de Targon.

Par ailleurs, sur le Pays, plus de 1600 personnes sont âgées d'au moins 85 ans. Quelque soit l'âge, le pourcentage des personnes âgées dans l'ensemble de la population est

inférieur à la moyenne régionale. Cette situation est comparable à celle observée dans la CUB qui est située à proximité.

D'autre part, selon l'Insee, entre 2010 et 2020, le nombre de personnes âgées (65 ans et plus), en Gironde, augmentera de 32,2 % contre 26,1 % en France. La population de plus de 75 ans devrait s'accroître de 9 % en Gironde contre 8,6 % en France. Au Pays CE2M, il est prévu que l'évolution des 75 ans et plus soit de 28,8%. (Conseil Général, 2008). Le développement des services aux personnes âgées est donc nécessaire.

#### **b. L'accueil des personnes âgées**

Si la proportion de personnes âgées qui vivent dans un établissement augmente avec l'âge, la grande majorité, soit 80 %, reste à domicile même après 80 ans. Un quart des personnes de 65 ans et plus y vivent seules. Cette proportion s'accroît avec l'âge. Après 80 ans, cet isolement touche près de 1 100 personnes soit 30% des habitants de cette tranche d'âge.

Par ailleurs, en 2006, il a été estimé que 1 100 personnes de 75 ans et plus étaient atteintes de démence sur le Pays CE2M. Comme dans l'ensemble de la Région, une personne démente sur deux a au moins 85 ans. Ce constat révèle la nécessité de prendre en compte une telle pathologie dans les structures d'accueil pour personnes âgées.

##### *a) Les établissements d'accueil*

Quatre types d'établissements permettent d'accueillir des personnes âgées plus ou moins dépendantes : les maisons de retraite, les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), les Résidences pour Personnes Agées (RPA) et les accueillants familiaux.

**Les maisons de retraite** sont des établissements qui prennent en charge intégralement le résident, assurant l'hébergement, l'entretien des chambres, la restauration complète, les soins, l'entretien du linge et proposent une animation à caractère culturel. Depuis la réforme de la tarification des établissements, les maisons de retraite qui accueillent des personnes « dépendantes » (GIR 1 à 4) se transforment en EHPAD.

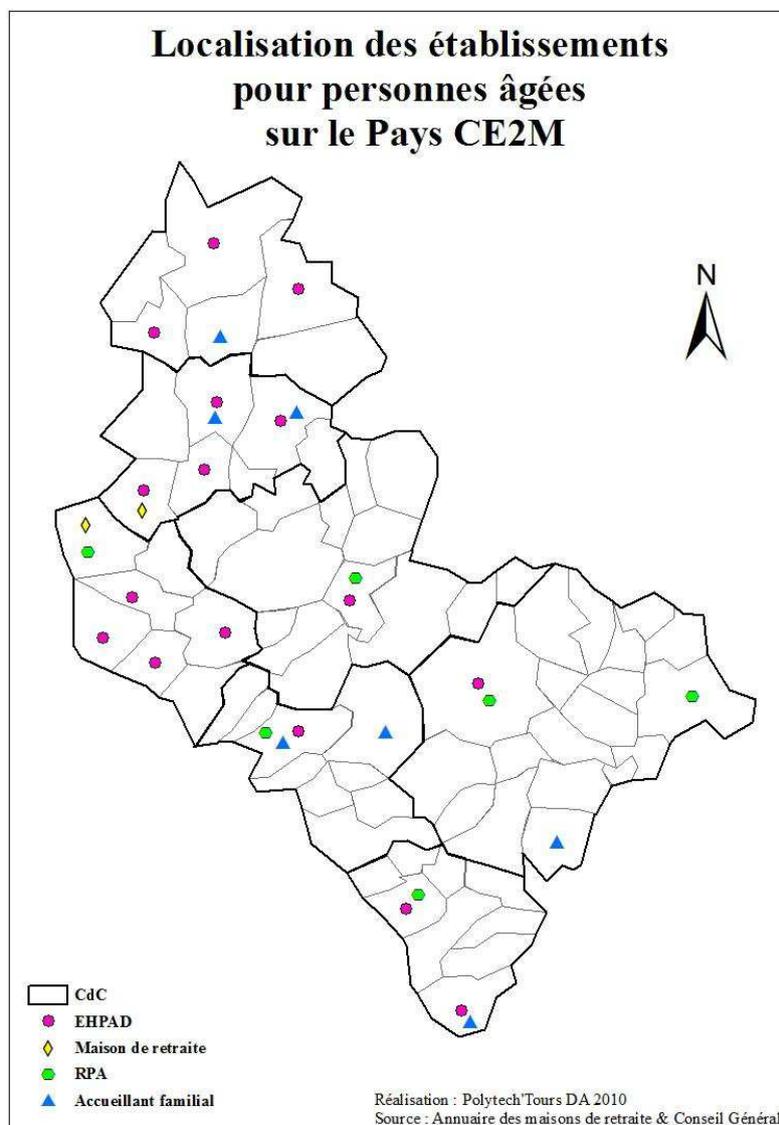
**Les EHPAD** accueillent des personnes âgées dépendantes physiquement ou psychologiquement. Ce sont des établissements spécialisés où la santé est prise en compte avec attention. Ces EHPAD ont passé une convention tripartite avec l'État français et le département de résidence de l'établissement. Ce contrat oblige la maison de retraite médicalisée à garantir une qualité d'accueil, de soins, d'hygiène et de confort à ses résidents. Les personnes accueillies sont âgées en moyenne de 82 ans.

**Les RPA** sont des structures d'hébergement pour personnes âgées non dépendantes. Elles offrent aux résidents un substitut à leur logement d'origine. Le personnel et les locaux

ne sont pas médicalisés, seules les personnes Gir 5 (dépendance légère) et Gir 6 (pas de dépendance notable) sont accueillies. Lorsqu'elles sont définies comme Gir 4 (dépendance corporelle partielle), le foyer n'est plus apte à les accueillir par manque de moyens adaptés. Elles doivent alors être redirigées vers les EHPAD.

**L'accueillant familial** permet à une personne âgée d'être hébergée à titre payant dans une famille autre que la sienne. Un agrément est délivré par le Conseil Général pour l'accueil d'une à trois personnes.

Néanmoins, afin de permettre aux familles qui désirent assumer la prise en charge de leurs proches, des places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour, dans les EHPAD, permettent de leur faire bénéficier de temps de repos. Ces hébergements peuvent aller de la journée pour l'accueil de jour à quelques semaines pour l'hébergement temporaire (carte 38).



**Carte 38 : Localisation des établissements pour personnes âgées sur le Pays CE2M**

Les établissements sont principalement présents sur le nord du Pays CE2M. Dans le sud, les établissements sont situés dans les communes considérées comme pôles d'attractivité médicale (Cadillac, Targon, Langoiran, Créon). Les EHPAD prédominent sur le territoire. Les foyers d'accueil sont principalement présents sur les communes du Sud. Les maisons de retraite qui existent encore sont situées principalement sur la CdC des Portes de L'Entre-deux-Mers. Très peu d'accueillants familiaux existent sur le territoire, ils sont au nombre de 7.

Cependant, les foyers logements de Frontenac et Langoiran sont en cours de déclassement. Ces logements, appartenant à la filiale Logévie, vont être banalisés pour être loués à toute personne.

Dans les Pays limitrophes, l'offre est un peu différente, davantage d'accueillants familiaux sont présents. Les établissements sont, par ailleurs, regroupés aux niveaux de la CUB et de Langon. L'offre présente aux alentours du sud du Pays permet de compléter l'offre de certaines communes (Est de la CdC du canton de Targon, Sud de la CdC des Coteaux de Garonne).

b) *La capacité d'accueil des personnes âgées sur le Pays*

Lors de la création de nouvelles places, le promoteur dépose un projet au Conseil Général qui, avec l'Etat, donne un avis. S'il est favorable mais que l'Etat n'a pas les financements pour, les places sont en attente de financements. Le Pays a une capacité autorisée de 972 places et une capacité installée de 928 places. Les places sont réparties selon les différents types d'hébergements (permanent, temporaire, accueil de jour) et certaines sont réservées aux personnes touchées par la maladie d'Alzheimer.

**Tableau 7 : Capacités autorisées et installées en hébergement pour personnes âgées sur le Pays CE2M (Conseil Général, 2010)**

	Capacité autorisée	Capacité installée	Capacité installée (%)
Total	972	928	95,5
Hébergement permanent	920	896	97,4
dont Alzheimer	75	27	36,0
Hébergement temporaire	30	13	43,3
dont Alzheimer	6	1	16,7
Accueil de jour	22	18	81,8
dont Alzheimer	16	12	75,0
Accueil d'urgence	0	1	

Les places installées pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, en hébergement permanent, sont très faibles ; le même constat peut être fait pour l'hébergement temporaire (tableau 7). En ce qui concerne l'hébergement permanent, 97 % des places

autorisées ont été installées sur le Pays CE2M. Cependant, deux EHPAD ont arrêté leur activité depuis la publication de ces données par le Conseil Général, la capacité en hébergement permanent sur le Pays a donc diminué de 100 places.

c) *L'hébergement permanent dans les établissements*

Sur les 920 hébergements permanents, 171 sont habilités à l'aide sociale, c'est-à-dire qu'ils sont portés par le secteur public ou par des associations. Cela représente seulement 20%, la moyenne départementale étant de 53%. Il existe donc de nombreux établissements portés par des commerçants à but lucratif.

L'aide sociale est financée par le Conseil Général après avoir fait valoir les obligés alimentaires (famille). Le département encourage le développement de l'aide sociale qui permet de développer une offre accessible. En effet, le Conseil Général a un droit de regard sur les tarifs exercés par les établissements publics.

Le faible nombre de logements habilités à l'aide sociale réduit alors la possibilité pour certaines personnes âgées d'être accueillies dans de tels établissements.

La majorité de la capacité d'hébergement permanent relève des EHPAD (67%). Les RPA représentent 17% de l'accueil en hébergement complet.

En se positionnant à l'échelle du Pays, certaines structures se démarquent davantage en termes d'accueil en hébergement permanent (tableau 8). Les EHPAD de Fargues-St-Hilaire permettent l'accueil de 136 personnes sur la commune. Celui de Créon peut héberger environ 91 personnes. Les autres EHPAD ont une capacité allant de 24 à 60 places. Les maisons de retraite ont une capacité d'accueil plus faible (28 places en moyenne).

**Tableau 8 : Accueil en hébergement complet selon la CdC et le type d'établissement (Source : Enquêtes téléphoniques)**

<b>Accueil en hébergement complet</b>			
Type d'établissement	Communauté de Communes	Commune	Capacité d'accueil
EHPAD	CdC de Saint-Loubès	St Loubès	40 places
		St Sulpice-et-Cameyrac	24 places
		Yvrac	53 places
	CdC des Coteaux Bordelais	Carignan-de-Bordeaux	60 places
		Fargues-st-Hilaire	136 places
		Sallebœuf	48 places
	CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers	Cambes	48 places
		Quinsac	30 places
		St-Caprais-de-Bordeaux	71 places

	CdC du Créonnais	Créon	91 places
	CdC du Canton de Targon	Targon	60 places
	CdC des Coteaux de Garonne	Cadillac	35 places
		Ste Croix-du-Mont	31 places
Maison de retraite	CdC de Saint-Loubès	St Loubès	21 places
	CdC des Coteaux bordelais	Carignan-de-Bordeaux	16 places
		Pompignac	23 places
	CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers	Latresne	41 places
		St Caprais	38 places
CdC du Vallon de l'Artolie	Langoiran	30 places	
RPA	CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers	Latresne	40 places
	CdC du Créonnais	Créon	42 places
	CdC du Vallon de l'Artolie	Langoiran	20 places
	CdC des Coteaux de Garonne	Cadillac	23 places
	CdC du Canton de Targon	Targon	40 places
Frontenac		23 places	

La CdC du Vallon de l'Artolie a très peu de places d'accueil pour les personnes âgées. En effet, elle ne possède pas d'EHPAD sur son territoire et son foyer logement va être supprimé. Elle n'accueillera alors plus que 30 personnes dans la maison de retraite, capacité très faible en vue des 613 personnes de plus de 75 ans présentes sur ce territoire.

Par ailleurs, la capacité d'accueil du Pays a été évaluée à travers le taux d'équipement présent ; l'échelle du Pays a été choisie par le Conseil Général. Le taux d'équipements est évalué par le nombre de places d'hébergement permanent (hors RPA) par rapport au nombre de personnes âgées de plus de 75 ans.

Sur le Pays, 142 places pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans sont présentes ; pour le Département, la moyenne étant de 110 places pour 1000 personnes. Le Pays CE2M est l'un des territoires les plus équipés mais cela ne signifie pas, pour autant, qu'il n'existe pas de besoins. Le Pays n'est alors pas ressorti comme prioritaire au regard de cet indicateur. Le Conseil Général n'accordera pas en priorité de financements au Pays, à moins que le taux d'équipement diminue.

Par ailleurs, en prenant en compte les logements-foyers, à l'échelle des CdC, le taux d'équipement n'est pas le même (tableau 9).

Tableau 9 : Taux d'équipement selon la CdC (Source : Enquêtes téléphonique & Insee 2006)

	Capacité d'accueil (places)	Nombre de personnes de 75 ans et plus	Taux d'équipement (places)
CdC de St Loubès	138	1294	106,6
CdC des Coteaux bordelais	283	1185	238,8
CdC des Portes de L'entre-deux-Mers	268	1123	238,6
CdC du Créonnais	133	822	161,8
CdC du Vallon de l'Artolie	50	607	82,4
CdC des Coteaux de Garonne	89	573	155,3
CdC du canton de Targon	123	613	200,7

Les CdC de Saint-Loubès et du Vallon de l'Artolie présentent les plus faibles taux d'équipement en comparaison de la situation des autres CdC. La CdC des Coteaux bordelais a le plus fort taux avec 238,8 places en hébergement permanent, elle est suivie de près par les Portes de l'Entre-deux-mers (238,6).

d) *L'accueil temporaire dans les établissements*

Ce type d'accueil qui permet un certain répit pour les familles et une transition entre le domicile et l'établissement pour personnes âgées, est encore en nombre trop restreint face à la demande. Peu de places sont réservées à l'accueil temporaire sur le territoire, en effet, sur les 22 structures accueillant des personnes âgées, seules 4 proposent un accueil temporaire. Les CdC des Coteaux de Garonne et du secteur de St-Loubès n'ont installé aucune place pour ce type d'accueil. Les EHPAD de Créon et de Cambes se démarquent avec leurs 6 et 3 places proposées. Pour les autres structures, deux places sont dédiées à ce type d'accueil. Concernant l'accueil de jour, l'EHPAD de Créon a installé 12 places, celui de Quinsac en a 4 et celui de Cambes en a 3 (tableau 10).

**Tableau 10 : Capacité d'accueil temporaire et d'accueil de jour selon la CdC et le type d'établissement (Source : Enquêtes téléphoniques)**

<b>Accueil temporaire – Accueil de jour</b>				
Type d'établissement	CdC	Commune	Capacité d'accueil temporaire	Capacité en accueil de jour
EHPAD	CdC des Coteaux Bordelais	Sallebœuf	2 places	0 place
	CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers	Quinsac	0 place	4 places
		Cambes	3 places	3 places
	CdC du Créonnais	Créon	6 places	12 places
CdC du canton de Targon	Targon	2 places	0 place	

Cependant, même si certains établissements n'ont pas de capacité autorisée pour ces types d'accueil, ils acceptent quelques personnes âgées lorsque des places en hébergement permanent ne sont pas pourvues. L'EHPAD de St Caprais peut alors avoir 3 à 4 places en hébergement temporaire et l'EHPAD de St Loubès permet, à une personne, de venir 2 à 3 jours en accueil de jour.

e) *L'accueil familial*

Les CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers et du Créonnais n'ont pas d'accueillants familiaux sur leur territoire. Les autres CdC accueillent en moyenne deux personnes âgées ; celle des Coteaux de Garonne en héberge même quatre grâce à deux accueillants familiaux (tableau 11).

**Tableau 11 : Localisation des accueillants familiaux sur le Pays CE2M (Source : Conseil Général, 2010)**

<b>Accueillant familial</b>		
Communauté de Communes	Commune	Capacité d'accueil
CdC de Saint-Loubès	Montussan	2 places
	Pompignac	2 places
CdC des Coteaux bordelais	Sallebœuf	2 places
CdC du Vallon de l'Artolie	Capian	1 place
	Langoiran	2 places
CdC des Coteaux de Garonne	Ste-Croix-du-Mont	4 places
CdC du Canton de Targon	St-Pierre-de-Bat	2 places

Ce type d'accueil pourrait être à développer sur le Pays, sachant que le Département le favorise. En effet, il permet à une personne âgée de garder une certaine autonomie et de créer des liens, ce qui n'est pas forcément évident avec un autre type d'accueil.

**c. L'accès aux soins des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer**

En 2008, l'estimation du nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés, était d'environ 40 000 en Aquitaine (soit 1,2 % de la population totale). En appliquant les résultats d'une étude épidémiologique (PAQUID) faite dans la Région, il s'avère que ces patients se répartissent entre les divers stades de la maladie, de la manière suivante :

- 9% à un stade très léger (symptômes très discrets et peu "handicapants"), soit 3 600 personnes ;
- 32 % à un stade léger (compatible avec un maintien à domicile sans la présence permanente d'un proche), soit 12 800 personnes ;
- 33% à un stade modéré (pas de maintien à domicile sans la présence permanente d'un aidant ou sinon placement en EHPAD), soit 13 200 personnes ;
- 26 % à un stade sévère (pas de maintien à domicile sans la présence permanente d'un aidant ou sinon placement en EHPAD), soit 10 400 personnes.

En Gironde, les centres de consultation mémoire sont situés à Bordeaux, Libourne et La Réole. Cette consultation permet aux patients présentant des troubles de la mémoire, de bénéficier d'un diagnostic précis et d'une prise en charge adaptée de la maladie d'Alzheimer et des autres maladies apparentées.

Le 1<sup>er</sup> février 2008, le plan « Alzheimer et maladies apparentées » 2008-2012 a été lancé. Il dresse les mesures phares à adopter comme le renforcement de la coordination entre tous les intervenants, le soutien à domicile des personnes atteintes d'Alzheimer et l'amélioration de l'accueil en établissement pour une meilleure qualité de vie des personnes atteintes de la maladie.

A l'heure actuelle, les personnels soignants sont insuffisamment formés à la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sur de nombreux aspects essentiels de la vie courante. L'insuffisance de formation touche également l'apprentissage de gestes adaptés qui sécurisent le malade, l'aptitude à la communication non verbale et la prise en charge des troubles cognitifs. Seuls quatre établissements sont spécialisés sur le Pays CE2M pour accueillir ces personnes.

Sur le Pays, l'EHPAD de Créon représente un modèle en termes d'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Il offre des places aussi bien en hébergement complet qu'en accueil temporaire ou accueil de jour. Les EHPAD de Cambes et de Saint-Sulpice-et-Cameyrac ont, eux aussi, mis en place une unité spécialisée pour ces personnes. L'hôpital de Cadillac possède une unité pour les personnes âgées en géronto-psychiatrie, la seule unité sur le territoire et sur les Pays voisins (tableau 12).

**Tableau 12 : Localisation des établissements avec un accueil consacré aux personnes atteintes d'Alzheimer (Source : Enquêtes téléphoniques)**

<b>Accueil des personnes atteintes d'Alzheimer</b>					
Type d'établissement	Communauté de Communes	Commune	Capacité en hébergement complet	Capacité en hébergement d'accueil	hébergement temporaire
EHPAD	CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers	Cambes	14 places	0 place	0 place
	CdC du Créonnais	Créon	14 places	12 places	1 place
	CdC de Saint-Loubès	Saint Sulpice-et-Cameyrac	14 places	0 place	0 place
Hôpital	CdC des Coteaux de Garonne	Cadillac	29 places	0 place	0 place

Même si le nombre de places pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer est assez faible, les unités créées sont un atout pour le Pays.

De plus, la majorité des EHPAD, qui n'ont pas l'habilitation à recevoir ces personnes, en accueillent. Les EHPAD de St-Caprais-de-Bordeaux et de Carignan-de-Bordeaux, par exemple, accueillent 85% de personnes atteintes d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Les EHPAD de Quinsac et d'Yvrac peuvent en héberger quelques unes.

Dans les années à venir, de nouvelles capacités d'accueil spécifique devraient être installées, notamment à Fargues-Saint-Hilaire, Saint-Loubès et Yvrac.

#### **d. Les Centres Locaux d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC)**

Le CLIC est un "guichet unique" de proximité. Cette structure s'inscrit dans une triple logique de proximité, d'accès facilité aux droits et de la mise en réseau des acteurs locaux et professionnels (professionnels de santé, d'accompagnement à domicile et de l'aménagement de l'habitat). Elle représente un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et de conseils pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage. Ils peuvent alors trouver une réponse à leurs questions.

Aucun CLIC n'est présent sur le Pays, les personnes âgées ne disposent alors pas d'accueil de proximité assurant information, orientation, évaluation des besoins et suivi des plans d'aide. Cependant, une réflexion d'extension du CLIC du Haut Entre-deux-Mers, situé à la Réole, est en cours ; la CdC de Coteaux de Garonne envisagerait alors d'y adhérer. La CdC des Coteaux bordelais devrait adhérer au CLIC Rive Droite situé à Cenon. En ce qui concerne les autres communes, aucun projet d'adhésion n'est en cours. La CdC du Créonnais envisage,

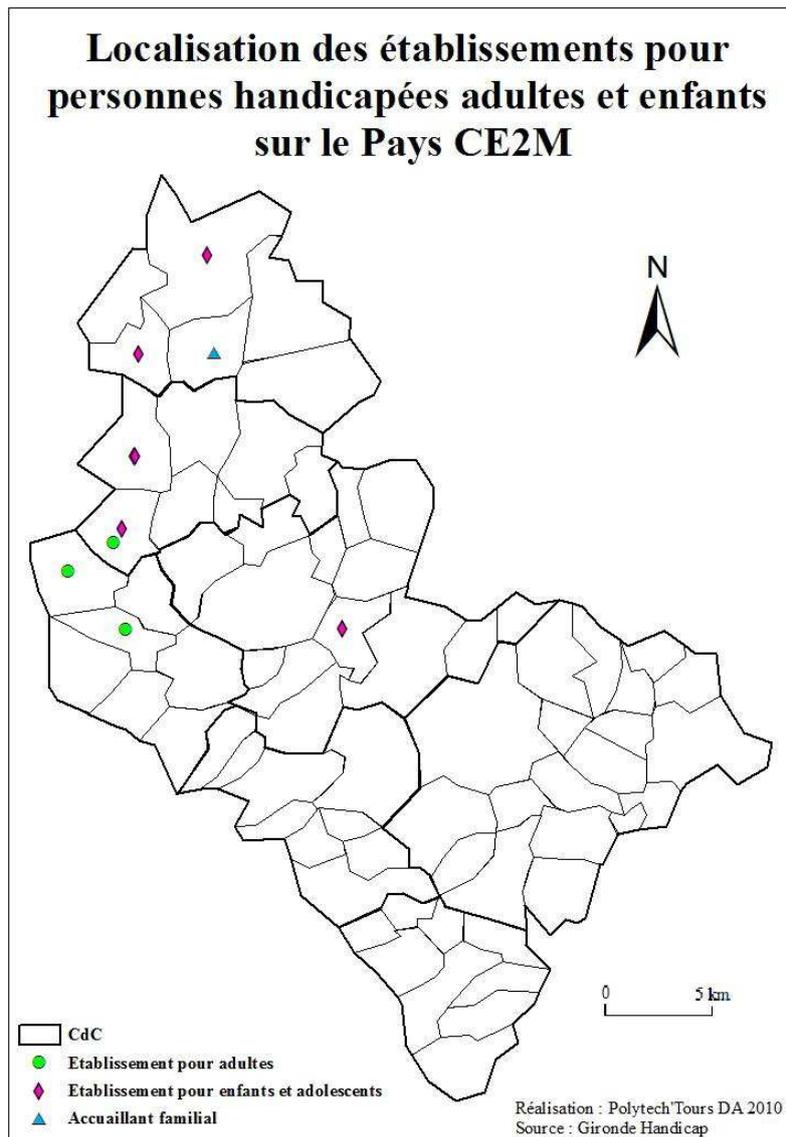
par ailleurs, la création d'un bureau d'information sénior qui assurerait les mêmes fonctions qu'un CLIC.

Atouts	Faiblesses	Opportunité	Menaces
Taux d'équipements le plus fort d'Aquitaine	Peu de capacité en hébergement temporaire et pour les personnes atteintes d'Alzheimer	Orientations nationales et départementales	Vieillesse de la population
De nombreuses places en hébergement permanent	Inégale répartition des places d'hébergement sur le territoire		Disparition des petits établissements

## **2. Les établissements d'accueil pour les personnes handicapées**

Actuellement, il est encore difficile de connaître les caractéristiques de la population handicapée. Seules les personnes recensées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sont connues car elles bénéficient de prestations liées à leur situation de handicap. En 2004, 3780 personnes adultes (20-59 ans) ont été déclarées handicapées sur le Pays CE2M, soit 87 personnes handicapées pour 1000 habitants. Cette reconnaissance du handicap se base sur l'incapacité des personnes à exercer un travail. En comparaison au nombre de personnes handicapées sur les 12 autres territoires de Gironde, le Pays CE2M se trouve en 9<sup>ème</sup> position. En effet, la majorité des personnes ayant une reconnaissance du handicap de la MDPH réside dans les territoires de la CUB. Aucun effectif n'est connu pour les enfants et les adolescents handicapés à l'exception des 185 enfants qui ont bénéficié, en 2008, d'une allocation liée à leur handicap.

Une distinction a été réalisée entre les établissements pour les personnes adultes et ceux pour les enfants et adolescents car les problématiques y sont différentes (carte 39).



**Carte 39 : Localisation des établissements pour personnes handicapées adultes et enfants sur le Pays CE2M**

Sept établissements pour enfants, dont 2 sur Tresses, sont présents sur le Pays et principalement aux environs de la CUB. Quatre établissements pour adultes sont localisés sur le Pays CE2M, à Cadillac, Cambes, Camblanes-et-Meynac et Tresses. Deux accueillants familiaux sont situés sur le territoire, à Montussan ; il y en a davantage sur les Pays voisins.

**a. Les établissements pour enfants et adolescents**

Différents types d'établissements peuvent accueillir, en demi-pension, les enfants et adolescents selon leur handicap.

L'Institut Médico-Pédagogique (IMP) est un centre de soins et d'éducation spéciale (enseignement et pratique) qui accueille des enfants et adolescents handicapés de 3 à 14 ans. Ils présentent une déficience à prédominance intellectuelle liée à des troubles

neuropsychiatriques (troubles de la personnalité, moteurs et sensoriels, de la communication,...).

L'Institut Médico-Professionnel (I.M.Pro) prend souvent le relais de l'IMP. Il assure un enseignement général, préprofessionnel et professionnel à des adolescents déficients intellectuels de 14 à 20 ans (parfois 25 ans pour les handicapés mentaux).

L'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) est un établissement médico-éducatif qui a pour vocation d'accueillir des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle.

Les Services d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile (SESSAD) accompagnent, dans leur environnement naturel, des enfants et des adolescents (de la naissance à 20 ans) porteurs d'une déficience mentale sans autre indication, atteints d'autisme ou de troubles apparentés ou polyhandicapés. Ils ont pour missions d'apporter en lien avec la famille et les partenaires concernés, un soutien et un accompagnement personnalisés à l'intégration sociale des bénéficiaires déficients intellectuels.

Les centres d'Infirmité Moteur Cérébrale (IMC) s'occupent des personnes ayant des troubles neurologiques, sensitifs, auditifs et/ou visuels.

**Tableau 13 : Capacité d'accueil pour les enfants et adolescents handicapés sur le Pays CE2M (Source : Annuaire de l'action sociale, 2009)**

<b>Etablissements d'accueil pour enfants et adolescents</b>				
Type d'établissement	Communauté de Communes	Commune	Capacité	Type de handicap
IMP	CdC des Coteaux bordelais	Carignan-de-Bordeaux	45 places	Déficiences intellectuelles et troubles associés
IMPro	CdC de Saint-Loubès	Yvrac	42 places	Déficiences intellectuelles
	CdC des Coteaux bordelais	Tresses	68 places	Retard mental profond ou sévère
ITEP	CdC de Saint-Loubès	St Loubès	72 places	Troubles du caractère et du comportement
	CdC du Créonnais	Créon	20 places	Troubles du caractère et du comportement
Centre IMC	CdC des Coteaux bordelais	Tresses	50 places	Handicap moteur et polyhandicap
Service d'éducation spéciale	CdC du Canton de Targon	Frontenac	25 places	Troubles du caractère et du comportement

Sur le Pays, de nombreux types d'établissement permettent de prendre en charge 262 enfants et adolescents handicapés (tableau 13). Le centre IMC de Tresses permet même l'accueil d'adolescents polyhandicapés, structure qui n'est pas fréquente. Malgré leur regroupement à proximité de la CUB, le Pays permet globalement un accueil convenable des enfants et adolescents handicapés.

Cependant, la mise en place d'un certain nombre de places en hébergement complet serait nécessaire pour certaines circonstances (décès des parents,...).

#### **b. Etablissements pour adultes**

##### a) Les personnes de moins de 60 ans

Le foyer de vie accueille des personnes adultes dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle. Ces personnes ont cependant une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes : activités ludiques, éducatives ainsi qu'une capacité à participer à une animation sociale. Elles sont, par conséquent, moins dépendantes que les personnes accueillies en maison d'accueil spécialisée (MAS) qui héberge les personnes les plus lourdement handicapées ou en foyer d'accueil médicalisé (FAM), destiné aux personnes qui nécessitent l'aide d'une tierce personne et un suivi médical.

Le foyer de vie de Carignan-de-Bordeaux comptabilise la capacité d'accueil permanente autorisée par la Gironde, sur le Pays, en foyer de vie. 6 places en accueil de jour, 1 place en accueil temporaire et une en accueil d'urgence sont prévues dans le foyer de vie. Il héberge des personnes atteintes de déficiences intellectuelles et de troubles associés, jugées inaptes à travailler (tableau 14).

A Latresne, une maison familiale pour handicapé a été mise en place, elle peut accueillir 5 personnes ayant eu un accident de la route. Cette initiative, qui est une première en France, permet à de grands handicapés de bénéficier d'un cadre de vie familial, sécurisé et adapté, reposant sur le développement de liens affectifs et sur la réalisation d'activités occupationnelles. C'est un domicile adapté puisque, après le coma à l'hôpital et la réadaptation à Cénac, ils n'ont plus besoin de soins médicaux. Toutefois leur état de dépendance est trop lourd pour que les familles puissent s'en occuper seules. Elles sont aidées par 14 professionnels qui se relaient 24 heures sur 24 à leurs côtés.

Les personnes handicapées hébergées par les accueillants familiaux sont pour moitié des travailleurs d'Etablissements et services d'aide par le travail (Esat) et pour moitié des personnes inaptes au travail ou vieillissantes. Les personnes avec un suivi médical trop lourd ne peuvent pas être acceptées.

Par ailleurs, la majorité des travailleurs handicapés n'ont pas d'accompagnement spécifique en dehors de leurs heures de travail, ils vivent à domicile ou dans leur famille, du fait de l'absence de foyers d'hébergement destinés à l'accueil, le soir et en fin de semaine. La

place d'accueil de jour du foyer de vie de Carignan n'est pas suffisante pour assurer un dispositif d'accompagnement.

**Tableau 14 : Capacité d'accueil pour les adultes handicapés (Source : Annuaire de l'action sociale, 2009)**

<b>Etablissements d'accueil pour adultes</b>						
Type d'établissement	Communauté de Communes	Commune	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Hébergement d'urgence
Foyer de Vie	CdC des Coteaux bordelais	Carignan-de-Bordeaux	54 places	1 place	6 places	1 place
Foyer d'accueil médicalisé	CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers	Camblanes-et-Meynac	56 places	3 places	8 places	1 place

De plus, aucun Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et de Service d'Accompagnement MédicoSocial pour Adultes Handicapés (SAMSAH) sont implantés dans le Pays. Les services installés dans les Pays voisins (CUB, Haut-Entre-deux-Mers, Libournais, Graves et landes de Cernès) peuvent assurer ce type de suivi social, éducatif voire médicosocial auprès de certains habitants du Pays CE2M.

Il existe donc un besoin en termes de places supplémentaires en hébergement et en SAVS.

b) Les personnes handicapées vieillissantes

Il a été convenu que toute personne handicapée avant l'âge de 60 ans et qui présente des signes de vieillissement est dite personne handicapée vieillissante.

Après 60 ans, les personnes handicapées sont essentiellement hébergées en EHPAD. Ces personnes sont, le plus souvent, atteintes de déficiences intellectuelles et psychiques. Avant l'entrée dans un EHPAD, les personnes vivaient soit dans leur résidence, soit dans une institution spécialisée. Les EHPAD ne représentent pas réellement une structure adaptée pour 20 % des personnes vieillissantes car, avec l'âge, des besoins particuliers apparaissent (suivi médical renforcé, aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne).

Par ailleurs, 80 % des établissements pour personnes handicapées rencontrent des difficultés dans la prise en charge des personnes handicapées à cause de leur état de santé (niveau de dépendance). Parmi les EHPAD, peu d'entre eux ont adapté leur fonctionnement aux projets de vie spécifiques des personnes handicapées car cela nécessiterait un aménagement des locaux et un personnel qualifié (ergothérapeute, aides médico-psychologiques, psychomotriciens,...).

Handivillage, situé à Camblanes-et-Meynac, représente alors un modèle car il est le seul en termes d'accueil des personnes handicapées vieillissantes sur le Pays. Il prend en charge des infirmes moteurs ou cérébraux, des polyhandicapés ou des traumatisés, répartis dans quatre unités séparées (tableau 14). Cet établissement permet au Pays d'avoir une

situation favorable en termes d'accueil des personnes handicapées vieillissantes en comparaison des Pays voisins.

Par ailleurs, le centre hospitalier de Cadillac, qui traite différents types de maladies mentales, est un atout supplémentaire car il permet à environ 600 personnes d'accéder à des soins appropriés.

En vue des handicaps soignés sur le Pays, le territoire est assez bien desservi. Cependant, même si les capacités d'accueils sont assez importantes, peu de structures sont consacrées aux handicapés. Toutefois, certains projets sont en cours sur le Pays. Selon la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), il manque des places de proximité sur de nombreuses structures. La distribution des places s'organise selon l'urgence et les difficultés familiales.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Présence d'établissements pour enfants et adultes	Peu de places d'accueil	La création de Handivillage	Prise en charge des personnes handicapées vieillissantes
	Répartition inégale des établissements		
Différents types de handicap accueillis	Peu d'accueillants familiaux	Orientations du département	Faible capacité d'évaluation de l'aptitude d'une personne à pouvoir vivre à domicile

### **3. Services de maintien à domicile**

La priorité du Conseil Général de Gironde, envers les personnes âgées, est de tout mettre en œuvre pour qu'elles puissent continuer à vivre chez elles, dans leur environnement familial, le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions. Différents services peuvent alors y participer : le service de portage de repas, celui d'aide ménagère et celui de soins à domicile.

En 2009, sur le Pays CE2M, plus de six bénéficiaires sur 10 ont eu besoin d'une aide ponctuelle ou partielle pour la toilette, le repas, le coucher ou d'une aide à la demande. Ce sont les foyers de 2 personnes qui ont le plus souvent recours au service d'aide à la personne. Les personnes seules sont davantage aidées par leurs voisins ou leur famille ; la solidarité familiale et amicale est très présente sur le Pays. Les services professionnels n'apparaissent

qu'en dernier recours et l'hospitalisation ou l'entrée en établissement, en toute dernière instance.

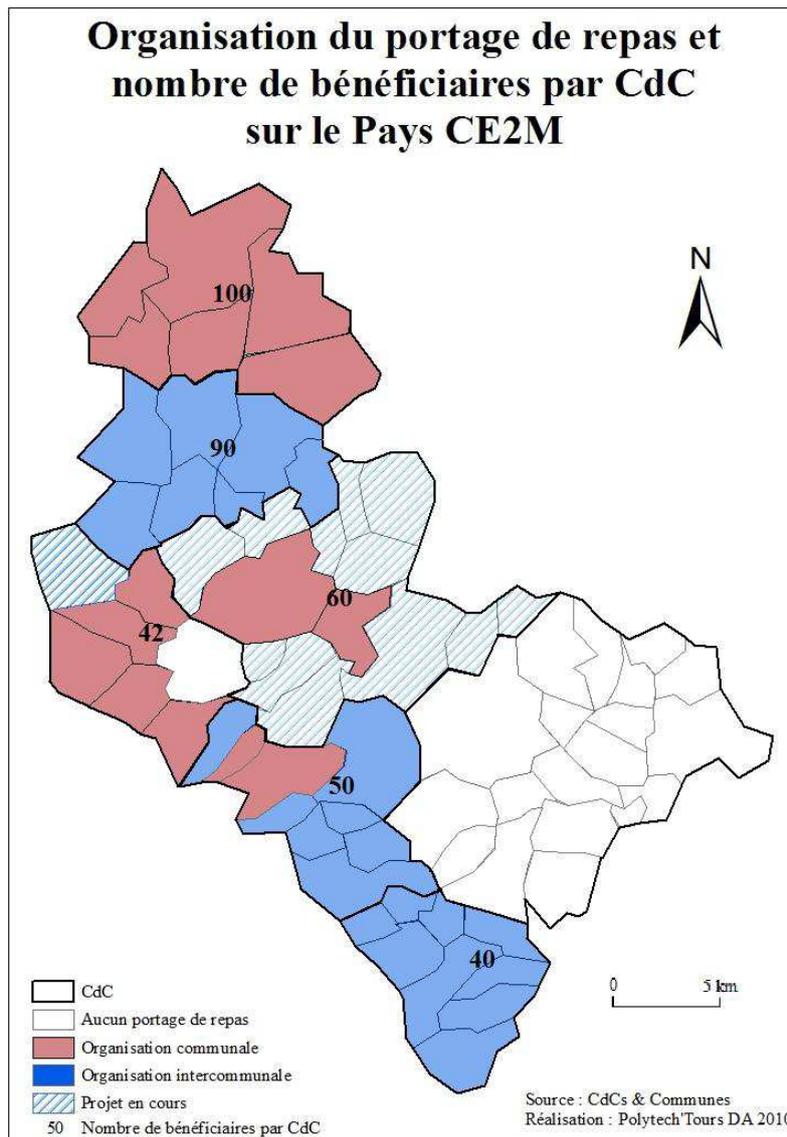
**a. Service de portage de repas (annexe 4)**

Le service de portage de repas permet aux personnes âgées et handicapées d'avoir, dans une journée, un repas équilibré. Les personnes intéressées par ce service contactent la CdC concernée, si elle gère ce service, ou la mairie de leur commune. Les personnes choisissent alors le nombre de repas qu'elles souhaitent avoir dans la semaine et le week-end, si le service est proposé. Selon la commune ou la CdC, des critères de sélection sont appliqués ou non.

Tout d'abord, la CdC du Canton de Targon n'a aucun portage de repas sur son territoire. Targon distribue, tout de même, des repas à une quinzaine de personnes de la RPA de sa commune. Cependant, la faible demande présente sur le territoire ne permet pas de changer l'organisation de ce service.

La CdC du Créonnais a pour projet la mise en place d'un portage de repas pour les personnes âgées et handicapées, projet qui pourrait débuter en janvier 2011. Le territoire devrait comprendre l'ensemble des communes à l'exception de Créon et Sadirac qui ont déjà leur propre service. Leur rattachement au service de la CdC est en cours de réflexion. Le CIAS souhaiterait un service en liaison froide 7j/7. Un appel à projet va être lancé pour la création et le portage de repas. Il se pourrait alors qu'un traiteur soit sélectionné, il assurerait la réalisation et le portage des repas, le prix serait d'environ 8 - 9 €. Sinon, les repas pourront être confectionnés par les personnes travaillant dans l'Esat de Créon, le prix tendrait plutôt vers 6,5 € dont 1 € pour les frais de déplacement. La livraison serait assurée par une personne employée par la CdC ou une de l'Esat, tout dépendrait des communes à desservir.

Par ailleurs, le portage de repas à Latresne devrait débuter en juin 2010. La cuisine centrale de Lormont réalisera les repas qui seront ensuite livrés par le personnel communal. Le prix du repas sera fixé au cas par cas selon le revenu de la personne âgée concernée.



**Carte 40 : Organisation du portage de repas et nombre de bénéficiaires par CdC sur le Pays CE2M**

Pour les autres communes du Pays, l'organisation du portage de repas se fait soit au niveau communal, soit au niveau intercommunal (carte 40).

Au niveau communal, les repas sont préparés par la cantine scolaire de la commune concernée à l'exception de Cambes et Quinsac qui font appel à un traiteur. La livraison auprès de chaque bénéficiaire s'effectue par un agent communal.

Au niveau intercommunal, pour gérer ce service, les CdC ont pris la compétence « action sociale ». La totalité des communes des CdC des Coteaux bordelais et des Coteaux de Garonne bénéficient de ce service. Cependant, deux communes de la CdC du Vallon de l'Artolie n'ont pas souhaité pour le moment adhérer à l'organisation intercommunale. Les repas sont préparés par l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Pompignac (CdC des Coteaux bordelais) et par un traiteur privé pour la CdC du Vallon de l'Artolie.

Le week-end, peu de personnes profitent du portage de repas à l'exception de celles habitant sur les CdC des Coteaux bordelais et des Coteaux de Garonne. Par ailleurs, Beychac-et-Caillaux et St-Sulpice-et-Cameyrac font appel à un traiteur pour satisfaire à la demande de quelques personnes âgées. Toutefois, faire appel à un traiteur implique une hausse du tarif de 2 à 3 € qui s'élève habituellement entre 4 et 5 €, lors d'une gestion communale.

Par ailleurs, le prix lors d'une gestion intercommunale est supérieur à celui qu'une commune applique. Il est de 6 € pour la CdC du Vallon de l'Artolie et il en sera environ équivalent pour la CdC du Créonnais. La CdC des Coteaux bordelais a fixé un prix de 7€ par repas, cependant, selon la situation fiscale de la personne âgée, le prix peut descendre à 5€. De plus, les communes, à travers leur CCAS, peuvent prendre en charge une partie des frais du repas ce qui diminuerait encore le prix. La CdC des Coteaux de Garonne a fixé un prix bien plus bas (4,10 €), prix comparable à celui d'une commune.

Finalement, le Pays est couvert en service de portage de repas à l'exception du Canton de Targon. Le mode de gestion influe sur le prix d'un repas ainsi que sur le nombre de repas servis par semaine. La question du service de portage de repas le week-end, les jours fériés ou pendant les vacances scolaires, est à prendre en compte car peu de communes le font actuellement alors que des besoins existent. Ce système bénéficie à 382 personnes principalement des personnes âgées. Par ailleurs, la demande sur certains secteurs dépasse l'offre proposée, il se pourrait alors qu'une gestion communale ne soit plus suffisante.

#### **b. Service d'aide ménagère (annexe 5)**

Le service d'aide ménagère apporte une aide matérielle pour les tâches quotidiennes d'entretien, les soins d'hygiène sommaires, les courses, des démarches simples et courantes qui ne peuvent plus être accomplies par les personnes âgées ou handicapées.

Un seul service sur le Pays a reçu une autorisation du Conseil Général pour appartenir au groupement de coopération sociale de l'Entre-deux-Mers. Cependant, il n'est actuellement pas installé car le Conseil Général ne l'a pas encore labellisé. Le service concerné est le syndicat intercommunal d'aide ménagère des Coteaux de Garonne à Camblanes-et-Meynac.

Différents organismes gèrent le service d'aide ménagère sur le Pays. La CdC peut prendre la compétence « aide ménagère » et gérer directement ce service, c'est le cas de la CdC du secteur de Saint-Loubès. La délégation peut aussi être attribuée à une association telle que l'ADMR. Cette association a trois antennes sur le Pays : Pompignac, Tresses et Cadillac. Des organismes privés ont aussi la possibilité d'intervenir auprès de personnes âgées et handicapées, 4 sont présents sur le territoire du CE2M. Par ailleurs, un Service de Soins et d'Aide à Domicile (SSAD) peut être sollicité comme sur les CdC du Créonnais, des Portes de l'Entre-deux-Mers et des Coteaux bordelais.

L'ensemble des communes du Pays est finalement desservi par le service d'aide ménagère. Ce dernier est majoritairement dominé par le monde associatif et les CCAS, ils représentent 93% du marché. Le service mandataire est davantage sollicité puisqu'il ne conduit à aucun engagement de la personne âgée ou handicapée vis-à-vis de la personne employée. Le nombre de bénéficiaires est en rapport avec la capacité de la structure. Lorsqu'il

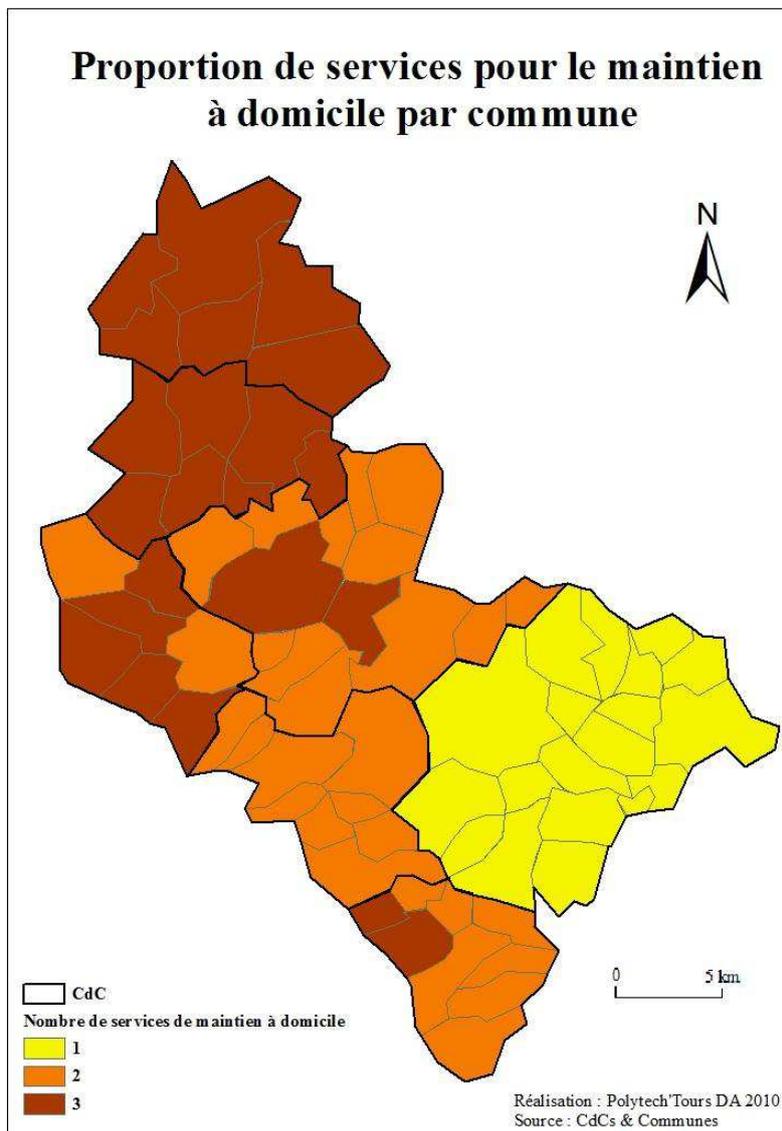
relève directement de la commune, l'investissement professionnel et politique est important. Même si ces services ne sont pas suffisamment rentables, la commune tient à préserver cette compétence afin de remplir sa mission d'ordre public. Par ailleurs, les personnes choisissent en priorité un intervenant présent sur la commune afin de bénéficier d'une certaine proximité.

D'autre part, du fait de la diversité des structures, un manque de communication et de partenariat entre les différents acteurs gérant le service d'aide ménagère est présent. Par conséquent, la qualité des services offerts à la population peut s'en trouver pénalisée.

**c. Les services d'aide et d'accompagnement à domicile**

Ce service est réalisé à travers les SSAD. Il permet à la personne de rester chez elle tout en bénéficiant des soins qui lui sont nécessaires (aide à la toilette, au lever et au coucher,...).

Trois structures sont présentes sur le Pays. La première se situe à St Loubès. Elle s'occupe d'environ 300 personnes âgées sur la rive droite de la Garonne. Sur le Pays CE2M, elle ne dessert que la CdC de St Loubès ; le nombre de bénéficiaires sur le Pays n'est pas connu. La deuxième structure est le SSAD de Créon, il se rend sur la totalité des communes de la CdC du Créonnais, à Beychac-et-Caillau, sur la CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers et des Coteaux bordelais. La dernière structure est le Service d'Accompagnement Social aux Soins (SASS) de Cadillac. Ce dernier s'occupe seulement des villes de Cadillac et Béguey avec 5 bénéficiaires âgés de plus de 60 ans sur les 40 qui en bénéficient.



**Carte 41 : Proportion de services pour le maintien à domicile par commune**

En comptabilisant le nombre de services présents sur une commune, des disparités entre le nord-ouest du Pays et le Sud-est apparaissent (carte 41). En effet, si le nord-ouest se trouve très bien doté en service, il n'en est rien pour le Sud-Est, plus particulièrement pour la CdC du Canton de Targon. Dans quelques années, la CdC du Créonnais aura une situation équivalente au nord-ouest.

Même si la population de la CdC du Canton de Targon ne tend pas à vieillir significativement (carte 34), il se pourrait que dans quelques années, le manque de services à domicile se fasse ressentir.

Certaines personnes éprouvent des difficultés à reconnaître et exprimer leurs besoins d'aide au quotidien. Tant que celles-ci ne font pas appel à des professionnels de santé, elles

expriment peu voire pas leurs besoins quotidiens et ne font donc pas appel aux services d'aide à domicile.

Dans les années futures, les personnes âgées et handicapées auront recours à des services plus diversifiés et préféreront, de plus en plus, faire appel à des services prestataires car aucun engagement n'est pris vis-à-vis des intervenants.

Les enjeux futurs se localisent finalement dans l'anticipation du vieillissement de la population afin de pouvoir leur assurer un accès aux services, dans la prévision d'une demande croissante de la part des 65 ans et plus en termes de services classiques : aide ménagère, portage de repas... et dans la définition des modes de communication touchant un maximum de personnes tout en assurant une bonne qualité d'information.

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Présence de nombreux services	Absence de portage de repas sur certaines communes	Prise de conscience des élus dans la nécessité de tels services	Demande croissante en service
Entraide entre habitants	Tarif différent selon la commune et l'organisme employé		Dépendance croissante des personnes
Aide financière de la commune et du Conseil Général	Inégal accès aux services selon la commune	Coopération entre acteurs	Diversification de la demande en services
	Peu de services le week-end et les jours fériés		
	Absence de CLIC		

### Sous-thème 1 : Transports et mobilité

#### I. Transports

##### 1. Les pratiques de déplacement

###### a. Déplacements Domicile - Travail

L'Enquête Nationale Transport, réalisée en 2007-2008, a mis en évidence que les territoires ruraux connaissent un allongement des durées de trajets et surtout des distances (+ 12%). Une forte hausse de la motorisation (68% des ménages contre 54% en 1994, soit un écart de 14 points), couplée à une part des trajets motorisés effectués seul, passée de 49% à 58%, ont également été observées.

Les déplacements pendulaires ont une part importante dans les déplacements de la population sur le Pays CE2M. En effet, 80% des actifs de ce territoire ayant un emploi ne travaillent pas sur leur commune de résidence, ce qui induit des déplacements Domicile-Travail importants (Insee, 2006).



Figure 9 : Lieu de travail des salariés du Pays CE2M (A' Urba - CLAP, 2005)

La majorité de la population du Pays CE2M (61%) travaillent sur la CUB et 12% sur un territoire autre que la CUB. Celle-ci emprunte par conséquent soit les routes principales qui maillent le territoire soit le train. Seul 27% des habitants du Pays ont un emploi sur ce territoire (figure 9).

Cependant, il existe des flux inverses d'actifs car 40% des emplois du Pays sont pourvus par des salariés habitant à l'extérieur du Pays (figure 10). Les principales zones d'emploi du Pays sont situées à Saint-Loubès, Sainte-Eulalie, Beychac-et-Caillau, Créon, Cadillac, Latresne et Tresses (Insee, 2006), le nord-ouest du Pays n'en reste pas moins le secteur avec le plus grand nombre d'entreprises. Ces constats montrent l'importance des déplacements pendulaires sur le Pays qu'ils s'agissent des déplacements vers l'extérieur ou vers l'intérieur du Pays.

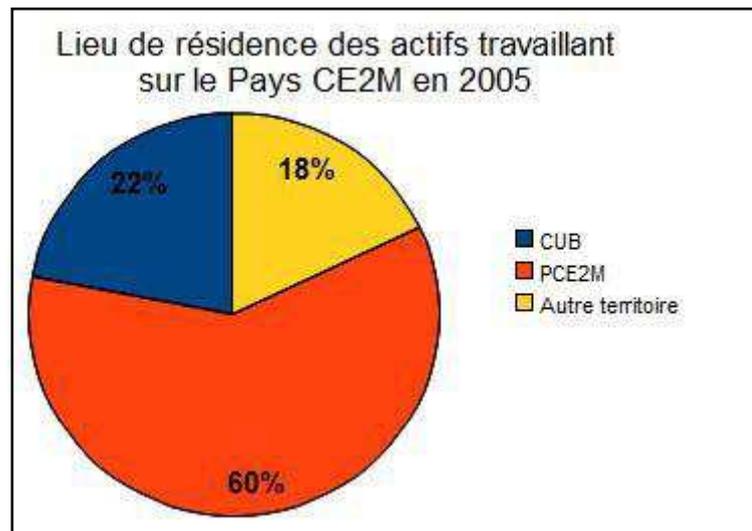
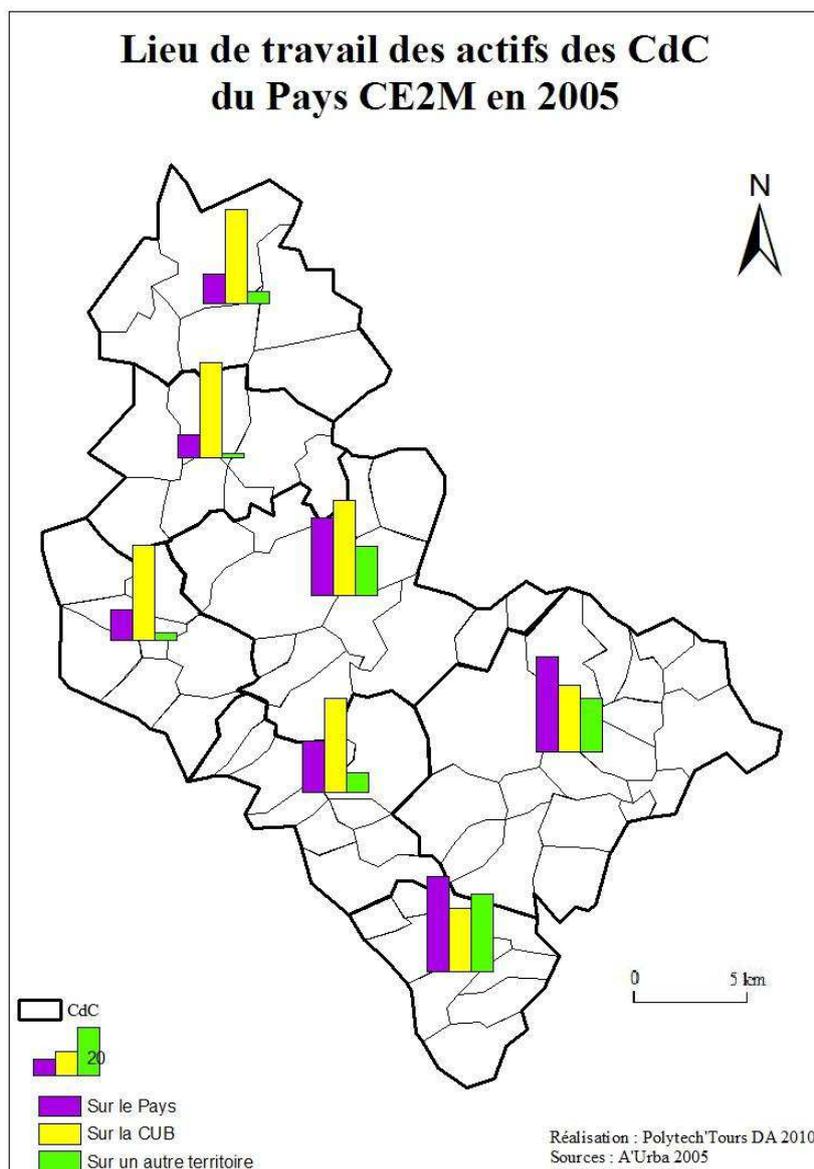


Figure 10 : Lieu de résidence des actifs venant travailler dans le Pays CE2M (A' Urba - CLAP, 2005)

Par ailleurs, à l'échelle des CdC, les actifs ne travaillent pas dans les mêmes territoires. Des différences existent entre le secteur nord-ouest du Pays et les autres secteurs (carte 42).



**Carte 42 : Lieu de travail des actifs des CdC du Pays CE2M en 2005**

Les actifs qui habitent le nord-ouest du Pays vont très majoritairement travailler sur la CUB, 72 % y sont employés contre 40 % dans le sud-est du territoire.

Les CdC du Créonnais et du Vallon de l'Artolie sont la limite charnière. En effet, la tendance s'inverse et la CUB perd de son influence en faveur des autres territoires.

Plus les communes sont éloignées de la CUB, plus les actifs sont employés sur le Pays ou sur un autre territoire, tel que Langon ou Libourne. Dans les zones les plus rurales du Pays, les actifs travaillent en général sur le Pays.

## **b. Autres déplacements**

La population se déplace aussi pour accéder aux établissements scolaires tels que les lycées et les pôles universitaires. Ces flux sont moins importants que ceux des travailleurs.

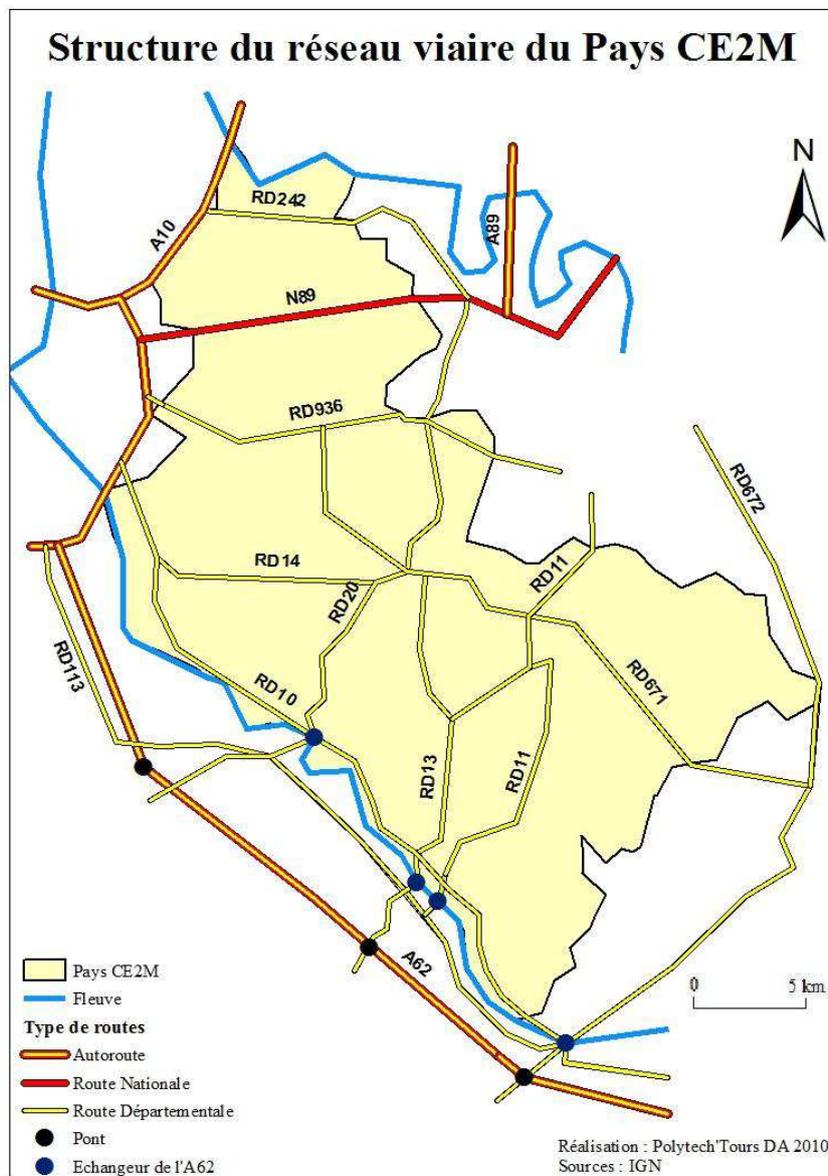
La CUB exerce alors une forte attraction sur le Pays qui n'a pas de telles structures. Les déplacements vers les lycées et pôles universitaires se font essentiellement vers l'extérieur du Pays (CUB, Libourne, Langon, La Réole).

Les déplacements vers les écoles maternelles, primaires et collèges se font, quant à eux, principalement au sein du Pays (cf. carte 46 ci-après).

Par ailleurs, le nombre parfois restreint de services lié à l'emploi, à la santé et l'action sociale (cf. chantiers prioritaires précédents) contraint les habitants du Pays à utiliser d'autant plus les différents axes du territoire.

## 2. Le réseau viaire

### a. Structure du réseau



Carte 43 : Structures du réseau viaire du Pays CE2M

Le réseau routier du Pays CE2M est structuré par 5 routes principales (carte 43) selon deux axes :

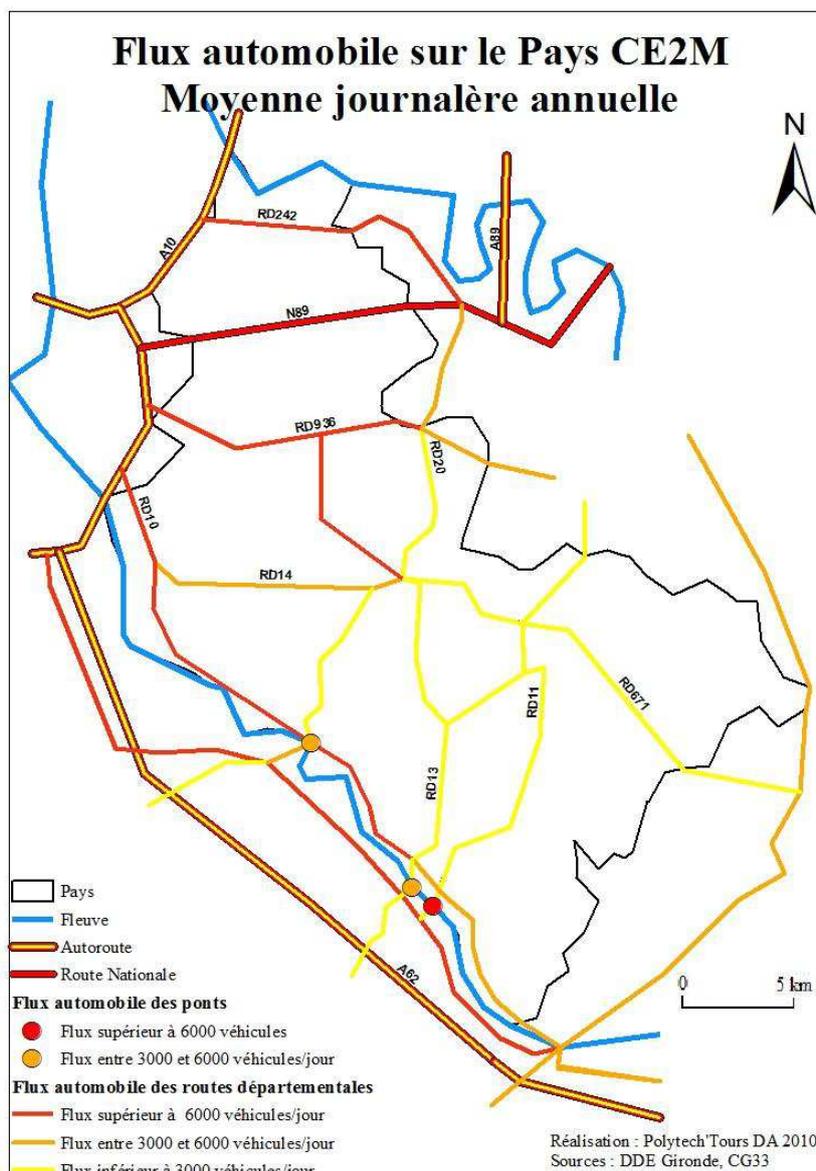
- l'axe est / ouest avec la présence de la RN89, de la RD242 et de la RD936. Ce sont les voies de circulations les plus importantes, qui relient notamment Bordeaux à Libourne et à l'A89 ; elles passent par les CdC du Secteur de St Loubès et des Coteaux bordelais.

- les axes nord-ouest et sud-est sont respectivement caractérisés par la RD671 et la RD10. Ce sont des axes parmi les plus utilisés du Pays.

La RD14 relie les CdC de Créonnais et des Portes de l'Entre-deux-Mers à la RD 10, vers la CUB, tandis que Langoiran, Cadillac, Ste Croix-du-Mont sont desservies par la RD10. Cette route départementale traverse aussi la CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers, et permet, de plus, de rejoindre Langon ou l'A63.

Des routes d'axe nord/sud, les RD20, 13 et 11, viennent compléter le réseau en reliant les axes principaux. Ces dernières sont moins fréquentées que les routes principales. La RD13 connecte Créon et Cadillac. La RD20 permet un échange de flux entre Langoiran, Créon, les routes RD936 et RN89 et Libourne. La RD11, quant à elle, joint Cadillac, Targon et la RD936.

## b. Trafic



Carte 44 : Flux automobile sur le Pays CE2M

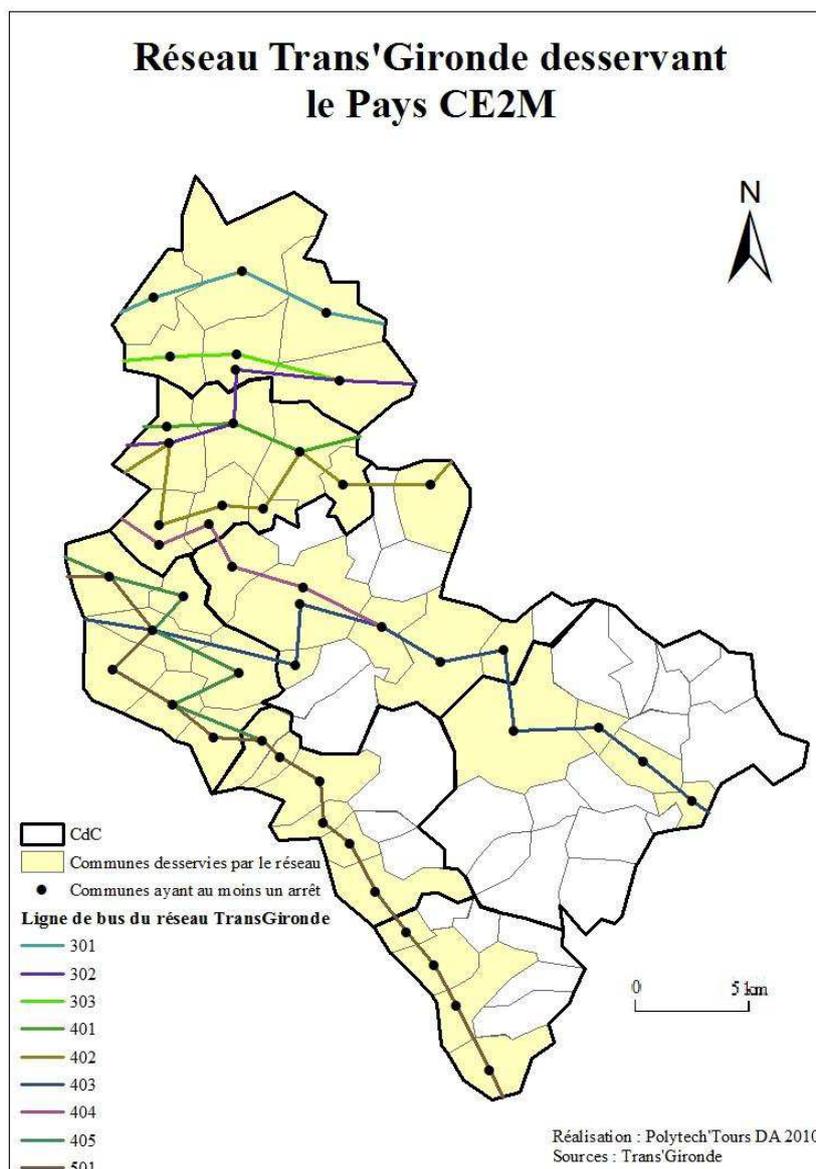
Cette carte est issue du comptage réalisée par le Conseil Général sur les flux automobiles quotidiens sur le département. Elle montre une diminution de la moyenne journalière sur une année de véhicules lorsqu'on s'éloigne de la CUB. Néanmoins, la RD10 (qui longe la Garonne) est particulièrement empruntée et irrigue le Pays jusqu'à sa partie Sud, vers Langon.

Le trafic entre 2004 et 2007 a augmenté de 22% à 45% pour les axes les plus utilisés. Il a, par ailleurs, diminué légèrement sur les axes secondaires. Cependant, une hausse de fréquentation est présente sur les ponts sur la Garonne ; par exemple, le trafic sur le pont de Cadillac a augmenté de 15%.

L'essentiel du trafic se concentre donc dans le nord-ouest du Pays (à proximité de la CUB) et le long de la Garonne sur la RD 10. Les flux augmentent rapidement et de façon importante dans cette zone. Dans le reste du Pays, le trafic a tendance à diminuer mais cette baisse reste modérée face aux augmentations enregistrées sur les axes principaux.

**c. Le réseau de transport en commun : Trans'Gironde**

Sur le Pays Cœur Entre-deux-Mers, 9 lignes sur les 64 du réseau Trans'Gironde ont pour destination l'une des communes du Pays (41 communes desservies) (carte 45).



**Carte 45 : Réseau Trans' Gironde desservant le Pays CE2M**

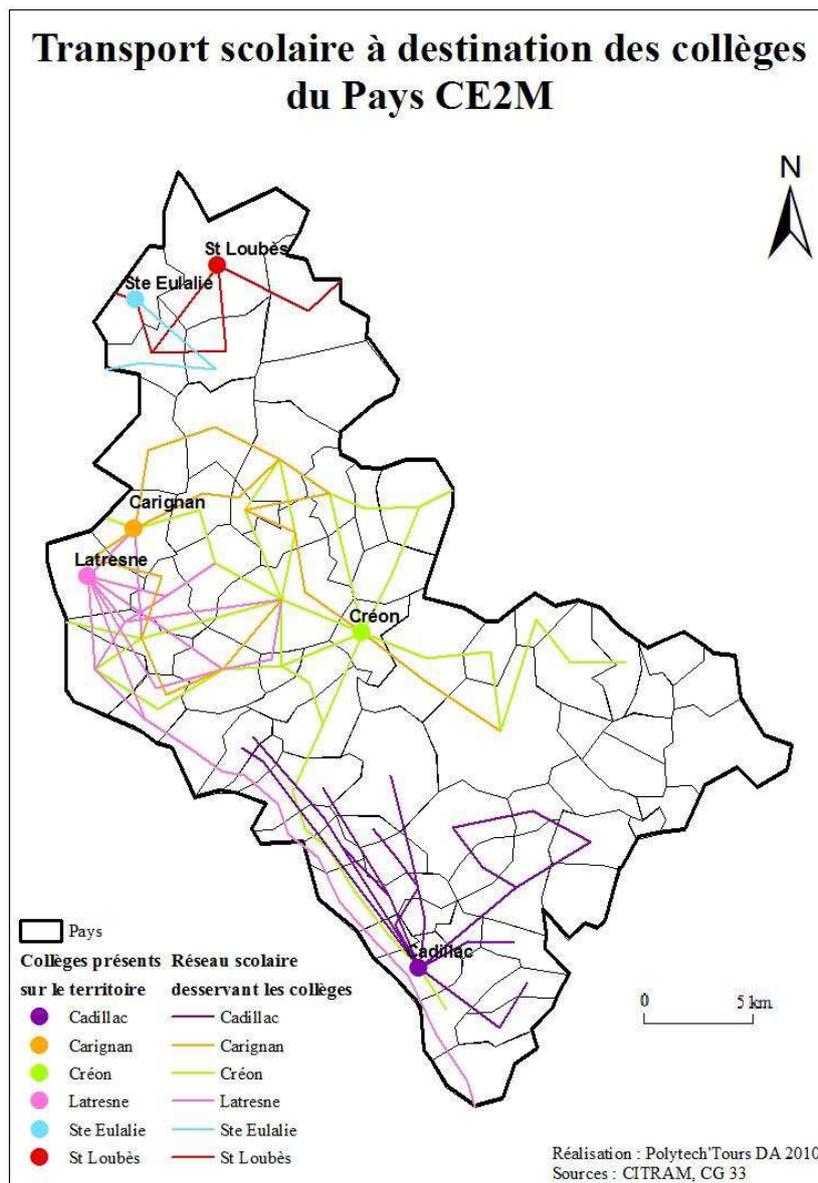
Les communes frontalières de la CUB sont mieux desservies que les autres en termes de fréquences. En effet, 8 départs sont possibles à partir de St Loubès à toute heure de la journée vers Bordeaux (et 11 retours) tandis que 4 le sont au départ de Targon dans la matinée, aucun départ n'est prévu l'après-midi.

Toutes les lignes proposent un service globalement adapté aux trajets Domicile/Travail en offrant un nombre de dessertes (matin et soir) qui pourrait être, malgré tout, amélioré. Par contre, pour les autres déplacements, les horaires et les fréquences de passage de ces transports en commun ne sont pas adaptés, notamment pour certaines activités les soirs et le week-end, par exemple. De plus, la vitesse n'est pas assez compétitive car le temps de trajet est en général plus long avec le bus qu'en voiture. En effet, pour faire Créon-Bordeaux, l'usager met 55 minutes en prenant le bus contre 25 minutes en voiture lorsque la circulation

est normale. Par ailleurs, ces transports profitent surtout aux communes situées le long des grands axes, cela traduit un manque de liaison entre les communes qui sont plus à l'intérieur du territoire. Par exemple, Créon ne bénéficie que de trois dessertes de bus pour aller à Bordeaux, qui s'arrêtent à 13h15 ; tandis que cinq allers depuis Sallebœuf sont possibles jusqu'à 12h50.

De plus, les cars Trans'Gironde ne sont que très occasionnellement fréquentés; le taux d'occupation des lignes qui traversent le Pays est de 20%. Ceci souligne la nécessité pour le Conseil Général de repenser une offre qui serait plus adaptée à la demande des usagers afin que le service soit davantage utilisé. Actuellement, les cars circulant quasiment à vide posent des problèmes d'ordre financier, écologique et d'engorgement des voies.

#### d. Le réseau scolaire



**Carte 46 : Transport scolaire à destination des collèges du Pays CE2M**

Le réseau développé par le Conseil Général, qui a pour destination les collèges du Pays (Créon, Latresne, Carignan-de-Bordeaux, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès et Cadillac) permet à 63 des 71 communes d'être desservies par un service de transport scolaire, tout au long de l'année scolaire (carte 46). Les horaires de passage des bus sont fixés selon les horaires d'ouverture des établissements scolaires.

Le réseau CITRAM<sup>21</sup> ne permet pas de répondre convenablement à tous les besoins en transports scolaires lorsque les horaires sont variables : les horaires de passage des cars ne correspondent pas, par exemple, pour les collégiens commençant à 10h ou terminant à 16h. Ce cas est fréquent et contraint donc les parents à se relayer pour amener leurs enfants. Certaines CdC, dont celle du Créonnais, souhaiteraient développer un service de transport pour pallier à cette carence. Les CdC sur lesquelles le Conseil Général est compétent en matière de service de transports scolaires ne peuvent pas mettre en place de service complémentaire.

Par ailleurs, certaines personnes dites captives désireraient utiliser les transports scolaires mais cela présente des inconvénients. En effet les horaires adaptés aux collégiens ne le sont pas forcément pour d'autres types de population. De plus, il faut tenir compte du fort taux de fréquentation de ces lignes de bus. L'absence de service en période non scolaire et le problème d'image et de confort du service (bruit, manque de tranquillité,...) sont d'autres obstacles à l'utilisation d'un tel service.

La CdC du Secteur de St-Loubès a obtenu par délégation du Conseil Général, la compétence « transports » pour les trajets scolaires. Elle est donc en position d'AOT 2 (<sup>22</sup>Autorité Organisatrice de Transports secondaire). Cette particularité permet une plus grande marge de manœuvre pour la collectivité dans l'organisation du transport des enfants sur les différentes communes.

### **3. Des problématiques intercommunales de transport variées et spécifiques**

Les CdC présentent des problématiques de transport différentes, liées à leur localisation géographique et à leur densité et type de population. De plus, quelques CdC ont pris la compétence « transports », notamment le transport à la demande (CdC du Vallon de l'Artolie, des Portes de l'Entre-deux-Mers, des Coteaux de Garonne) et sont donc en mesure de mener des actions pour améliorer les déplacements sur leur territoire.

#### **a. Situation générale : saturation automobile sur les voiries des CdC**

Des difficultés pour les habitants du territoire sont présentes sur de nombreuses routes aux heures de pointe, qui sont dues à des migrations pendulaires soutenues, notamment dans les communes de Fargues-St-Hilaire, Latresne, Créon, La Sauve, Langoiran, Béguey et Cadillac. Des engorgements peuvent également être rencontrés sur d'autres points du Pays.

---

<sup>21</sup> CITRAM est une entreprise de transport de voyageur qui travaille pour le compte du réseau Tans'Gironde du Conseil Général.

<sup>22</sup> Les AOT sont les collectivités territoriales qui organisent et coordonnent leurs transports publics.

Le territoire du Secteur de Saint-Loubès est traversé par l'autoroute A10, la RN89 et desservi par deux gares SNCF. Toutefois, malgré une bonne accessibilité, ses transports en commun ne répondent pas suffisamment à la demande en constante augmentation.

Les Coteaux bordelais jouissent d'un statut plus urbain que le reste du Pays. Ils profitent de la proximité avec l'autoroute Périgueux-Clermont-Ferrand, la rocade et les par-relais du tramway. Cette circulation automobile importante est amplifiée par des migrations pendulaires vers la CUB. Des flux inverses sont également dirigés vers la CdC en direction des 800 entreprises présentes sur ce territoire. La circulation automobile au sein de la CdC est donc facilitée et peu encline à se réduire.

Les Portes de l'E2M bénéficient de la proximité avec la CUB et de son positionnement en tant que carrefour des voies principales du Pays. Cela amène la CdC à recueillir les flux arrivant des autres CdC plus au sud, ce qui provoque de nombreux embouteillages dès l'arrivée sur Latresne.

Le Vallon de l'Artolie est situé en bord de Garonne et profite de la RD10. Assez éloignée de la CUB, elle subit pourtant les embouteillages dus, entre autre, aux migrations domicile-travail. Cette route, fortement empruntée, traverse de nombreux villages. Cette circulation automobile intense rend dangereuse l'utilisation des modes de transports doux. Pour y remédier, la CdC a chargé une commission d'équilibrer le niveau d'accessibilité des voiries des communes. Le Vallon de l'Artolie aide, par conséquent, ses communes à réaliser leur schéma de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, dans un but futur de rénover les voiries et leurs abords pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite ou celles avec des poussettes ou des valises. (Schéma directeur d'accessibilité du Conseil Général<sup>23</sup>).

Les Coteaux de Garonne bénéficient du dynamisme des territoires externes au Pays de grâce à leur proximité avec Langon. Par ailleurs, l'hôpital de Cadillac est à l'origine de migrations pendulaires importantes : les trois-quarts des employés résident sur la CUB. Les habitants de la CdC utilisent fréquemment la gare de Langon pour se rendre sur Bordeaux.

Le secteur du Canton de Targon souffre de la circulation des semi-remorques au cœur des villages qui ne sont pas adaptés à de tels gabarits. Les communes ont commencé leur schéma de mise en accessibilité de la voirie.

#### **b. Une intermodalité à organiser**

Le Conseil Général essaye de développer l'intermodalité en simplifiant l'usage des différents moyens de transport. Cette action passe par une amélioration de la souplesse du passage entre les différents modes de transport afin de permettre de meilleures correspondances, davantage de confort ou encore un tarif plus avantageux.

---

<sup>23</sup> Le Schéma directeur d'accessibilité du Conseil Général des transports départementaux est sensé reprendre tous les schémas de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics réalisés par toutes les communes de France, avant 2010. Ces schémas effectuent un état des lieux de leurs trottoirs, parcs et établissements publics...

La CdC du Secteur de Saint-Loubès qui n'a pas de parc-relais, bénéficie de ceux situés à Lormont ou Carbon-Blanc. Concernant la mise en place de Plan Déplacement Entreprise, les entreprises de cette CdC qui mettent en place un "ramassage" pour leurs employés ne sont pas remboursées du Versement Transport si les employés utilisent un moyen de déplacement motorisé pour se rendre au point de ramassage (règle du transport intégral). Cependant, les habitants résident souvent loin des points de ramassage, ce qui les contraint à la motorisation pour s'y rendre.

La CdC des Coteaux bordelais profite de la proximité des parcs-relais du tramway. Elle va également pouvoir développer un transport intermodal si une extension sur la CdC des lignes de bus venant de la CUB est réalisée. Par ailleurs, des tentatives de covoiturage existent sur ce territoire mais les personnes participantes stationnent quotidiennement sur des parkings sauvages.

### **c. Le Transport A la Demande (TAD) sur le Pays**

De nombreuses CdC sont réticentes à la mise en place du TAD, à cause du coût qu'il engendre. La CdC des Coteaux de Garonne avait instauré un service de Transport à la Demande, mais celui-ci fut peu utilisé alors que la population avait répondu favorablement aux questionnaires avant sa mise en place. Ce service a dû être arrêté malgré la présence d'une population captive.

En matière de TAD, le Conseil Général finance la moitié du déficit d'exploitation (différence entre le coût véritable du service et le prix payé par les personnes transportées), l'autre moitié est à la charge de la CdC.

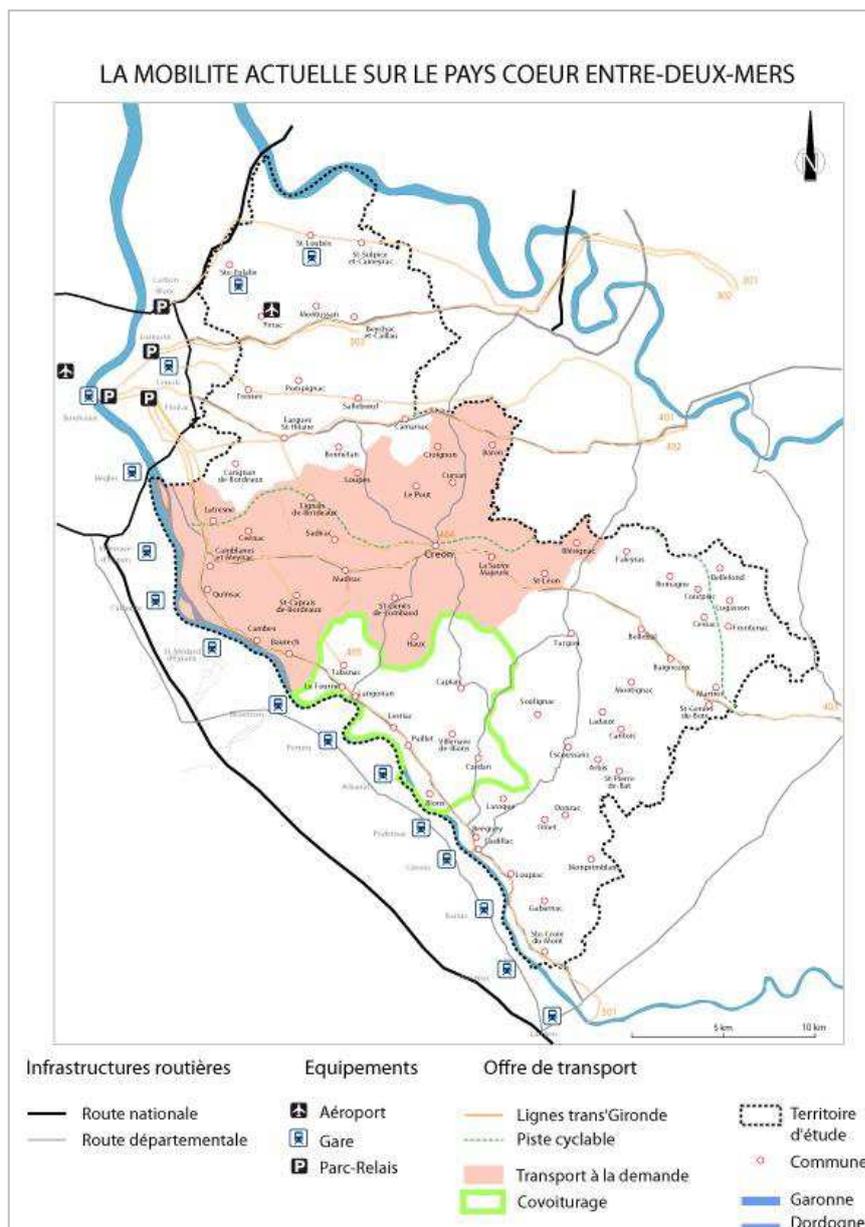
Cependant, un service de Transport à la Demande effectué par l'Association Intercommunale de Transports Transversaux (AITT) a été mis en place sur les CdC du Créonnais et des Portes de l'Entre-deux-Mers pour prendre en charge leurs populations captives. Les deux CdC lui ont délégué l'exploitation du service (personnel, logiciel d'exploitation, flotte de véhicule). Cette initiative est la bienvenue car l'offre du Conseil Général ne propose pas de trajets transversaux et se concentrent davantage sur les axes les plus fréquentés.

Elle consiste à la mise en place d'un minibus de 8 places circulant entre 6h30 et 19h selon un parcours plus ou moins défini, qui dépend de la demande des clients. Les horaires sont assez flexibles, les usagers sont conduits jusqu'au premier arrêt de tramway, au supermarché, ... Le taux de remplissage des véhicules est de 2,56 personnes transportées/trajet en 2008, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (1,5 personnes/trajet) et à la moyenne CITRAM (hors transport scolaire) qui est de 1,94 personnes/trajet.

Cependant, l'activité est nettement déficitaire et suscite certaines réflexions. Pour que le TAD soit viable, il serait nécessaire qu'au moins une autre CdC participe à l'initiative. Toutefois, le système a ses limites : il ne dessert que les habitants résidants sur le territoire des deux CdC (Créonnais et Portes de l'Entre-deux-Mers) et ses trajets sont restreints. En effet, ils

vont en direction de la CUB ou des deux CdC mais pas vers d'autres pôles de services extérieurs. Le transport à la demande est aujourd'hui concentré sur certains « types » de populations captives, excluant d'autres populations peu mobiles qui auraient besoin de ce service (ESAT, ...).

Finalement, la mobilité sur le Pays n'est pas équilibrée pour la population (carte 47). Dans le nord-ouest, elle est facilitée, en partie, par la proximité des parcs-relais et des arrêts de tramway à destination de la CUB. Le TAD, organisé sur les CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers et du Créonnais, tend à améliorer le transport pour certaines populations fragilisées. Toutefois, il rencontre certaines limites (zones de dessertes, type de population). Le réseau Trans'Gironde cherche, lui aussi, à maintenir une certaine mobilité sur le territoire qui est restreinte dans le Sud-Est. De plus, le covoiturage instauré sur la CdC du Vallon de l'Artolie est une initiative intéressante pour limiter l'encombrement des routes.



**Carte 47 : La mobilité actuelle du Pays CE2M (Etude sur les déplacements en Pays CE2M)**

#### **d. Des initiatives locales**

Même si certaines CdC n'ont pas de TAD, d'autres initiatives existent. Les communes de Beychac-et-Caillau et de Montussan ont mis en place un ramassage pour que les personnes captives puissent effectuer leurs achats. L'enseigne "Super U", implantée à Saint-Sulpice-et-Cameyrac, a instauré un service de transport privé pour accompagner sa clientèle. La mairie de Sainte-Eulalie conduit les personnes âgées de son territoire, le mardi matin, au centre commercial E. Leclerc de la commune. De même, la mairie de Créon a créé son propre

service privé de transport pour les personnes âgées de la RPA afin de les emmener au « Carrefour market » de la commune.

La CdC du Canton de Targon loue des minibus qui permettent de déplacer gratuitement les enfants fréquentant l'accueil de loisirs, ce service profite aussi à diverses associations. Mais cette initiative ne rencontre pas de succès, les parents préférant transporter leurs enfants eux-mêmes. Sur 70 enfants, 7 ou 8 prennent la navette Frontenac/Targon.

A la suite d'une étude sur l'enfance, la CdC des Coteaux de Garonne a mis en place et financé un transport gratuit pour les élèves qui ne sont pas scolarisés dans leur école de rattachement et donc qui ne peuvent pas bénéficier du transport scolaire délivré par le Conseil Général. Ce transport, gratuit, est aussi utilisé pour desservir les centres de loisirs pendant les vacances et le mercredi, il est nommé « ramassage des Coteaux ».

Le CCAS de la mairie de Cadillac offre également un transport pour se rendre au marché le mardi et le samedi et au centre commercial ; ce service concerne principalement les personnes âgées (6 au maximum).

#### **4. Des réflexions sur l'aide à la mobilité**

D'après la LOTI<sup>24</sup>, le système des transports intérieurs doit satisfaire les besoins des usagers dans les conditions économiques et sociales les plus avantageuses pour la collectivité.

L'accès aux transports en zone rurale ou semi-rurale est l'une des dimensions essentielles qui favorise l'insertion sociale et développe l'économie.

Des initiatives pour faciliter la mobilité existent sur le territoire afin d'améliorer l'équité territoriale et de réduire les disparités en termes de mobilité. Chaque CdC a plusieurs projets en matière de transport sur son territoire.

##### **a. Une pratique du covoiturage soutenue**

Dans le PLH et le SCoT de l'agglomération bordelaise, des parcs-relais sont préconisés sur la CdC des Coteaux bordelais et plus particulièrement à Tresses et à Sallebœuf.

Par ailleurs, le Vallon de l'Artolie a mis en place un site internet d'éco-voiturage en février 2010. La priorité de ce projet est de viser les migrations pendulaires. Ce service de covoiturage devrait servir de système de rabattement vers le tramway ou le train. La CdC ne peut pas encore tirer de conclusions sur ce projet trop récent.

---

<sup>24</sup> La Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI), issue des lois de la décentralisation de 1982, s'applique au transport intérieur. Elle définit les principes fondamentaux : le droit au transport, la politique globale de développement du transport, le conventionnement. Elle délègue la compétence transport départemental au Conseil Général.

La CdC des Coteaux de Garonne, quant à elle, ne dispose pas d'assez de foncier pour aménager un parc-relais de covoiturage. La réquisition de quelques places du parking de l'hôpital de Cadillac est envisagée pour soutenir ce projet. Le covoiturage a été mis en place pour les déplacements internes de ses employés grâce à la possession d'un minibus. Elle ne leur rembourse donc pas les frais de déplacement pour les inciter à utiliser la voiture de fonction qu'elle détient dans un souci de gestion de son budget et pour une question de développement durable.

#### **b. Le développement des modes de transports doux**

Les Coteaux bordelais sont volontaires pour expérimenter de nouveaux réseaux de transport. En effet, la CdC a passé une convention avec le Conseil Général pour transformer la D936 (sa voie principale) en une 2x2 voies. Le projet serait de laisser en site propre<sup>25</sup>, aux heures de pointe, l'accès des transports alternatifs et des transports en commun. Cette CdC est aussi volontaire pour accueillir de nouveaux réseaux de bus (bus urbains de la CUB).

Pour lutter contre la saturation aux heures de forte affluence, la mairie de Latresne a réfléchi à la mise en place d'un service de navettes fluviales sur la Garonne, entre les rives des communes membres et celles de Bordeaux.

La Commission "voirie, réseau"<sup>26</sup> a envisagé trois actions pour résoudre les difficultés auxquelles les Portes de l'Entre-deux-Mers sont confrontées quotidiennement. Tout d'abord, la construction d'un parc-relais est jugée adaptée sur la commune de Latresne, passage obligé de tous les flux allant et partant de la CUB. Aucun lieu n'est encore retenu et d'autres endroits sont possibles pour établir un tel équipement (Camblandes-et-Meynac). En effet, cette commune dispose de vastes terrains non constructibles car classés "zone inondable". Ils pourraient alors accueillir la construction d'une telle infrastructure. En parallèle, la création d'un service de petites navettes de rabattement en site propre cadencées en direction de la CUB permettrait de soulager le trafic aux heures de pointe.

#### **c. Un TAD en réflexion**

La CdC du Canton de Targon loue des minibus pour transporter les enfants de l'accueil de loisirs. L'utilisation de ce moyen de transport en dehors des heures scolaires est envisagée pour effectuer du transport à la demande, un emploi aidé pourrait être créé. En effet, un service de TAD uniquement ne serait pas viable car le territoire de la CdC est beaucoup trop vaste (19 communes) et l'habitat trop diffus. Le couplage de ces deux services (TAD et desserte scolaire) serait donc une opportunité intéressante pour affirmer un service pratique, complet et rentable.

---

<sup>25</sup> Le transport en commun en site propre (TCSP) est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé. Il n'est pas nécessairement en site propre sur toute la longueur de la ligne, mais peut l'être essentiellement sur les portions les plus encombrées.

<sup>26</sup> La commission a pour but de réfléchir sur la mobilité au sein du territoire.

#### **d. Des PDE pour réduire les flux de circulation**

L'hôpital de Cadillac suscite des flux importants de migrations pendulaires avec la CUB. De ce fait, un PDE pourrait être envisagé, comme celui de l'hôpital Pellegrin de Bordeaux.

En outre, la CdC des Coteaux bordelais pourrait aussi envisager des PDE pour les 100 entreprises les plus importantes qui sont soumises à la taxe Versement Transport.

Finalement, les problématiques de transports dans le Pays Cœur-Entre-deux-Mers sont de l'ordre de la maîtrise des distances parcourues et des temps de déplacements effectués par les différentes catégories d'usagers. Pour cela, l'alliance entre densité, mixité sociale et fonctionnelle est le levier à actionner et à adapter pour que les déplacements redeviennent satisfaisants. Toutefois, face à des pratiques de mobilité diversifiées, les solutions ne peuvent être uniques car elles utilisent plusieurs types de transport.

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Transport à la demande	Horaires des services Trans'Gironde et CITRAM	Transport intermodal	Isolement des populations fragiles
	Saturation de la voirie	Création de parc-relais	Inégalité entre territoires
Réseau scolaire	Mauvais état de la voirie	Extension des lignes de tramway	Souhait de la population de conserver leur véhicule individuel
Initiatives locales	Dominance du transport individuel	Mode de transport doux	
	Migration pendulaire	Plan déplacement entreprise	

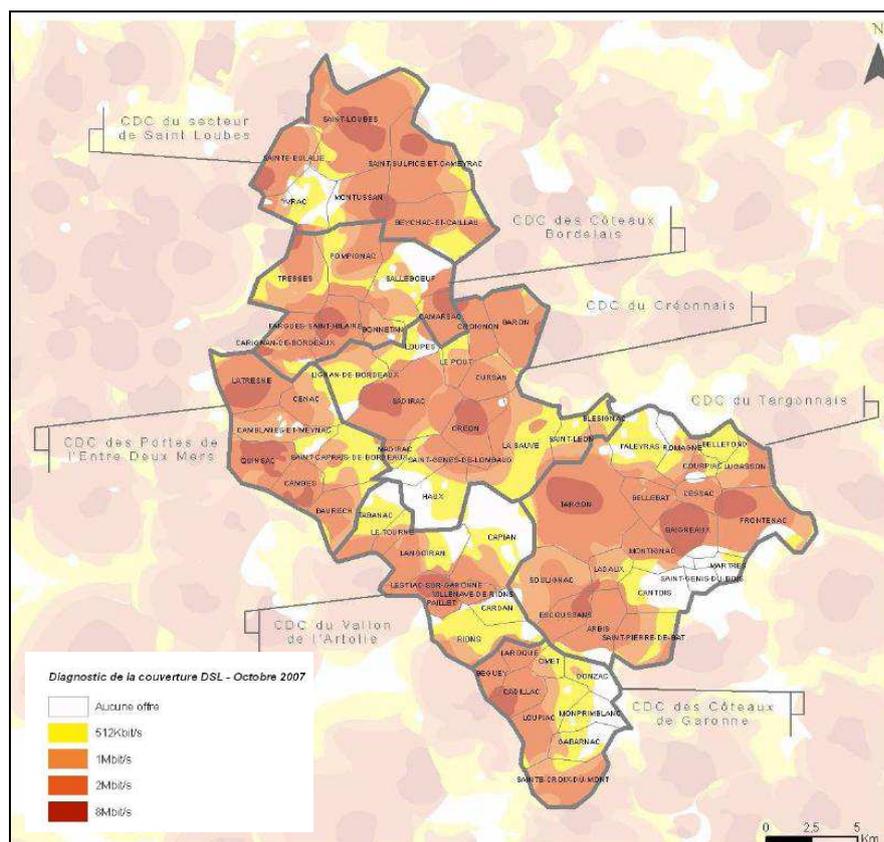
## Sous-thème 2 : Les TIC

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont devenues aujourd'hui incontournables quelque soit l'endroit ou l'activité que l'on exerce. En effet, la vie quotidienne est régie par des connections, qu'il s'agisse de consulter les annonces d'emploi ou de rechercher les coordonnées d'un professionnel de santé. De même, il paraît nécessaire pour de nombreuses professions d'être joignable en permanence sur leur téléphone.

Pour de telles raisons, il est devenu primordial pour le Pays Cœur Entre-deux-Mers de se doter du Haut débit ou du moins d'une connexion à Internet et d'avoir une couverture totale en téléphonie mobile.

### I. Le Haut débit

#### 1. Situation au niveau du Pays



Carte 48 : Couverture ADSL sur le Pays CE2M (IDATE, 2009)

La carte ci-dessus (carte 48) représente la couverture ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) du Pays en 2007. Cette technologie haut débit est la plus utilisée en France

car elle est facile à déployer du fait de son appui sur l'infrastructure téléphonique déjà pré-existante.

On constate aisément que les habitants de ce territoire ne jouissent pas des mêmes capacités de connexion selon leur positionnement géographique. En effet, si certaines communes bénéficient d'un Internet 2 voire 8 Mb/s (Quinsac, Cambes,...), d'autres sont dépourvues de cet outil (Sallebœuf, Capian, Cantois,...). Une emprise importante de zones blanches, c'est-à-dire non desservies par les réseaux haut débit fixes, s'exerce sur le Pays. Ces disparités touchent entre 6 et 8 % du territoire (contre 3% de la Gironde) (IDATE, 2009).

Les habitants du Pays sont également confrontés à une absence de dégroupage. Il en existe deux types : un dégroupage total ou partiel. En dégroupage total, l'opérateur alternatif dispose de l'intégralité de la ligne de l'abonné (c'est-à-dire toutes les fréquences), qu'il raccorde à ses propres équipements. L'abonné n'est, dans ce cas, plus lié à France Télécom.

En dégroupage partiel, l'opérateur alternatif utilise les fréquences hautes de la ligne pour transporter les données, tandis que France Télécom continue de fournir la téléphonie traditionnelle sur les fréquences basses. Cette situation limite fortement l'accès à une offre concurrentielle génératrice d'une baisse des prix et de propositions plus personnalisées.

Ces handicaps technologiques ont des conséquences tant économiques que sociales. En effet, certaines entreprises auront tendance à reculer devant une installation en zones blanches ou mal desservies. La population aura, quant à elle, beaucoup de mal à consentir à ne pas être connectée au reste du monde lorsqu'aujourd'hui toutes les informations transitent par voie numérique. Par exemple, la dématérialisation des procédures administratives continue sa percée avec une forte accélération pour certaines procédures comme les bulletins de paie ou les factures de téléphones.

Pour les acteurs de l'aménagement, il est indispensable de lutter contre la fracture numérique géographique générée par ces disparités. Cela passe par la résorption des zones blanches, afin de permettre à chacun d'accéder à Internet avec un débit suffisant.

## **2. Le projet Gironde Numérique**

### **a. Objectif : le haut débit pour tous**

Gironde Numérique est une structure publique qui fédère le Conseil Général de la Gironde, 45 Communautés de communes et Communauté d'agglomération ainsi que le Conseil Régional d'Aquitaine et la CUB. Le but de cette mutualisation est de résorber les zones blanches, d'améliorer les débits insuffisants (débits inférieurs à 2Mb/s) présents dans les zones dites "grises" (desservies en haut débit, mais non concurrentielles), de déployer les infrastructures Haut débit et de préparer l'arrivée du Très Haut débit via des technologies comme la fibre optique.

En 2009, 74 % des ménages girondins possédaient un ordinateur, dont 65 % connectés à Internet et 60 % avec le Haut débit. Si au niveau national 96 % des connections à Internet des particuliers sont à Haut débit, celles des girondins n'atteignent que 92 %. Par conséquent, l'objectif de Gironde Numérique est d'offrir d'ici fin 2011 le Haut débit à 99,6% des foyers girondins, les 0,4% restant bénéficieront de la technologie par satellite. Cependant, atteindre une couverture de 100 % du Pays par le haut débit ne suffit pas, il est nécessaire de doter ou de mettre à disposition de tous les foyers du matériel informatique afin de réduire la fracture sociale.

Les travaux de couvertures des zones blanches seront achevés fin 2010 et l'ensemble du réseau qui relie notamment les hôpitaux, les collèges et lycées et certaines zones d'activité sera terminé fin 2011.

A l'issue d'un appel d'offres, France Télécom Orange a été choisi pour la conception, la réalisation, la maintenance et l'exploitation de ce réseau. Chaque utilisateur restera libre du choix de son opérateur puisque le réseau sera ouvert à tous les fournisseurs d'accès.

Toutes les communes du Pays ont adhéré à ce projet et seront donc à même d'offrir à leurs habitants des navigations de haute qualité.

#### **b. Résultats sur quelques communes du Pays**

La commune de Haux, très concernée par les problèmes de couverture, aura non seulement toutes ses lignes éligibles à l'ADSL 512Mb/s mais le taux de couverture à 2Mb/s passera de 3% à 92%. Les mêmes effets seront observables sur Loupes, avec une seule ligne non éligible à l'ADSL 512 qui pourra faire l'objet d'une solution satellitaire et un taux de couverture à 2Mb qui passera de 14% à 91,7%.

Il est important de préciser également qu'un réseau de collecte de fibre optique est prévu, le long de la RD14, avec un point de chute centrale sur Créon. Il permettra, dès janvier 2011, d'apporter le Très Haut débit notamment au collège et aux espaces publics du Créonnais, situés à moins de 50 mètres, comme la MDSI.

## II. La Téléphonie mobile

### 1. Contexte national

En 2003, la Région Aquitaine faisait partie des régions qui possédaient le plus grand nombre de communes classées pour le réseau 2G (2<sup>ème</sup> génération, norme GSM (Global System for Mobil Communication)) en zone blanche, zones dont le centre-bourg n'est pas équipé en infrastructure de téléphonie mobile (tout opérateur confondu). Cependant, le département de la Gironde avait seulement 18 communes, sur les 206 de la Région, appartenant à cette zone.

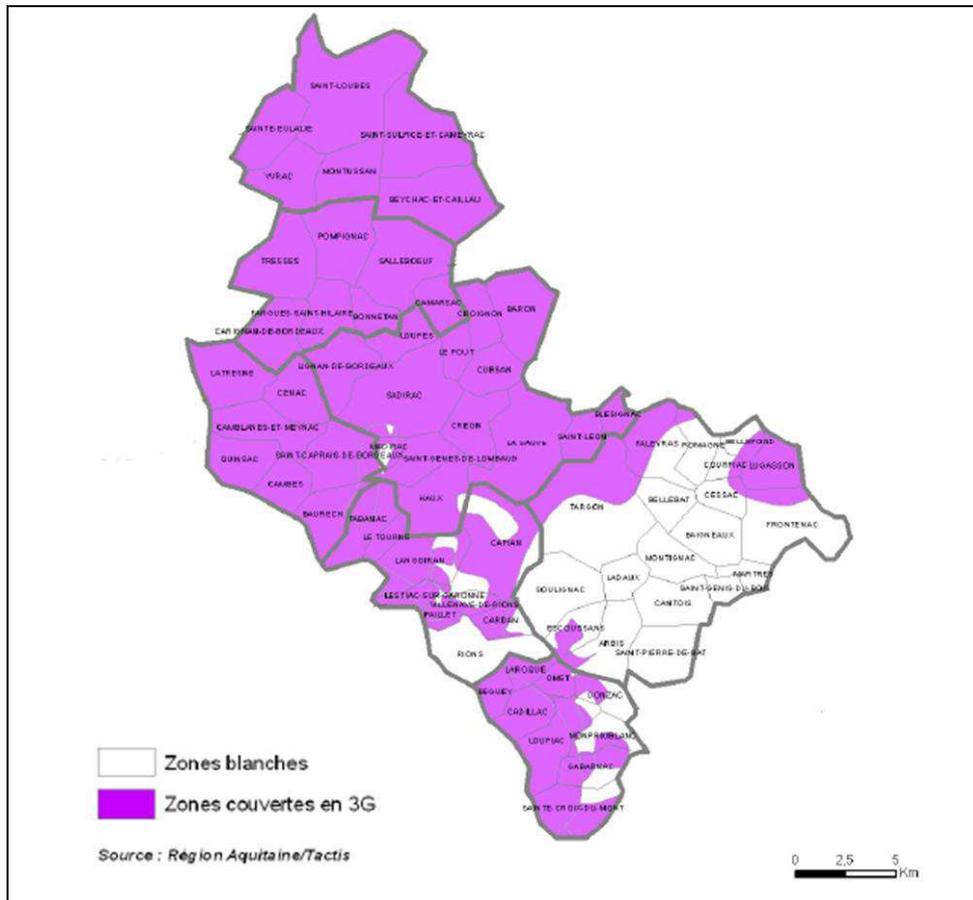
Pour y remédier, la Gironde a signé, en juillet 2003, la Convention Nationale de mise en œuvre du « Plan d'Extension de la couverture du territoire par les réseaux de téléphonie mobile » dont les modalités d'action sont :

- Un périmètre d'intervention limité aux seules zones blanches ;
- Un équipement prioritaire selon la technique de l'itinérance locale (déploiement d'un réseau unique capable de traiter le trafic téléphonique de tous les opérateurs) ;
- Une prise en charge par les opérateurs de la maintenance des sites neufs créés par la collectivité ;
- Un loyer symbolique de un euro par site mis à disposition, sauf en cas de recettes nettes dégagées par les opérateurs sur l'ensemble des sites de zones blanches.

La mise en œuvre du Plan s'articule en deux phases. La phase 1 qui a été achevée, concernait l'équipement des sites (76 sites à déployer pour la région Aquitaine en phase 1) où la demande était la plus importante, celle-ci a permis aux utilisateurs d'avoir accès à l'opérateur de leur choix. La phase 2 qui est toujours en cours, vise à étendre la couverture aux sites restants (105 pour la Région Aquitaine). Cependant, pour la phase 2, l'extension de la couverture en téléphonie mobile de ces zones n'est pas du ressort des collectivités publiques mais des opérateurs qui auront la charge intégrale de son déploiement.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) a publié un bilan sur la couverture en téléphonie mobile en France qui annonçait que 97,8 % de la population française était couverte par les trois opérateurs (Bouygues Telecom, Orange France et SFR) pour le réseau 2G.

## 2. La situation du Pays



(Les données pour Rions ne sont pas communiquées)

**Carte 49 : Couverture en 3G du Pays CE2M (IDATE, 2009)**

La carte ci-dessus (carte 49) représente la couverture en 3G (réseau 3<sup>ème</sup> génération s'appuyant sur la norme UMTS (Universal Mobile Telecommunications System)) du Pays CE2M en 2009. On constate que les habitants du territoire ne bénéficient pas de la même couverture en téléphonie mobile selon leurs communes de résidence. En effet, si certaines communes sont couvertes entièrement par les trois opérateurs, d'autres n'accèdent que partiellement à l'un des trois opérateurs. Ainsi, sept communes sont en zone noire, c'est-à-dire couverte dans leur intégralité par les trois opérateurs et 14 communes en zone grise (couverte dans leur intégralité par deux opérateurs). De plus, une part importante du territoire (20 %), correspondant principalement au canton de Targon, se situe en zone blanche et n'est donc couverte par aucun opérateur en téléphonie mobile.

Néanmoins, d'après le rapport de l'ARCEP du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Pays CE2M est entièrement couvert par le réseau 2G, ce qui correspond à la possibilité de passer un appel

téléphonique et de le maintenir une minute, depuis un téléphone portable, à l'extérieur des bâtiments, en situation statique.

L'accès à la technologie 3G qui permet d'accéder à l'Internet sur mobile ou à la visiophonie, met en exergue des enjeux tant économiques que sociaux. En effet, de plus en plus d'entreprises utilisent la technologie smartphone (téléphone se connectant à Internet par la 3G) afin d'être connectées à leurs partenaires et aux marchés économiques. La population, quant à elle, apprécie de pouvoir être joignable par le reste du monde où qu'elle soit.

Malgré son relief vallonné, le Pays CE2M sera capable d'offrir à sa population d'ici quelques années, une couverture en téléphonie mobile et en Haut débit de bonne qualité. Cette prise en charge des TIC vient renforcer les volontés de développement économique et de dynamisme de ce territoire

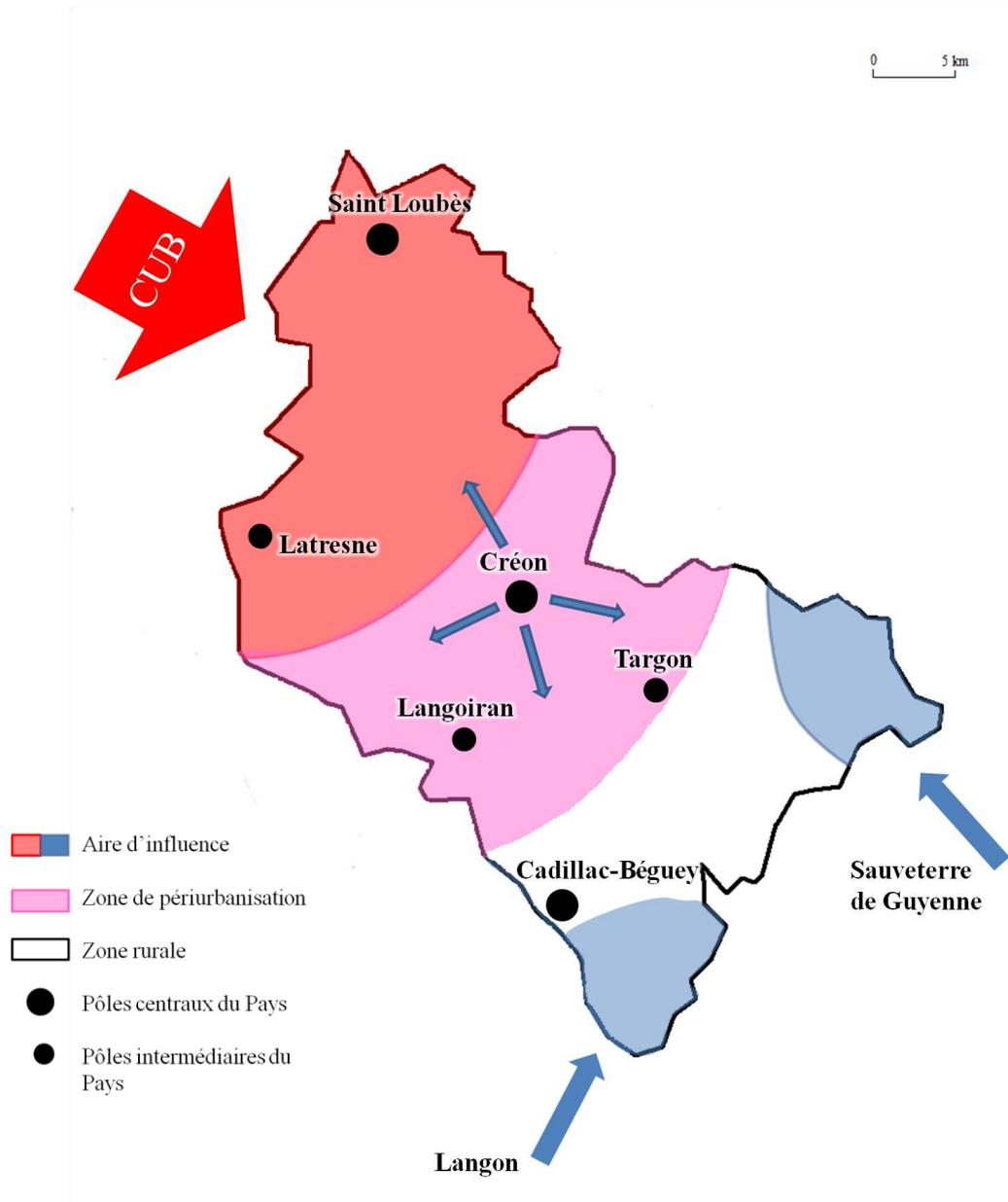
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Adhésion de toutes les CdC à Gironde numérique	Relief vallonné	Développement de nouvelles technologies (ADSL 2+ nouvelle génération de l'ADSL)	Intérêt économique des opérateurs (question de la rentabilité et hausse des prix)
Plan d'Extension de la couverture du territoire par les réseaux de téléphonie mobile	Coût général de Gironde Numérique pour les CdC	Développement des services en ligne (dématérialisation)	Accentuation de la fracture sociale avec la dématérialisation des services
Volonté des élus	Zones blanches		

## **Partie 3 : Synthèse des dynamiques du Pays**

Cette partie met en exergue les dynamiques internes et externes du Pays qui ont été mises à jour à travers l'analyse du territoire. Ces dynamiques se traduisent par l'influence de certains pôles et de la circulation de flux de populations.

Dans toute cette partie, nous définissons comme "pôle d'attractivité" les lieux et leurs aires d'influence qui structurent le territoire par leur attractivité et leur offre de service.

## I. Les influences des pôles d'attractivités sur le Pays



Carte 50 : Influences des pôles d'attractivité sur le PCE2M

Cette carte représente l'influence des pôles d'attractivités sur le Pays CE2M, que sont la CUB, Langon, Sauveterre-de-Guyenne, Saint-Loubès, Créon et Cadillac-Béguey. Toutefois, Libourne n'est pas considérée comme pôle car à l'issue de l'analyse du territoire, il en a été déduit que cette commune n'avait pas d'influence directe sur le Pays. Par ailleurs, ces pôles n'ont pas le même poids. En effet, la CUB, avec son attractivité d'échelle régionale et son dynamisme économique, influence indirectement l'organisation territoriale du Pays.

### Trois espaces caractéristiques

Le territoire se caractérise par **trois zones bien distinctes** ; une zone urbaine se dessine sur le nord-ouest du Pays et se prolonge par une zone périurbaine jusqu'à Targon. Le sud du Pays, caractérisé par une zone plus rurale, est soumis au rayonnement des pôles Langon et Sauveterre-de-Guyenne. Les limites de la carte 50 sont bien sûr indicatives car les dynamiques sur le Pays sont progressives. Cependant, certaines communes comprises dans les zones d'influence mènent des politiques d'équilibre afin de sauvegarder un caractère rural au sein d'une aire urbaine.

### Saint-Loubès, un pôle de centralité

Saint-Loubès constitue un **pôle de services** du fait de la présence d'un très grand nombre de commerces de proximité et de services à la population (banques, club d'entreprises, MDSI,...) ainsi que de La Coupole qui est la plus grande salle de spectacle utilisée par la CUB.

### Créon, un pôle de centralité et d'attraction locale

Créon est, quant à elle, définie comme un **pôle d'attraction locale** car son aire d'influence ne dépasse pas les limites du Pays. Elle réunit la totalité des services en lien avec l'insertion et l'accompagnement social avec la présence du RSP, de la MDSI, de la MLHG, du CIAS,... De plus, le nombre de commerces et de services de proximité l'élève à **un niveau de centralité** ; elle possède 42 équipements sur 44, valeur seuil qui définit une grande ville selon les critères Insee. Elle est, de plus, un **pôle d'attraction médicale** pour les différents professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, dentistes). Créon possède de nombreuses structures pour l'enfance et la jeunesse. La commune représente aussi un **pôle associatif, artistique** (par son enseignement) **et culturel** à travers la diversité de ses manifestations destinées à toute la population.

### Cadillac-Béguey, deux communes - un pôle

Cadillac-Béguey forment un **pôle de centralité** avec leurs commerces et services de proximité.

La commune de Cadillac peut être, quant à elle, considérée comme un **pôle d'attraction spécialisé** du fait de la présence de l'hôpital psychiatrique qui possède un rayonnement s'étendant bien au delà du territoire. Elle dispose d'un plus grand nombre de services que ce soit dans le domaine de l'accompagnement social, de l'insertion ou encore

dans l'accueil des enfants de moins de 17 ans. Cadillac représente aussi **un pôle d'attractivité médical** pour tous les types de professionnels de santé.

### Une attractivité locale

Latresne, Langoiran et Targon représentent des **pôles d'attractivité secondaire**. Ces communes attirent les populations voisines sur une distance moyenne de 10 km. Elles peuvent alors bénéficier de **services de niveau intermédiaire** qui sont nécessaires à leurs besoins (professionnels de la santé, supermarché, banque, pharmacie...).

En effet, Latresne possède l'un des plus grand marché du Pays et réunit le plus grand nombre de commerces de la CdC. Elle peut aussi être considérée comme **pôle d'accueil pour enfants** du fait de la forte présence de structures d'accueil et possède, également, des équipements sportifs importants (piscine intercommunale, city-stade, dojo,...).

Langoiran et les communes alentours se caractérisent principalement par leur positionnement dans **l'offre artistique et culturelle** (manifestations culturelles tout au long de l'année) dont l'aire d'attraction dépasse le territoire.

Enfin, Targon a le plus grand rayonnement : 19 communes profitent de ses services car leur faible nombre d'habitants les empêche d'avoir de tels équipements. Par ailleurs, sa salle de spectacle et ses structures d'accueil pour enfants tendent à **dynamiser ce pôle très rural**.

Le Pays est donc découpé en trois entités qui sont intimement liées à la présence de la CUB. Par ailleurs, Langon et Sauveterre-de-Guyenne tendent à rééquilibrer le poids de la zone rurale qui peut alors bénéficier de certains services similaires à ceux offerts sur la CUB (hôpital, administrations,...). Sur le Pays, chacune des entités est représentée par un pôle d'attractivité, ce dernier est suppléé par l'offre de services d'un pôle d'attractivité secondaire. La zone rurale fait office d'exception car, seule, le pôle Cadillac-Béguey est présent. Cependant, la proximité de Langon équilibre cette absence.

## II. L'organisation des flux de populations sur le Pays



Carte 51 : Organisation des flux de population sur le PCE2M

Cette carte symbolise les flux de population entre le Pays CE2M et les territoires voisins.

### Des migrations pendulaires sur le Pays

Du point de vue des actifs, **80 %** des habitants du Pays travaillent hors de leur commune de résidence (Insee, 2006). Une grande partie des personnes partent travailler sur Bordeaux et un certain nombre qui vivent dans le sud du Pays, sont employés à Langon. Par ailleurs, **un mouvement inverse** existe ; les entreprises au nord-ouest du Pays emploient des

habitants de la CUB (CdC des Coteaux bordelais). Il en est de même pour l'hôpital de Cadillac qui a plus des trois-quarts de ses employés qui résident dans l'agglomération bordelaise. Cependant, ce flux d'actifs ne profite pas à la commune car l'hôpital ne verse aucune taxe professionnelle.

#### Des services en adéquation avec la population ?

Concernant les services, la population du Pays se rend, la plupart du temps, sur la CUB afin de bénéficier d'une plus grande diversité d'offre. Cette diversité profite d'autant plus aux communes frontalières de l'agglomération bordelaise, de part leur proximité géographique et temporelle. Cette mise à disposition, fort intéressante pour celles-ci, les amène à ne plus réfléchir ou développer certains projets de services.

Cette prise de position n'influe pas directement sur le mode de vie des habitants de ces communes mais porte atteinte à ceux qui vivent plus loin, en zone périurbaine. Le poids démographique plus faible de ces communes rend les coûts de construction et de fonctionnement de gros équipements sportifs, par exemple, difficile à assumer. Par conséquent, les populations de ces zones éloignées sont contraintes à passer plus de temps dans les transports pour accéder au même niveau de service que la zone urbaine. A cela s'ajoute l'absence de centres hospitaliers de prise en charge en soins de courte durée qui accentue les déplacements sur le CE2M vers la CUB ou Langon.

Cependant, Créon, en tant que **pôle de centralité**, maintient des flux internes au Pays en regroupant un panel et une qualité de services équivalents à ceux de l'aire urbaine. Les pôles d'attractivité secondaires (Langoiran, Targon, Latresne) entretiennent, quant à eux, un **dynamisme local** avec leurs communes voisines.

La réalité des flux parcourant le territoire du Cœur Entre-deux-Mers indique que certaines zones du Pays n'offrent pas encore, à ce jour, un panel de services en adéquation avec les besoins de sa population. La mobilité devient, par conséquent, un enjeu majeur pour le Pays.

Cependant, le développement de la commune de Créon pourrait venir bousculer cette organisation territoriale. En effet, sa position géographique, sa qualité de services et sa vocation à devenir un "carrefour" du Haut débit lui permettront de maintenir les flux au sein du territoire et ainsi d'éviter la fuite des populations vers les grandes agglomérations.

## Conclusion

Les services à la population répondent aux besoins quotidiens des habitants et sont indispensables à leur bien-être. La qualité de vie des citoyens dépend de ces services, qui sont essentiels à un développement économique durable et à une cohésion sociale.

Les principes directeurs régissant les services publics doivent être le maintien de la meilleure qualité possible, de la continuité et la sécurité, l'égalité d'accès, une tarification abordable, la transparence et des emplois de haute qualité.

Le Pays CE2M présente des caractéristiques bien distinctes entre le nord-ouest et le sud-est. En effet, une forte urbanisation et la dominance du secteur tertiaire symbolisent le nord ; le sud se définit par la prépondérance du secteur viticole et d'une forte ruralité. Cependant, certaines problématiques sont communes sur l'ensemble du territoire, telles que l'accroissement et le vieillissement de la population.

Pour répondre aux attentes de la population, le Pays doit maintenir un niveau satisfaisant d'offre de services et renforcer l'attractivité du territoire afin d'assurer sa cohésion interne. L'analyse du territoire a alors permis d'évaluer l'organisation du Pays en termes de services et de souligner ses points forts et ses dysfonctionnements sur chaque thématique. Des atouts et faiblesses, mis en évidence dans chaque chantier prioritaire, sont parfois communs aux différentes thématiques (inégal accès aux services, vétusté des équipements, volonté des élus...).

Même si de nombreux services à la population sont déjà présents sur le territoire, des lacunes existent. En effet, certains équipements et services sont absents (piscine, CLIC, lycée, Pôle Emploi...). De plus, une réorganisation de l'existant peut être nécessaire pour optimiser au maximum l'efficacité de ces services.

Cette analyse a aussi permis de dégager les opportunités et les menaces pesant sur le Pays CE2M. Celles-ci vont permettre de conforter les tendances du territoire et faciliter la réalisation des préconisations, qui sont développées dans la phase 2 «Propositions ».



## Glossaire

ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
AOT	Autorité Organisatrice de Transport
APA	Aide Personnalité d'Autonomie
APCE	Agence Pour la Création d'Entreprises
APS	Accueils Périscolaires
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BAFD	Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
BASE	Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative
BIJ	Bureau Information Jeunesse
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre du Commercer et de l'Industrie
CdC	Communauté de Commune
Centre IMC	Centre d'Infirmitté Moteur Cérébrale
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIJA	Centre Information Jeunesse Aquitaine
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
COLCA	Complément Optionnel de Libre Choix d'Activité
CPAM	Caisse Primaire d'Allocation Familiale
CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
CRIJ	Conseil Régional Information Jeunesse
CUB	Communauté urbaine de Bordeaux
CUI	Contrat Unique d'Insertion
DAB	Distributeur Automatique de Billet
DDASS	Direction Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes
EMS	Ecole Multisports
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
FESP	Fédération des Entreprises de Services à la Personnes
IMP	Institut Médico-Pédagogique
IMPro	Institut Médico-Professionnel
Insee	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IRTS	Instituts Régionaux du Travail Social
ITEP	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDSI	Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion
MFR	Maison Familiale Rurale
MRS	Mission Régionale de la Santé
MSA	Mutuelle Sociale Agricole
OSPE/OAPE	Offre de Service/d'Accueil Petite Enfance
PAJ	Point Accueil Jeunes
PAJE	Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
Pays CE2M	Pays Cœur Entre-deux-Mers
PDE	Plan Déplacement Entreprise
PIJ	Point Information Jeunesse
PLAJ	Point Loisirs Accueil Jeunes
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PRJ	Point Rencontre Jeunes
PSU	Prestation de Service Unique
RAM	Relais Assistantes Maternelles
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RPA	Résidence pour Personnes Agées
RPI	Regroupement Pédagogique Intercommunal
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAMAH	Service d'Accompagnement MédicoSocial pour Adultes Handicapées
SASS	Service d'Accompagnement Social aux Soins
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESP	Syndicat des Entreprises de Services à la Personne
SESSAD	Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile
SSAD	Service de Soins et d'Aide à Domicile
TPE	Très Petite Entreprise
URCAM	Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie
URML	Union Régionale des Médecins Libéraux
URSSAF	Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

# Bibliographie

## Diagnostics :

- Savarit Muriel, Mise à jour du diagnostic de territoire, Rapport de stage, 2006-2007, 59 pages
- IFAID Pays CE2M, Diagnostic local de territoire sur les Services à la Personne – CdC du secteur de Saint-Loubès, 2006-2007, 106 pages
- IFAID Pays CE2M, Les services à la personne en Créonnais – Diagnostic local de territoire, Décembre 2006, 84 pages
- IFAID Pays CE2M, Diagnostic local de territoire – les services à la personne dans le vallon de l'Artolie, Décembre 2006, 61 pages
- IFAID Pays CE2M, Diagnostic local de territoire – les services à la personne dans la CdC des Coteaux bordelais, Décembre 2006, 62 pages
- IFAID Pays CE2M, Diagnostic local de territoire – les services à la personne dans la CdC des Coteaux de Garonne et du Canton de Targon, Décembre 2006, 30 pages
- Deloume Guillaume, Diagnostic sur les déplacements sur le Pays CE2M, 2009, 58 pages
- Conseil Régional d'Aquitaine, AEC, Diagnostic de l'Aquitaine Numérique, 2009, 44 pages
- Lasvaux Agathe, Etude sur les déplacements en Pays Cœur Entre-deux-Mers, Phase 2 Proposition d'Orientation et d'Action, Juin 2010, 160 pages
- A 'Urba, Sys au, Document support au débat des territoires pour la construction du projet de SCoT, avril 2010, 54 pages
- Pays CE2M – Camille Dupeyron, Diagnostic territorial – politiques jeunesse et développement local, 2008, 73 pages
- IDATE, Baudouin P., Etude de faisabilité pour la création d'un pôle de ressources numériques du Pays Cœur Entre-deux-Mers, décembre 2009, 79 pages
- Conseil Générale de la Gironde, Oxalis, Consul 'TIC, Diagnostic territorial des Services d'Accès Publics à Internet, juin 2009, 65 pages
- Insee, Portrait de Territoire du Pays Cœur Entre-deux-Mers, 2010, 38 pages

## Guide :

- APFP Association Pour la Fondation des Pays, Guide - Repères méthodologiques : Le projet partagé de santé, d'action sociale et médico-sociale des territoires de développement, août 2007, 288 pages
- APFP Association Pour la Fondation des Pays, Guide - Repères méthodologiques : Le projet partagé de santé, d'action sociale et médico-sociale des territoires de

développement 2ème édition, août 2007, 288 pages

- Réseau rural en Aquitaine, Maintien et création d'actions en milieu rural – Guide pour l'action 2009, 42 pages
- Réseau rural en Aquitaine, Accueil des nouvelles populations et services en milieu rural – Guide pour l'action 2009, 35 pages
- Caisse des Dépôts et Consignations, Fiches pédagogique – Les Pays, février 2004, 120 pages
- Conseil Régional d'Aquitaine, "Santé et territoires" en Aquitaine, Comment éviter la désertification médicale?, 55 pages

### **Schémas et règlements départementaux, régionaux et nationaux:**

- Conseil Général de la Gironde, Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale des personnes adultes handicapées, 2007-2011, 320 pages
- Conseil Général de la Gironde, ORSA, Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale – Volet personnes âgées, 2009-2011, 143 pages
- Conseil Général de la Gironde, Règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes adultes handicapées, Livre I (17 pages), Livre II (51 pages), Livre III (55 pages), Edition 2009
- Conseil Général de Gironde, 2008, Plan départemental de la lecture publique 2005-2015, 37 pages
- Emergence Sud, 2008, Schéma d'organisation du réseau de lecture publique de la CdC du Secteur de St Loubès, 60 pages
- Emergence Sud, Schéma départemental-Phase I Etat des lieux Théâtre, octobre 2006, 46 pages
- Emergence Sud, Schéma départemental-Phase I Etat des lieux Danse, octobre 2006, 46 pages
- Emergence Sud, Schéma départemental-Phase I Etat des lieux Musique, juin 2006, 68 pages
- ORSA, Conseil Régional d'Aquitaine, Santé dans les Pays d'Aquitaine – Cœur Entre-deux-Mers, février 2010, 70 pages
- Conseil Régional d'Aquitaine, Règlement d'intervention relatif à la politique contractuelle de développement territorial – politique des Pays, 2006, 66p.
- Ministère de la santé et des sports, Le plan Alzheimer et les maladies apparentées, 2008-2012, 2009, 86 pages
- URCAM, Evaluation des besoins de soins en région Aquitaine, Contribution à une première approche de la définition d'une échelle de besoins au niveau cantonal, 2005, 27 pages
- URCAM, Programme de la Mission Régionale de la Santé, 2008, 52 pages
- L'Observatoire Girondin Interinstitutionnel de l'Accueil de la Petite Enfance (Ogiape), Schéma départemental de l'accueil du jeune enfant 2007/2010, p 17-43-82-83

- Cahier des charges d'un Bureau information jeunesse (BIJ), 15 mai 2007
- ARCEP, La couverture en téléphonie mobile en France – Bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la couverture 2G - synthèse, 2009, 12 pages
- Conseil Général de la Gironde, Programme départemental d'insertion 2007-2013, 2006, 23 pages

#### **Dossiers fournis par le Pays :**

- Dossier "Action sociale"
- Dossier "Service publics", cahier des charges et exemples de différents schémas de services
- Dossier "Santé "
- Dossier sur l'association "En voiture"
- Dossier "Services"
- Dossier "Jeunes", état des lieux des CdC sur leurs structures petite enfance, enfance et jeunesse (2006, 2008)
- Dossier sur l'AITT
- Dossier CLIC
- Dossier "Transport"

#### **Revues de presse et articles :**

- Revue de presse sur le Pays CE2M, 1er semestre 2007
- Revue de presse sur le Pays CE2M, 2ème semestre 2007
- Revue de presse sur le Pays CE2M, 1er semestre 2008
- Revue de presse sur le Pays CE2M, 2ème semestre 2008
- Revue de presse sur le Pays CE2M, 1er semestre 2009
- Revue de presse sur le Pays CE2M, 2ème semestre 2009
- Agence nationale de service à la personne, Observatoire de l'emploi et de l'activité dans les services à la personne, Tableau de bord, 2009, 8 pages. [en ligne]  
[http://www.servicesalapersonne.gouv.fr/Public/P/ANSP/L%27observatoire/200910\\_Observatoire.pdf](http://www.servicesalapersonne.gouv.fr/Public/P/ANSP/L%27observatoire/200910_Observatoire.pdf)
- CNAR- UNIOPSS, La tarification, fiche pratique de gestion, 2007, 4 pages. [en ligne]  
[http://www.solfia.org/IMG/pdf\\_La\\_tarification\\_-\\_CNAR\\_Social\\_Medico-social\\_et\\_Sante.pdf](http://www.solfia.org/IMG/pdf_La_tarification_-_CNAR_Social_Medico-social_et_Sante.pdf)
- COLVEZ, A., Centre local d'information et de coordination (CLIC), L'implication des généralistes est indispensable, La revue du praticien, Médecine générale, Tome 18, N° 670/671, 2004, 4 pages.
- Département du Gard, CLIC commun aux personnes âgées et personnes handicapées, une expérience à confirmer, 2007, 4 pages
- BOULMIER M., Bien vieillir à domicile : enjeux d'habitat, enjeux de territoire, rapport de missions ministérielles, 2010, 8 pages

- URCAM Franche-Comté, Maison médicale pluridisciplinaire, aide à l'élaboration d'un projet, 2005, 24 pages
- CdC du Créonnais, Le Maga, Gironde Numérique objectif : le haut débit pour tous, Questions à Nicolas Tarbes, 19 novembre 2009, 2 pages

#### **Pays :**

- Pays CE2M, Contrat de Pays, 38 actions
- Pays CE2M, Charte de Développement, 2004, 91 pages
- Pays CE2M, Atlas, 18 pages

#### **Schéma de service à la population :**

- Pays des landes de Gascogne, Schéma territorial de services, Mars 2008, 55 pages
- Pays des rives de Garonne, Nouveaux Territoires Consultants, Schéma de services à la population - Diagnostic, Juillet 2008, 57 pages
- Pays du Haut Entre-deux-Mers, Coho, Schéma de services à la population – Diagnostic stratégique, mai 2009, 53 pages
- Pays Nord Haut-Marnais, Polytech'Tours DA, Services aux publics – diagnostic, 2006, 154 pages
- Pays Nord Haut-Marnais, Polytech'Tours DA, Services aux publics – propositions, 2006, 51 pages
- Pays du Grand Perche, CESA, Les services à la population, avril-juillet 2002, 62 pages
- Pays Sologne Val Sud, Arc Essor, Etude sur les services à la population – Fiches actions, 2006, 36 p

#### **Lois:**

- Loi relative au développement des territoires ruraux, Guide pratique des principales mesures et exemples, juillet 2005, 20 pages
- Lois relatives à l'Aménagement et au Développement Durable du Territoire
- Projet de Réforme des collectivités territoriales, cours de Galeopsis M., maître de conférences à l'Ecole Polytech'Tours
- CIADT du 11 mai 2010

#### **Références Internet:**

- Académie Bordeaux, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de l'Enseignement et de la Recherche, [en ligne]  
<http://recherche-etablissement.ac-bordeaux.fr/>, (consulté le 29 avril 2010)
- Agence nationale de service à la personne, 2009, [en ligne]  
<http://www.servicessalapersonne.gouv.fr/ANSP.cml> (consulté le 30 juin 2010)

- Aïrial, Ministère de la Jeunesse et des Sports, CLSH, [en ligne]  
[http://www.airial.com/images/bin/client\\_9.pdf](http://www.airial.com/images/bin/client_9.pdf), (consulté le 31 mai 2010)
- Annuaire de l'action sociale, Etablissements et services pour adultes handicapés ou âgés, 2009, [en ligne] <http://annuaire.action-sociale.org/> (consulté le 03 mai 2010)
- Annuaire du Grand Age, Services à domicile, 2009, [en ligne]  
<http://annuaire.agevillage.com/> (consulté le 29 avril 2010)
- Annuaire maison de retraite, Maison de retraite en gironde 33, [en ligne]  
[http://www.annuaire-maison-retraite.org/tb86catsort27pg6t272-en\\_gironde\\_-\\_33.html](http://www.annuaire-maison-retraite.org/tb86catsort27pg6t272-en_gironde_-_33.html),  
(consulté le 7 mai 2010)
- Annuaire Sanitaire et social, 2008, SSIAD, [en ligne] <http://www.sanitaire-social.com/>  
(consulté le 29 avril 2010)
- ARCEP, Synthèse du rapport sur la couverture en téléphonie mobile en France, 1<sup>er</sup> janvier 2009 [en ligne] [http://www.arcep.fr/uploads/tx\\_gspublication/synthese-bilan-couv2G-aout09.pdf](http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/synthese-bilan-couv2G-aout09.pdf) (consulté le 29 juin 2010)
- Association pour le Développement des Services de Soins Infirmiers A Domicile, 2009, [en ligne] <http://www.adssid.fr/-Presentation-.html> (consulté le 29 juin 2010)
- Atelier Aménagement Numérique des Territoires, le point sur... L'ADSL, 04/12/2006, [en ligne] [http://www.ant.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id\\_article=8](http://www.ant.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=8), (consulté le 21 juin 2010)
- Atelier Aménagement Numérique des Territoires, le point sur...le dégroupage, 04/12/2006, [en ligne] [http://www.ant.equipement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=14](http://www.ant.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=14),  
(consulté le 21 juin 2010)
- Bretton Laure, La France, championne européenne de la natalité, 2/01/2009, [en ligne] <http://www.lepoint.fr/actualites/2009-01-02/la-france-championne-europeenne-de-la-natalite/1037/0/303809>, (consulté le 29 mai 2010)
- Bruno C., Tout savoir sur l'ADSL, l'ADSL 2+ et le Ré-ADSL, 2/11/2004, [en ligne] <http://www.generation-nt.com/imprimer/tout-savoir-sur-l-adsl-l-adsl2-et-le-re-adsl-article-24739-1.html>, (consulté le 21 juin 2010)
- CdC du Canton de Targon, Enfance et Jeunesse [en ligne] <http://www.coeurentre2mers.com/spip.php?rubrique95>, (consulté le 11 mai 2010)
- CdC du Créonnais, Enfance-jeunesse, [en ligne], <http://www.cc-creonnais.fr/y-vivre/enfance-jeunesse/>, (consulté le 23 avril)
- CdC des Coteaux de Garonne, Enfance/Jeunesse [en ligne] <http://www.cdc-coteauxdegaronne.fr/> (consulté le 18 mai 2010)
- CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers, Enfance & Jeunesse [en ligne] <http://www.cdc-portesentredeuxmers.fr/fr/enfance-et-jeunesse/carte-plus-badge-entre-deux-mers.html>,  
(consulté le 14 mai)
- CdC du Vallon de l'Artolie, Grandir en Artolie [en ligne] <http://www.cc-artolie.fr/jeunesse.php?idrub=5&idsrub=9>, (consulté le 7 mai 2010)
- CODERPA Gironde, Quel type d'établissement ?, 2008, [en ligne] <http://www.liste-d-attente-maison-de-retraite-33.com/>, (consulté le 6 mai 2010)

- Conseil Général du Gironde, La BDP, [en ligne] [http://www.cg33.fr/cg33/jcms/c\\_9356/la-bibliotheque-departementale-de-pret](http://www.cg33.fr/cg33/jcms/c_9356/la-bibliotheque-departementale-de-pret), (consulté le 28 avril, le 20 Mai, le 2 juillet)
- Conseil Général de Gironde, Handicap : Le Fonds de Garantie finance la première maison familiale en France d'accueil de patients cérébraux lésés en état paucirelationnel, 2010, [en ligne] [http://www.jeunesse.gironde.fr/cg33/upload/docs/application/PDF/2010-01/cp\\_inauguration\\_de\\_latresne82.pdf](http://www.jeunesse.gironde.fr/cg33/upload/docs/application/PDF/2010-01/cp_inauguration_de_latresne82.pdf), (consulté le 6 juillet 2010)
- Compte rendu d'information sur les CIAS, 6 mars 2010 [en ligne] <http://www.unccas.org/91/doc/CR-reunion-6-mars.pdf> (consulté le 4 juillet 2010)
- Coworking Initiative [en ligne] <http://coworkinginitiatives.com/> (consulté le 3 juillet 2010)
- DDASS de l'Orne, 2004, CLIC, [en ligne], [http://basse-normandie.sante.gouv.fr/dep3/actions/clic\\_01.htm](http://basse-normandie.sante.gouv.fr/dep3/actions/clic_01.htm) (consulté le 28 juin 2010)
- Défolias H.Cadre institutionnel, La LOADDT [en ligne] [http://www.formater.com/ressources/telechargement/politique/P4\\_loi\\_loaddt.pdf](http://www.formater.com/ressources/telechargement/politique/P4_loi_loaddt.pdf) (consulté le 27 juin 2010)
- Fenestre Rodolphe, Centre de Formation de Latresne, [en ligne] <http://www.lp-flora-tristan.net/> (consulté le 11 juin 2010)
- Gironde handicap, Etablissement en Gironde, 2010, [en ligne] <http://www.gironde-handicap.fr/etablisements.html>, (consulté le 25 avril 2010)
- Gironde numérique, 31/05/2010, [en ligne] <http://www.girondenumerique.fr/>, (consulté le 21 juin 2010)
- GRATH, Portail de l'accueil temporaire et des relais aux aidants, 2010, [en ligne] <http://www.accueil-temporaire.com>, (consulté le 6 mai 2010)
- Hospitalier.net, SSAID, [en ligne] <http://www.etablisements.hospitalier.net/> (consulté le 29 avril 2010)
- IDDAC, [en ligne] <http://www.iddac.net/>, (consulté le 15 Mai, le 22 Juin et le 1<sup>er</sup> Juillet)
- JUILHARD Jean-Marc, Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales sur l'accueil des jeunes enfants en milieu rural, 08/07/2009, [en ligne] [www.senat.fr/rap/r08-545/r08-5451.pdf](http://www.senat.fr/rap/r08-545/r08-5451.pdf), (consulté le 30 juin 2010)
- La rédaction France 5, Les métiers de la Petite Enfance, 08/06/2010, [en ligne] <http://emploi.france5.fr/emploi/metiers/sante-social-education/10326807-fr.php>, (consulté le 3 juin 2010)
- Maisons Familiales Rurales, [en ligne] <http://www.mfr.asso.fr/> (consulté le 11 juin)
- Maison de services publics [en ligne] [www.reseau-ipam.org/IMG/doc/les\\_maisons\\_de\\_sp.doc](http://www.reseau-ipam.org/IMG/doc/les_maisons_de_sp.doc) (consulté le 26 juin 2010)
- Ministère de la santé et des solidarités, Centre Local d'Information et de Coordination, Statistiques, [en ligne], <http://clic-info.personnes-agees.gouv.fr/clic/statistiques/construireStatistiques.do> (consulté le 29 juin 2010)

- Mairie de Beychac-et-Caillau, Enfance et jeunesse, [en ligne]  
<http://www.mairie-beychac-cailleau.fr/enfance/ecole.html>, (consulté le 31 mai 2010)
- Mairie de Chalon sur Saône, L'expérience du bibliobus, [en ligne]  
[www.chalon.fr/site/Le\\_bibliobus-188.html](http://www.chalon.fr/site/Le_bibliobus-188.html), (consulté le 30 Juin)
- Mairie d'Isère, Centre de loisirs, 19/09/06, [en ligne]  
[http://www.maires-isere.fr/Dossiers\\_juridiques/](http://www.maires-isere.fr/Dossiers_juridiques/) (consulté le 31 mai 2010)
- Mairie de Saint-Loubès, Enfance/jeunesse, [en ligne] <http://www.saint-loubes.fr/> ,  
(consulté le 27 mai 2010)
- Ministère de l'Education Nationale, Ecole numérique rurale, 31/03/2009, [en ligne]  
<http://www.educnet.education.fr/primaire/ecole-numerique-rurale>, (consulté le 10 juin 2010)
- Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique, le Plan métiers de la Petite Enfance, 22 avril 2010, [en ligne],  
<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces,770/famille,774/dossiers,725/accueil-du-jeune-enfant,1793/les-plans-metiers-de-la-petite,1790/le-plan-metiers-de-la-petite,11718.html>, (consulté le 29 mai 2010)
- Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique, Rapport Tabarot, 24/07/2008, [en ligne], <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,95/accueil-de-la-petite-enfance,8394.html>, (consulté le 30 mai)
- Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique, L'accueil de la Petite Enfance, 29/05/2007, p 6-7-8-13-42-45, [en ligne]  
<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/documentation-publications,49/guides-pratiques-chartes,1348/famille,1689/l-accueil-de-la-petite-enfance,5507.html>, (consulté le 29 mai 2010)
- Mission Locale des Deux Rives [en ligne] <http://ml2r.com/ml2r/index.php> (consulté les 13 et 25 mai 2010)
- Mission Locale des Hauts de Garonne [en ligne] <http://www.lamissionlocale.com/> (consulté les 13 et 28 mai 2010)
- Mission plan Alzheimer, 44 mesures, 2010, [en ligne]  
<http://www.plan-alzheimer.gouv.fr/mesures/mesures-6.html> (consulté le 28 mai 2010)
- Novaccess web, Centre Information Jeunesse Aquitaine, [en ligne]  
[http://www.info-jeune.net/informer\\_aquitaine.php](http://www.info-jeune.net/informer_aquitaine.php), (consulté le 10 juin 2010)
- Rambaud Aude, Du "Bébé-bus" à la structure permanente, 16/02/2010 [en ligne]  
[www.localtis.fr/](http://www.localtis.fr/) (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2010)
- Réseau des écoles de musique de l'Entre-deux-Mers, [en ligne]  
<http://www.me2m.org/>, (consulté le 20 Juin)
- Santrot Florence, Crèche interentreprises : pourquoi pas vous ?, 25/01/2006, [en ligne]  
<http://www.journaldunet.com/management/0601/0601119creche-interentreprise.shtml>, (consulté le 28 juin 2010)

- Scènes d'été en Gironde, [en ligne] <http://www.sndt.gironde.fr/>, (consulté le 5 Juin et le 27 juin)
- Sénat, Les Pays dans la réforme des collectivités territoriales (article 25) – Première lecture devant Sénat, 4 février 2010 [en ligne] <http://www.unadel.asso.fr/download/down/DebatsSenatsurPays.pdf> (consulté le 27 juin 2010)
- SOLFIA, 2007, Vos partenaires en région aquitaine, [en ligne] <http://www.solfia.org/> (consulté le 29 juin 2010)
- Transport en commun en site propre à Bordeaux, [en ligne] <http://concertations.lacub.fr/spip.php?article16>, (consulté le 28 Juin)
- Varin Jean-Luc, On trouve tout à la maison des services du Pays de Murat, 25 novembre 2008 [en ligne] <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCExperience/Experience&cid=1245645202391> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2010)

Site de l'Inspection Académique de la Gironde : [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr)

Site de l'Administration en ligne : [www.adele.service-public.fr](http://www.adele.service-public.fr)

Site du Pôle Emploi : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Site de la Caisse d'Allocations Familiales : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Site du Pays *Cœur Entre-deux-Mers* : [www.coeurentre2mers.com](http://www.coeurentre2mers.com)

Site du Conseil Régional d'Aquitaine: [www.aquitaine.fr](http://www.aquitaine.fr)

Site du Conseil Général de la Gironde: [www.cg33.fr](http://www.cg33.fr)

Site de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Site de la Mutualité Sociale Agricole : [www.msa.fr](http://www.msa.fr)

Site du Ministère de la Santé : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Site de la Préfecture de la Gironde : [www.aquitaine.pref.gouv.fr](http://www.aquitaine.pref.gouv.fr)

Site de la Communauté de Commune des Portes de l'Entre-deux-Mers: [www.cdc-portesentredeuxmers.fr](http://www.cdc-portesentredeuxmers.fr)

Site de la Communauté de Commune du Créonnais: [www.cc-creonnais.fr](http://www.cc-creonnais.fr)

Site de la Communauté de Commune du Vallon de l'Artolie: [www.cc-artolie.fr](http://www.cc-artolie.fr)

Site de la Communauté de Commune des Coteaux de Garonne: [www.cdc-coteauxdegaronne.fr](http://www.cdc-coteauxdegaronne.fr)

Site des Pages Jaunes : [www.pagesjaunes.fr](http://www.pagesjaunes.fr)

Site des mairies du Pays : [www.mairie-beychac-cailleau.fr/](http://www.mairie-beychac-cailleau.fr/); [www.montussan.fr/](http://www.montussan.fr/) ; [www.mairie-ste-eulalie.fr/](http://www.mairie-ste-eulalie.fr/) ; [www.saint-loubes.fr/](http://www.saint-loubes.fr/) ; [www.saintsulpiceetcameyrac.fr/](http://www.saintsulpiceetcameyrac.fr/) ; [www.yvrac.com/](http://www.yvrac.com/) ; [www.salleboeuf.fr/](http://www.salleboeuf.fr/) ; [www.pompignac.fr/](http://www.pompignac.fr/) ; [www.tresses.org/](http://www.tresses.org/) ; [www.fargues-saint-hilaire.fr/](http://www.fargues-saint-hilaire.fr/); [mairie.carignandebdx.free.fr/](http://mairie.carignandebdx.free.fr/) ; [www.mairiedecenac33.com/](http://www.mairiedecenac33.com/); [www.camblanes-et-meynac.fr/](http://www.camblanes-et-meynac.fr/) ; [www.quinsac33.com/](http://www.quinsac33.com/); [www.baurech.fr/](http://www.baurech.fr/); [www.langoiran.fr/z/index.php](http://www.langoiran.fr/z/index.php) ; [www.lestiac.com/](http://www.lestiac.com/) ; [www.mairie-paillet.fr/](http://www.mairie-paillet.fr/); [www.rions.fr/](http://www.rions.fr/) ; [www.sainte-croix-du-mont.fr/](http://www.sainte-croix-du-mont.fr/); [www.mairiedecadillac.fr/](http://www.mairiedecadillac.fr/) ; [www.mairie-targon.com/](http://www.mairie-targon.com/) ; [www.saintpierredebat.com/](http://www.saintpierredebat.com/); [www.mairie-creon.fr/](http://www.mairie-creon.fr/) ; [www.croignon.fr/](http://www.croignon.fr/) ;

[www.mairie.haux33.fr/](http://www.mairie.haux33.fr/) ; [www.lasauvemajeure.com/](http://www.lasauvemajeure.com/); [www.mairie-sadirac.fr/](http://www.mairie-sadirac.fr/) ; [www.mairie-genes-de-lombaud.com/](http://www.mairie-genes-de-lombaud.com/); [www.mairie-saintleon.fr/](http://www.mairie-saintleon.fr/); [www.annuaire-mairie.fr/](http://www.annuaire-mairie.fr/)

Site des banques : <http://www.caisse-epargne.fr/>; <https://www.secure.bnpparibas.net/>;  
<https://www.banque-courtois.fr/> ; <http://www.credit-agricole.fr/> ;  
<http://www.banquepopulaire.fr/>; <https://www.creditmutuel.fr/>; <https://www.lcl.fr/> ;  
<https://www.cic.fr/fr/> ; <http://www.ccsso.fr/>; <http://www.societegenerale.fr/> ;  
<http://monbureaudepote.laposte.fr/>

# Table des matières

Remerciements .....	2
Sommaire .....	3
Introduction .....	5
Méthodologie .....	6
Partie 1 : Présentation du Pays Cœur Entre-deux-Mers .....	8
I. Présentation générale du Pays .....	9
1. Une population en augmentation constante .....	10
2. La prépondérance du secteur viticole .....	12
a. Le secteur agricole .....	12
b. Le secteur industriel et la construction .....	13
c. Le secteur tertiaire.....	13
3. La problématique de l'emploi .....	13
4. Les entités territoriales.....	15
II. Distinction entre services publics et services aux publics.....	16
III. La politique de l'Etat en matière de services et la Réforme des collectivités territoriales .....	17
1. L'Etat et la politique en matière de services .....	17
a. Les Lois d'Orientation relatives à l'Aménagement et au Développement (Durable) du Territoire (LOAD(D)T) et ses apports .....	17
b. Les orientations des CIADT .....	18
c. La Loi relative au développement des territoires ruraux de février 2005 .....	18
a) Le maintien des services publics de proximité.....	18
b) La réorganisation des services publics .....	19
2. La réforme des collectivités territoriales .....	19
3. Le rôle des Pays dans l'organisation des services.....	21
Partie 2: Analyse des services à la population .....	22
Chantier prioritaire 1 : Naître, grandir et s'épanouir .....	23
Sous-thème 1 : Petite enfance, Enfance, Jeunesse .....	23
I. L'accueil de la petite enfance.....	23
1. La situation sur le plan national.....	23

a.	La politique familiale .....	23
b.	Le niveau de l'offre aujourd'hui .....	24
2.	Les différents modes d'accueil .....	24
a.	Les assistantes maternelles agréées.....	25
b.	Les établissements d'accueil collectif.....	25
c.	Les crèches parentales.....	25
d.	Les services d'accueil familial (crèches familiales). .....	25
e.	Les gardes d'enfants à domiciles. ....	25
f.	Les jardins d'enfants. ....	26
3.	Les normes d'accueil en vigueur et l'encadrement .....	26
4.	La situation au niveau du Pays .....	27
5.	L'accueil de l'enfance. ....	34
6.	Les accueils de loisirs sans hébergement .....	36
a.	Définition et normes d'encadrement.....	36
b.	Les caractéristiques des ALSH sur le territoire .....	37
7.	Les accueils périscolaires (APS) .....	40
8.	Les activités périscolaires .....	42
II.	L'accueil de la jeunesse.....	46
1.	Volet animation .....	48
a.	Les structures du Pays.....	48
b.	Une politique jeunesse en pleine restructuration .....	50
2.	Volet formation, insertion.....	51
a.	Les structures du territoire .....	51
b.	Perspectives.....	53
	Sous-thème 2 : Sport, Culture, Loisirs et Vie associative .....	56
I.	L'animation culturelle .....	56
1.	La lecture publique .....	56
a.	Le rôle des Bibliothèques Départementales de Prêt .....	56
b.	La classification des lieux de lecture publique .....	57
c.	Une répartition inégale.....	59
d.	Le lectorat .....	61
e.	Les manifestations autour du livre .....	62

f.	Les Etablissements Publics Numériques au sein des bibliothèques .....	62
2.	Les cinémas .....	64
3.	Les musées et les collections locales .....	65
a.	Les musées .....	66
b.	L'implication dans l'animation locale .....	66
4.	Des salles polyvalentes et des salles de spectacles .....	67
a.	Les salles polyvalentes.....	68
b.	Les salles polyvalentes à dominante culturelle .....	68
c.	Les salles culturelles ou salles de spectacles .....	69
d.	Le centre socio-culturel de la Cabane à Projets à Créon.....	69
e.	Les sites privés ou spécifiques .....	69
5.	Les pratiques culturelles .....	71
a.	Le théâtre .....	71
b.	La musique.....	72
c.	La danse .....	73
d.	La peinture et la sculpture.....	73
e.	Le cirque .....	73
f.	Création culturelle et artistique .....	74
6.	Les manifestations culturelles .....	74
II.	Les sports et les loisirs .....	77
1.	Les équipements sportifs et de loisirs.....	77
a.	Un mauvais maillage en équipements non couverts .....	77
b.	Des équipements diversifiés.....	78
c.	Un manque d'équipements sportifs couverts .....	79
2.	L'animation extérieure .....	80
a.	Les circuits pédestres et VTT.....	81
b.	Les parcours de santé .....	82
c.	Les loisirs équestres .....	82
d.	La pratique du golf.....	82
e.	Automobile .....	83
	Chantier prioritaire 2 : Accompagner, soutenir et guider.....	84
I.	Accompagner et guider les actifs dans leurs parcours professionnels .....	84

1.	La population.....	84
a.	Les demandeurs d'emploi.....	84
b.	La qualification.....	86
2.	Un accompagnement des demandeurs d'emploi inégal sur le territoire.....	86
a.	Le Pôle Emploi.....	86
b.	Les Missions Locales.....	88
c.	Les Antennes Gironnines d'Insertion (AGI).....	90
d.	Le Relais de Services Publics (RSP).....	91
3.	Les structures liées à la formation des adultes.....	93
4.	Une présence de structures et d'associations d'aide aux entreprises.....	94
II.	Soutenir et accompagner les personnes en difficulté.....	97
1.	Les principaux services sociaux administratifs.....	97
a.	La Sécurité Sociale.....	97
a)	La Mutualité Sociale Agricole (MSA).....	97
b)	La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).....	98
b.	La Caisse d'Allocations Familiales (CAF).....	98
c.	Les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI).....	99
d.	L'action sociale dans les communes et les CdC.....	100
a)	Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).....	100
b)	Le Point Info Famille (PIF).....	101
2.	Les associations d'insertion par l'emploi.....	101
a.	L'Association d'Education Spécialisée Tresses Yvrac.....	101
b.	L'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne.....	102
	Chantier prioritaire 3 : Consommer et vivre localement.....	105
I.	Les services publics de proximité.....	105
1.	Accessibilité aux services des Mairies du Pays.....	105
2.	Services financiers : Banques, Trésor Public.....	107
3.	Accès aux services postaux.....	109
II.	Les commerces de proximité.....	111
1.	Contexte.....	111
2.	Les marchés.....	113
3.	Niveau d'équipement commerciaux et de services des communes du Pays.....	114

a.	Méthodologie .....	114
b.	Analyse .....	116
	Chantier prioritaire 4 : Accéder aux soins et se faire aider au quotidien .....	118
I.	Le dispositif sanitaire .....	118
1.	Les médecins généralistes .....	119
a.	Localisation des médecins .....	119
b.	Pôle d'attractivité médical .....	120
c.	Démographie de ces praticiens .....	121
2.	Les infirmiers libéraux.....	122
3.	L'offre de soins en premier recours.....	125
4.	Les dentistes .....	127
5.	Les kinésithérapeutes.....	129
6.	Les autres professionnels de santé.....	131
7.	Les ambulances et les services hospitaliers.....	131
II.	Le dispositif médico-social .....	132
1.	Les établissements d'accueil pour les personnes âgées.....	132
a.	Evolution démographique de la population de plus de 65 ans.....	132
b.	L'accueil des personnes âgées .....	135
a)	Les établissements d'accueils.....	135
b)	La capacité d'accueil des personnes âgées sur le Pays .....	137
c)	L'hébergement permanent dans les établissements .....	138
d)	L'accueil temporaire dans les établissements .....	140
e)	L'accueil familial .....	141
c.	L'accès aux soins des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer .....	142
d.	Les Centres Locaux d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC). 143	
2.	Les établissements d'accueil pour les personnes handicapées .....	144
a.	Les établissements pour enfants et adolescents .....	145
b.	Etablissements pour adultes .....	147
a)	Les personnes de moins de 60 ans .....	147
b)	Les personnes handicapées vieillissantes.....	148
3.	Services de maintien à domicile .....	149
a.	Service de portage de repas (annexe 4).....	150

b.	Service d'aide ménagère (annexe 5) .....	152
c.	Les services d'aide et d'accompagnement à domicile .....	153
	Chantier prioritaire 5 : Se déplacer, communiquer .....	156
	Sous-thème 1 : Transports et mobilité.....	156
I.	Transport .....	156
1.	Proportion de services pour le maintien à domicile par commune Les pratiques de déplacement .....	156
a.	Déplacements Domicile - Travail .....	156
b.	Autres déplacements .....	159
2.	Le réseau viaire.....	160
a.	Structure du réseau.....	160
b.	Trafic.....	161
c.	Le réseau de transport en commun : Trans'Gironde .....	162
d.	Le réseau scolaire.....	165
3.	Des problématiques intercommunales de transport variées et spécifiques.....	166
a.	Situation générale : saturation automobile sur les voiries des CdC.....	166
b.	Une intermodalité à organiser .....	167
c.	Le Transport à la demande (TAD) sur le Pays.....	168
d.	Des initiatives locales .....	170
4.	Des réflexions sur l'aide à la mobilité.....	171
a.	Une pratique du covoiturage soutenue.....	171
b.	Le développement des modes de transports doux.....	172
c.	Un TAD en réflexion .....	172
d.	Des PDE pour réduire les flux de circulation .....	173
	Sous-thème 2 : Les TIC.....	174
I.	Le Haut débit.....	174
1.	Situation au niveau du Pays .....	174
2.	Le projet Gironde Numérique.....	175
a.	Objectif : le haut débit pour tous.....	175
b.	Résultats sur quelques communes du Pays .....	176
II.	La Téléphonie mobile.....	177
1.	Contexte national.....	177

2. La situation du Pays.....	178
Partie 3 : Synthèse des dynamiques du Pays.....	180
I. Les influences des pôles d'attractivités sur le Pays .....	181
II. L'organisation des flux de populations sur le Pays .....	184
Conclusion.....	186
Glossaire.....	188
Bibliographie.....	190
Table des matières .....	199
Annexes.....	209
Annexe 1 : Autres titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions de direction et d'animation.....	210
Annexe 2 : Typologie du réseau et desserte (Thème1, Sous-thème 2, II. 1. c.).....	212
Annexe 3 : Lieu et salle classée à dominante culturelle par l'IDDAC (Thème1, Sous-thème 2, II. 4. b.).....	213
Annexe 4 : Service de portage de repas .....	214
Annexe 5 : Service d'aide ménagère.....	217
Annexe 6 : Personnes rencontrées ou contactées lors du stage.....	219

## Table des illustrations

### Cartes

Carte 1 : Le Pays Cœur Entre-deux-Mers (Pays CE2M) .....	9
Carte 2 : Accueil de la petite enfance sur le Pays CE2M.....	29
Carte 3 : L'organisation scolaire pour l'enfance du Pays CE2M .....	34
Carte 4 : L'accueil des 3/11 ans dans les ALSH du Pays CE2M .....	38
Carte 5 : L'accueil périscolaire sur le Pays CE2M .....	41
Carte 6 : Les activités périscolaires sur le Pays CE2M.....	44
Carte 7 : L'organisation scolaire pour la jeunesse du Pays CE2M.....	46
Carte 8 : Les locaux jeunesse du Pays CE2M.....	49
Carte 9 : Les structures d'information jeunesse du Pays CE2M .....	52
Carte 10 : Les équipements culturels de lecture publique sur le Pays CE2M.....	59
Carte 11 : Répartition des EPN sur le Pays CE2M .....	63
Carte 12 : Les équipements d'intérêt culturel et touristique sur le Pays CE2M.....	65
Carte 13 : Les salles polyvalentes et de spectacles sur le Pays CE2M .....	67
Carte 14 : Enseignement artistique sur le Pays CE2M.....	71
Carte 15 : Les équipements sportifs et de loisirs non couverts sur le Pays CE2M .....	77
Carte 16 : Les équipements sportifs et de loisirs couverts sur le Pays CE2M.....	79
Carte 17 : L'animation extérieure sur le Pays CE2M .....	80
Carte 18 : Les organismes de formation et de l'emploi sur le Pays CE2M .....	92
Carte 19 : Localisation des services et des associations de l'action sociale .....	103
Carte 20 : Accès aux services des Mairies du Pays CE2M.....	106
Carte 21 : Accès aux services financiers sur le Pays CE2M .....	108
Carte 22 : Accès au service postal dans le Pays CE2M .....	110
Carte 23 : Proportion des commerçants ayant plus de 55 ans sur le Pays CE2M en 2010 ...	112
Carte 24 : Les marchés du Pays CE2M.....	113
Carte 25 : Niveau de services des communes du Pays CE2M.....	116
Carte 26 : Proportion de médecins généralistes par commune .....	119
Carte 27 : Localisation des pôles d'attractivité en médecin généraliste .....	121
Carte 28 : Proportion de médecins généralistes ayant plus de 55 ans sur le Pays CE2M, en 2006.....	122
Carte 29 : Proportion d'infirmiers par commune.....	123
Carte 30 : Pôles d'attractivité en infirmiers sur le Pays CE2M .....	124
Carte 31 : Accessibilité des communes à l'offre de premier recours .....	126
Carte 32 : Proportion de dentistes par commune .....	127
Carte 33 : Localisation des pôles d'attractivité de dentistes sur le Pays CE2M.....	128
Carte 34 : Proportion de kinésithérapeutes par commune.....	129
Carte 35 : Localisation des pôles d'attractivité en kinésithérapeutes sur le Pays CE2M .....	130
Carte 36 : Evolution du nombre de personnes âgées sur le Pays CE2M, entre 1999 et 2006	133
Carte 37 : L'indice de vieillissement de la population par CdC en 2006 .....	134
Carte 38 : Localisation des établissements pour personnes âgées sur le Pays CE2M .....	136

Carte 39 : Localisation des établissements pour personnes handicapées adultes et enfants sur le Pays CE2M.....	145
Carte 40 : Organisation du portage de repas et nombre de bénéficiaires par CdC sur le Pays CE2M .....	151
Carte 41 : Proportion de services pour le maintien à domicile par commune .....	154
Carte 42 : Lieu de travail des actifs des CdC du Pays CE2M en 2005 .....	158
Carte 43 : Structures du réseau viaire du Pays CE2M .....	160
Carte 44 : Flux automobile sur le Pays CE2M.....	161
Carte 45 : Réseau 'Trans' Gironde desservant le Pays CE2M.....	163
Carte 46 : Transport scolaire à destination des collèges du Pays CE2M .....	165
Carte 47 : La mobilité actuelle du Pays CE2M (Etude sur les déplacements en Pays CE2M) .....	170
Carte 48 : Couverture ADSL sur le Pays CE2M (IDATE, 2009) .....	174
Carte 49 : Couverture en 3G du Pays CE2M (IDATE, 2009).....	178
Carte 50 : Influences des pôles d'attractivité sur le PCE2M .....	181
Carte 51 : Organisation des flux de population sur le PCE2M .....	184

## **Figures**

Figure 1 : Répartition de la population du Pays par CdC en 2006 (Insee RGP 2006).....	10
Figure 2 : Répartition de la population du Pays par tranches d'âges (Insee RGP 2006).....	11
Figure 3 : Répartition de la population des CdC par tranches d'âges (Insee RGP 2006).....	11
Figure 4 : Répartition par CSP des plus de 15 ans sur le Pays CE2M (Insee RGP 2006) .....	14
Figure 5 : Evolution des naissances sur le Pays CE2M, Conseil Général de la Gironde.....	28
Figure 6 : Piste cyclable Roger Lapébie (Conseil Général) .....	81
Figure 7 : Evolution du nombre de DEFM selon le sexe (Insee RGP 2006, Dares).....	85
Figure 8 : Evolution du nombre de DEFM selon l'âge (Insee RGP 2006, Dares) .....	85
Figure 9 : Lieu de travail des salariés du Pays CE2M (A' Urba - CLAP, 2005).....	156
Figure 10 : Lieu de résidence des actifs venant travailler dans le Pays CE2M (A' Urba - CLAP, 2005) .....	157

## **Tableaux**

Tableau 1 : Récapitulatif des normes en vigueur, Ministère de la Santé et des Solidarités, 2007 .....	26
Tableau 2 : Places d'accueil offertes par les assistantes maternelles, RAM des CdC.....	31
Tableau 3 : Extraction de la base départementale de la BDP de la Gironde en 2008 .....	57
Tableau 4 : Lectorat sur le Pays CE2M (BDP Gironde 2007) .....	61
Tableau 5 : Une sélection des manifestations culturelles sur le PCE2M .....	75
Tableau 6 : Part des titulaires de diplôme en % (Insee RGP 2006) .....	86

Tableau 7 : Capacités autorisées et installées en hébergement pour personnes âgées sur le Pays CE2M (Conseil Général, 2010) .....	137
Tableau 8 : Accueil en hébergement complet selon la CdC et le type d'établissement (Source : Enquêtes téléphoniques).....	138
Tableau 9 : Taux d'équipement selon la CdC (Source : Enquêtes téléphonique & Insee 2006) .....	140
Tableau 10 : Capacité d'accueil temporaire et d'accueil de jour selon la CdC et le type d'établissement (Source : Enquêtes téléphoniques) .....	141
Tableau 11 : Localisation des accueillants familiaux sur le Pays CE2M (Source : Conseil Général,2010).....	141
Tableau 12 : Localisation des établissements avec un accueil consacré aux personnes atteintes d'Alzheimer (Source : Enquêtes téléphoniques) .....	143
Tableau 13 : Capacité d'accueil pour les enfants et adolescents handicapés sur le Pays CE2M (Source : Annuaire de l'action sociale, 2009) .....	146
Tableau 14 : Capacité d'accueil pour les adultes handicapés (Source : Annuaire de l'action sociale, 2009) .....	148

## Annexes

## **Annexe 1 : Autres titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions de direction et d'animation**

Les fonctions d'animation sont exercées par des titulaires des titres ou diplômes permettant d'exercer les fonctions de direction ou par les titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) 1<sup>er</sup> degré ;
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ;
- Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) ;
- Brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien (BAPAAT), option loisirs du jeune et de l'enfant ;
- Certificat de qualification professionnelle 1<sup>er</sup> degré de l'animation ;
- Diplôme universitaire de technologie (DUT), spécialité carrières sociales ;
- Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur (CAFME) ;
- Moniteur interarmées d'entraînement physique et sportif ;
- Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) petite enfance ;
- Diplôme d'études universitaires générales (DEUG) STAPS.

Nota : ces diplômes ne sont pas des équivalences du BAFA.

Les fonctions de direction sont exercées par les titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement (DEPAD) ;
- Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA) ;
- Diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire (DECEP) ;
- Certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives et à l'exercice des professions socio-éducatives (CAPASE) ;
- Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP), spécialité activités sociales-vie locale ;
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport comprenant une unité capitalisable complémentaire concernant la direction des centres de vacances et de loisirs ;
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité loisirs tout public ;
- Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) deuxième et troisième degré ;
- Brevet d'Etat d'éducateur sportif option animation des activités physiques pour tous (BEESAPT) ;
- Diplôme universitaire de technologie (DUT), spécialité carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle ;
- Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) animation ;

- Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ;
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- Diplôme d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Moniteur chef interarmées d'entraînement physique et sportif ;
- Certificat technique branche entraînement physique et sportif ;
- Diplôme professionnel de professeur des écoles ;
- Certificats d'aptitude pédagogique d'instituteur ;
- Certificats d'aptitude au professorat ;
- Attestation du suivi avec succès de la formation préalable à la titularisation en qualité de conseiller d'éducation populaire de la jeunesse ou de professeur de sport.

## Annexe 2 : Typologie du réseau et desserte (Thème1, Sous-thème 2, II. 1. c.)

### 1. Typologie du réseau et desserte *Rappel de la Typologie et des normes de classement des bibliothèques de la DLL et de l'ADBDP :*

- Bibliothèque de niveau 1** : bibliothèque ou médiathèque aux normes de l'Etat
- Total Surface supérieur ou égal à 0,07 m<sup>2</sup> par habitant avec un minimum de 100 m<sup>2</sup> (imprimés)
  - Total Heures d'ouverture hebdomadaire supérieur ou égal à 12 heures
  - Total Budget annuel d'achat de documents supérieur ou égal à 2 € par habitant (imprimés) ▪ Personnel : 1 ETP « filière culturelle » pour 2000 habitants avec 50% catégorie A et B.
- Bibliothèque de niveau 2** : non conforme aux normes de l'Etat
- Total Surface supérieur ou égal à 0,04 m<sup>2</sup> par habitant avec un minimum de 50 m<sup>2</sup>
  - Total Heures d'ouverture hebdomadaire supérieur ou égal à 8 heures
  - Total Budget annuel d'achat de documents supérieur ou égal à 1€ par habitant
  - Personnel : -au moins 1 salarié qualifié à temps plein pour 5000 habitants -au moins 1 salarié qualifié à mi-temps de 2000 à 4999 habitants -au moins 1 salarié qualifié à tiers-temps au dessous de 2000 habitants
- Bibliothèque de niveau 3:** bibliothèque-relais
- Total surface au moins égal à 25 m<sup>2</sup>
  - Total heures d'ouverture hebdomadaires supérieur ou égal à 4 heures
  - Total budget annuel d'achat de documents supérieur ou égal à 0,5 € par habitant
  - Personnel : au moins 1 bénévole qualifié (ABF ou formation de base BDP)
- Bibliothèque de niveau 4:** point-lecture
- Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés
- Bibliothèque de niveau 5:** Dépôts tous publics
- Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés

## Annexe 3 : Lieu et salle classée à dominante culturelle par l'IDDAC (Thème1, Sous-thème 2, II. 4. b.)

Nom du site	Commune	Pays CG
<a href="#">MAISON POUR TOUS DE BEYCHAC CAILLAU</a>	BEYCHAC-ET-CAILLEAU	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">CINEMA LE LUX DE CADILLAC</a>	CADILLAC	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">LIEU SCENE OUVERTE CADILLAC</a>	CADILLAC	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE ANATOLE FRANCE</a>	CADILLAC	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE DES FETES DE CAMARSAC</a>	CAMARSAC	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE POLYVALENTE DE CAMBLANES ET MEYNAC</a>	CAMBLANES-ET-MEYNAC	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE POLYVALENTE DE CARDAN</a>	CARDAN	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE CULTUREL DE CENAC</a>	CENAC	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">CENTRE CULTUREL DE CREON</a>	CREON	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">MAISON DU TEMPS LIBRE DE FARGUES</a>	FARGUES DE LANGON	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE DES FETES DE FARGUES ST HILAIRE</a>	FARGUES-SAINT-HILAIRE	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE DES FETES DE LATRESNE</a>	LATRESNE	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE MOULIN CARREYRE DE LE TOURNE</a>	LE TOURNE	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE DES FETES DE MONTUSSAN</a>	MONTUSSAN	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">FOYER RURAL DE PAILLET</a>	PAILLET	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE POLYVALENTE DE POMPIGNAC</a>	POMPIGNAC	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE POLYVALENTE DE RIONS</a>	RIONS	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE MULTI-ACTIVITES DE ROMAGNE</a>	ROMAGNE	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE POLYVALENTE DE SADIRAC</a>	SADIRAC	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">CENTRE SOCIO CULTUREL DE ST CAPRAIS BX</a>	SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE DES FETES DE STE EULALIE</a>	SAINTE-EULALIE	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">CENTRE CULTUREL LA COUPOLE DE ST LOUBES</a>	SAINT-LOUBES	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE DES FETES-ST SULPICE ET CAMEYRAC</a>	SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE DES FETES DE TABANAC</a>	TABANAC	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE POLYVALENTE DE TARGON</a>	TARGON	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE MULTI-ACTIVITE VILLENAVE DE RIONS</a>	VILLENAVE-DE-RIONS	Cœur-Entre-deux-Mers
<a href="#">SALLE DES FETES D'YVRAC</a>	YVRAC	Cœur-Entre-deux-Mers

## **Annexe 4 : Service de portage de repas**

### CdC de Saint-Loubès

La CdC n'a pas pris la compétence du portage de repas qui est organisé au niveau des communes. Le personnel de la commune concernée livre alors le repas chez chaque bénéficiaire.

Saint-Loubès a 36 bénéficiaires de ce service, ils peuvent avoir un repas du lundi au vendredi. Le repas chaud est préparé par la cantine scolaire, il coûte 5,74 €.

Saint Sulpice-et-Cameyrac prépare des repas pour 15 personnes. Les repas en semaine sont préparés par la cantine scolaire, pour 6 € ; le week-end, un traiteur gère les demandes, le prix s'élève alors à 7 €. Le traiteur les livre par ses propres moyens.

8 personnes, à Yvrac, bénéficient de ce service du lundi au vendredi. La cantine scolaire prépare les repas qui coûtent 5,22 €.

La cantine scolaire de Beychac-et-Caillaux prépare 5 repas supplémentaires, du lundi au vendredi, pour les 5 personnes âgées de la commune qui ont souhaité bénéficier du portage de repas. Si certaines personnes souhaitent avoir un repas le week-end, la commune fait appel à un traiteur ; le prix du repas sera alors légèrement supérieur à 5,50 €.

A Montussan, 14 personnes bénéficient de ce service, le midi, du lundi au vendredi. Les repas sont servis, en liaison chaude, pour un tarif de 4,98 € après avoir été préparés par la cantine scolaire.

Sainte-Eulalie a mis en place ce service pour 22 personnes, du lundi au vendredi. Le repas coûte 3,50 € et est préparé par la cantine scolaire.

### CdC des Coteaux Bordelais

La CdC qui possède la compétence « portage de repas aux personnes âgées » distribue des repas pour environ 90 personnes. Les repas peuvent être préparés pour toute la semaine, cependant, seules 5 livraisons sont assurées ; 1 800 repas sont livrés par mois. Un repas coûte 8,95 €, la CdC prend en charge 2 € et selon la situation fiscale des personnes, il peut y avoir une déduction de 2 € supplémentaire. La commune peut aussi participer aux frais des repas à travers leur CCAS, ce qui diminuerait davantage le prix. La préparation des repas ainsi que la distribution a été déléguée à l'ADMR de Pompignac.

### CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers

Il n'existe pas de service intercommunal de portage de repas à domicile, ce sont les communes qui ont mis en place ce service.

En ce qui concerne Camblanes-et-Meynac, 20 personnes bénéficient de ce service, le midi, du lundi au vendredi. Le prix du repas est de 5,24 €. Les repas sont préparés, en période scolaire, par l'école primaire de la commune et par un traiteur lors des vacances scolaires.

Pour la commune de Cénac, 5 personnes ont fait appel à ce service qui fonctionne le midi, du lundi au vendredi. Le repas coûte 4,23 €, il est préparé par l'école de Cénac lors des périodes scolaires et par Handivillage en période de vacances scolaires.

Cambes et Quinsac ont fait appel à un traiteur agréé qui livre tous les jours les repas. Le prix d'un repas s'élève à environ 7,5 €.

Baurech a un portage de repas qui a été instauré par une entreprise privée. La commune de Saint-Caprais-de-Bordeaux a abandonné le projet qui n'a pas abouti. Le portage de repas à Latresne devrait débuter en juin prochain. La cuisine centrale de Lormont réalisera les repas qui seront ensuite livrés par le personnel communal. Le prix du repas sera fixé au cas par cas selon le revenu de la personne âgée concernée.

### CdC du Créonnais

La CdC du Créonnais a pour projet la mise en place d'un portage de repas pour les personnes âgées et handicapées, projet qui pourrait débuter en janvier 2011. Le territoire n'est pas encore clairement défini, le recensement des besoins est en cours. Le projet dépendra alors de la décision des CCAS de chaque commune. Le CIAS souhaiterait un service en liaison froide 7j/7 avec un tarif de 6,5 € par repas dont 1 € pour les frais de déplacement. Les repas seront peut-être confectionnés par les personnes travaillant dans l'ESAT de Créon. Ils ont la mission « restauration collective » et il resterait alors à agrandir les locaux pour réaliser les repas. Pour la livraison, la question se pose encore, il se pourrait que ce soit une personne employée par la CdC ou alors une de l'ESAT, tout dépendra des communes à desservir. Par ailleurs, un appel à projet va être lancé pour la création et le portage de repas. Il se pourrait alors qu'un traiteur soit sélectionné, le prix de repas coûterait alors plutôt 8-9 € et il assurerait en parallèle le portage.

Aujourd'hui, Créon et Sadirac ont installé leur propre portage de repas en liaison chaude et en semaine. Le prix d'un repas, à Créon, est d'environ 3€ et celui de Sadirac est de 5 €. Ces deux communes doivent donner leur position par rapport au projet du CIAS, à savoir garder leur indépendance ou se rattacher au portage de la CdC seulement le week-end ou tous les jours.

### CdC du Vallon de l'Artolie

Depuis 2010, un service de portage de repas a été mis en place à l'échelle de la CdC. La demande est déjà supérieure à l'offre. Ce portage concerne l'ensemble des communes de la CdC à l'exception de Langoiran et Le Tourne qui possédaient déjà ce service. Cependant, elles réfléchissent à leur possible regroupement. L'élargissement du périmètre d'action engendrerait de nouvelles contraintes. Il faudrait, en effet, avoir un véhicule dédié à ce service ; or actuellement, la CdC utilise celui transportant les repas pour les crèches. De plus, un emploi spécifique pour la livraison devrait être créé ; actuellement elle est réalisée par une femme de ménage employée par la CdC. Aujourd'hui, 18 bénéficiaires sont comptabilisés, leur repas coûte 6 € dont 1,5 € pour les frais d'ingénierie ; ils sont préparés par un traiteur privé.

10 personnes bénéficient du service de portage de repas du Tourne. Les repas sont servis du lundi au vendredi pour 4,50 €. Ils sont préparés par la cantine scolaire de la commune

### CdC des Coteaux de Garonne

Le portage de repas à domicile est un service réalisé par la CdC. Afin de permettre à tous les bénéficiaires des communes (40 personnes) d'avoir en repas chaud, trois tournées sont réalisées par le personnel de la CdC. Le prix d'un repas est de 4,10 €. Il est confectionné sur les sites de Béguey et de Cadillac tous les midis de la semaine exceptés les jours fériés.

### CdC du canton de Targon

Targon distribue des repas aux personnes de la RPA de sa commune. Les repas sont préparés à la cantine de l'école communale et sont livrés par les aides ménagères de celle-ci. Une quinzaine de repas sont distribués chaque jour de la semaine, le prix à l'unité s'élève à 5 € dont 3 € qui sont pris en charge par le Conseil Général de la Gironde. La faible demande, présente sur le territoire, ne permet pas de changer l'organisation de ce service.

## **Annexe 5 : Service d'aide ménagère**

### CdC St Loubès

La CdC qui a la compétence « service d'aides ménagères pour les personnes âgées », gère, elle-même, ce service ; aucun syndicat n'a été créé. 180 personnes bénéficient de ce service sur la totalité de la CdC.

### CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers

Vivradom, organisme privé de Latresne, s'occupe de 30 à 40 personnes âgées et handicapées. Ces personnes sont réparties sur les communes de la CdC des PE2M et à Carignan-de-Bordeaux, Lignan-de-Bordeaux, Sadirac, Créon et Madirac.

Emploi domicile service des premières côtes, situées à Camblanes et Meynac, ont 200-250 personnes âgées et handicapées inscrites. Elles sont réparties sur le canton de Créon.

*Le Syndicat Intercommunal d'Aide Ménagère des Coteaux de Garonne* dessert 13 communes (Baurech, Cambes, Camblanes-et-Meynac, Cénac, Latresne, Lignan de Bordeaux, Loupes, Madirac, Quinsac, Saint-Caprais-de-Bordeaux, Saint-Genès-de-Lombaud, Sadirac et Tabanac.). 350 personnes âgées et handicapées bénéficient de son service.

### CdC des Coteaux Bordelais

*L'association Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)* à Tresses est une petite antenne de l'ADMR de Bordeaux. Elle a 90 bénéficiaires qui sont des personnes âgées mais aussi des personnes actives qui désirent des services ponctuels (baby-sitting, jardinage,...). Elle dessert la CdC des Coteaux Bordelais et commence à se tourner vers les communes de Sadirac, Lignan-de-Bordeaux.

Les coteaux Bordelais, situé à Pompignac, est une antenne de l'ADMR de Tresses. Il dépend de la fédération de l'ADMR de Bordeaux. Il s'occupe des personnes présentes sur Yvrac, Tresses, Montussan, Pompignac, Fargue-st-Hilaire, Carignan-de-Bordeaux, Salleboeuf, Beychac-et-Caillaux, Loupes, Bonnetan.

DO MI FA est un organisme privé, localisé à Bordeaux. Il réalise des aides à domicile sur un territoire qui s'étend jusqu'à 20 km autour de Bordeaux. Sur le Pays, il se rend sur la CdC de St Loubès sauf à St Sulpice-et-Cameyrac, sur la CdC des Coteaux Bordelais à l'exception de Carignan de Bordeaux. Il s'occupe de personnes présentes à Quinsac, St Caprais-de-Bordeaux, Latresne (CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers), à Bonnetan, Cénac, Créon, Haux, Loupes, Sadirac, La Sauve Majeure (CdC du Créonnais) et à Langoiran. Elle a environ 100 personnes âgées bénéficiaires mais aucun nombre précis pour le Pays. Cet organisme peut être en collaboration avec un des organismes d'aide ménagère de Libourne si la demande dépasse son champ d'action.

### CdC du Vallon de l'Artolie

La CdC n'a pas la compétence en matière de services d'aide ménagère, l'ADMR de Cadillac s'occupe alors des personnes de la CdC dans le besoin.

### CdC du Créonnais

*Le Service de Soins et d'Aide à Domicile (SSAD) Entre-deux-Mers, situé à Créon, s'occupe de 85 personnes âgées de plus de 60 ans et de 2 personnes de moins de 60 ans lourdement handicapées. Il se rend sur la totalité des communes de la CdC du Créonnais, à Beychac-et-Caillau, sur la CdC des PE2M et des Coteaux Bordelais. Il est en collaboration avec les infirmières libérales, les auxiliaires de vie de la SSAS de Créon et les aides ménagères de Pompignac.*

### CdC Targon

*L'aide à domicile Bon Pasteur, localisé à Gornac, est un service mandataire qui dessert 150 personnes dont 80% de personnes âgées. L'aide à domicile est employée directement par la personne qui souhaite bénéficier de ce service. Cet organisme s'occupe de 4 cantons dont principalement ceux de Targon, Sauveterre et Branne, ce qui représente environ 51 communes.*

*L'association mandataire d'aide à domicile se situe à Frontenac. Elle s'occupe de 64 clients présents sur la CdC du canton de Targon et d'un client sur la CdC des Coteaux de Garonne.*

### CdC Coteaux de Garonne

L'ADMR, située à Cadillac, couvre les cantons de Cadillac et de Targon et les communes de Capihan et de Rions. 600 personnes bénéficient des services de cette association dont 80% de personnes âgées. La CdC cofinance cette association.

## Annexe 6 : Personnes rencontrées ou contactées lors du stage

Nom	Statut	Contact
M Bernard Cuartero	Président de la CdC des PE2M	cdc- portesentredeuxmers@wanadoo.fr 05 56 20 83 60
M Serge Roux	Président de la CdC du Secteur de Saint-Loubès	cdc.saintloubes@free.fr 05 56 78 91 11
M Mickaël Ristic	DGS de la CdC des Coteaux Bordelais	ristic@cdc-coteaux-bordelais.fr 05 57 34 26 37
M Ronan Flého	DGS de la CdC Coteaux de Garonne	dgs@cdc-coteauxdegaronne.fr 05 56 62 72 98
M Christophe Lagayette	Membre du Conseil de Développement	06 75 00 82 97
M Pierre Préaut	Président de la CdC Coteaux de Garonne	pdt@cdc-coteauxdegaronne.fr 05 56 62 72 98
Mme Camille Dupeyron	Chargée de la Jeunesse au Créonnais	Dupeyron.camille@cc-creonnais.fr 05 57 34 57 00
Mme Christelle Dubos	Responsable du CIAS du Créonnais	christelledubos.cias@orange.fr 05 57 34 27 97
M Claude Arnathau	Maire de Montussan/Vice-président de la CdC du Secteur de Saint-Loubès/Vice-président du Pays CE2M	mairie.montussan@wanadoo.fr 05 56 72 41 00 06 80 21 94 63
M Julian Sanabria	DGS de la CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers	j.sanabria@wanadoo.fr 05 56 20 83 60
M Vincent Virmont	Coordinateur Enfance et Jeunesse des PE2M	v.virmont@wanadoo.fr 05 56 20 80 93
Mme Cécile Clémenceau	Chargée du Développement économique des PE2M	cecil.clemenceau@orange.fr 05 56 20 80 96
Mme Stéphanie Remazeilles	DGS de la CdC du Vallon de l'Artolie	dgs@cc-artolie.fr 05 56 72 56 50
Mme Colette Scott	Présidente de la CdC du Vallon de l'Artolie	communication@cc-artolie.fr 05 56 72 56 50
M Henri De Gabory	Maire de Cadillac	05 57 98 02 10
M Jean-Marie Darmian	Maire de Créon/ Conseiller général de la Gironde/ 1er vice-président du Pays CE2M	05 57 34 54 62
M Christophe Dellis	Coordinateur Enfance et Jeunesse du Vallon de l'Artolie	enfance.jeunesse@cc-artolie.fr
Mme Lucie Henriot	Chargée de l'Agenda 21 au Vallon de l'Artolie	
M Christophe Azéma	Service culture et de la communication de la CdC du Vallon de l'Artolie	communication@cc-artolie.fr 05 56 72 56 25

M Jean-Michel Birem	Directeur de la Mission Locale des Deux Rives	ml2rives@wanadoo.fr 05 57 98 02 98
M Stéphane Grenet	Gérant de la SARL "Mustang et Cie"	stephanegrenet@mustangetcie.com
M Thierry Huriez	Coordinateur Enfance et Jeunesse du Targonnais	05 57 34 32 32
Mme Céline Berno-cordes	service formation Conseil Général	c.berno-cordes@cg33.fr 05 56 99 33 33 poste 3631
M Lionel Faye	Maire de Quinsac/ responsable de la commission enfance-jeunesse PE2M	05 57 97 95 00
M Jérôme Garcia	Coordinateur Enfance et Jeunesse Coteaux de Garonne	coordo@cdc-coteauxdegaronne.fr 06 13 40 53 02
M Richard Peyzat	Maire de Targon	05 56 23 90 13 mairie.targon@wanadoo.fr
Mme Sylvie Picard Mme Tatard	La Cabane à Projets	lacabaneaprojets@gmail.com 05 57 34 42 52
Mme Marie-Josée Daubigeon	Directrice de Coop 'Alpha	mj.daubigeon@coopalpha.fr 05 56 74 26 16
Mme Catherine Durut	Coordinateur Enfance et Jeunesse des Coteaux Bordelais/Chargée de l'Action Sociale	durut@cdc-coteaux-bordelais.fr 05 57 34 26 37
Mme Christine Bergey	Coordinatrice de la Mission Locale des Hauts de Garonne antenne de Créon	missionlocale.creon@wanadoo.fr 05 57 34 12 28
Mme Audrey Perry	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Aquitaine	Audrey.PERRY@drjscs.gouv.fr 05 56 69 38 54
M Op de Beeck	Coordinateur enfance/jeunesse d'Yvrac	05 56 06 68 78
Mr Baros	Coordinateur enfance/jeunesse de Saint-Sulpice-et-Cameyrac	05 56 30 29 84
Mme Christine Chartier	Coordinateur enfance/jeunesse de Sainte-Eulalie	Coord-enf-jeun@mairie-ste-eulalie.fr 05 57 77 56 60
M Olivier Martin	Coordinateur enfance/jeunesse de Montussan	05 56 72 41 00
Mme Roux Françoise	Coordinateur enfance/jeunesse de Saint-Loubès Service animation	06 80 08 31 11
M. Koutchouk Harrag	Coordinateur enfance/jeunesse de Saint-Loubès Service prévention	05 56 20 45 58
M. Perron Christian	Coordinateur enfance/jeunesse de Beychac-et-Caillau	06 08 98 79 23
Mme Delphine Audoin	Responsable du RAM de Sainte-Eulalie	05 57 30 02 08

Mme Emilie Barrau	Responsable du RAM d'Yvrac et Beychac-et-Caillau	05 56 38 29 25
	Mairies du Pays	
Mme Martin-Pardigon	Chef du Service du Développement des pratiques culturelles, Direction de la Culture et de la Citoyenneté, CG de Gironde	c.martinpardigon@cg33.fr 05 56 99 33 23
M Olivier Chatain	Chargé du développement durable et agenda 21 au Pays Cœur Entre- deux-Mers	ochatain@coeurentre2mers.com
Mr Orsini	Maire de Langoiran	secretariat@langoiran.fr 05 56 67 01 06
Mme Marianne Baudouin	chargée des TIC et du programme SAPIENS du CG	m.baudouin@cg33.fr 05 56 99 33 33
M Alain Duperrier	Directeur de la BDP	a.duperrier@cg33.fr 05 56 16 13 80
Mme Danielle Bernard	Chargée de la lecture publique au CG	d.bernard@cg33.fr 05 56 99 33 22
M Gardère	IDDAC	p.gardere@iddac.net 05 56 95 85 21
Mme Micheau-Heraud	Direction chargée des actions en faveur des personnes âgées et personnes handicapées, CG	dgas-dapah@cg33.fr
M Laurent Putz	Chargé Etudes Commerce à la CCI	lputz@bordeaux.cci.fr 05 56 79 52 71
Mme Monique Meimoun	Service Commerce, CCI	mmeimoun@bordeaux.cci.fr 05 56 79 51 65
Mme Deymier	Présidente de la CdC du Pays de Langon	



# Schéma de services à la population

Syndicat Mixte du Pays Cœur Entre-deux-Mers

## Phase 2 : PROPOSITIONS

Tuteur de Projet : Céline Lalande

Tuteurs pédagogiques: Denis Martouzet et Nathalie Brevet

Fanny Arthaud  
Noémie Blanco  
Charlotte Dirson  
Tatiana Genty  
Lauriane Paul



# Sommaire

Sommaire .....	2
Introduction .....	6
Partie 1 : Les tendances à venir sur le Pays CE2M .....	7
I. Un vieillissement notable de la population .....	8
II. Le prolongement de la périurbanisation .....	10
1. Contexte général .....	10
Partie 2 : Les préconisations .....	14
Chantier prioritaire 1 : Naître, grandir et s'épanouir .....	15
Sous-thème 1 : Petite enfance, Enfance et Jeunesse .....	15
I. Concilier mode de garde et disponibilités professionnelles .....	15
1. Développer l'Offre d'Accueil Petite Enfance (OAPE) .....	15
2. Renforcer l'attractivité du métier d'assistante maternelle .....	16
3. Les crèches interentreprises .....	17
4. Les micro-crèches .....	19
5. L'accueil en relais .....	20
6. Bébé bus .....	21
II. Consolidation des structures dédiées à l'enfance .....	22
1. Davantage de places en ALSH .....	22
2. Expansion des écoles numériques .....	23
3. Les APS, compétence communale .....	24
4. Baby gym exporté dans d'autres CdC .....	24
5. Inculquer une conscience écologique .....	25
III. Une nouvelle politique jeunesse .....	25
IV. Développer l'enseignement secondaire .....	26
Sous-thème 2 : Culture, sport, loisirs et vie associative .....	27
I. Adapter l'animation culturelle .....	27
1. Une offre de lecture publique repensée .....	27
2. Coordonner les politiques intercommunales de lecture publique .....	29

3.	Accompagner la mise en place d'équipements structurants à l'échelle intercommunale.....	30
4.	Favoriser une mise en réseau des acteurs et des moyens culturels.....	31
5.	Améliorer la communication sur les manifestations culturelles.....	32
II.	L'animation sportive adaptée .....	33
1.	Implantation d'un équipement couvert structurant : une piscine intercommunale à l'échelle du Pays .....	33
2.	Création d'un service en faveur des cyclistes.....	37
	Chantier prioritaire 2 : Accompagner, soutenir et guider.....	38
I.	Améliorer la coopération et la coordination entre les acteurs de l'action sociale et de l'emploi .....	38
1.	La mise en place de CIAS sur l'ensemble du Pays .....	38
2.	Le regroupement des services publics .....	39
3.	L'optimisation du rôle des mairies.....	40
4.	La mise en place d'un Portail Internet commun aux acteurs de l'emploi.....	41
II.	Renforcer et augmenter l'offre de services .....	41
1.	La mise en place des permanences itinérantes .....	41
2.	Mettre en place des Point d'accès à la Téléformation (P@T).....	42
3.	La mise en place d'espaces de coworking .....	44
	Chantier prioritaire 3 : Consommer et vivre localement.....	45
I.	Maintenir l'existant.....	45
1.	Moderniser les commerces .....	46
2.	Favoriser la reprise des commerces.....	46
3.	Mettre aux normes handicapées les commerces.....	46
II.	Favoriser la création de commerces .....	47
III.	Développer des services itinérants .....	47
	Chantier prioritaire 4 : Accéder aux soins et se faire aider au quotidien .....	49
I.	Une offre de soin à préserver et à adapter .....	49
1.	La situation du Pays.....	49
2.	L'isolement des praticiens .....	49
3.	La maison de santé pluridisciplinaire .....	50
4.	Des actions complémentaires .....	50
5.	Les financements possibles .....	51

II.	Sensibilisation à la démarche des accueillants familiaux.....	51
III.	Un égal accès pour tous aux services de maintien à domicile.....	52
1.	Les démarches à entreprendre .....	52
2.	Aide à l'installation .....	53
3.	Une qualification nécessaire .....	53
4.	Les freins à l'installation .....	54
IV.	Favoriser le soutien des intervenants à domicile .....	54
1.	Un accroissement des pathologies lourdes et de l'isolement des personnes âgées ...	54
2.	La situation du Pays.....	55
3.	La situation des intervenants à domicile.....	55
4.	La nécessité d'une équipe diversifiée .....	55
5.	Des difficultés de mise en œuvre.....	56
6.	Des financements possibles .....	56
V.	Améliorer la qualité de prise en charge des personnes âgées.....	57
1.	La situation du Pays.....	57
2.	Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC).....	57
3.	Une coordination entre acteurs .....	58
4.	Le financement d'un CLIC .....	58
5.	Situation du département et initiative possible sur le Pays .....	59
6.	L'insertion d'un volet pour les personnes handicapées.....	59
VI.	L'adaptation de l'habitat.....	60
VII.	Les TIC contre l'isolement des personnes.....	61
	Chantier prioritaire 5 : Se déplacer, communiquer .....	62
	Sous-thème 1 : Transports et mobilité.....	62
I.	Inciter les entreprises internes et externes au territoire à mettre en place des Plans de Déplacements Entreprises (PDE) pour développer de nouveaux usages .....	62
1.	Les différentes formes de PDE.....	62
2.	Les bénéfices d'un PDE .....	62
3.	Partenaires envisageables .....	63
II.	Construire des parcs-relais et/ou aires de covoiturage pour favoriser l'intermodalité..	63
III.	Réhabiliter les arrêts de transports en commun existants .....	64
IV.	Mettre en place des navettes de rabattement sur les points multimodaux stratégiques pour lutter contre le « tout-voiture ».....	64

V. Ouvrir une voie fluviale sur la Garonne.....	64
Sous-thème 2 : TIC .....	66
I. Offrir l'accès à Internet et ses services à tous .....	66
1. La mise en place d'un Cyberbus .....	66
Partie 3 : Les fiches actions.....	68
Conclusion.....	110
Table des matières.....	112
Table des illustrations.....	116
Cartes.....	116
Bibliographie.....	117
Annexes.....	118

## Introduction

Dans un premier temps, l'étude a consisté à réaliser un diagnostic des services à la population présents sur le Pays Cœur Entre-deux-Mers, celui-ci devant mener à une réflexion approfondie sur le fonctionnement et l'organisation de ce territoire. Dans un second temps, cette analyse basée sur l'existant a mis en exergue les dysfonctionnements des structures et des services présents actuellement sur le territoire.

En considérant les échelles de vie aussi bien que les échelles de projets, les usagers ont été placés au centre des orientations de travail. Les tendances d'évolution pour le Pays Cœur Entre-deux-Mers ont d'abord été étudiées afin d'établir des prévisions tant démographiques qu'économiques, basées sur les observations de l'Insee et du Départements de la Gironde. Par la suite, des préconisations ont été soulevées ; elles sont déclinées selon les cinq chantiers prioritaires du diagnostic :

- Naître, grandir et s'épanouir ;
- Accompagner, soutenir et guider ;
- Consommer et vivre localement ;
- Accéder aux soins et se faire aider au quotidien ;
- Se déplacer, communiquer.

Pour chaque chantier prioritaire, plusieurs axes de travail ont été déterminés ; ils comportent un certain nombre d'actions à entreprendre. Le Pays pourra alors intervenir sur ces dernières comme structure de conseils et de propositions auprès des acteurs locaux.

Cette étude et ses préconisations exhaustives serviront de document de travail aux élus du territoire qui auront en charge d'établir les axes de travail et les thématiques prioritaires afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

## **Partie 1 : Les tendances à venir sur le Pays CE2M**

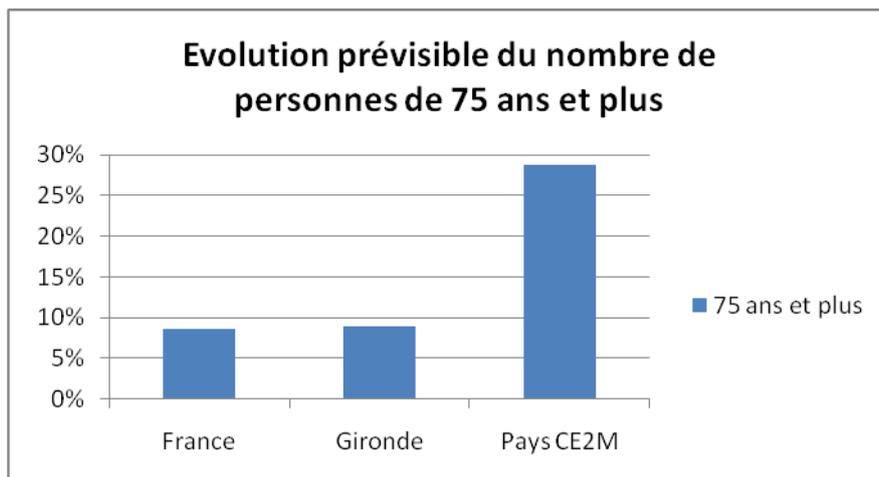
Dans cette partie seront présentées les tendances à venir sur le Pays Cœur Entre-deux-Mers, à savoir un vieillissement de la population du territoire et un prolongement de la périurbanisation. Ces tendances sont celles qui vont influencer les préconisations qui seront développées dans la deuxième partie.

## **I. Un vieillissement notable de la population**

Le vieillissement de la population et l'allongement de la durée de vie représentent des enjeux majeurs de la société. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'Insee a estimé que près de 287 000 personnes de 60 ans et plus vivaient en Gironde. Près d'une sur deux était âgée d'au moins 75 ans et une sur dix a au moins 85 ans. La part des personnes âgées parmi l'ensemble des habitants traduit alors un vieillissement de la population. Ce vieillissement est très proche de celui de la population française. Au niveau régional, la Gironde a le plus faible pourcentage de personnes de 75 ans et plus (11,1 % en Aquitaine contre 8,4 % pour le Département). Les territoires situés autour de Bordeaux sont, tout de même, moins marqués par le vieillissement.

En Gironde, entre 1996 et 2006, le nombre de personnes de 60 ans ou plus a augmenté de 10%. Cette augmentation varie nettement selon les tranches d'âges. Ainsi, la progression a été particulièrement forte pour les personnes de 75-84 ans (+ 49 %) alors que le nombre de personnes plus jeunes (60-74 ans) a peu évolué.

Selon les projections de population réalisée par l'Insee, le nombre de personnes âgées devrait continuer à augmenter plus fortement que l'ensemble de la population. Entre 2010 et 2020, la plus forte progression concernera les personnes de 65-74 ans. Elle est liée à l'arrivée des générations issues du « baby boom ». Toutefois, le nombre de personnes de 85 ans ou plus devrait également présenter une nette augmentation. Ainsi, si la progression du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en Gironde, devrait être importante (+32%), celle des personnes de 75 ans et plus devrait rester plus modérée (+9%). Au contraire, sur le Pays CE2M, il est prévu que 3 804 personnes supplémentaires aient 75 ans et plus. Il y aura alors 17 012 personnes appartenant à cette tranche d'âge. L'évolution de la population de 65 ans et plus, sur le Pays, n'est toutefois pas connue.



**Figure 1 : Evolution prévisible du nombre de personnes de 75 ans et plus entre 2010 et 2020**

Une telle évolution de la population est à prendre en compte au niveau de l'offre de services que ce soit d'un point de vue de la santé, de l'animation et de la culture, des services de proximité et de la prise en compte des séniors dans la recherche d'emploi et dans la reconversion. Même si la population du Pays CE2M tend à vieillir, les tranches d'âges comprises entre 0 et 60 ans restent présentes sur le territoire et leurs besoins en termes de services sont aussi à satisfaire. Les services concernant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sont à enrichir, il en est de même pour ceux liés aux sports, à la culture, aux loisirs et à la vie associative. Les commerces et services de proximité doivent aussi maintenir un certain dynamisme afin d'attirer de jeunes ménages tout en étant en adéquation avec les besoins d'une population vieillissante.

## **II. Le prolongement de la périurbanisation**

### **1. Contexte général**

#### **a. La périurbanisation aujourd'hui**

Aujourd'hui, plus de 80% de la population française vit dans « l'espace à dominante urbaine » qui couvre 40% du territoire national. Parmi eux, 12,3 millions de personnes résident dans l'espace qualifié de périurbain. Mi-ville, mi-campagne, le périurbain est considéré comme un tiers espace. Celui-ci, ne se rattachant ni d'un côté ni de l'autre, profite de ce statut privilégié. Toute une génération a donc décidé qu'elle résiderait dans des espaces incontestablement urbains par leur fonctionnalité mais non moins ruraux par leur environnement, leur densité et leur héritage culturel.

Les acquéreurs de ces zones sont aussi bien des cadres que des personnes de classe moyenne. Ce sont des retraités ou des personnes proches de la retraite qui recherchent du plein pied quasiment introuvable en centre-ville mais aussi des jeunes couples primo accédants avec enfants recherchant un logement de taille adaptée.

Qualifié parfois de révolution tranquille, ce phénomène touche tout le territoire à des échelles plus ou moins grandes et le Pays Cœur Entre-deux-Mers ne déroge pas à cette règle.

#### **b. Les effets sur le Pays**

L'évolution de l'aire d'influence bordelaise s'est caractérisée ces dernières années par une modification des équilibres démographiques, marquant une perte de poids de la CUB par rapport aux territoires voisins. La part de construction neuve dans le périmètre du SCoT de la CUB est passée de 66% en 1999 à 45% en 2007 par rapport à l'ensemble du Département de la Gironde.

Bien que la CUB conserve un rôle majeur dans le développement résidentiel du territoire, le nombre de familles y diminue au profit des zones périurbaines de l'agglomération.

Cinq CdC du Pays font parties du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise (trois communes du Créonnais ne sont pas comprises). Ce choix définit donc les enjeux futurs de ces territoires pour les prochaines années. Si les Portes de l'Entre-deux-Mers, les Coteaux bordelais et le Secteur de Saint-Loubès sont déjà touchés par les problématiques urbaines de l'agglomération bordelaise (forte densité de population, hausse des prix du foncier, ...), le Vallon de l'Artolie et le Créonnais, en deuxième couronne, connaissent une mutation par étapes. En effet, ces territoires aux caractéristiques rurales se résidentialisent et

par conséquent voient leur population augmenter, notamment les tranches d'âge des moins de 14 ans, des 30-44ans et des 45-59 ans (figure 2).

Ce phénomène de périurbanisation ne s'arrête pas pour autant aux limites définies par le SCoT et s'étend jusqu'à Targon. Cette commune est, par ailleurs, la plus peuplée de sa CdC et possède de nombreuses zones constructibles prêtes à accueillir de nouveaux habitants.

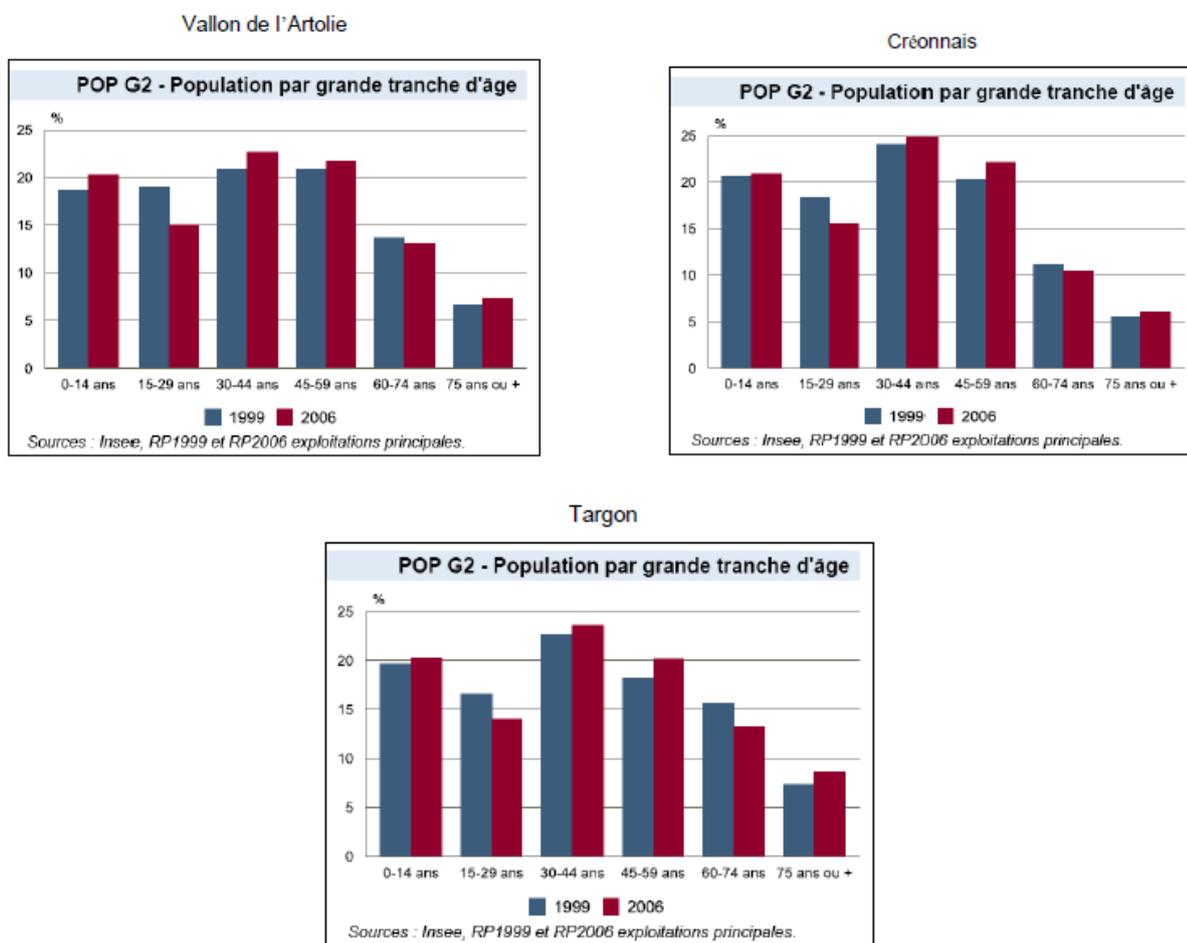


Figure 2 : Populations par tranches d'âges

Si le nord du Pays est sous l'influence directe des objectifs du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, les territoires du sud sont marqués par la création du SCoT Sud Gironde. En effet les Coteaux de Garonne et le Targonnais pourraient intégrer le SCoT qui est en cours d'élaboration.

A terme, le Pays Cœur Entre-deux-Mers pourrait être le lieu de l'application de deux SCoT. Cette « fracture » vue dans un premier temps comme une faiblesse pourrait en réalité harmoniser le territoire. L'idéal serait que tous les acteurs de chaque schéma puissent confronter leurs visions et leurs objectifs afin de déterminer un véritable projet de territoire.

### c. La LGV Sud Europe Atlantique (SEA)

Le projet "LGV Sud Europe Atlantique" consiste à créer une ligne nouvelle entre Tours et Bordeaux, pour prolonger la ligne à grand vitesse qui arrive à Tours. Des TGV pourront alors circuler à plus de 300 km/h et libérer la ligne actuelle qui pourra ainsi accueillir davantage de fret et de trains régionaux.

A terme, cette liaison doit se prolonger vers la péninsule ibérique, pour rejoindre Madrid et Lisbonne. Il s'agit d'un maillon indispensable pour assurer la connexion des régions du sud atlantique avec le réseau nord européen à grande vitesse, en desservant notamment Paris, Londres, Bruxelles et Amsterdam.

Bordeaux sera ainsi à 2h05 de Paris (3h20 actuellement) sur la base d'une vitesse commerciale de 300 km/h générant de 3,6 à 5 millions de voyageurs supplémentaires par an.

Ces nouveaux flux de population pourront être à l'origine de l'installation de nouveaux habitants sur et autour de Bordeaux, qu'il s'agisse de nouveaux « bordelais », ou d'actifs parisiens qui choisissent de passer leur week-end loin de la frénésie de la capitale.

Elle se poursuivra avec les liaisons Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Espagne (Grands Projets du Sud-ouest) et Poitiers-Limoges. La LGV ne traversera pas le territoire du Pays (figure 3).

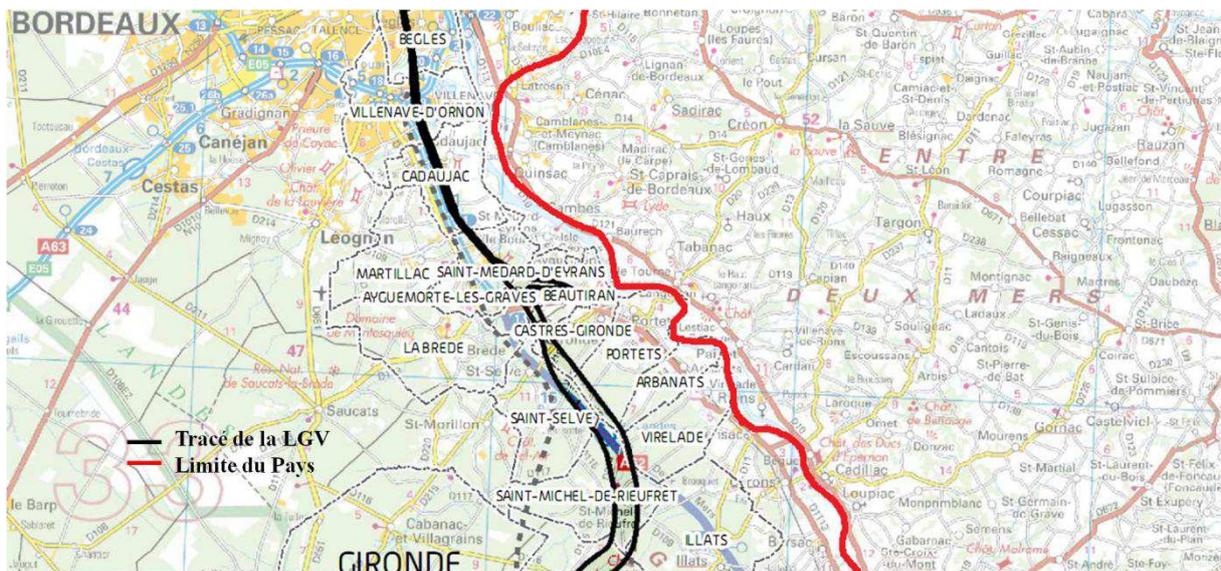


Figure 3 : Tracé de la LGV SEA, Réseau Ferré de France, 2010

Même si la LGV ne passe pas sur le Pays Cœur Entre-deux-Mers, elle pourrait néanmoins impulser un nouveau dynamisme dans ce secteur, en offrant davantage de possibilité d'emplois (sur Paris ou bien grâce à l'installation de nouvelles entreprises autour de Bordeaux et sur le Pays en lui-même) et permettre ainsi à une population jeune de venir sur un territoire aux tendances vieillissantes (cf. tendance 1).

Le phénomène de périurbanisation devrait toucher d'ici 5 à 10 ans les communes au sud de Targon et celles des Coteaux de Garonne : la population devrait s'accroître dans la majorité des petites communes rurales. Les prix du foncier étant devenus peu abordables autour de Bordeaux et dans les communes les plus prisées tant par leur proximité géographique de la CUB que par le panel de services qu'elles proposeront (Créon par exemple), les nouveaux habitants devront voir plus loin pour acquérir un terrain ou une résidence.

## **Partie 2 : Les préconisations**

### Sous-thème 1 : Petite enfance, Enfance et Jeunesse

Comme pour une grande majorité de politiques, il s'agit, en matière d'offre d'accueil des enfants, de réaliser le meilleur compromis possible entre le développement de capacités d'accueil de qualité et les contraintes financières.

#### **I. Concilier mode de garde et disponibilités professionnelles**

Dans un premier temps, la venue massive de jeunes couples avec des enfants en bas âge, liée à la périurbanisation, implique de maintenir voire d'augmenter le nombre de places d'accueil dans les structures dédiées aux tout petits. La construction de nouveaux multi-accueils sur le territoire n'est pas, d'un point de vue budgétaire, la solution à privilégier. En effet, ces structures, très coûteuses pour les collectivités, sont longues à mettre en place et n'offrent pas d'un point de vue quantitatif suffisamment de places (20-30 places) pour faire face à une forte demande.

Pour répondre au mieux aux besoins d'accueil des jeunes enfants dans les dix prochaines années, la politique de la Petite Enfance, sur le Pays, devrait donc suivre les orientations suivantes :

- Avoir connaissance des demandes au plus près des familles et des professionnels ;
- Recruter davantage d'assistantes maternelles et améliorer leur formation ;
- Baisser le coût de la garde collective pour les collectivités et les organismes publics en assouplissant les normes qui l'encadrent.

#### **1. Développer l'Offre d'Accueil Petite Enfance (OAPE)**

Il conviendrait de cibler davantage ces nouveaux besoins et de mettre en place au sein de chaque CdC voire de chaque commune (pour les collectivités qui n'en n'ont pas la compétence) une OAPE. Ce dispositif permettrait aux parents de gagner du temps dans leurs recherches pour faire garder leurs bébés, ce gain étant particulièrement appréciable car les parents risqueraient d'avoir des temps de trajet plus long à parcourir du fait de leur localisation plus lointaine par rapport à Bordeaux. L'OAPE permettrait également aux gestionnaires de structures et aux élus de se tenir informer en temps réel de la demande ou des problèmes rencontrés. L'idéal serait que les femmes enceintes informent, dès les premiers mois de la grossesse, qu'elles auront besoin d'un mode de garde et si possible de celui auquel elles aspirent. Ce procédé permettrait une visibilité de quelques mois aussi bien pour les parents qui ne soucieraient donc plus de ce point, que pour les gestionnaires qui

n'auraient ainsi pas à répondre dans l'urgence. Une commission d'attribution des places pourrait être en communication permanente avec l'OAPE de façon à distribuer les places dans les structures de façon régulière et juste.

L'OAPE est un dispositif CAF et Conseil Général. Le Conseil Général, via la PMI, aiderait à monter le projet d'un point de vue technique et la CAF le soutiendrait financièrement.

→ Fiche action n° 1

## **2. Renforcer l'attractivité du métier d'assistante maternelle**

Les assistantes maternelles représentent le mode de garde le plus sollicité par les parents. Néanmoins leur nombre reste très limité dans certaines parties du territoire du Pays : CdC des Coteaux de Garonne et du Canton de Targon. Cette situation, qui diminue les possibilités de garde des jeunes enfants, pourrait aller en s'aggravant au fil des années du fait du départ et surtout du non remplacement de certaines de ces assistantes.

Il conviendrait, par conséquent, d'anticiper cette évolution en attirant de nouvelles vocations vers un métier qui doit devenir plus rapidement accessible et, en même temps, plus reconnu pour son professionnalisme.

Pour être en droit d'exercer la profession d'assistante maternelle, il faut obtenir un agrément délivré par le président du Conseil Général du Département où le demandeur réside. La demande d'agrément fait alors l'objet d'une procédure d'instruction de la part du service de PMI et la réponse doit être notifiée dans un délai de trois mois à compter du dépôt de la demande, faute de quoi l'agrément est réputé acquis.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, les assistantes maternelles qui obtiennent l'agrément doivent suivre une formation obligatoire de 120 h. Une partie de la formation initiale (les 60 premières heures dispensées dans un délai de six mois) doit être assurée avant tout accueil d'enfant, le solde de la formation restant est à réaliser dans les deux ans qui suivent. Ceci étant, les Conseils Généraux éprouvent souvent des difficultés à respecter le délai de la formation initiale, qui peut parfois atteindre neuf mois, voire un an.

De plus, le premier agrément délivré ne permet souvent d'accueillir qu'un seul enfant, ce qui, d'un point de vue financier, ne permet pas de gagner correctement sa vie.

Toutes ces réalités contraignent les personnes qui se lancent dans cette activité à rester près d'une année sans rémunération, au terme de laquelle elles ne sont pas à même d'obtenir un salaire décent. Pourtant, de nombreuses femmes seraient intéressées par l'exercice de ce métier pendant les deux premières années qui suivent la naissance de leur enfant, mais les délais administratifs rendent ce choix impossible.

Afin de faciliter l'entrée dans la profession d'assistante maternelle, une formation initiale avant l'accueil du premier enfant pourrait être limitée à trente heures assurées dans un délai d'un mois à compter de l'obtention de l'agrément. Le délai administratif d'entrée dans la profession serait ainsi ramené, à partir du dépôt de la demande, à quatre mois. Le reste de la formation, soit quatre-vingt-dix heures, pourrait être dispensé au cours des deux années suivantes. Par la suite, le premier agrément devrait systématiquement donner le droit d'accueillir deux enfants, sauf circonstances particulières notifiées par écrit. La barrière d'entrée financière serait ainsi en partie levée.

La deuxième voie à emprunter pour renforcer l'attractivité du métier d'assistante maternelle est celle de la professionnalisation. Le métier souffre, en effet, d'une image un peu négative, liée au fait qu'une majorité d'assistantes maternelles est encore peu diplômée. Une des solutions possibles pour améliorer cette situation consisterait à faire de la profession d'assistante maternelle une activité ouvrant des passerelles potentielles vers les autres métiers de la Petite Enfance : agents spécialisés des crèches et des écoles maternelles, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants ou puéricultrices.

Ces préconisations ont été soulevées dans le cadre du Rapport d'Information fait au nom de la Commission des Affaires Sociales sur l'accueil des jeunes enfants en milieu rural, par le sénateur Jean-Marc Juilhard en 2008/2009.

### **3. Les crèches interentreprises**

Le nord du Pays va connaître une consolidation, voire une augmentation encore plus importante de son nombre d'habitants. D'un point de vue économique, le Pays est maillé par quelques entreprises importantes et porteuses (de plus de 50 salariés) situées principalement autour de la rocade de Bordeaux (annexe 1). De ce fait, la croissance démographique pourrait toucher également ce secteur et engendrerait ainsi un nombre plus important d'enfants d'employés à accueillir sur ces CdC.

La CdC du Secteur de Saint-Loubès, qui concentre les plus grandes entreprises du Pays, a aujourd'hui un taux d'accueil des moins de 3 ans en dessous de la moyenne nationale et par conséquent en dessous des objectifs 2012 du Gouvernement. Afin d'offrir aux parents salariés de ces entreprises un mode de garde à proximité de leur travail, avec des horaires adaptés à leur emploi du temps et obtenir facilement une place sans de lourdes démarches, la création de crèches d'entreprises serait à envisager. Pour ces PME, il serait plus simple d'opter pour la solution de la crèche interentreprises créée en partenariat avec d'autres sociétés environnantes ou avec des collectivités locales. En effet, le choix d'une crèche interne est plutôt réservé aux grands groupes car il faut pouvoir s'assurer de la présence d'une trentaine d'enfants environ (en moyenne 10 % des salariés sont concernés, c'est-à-dire qu'ils ont des enfants de moins de trois ans). La crèche interentreprises ouvrirait également ses portes aux communes partenaires. De cette manière, les enfants ne vivraient pas en « autarcie » et cela

permettrait d'un point de vue économique de bénéficier d'un meilleur taux de prise en charge par la CAF.

Les entreprises s'assureraient, quand à elles, avec ce système un investissement supérieur de leurs salariés, une disponibilité accrue et une diminution de l'absentéisme.

Ce nouveau mode de garde sur le Pays serait d'autant plus souhaitable que certaines de ces entreprises ont des horaires de fonctionnement atypiques comme par exemple « Sodia Sa CC Leclerc » à Sainte-Eulalie alliant le samedi travaillé et l'emploi de nombreuses femmes parmi ses 500 employés.

Pour créer une crèche interentreprises, le moyen le plus simple serait d'opter pour un prestataire externe. Celui-ci s'occuperait de la faisabilité du projet, gèrerait l'ensemble des démarches auprès des administrations et la réalisation de la crèche (choix du local, travaux, achat du mobilier, recrutement du personnel...). Il pourrait prendre aussi en charge la prospection des entreprises et des collectivités alentour pour réunir le quorum<sup>1</sup> nécessaire à la création de la crèche.

Il existe deux types de prestataire : le réseau de crèches et le cabinet de conseil spécialisé. Le premier étudie la possibilité de créer la crèche, prend en charge tous les investissements initiaux et gère ensuite la crèche. Les bénéficiaires et l'entreprise le rémunèrent pour sa prestation. Tous les bénéfices réalisés reviennent in fine à ce réseau avec lequel les entreprises signent en général des contrats de trois ans.

Le cabinet de conseil spécialisé et ses consultants viennent en support des entreprises souhaitant créer une crèche interentreprises. Outre l'étude de faisabilité et la prospection d'organismes ou d'entreprises partenaires, il participe à la création de la crèche. La différence est qu'il n'agit qu'en tant que conseil. Les entreprises souhaitant créer leur crèche constituent une association qui passe un contrat avec lui et choisissent les prestations qu'il effectuera (audit, construction, recrutement, démarches administratives, budget...). Cela peut aller jusqu'à l'aide à la gestion de la crèche mais celle-ci ne lui appartient pas, elle reste entière propriété de l'association.

Depuis la loi de finance 2004, différentes aides favorisent la création de crèches interentreprises. Une place coûte entre 10 000 et 12 000 euros par an en moyenne. Sur ce montant, par le biais du contrat Enfance-Entreprise, les CAF prennent à leur charge 50 à 70 %. Cette aide est versée directement à l'entreprise. A cela, s'ajoutent des aides fiscales. Les dépenses de l'entreprise pour le fonctionnement de la crèche sont déductibles des résultats imposables, soit une économie d'environ 3000 euros. Enfin, il est possible d'appliquer un crédit d'impôt de l'ordre de 25 % de la somme non financée par la CAF (environ 750 euros). In fine, le coût pour l'entreprise est de l'ordre de 1 500 à 2 000 euros par an et par place en crèche. Cela correspond environ à 150-200 euros par mois par salarié ayant un enfant placé.

---

<sup>1</sup> Quorum : Nombre de places minimum nécessaire pour ouvrir la structure

Cette dépense est à peu près similaire à ce que peut consentir une entreprise qui fournit une voiture de fonction ou un restaurant d'entreprise à ses salariés.

Pour l'employé, le coût est exactement le même que s'il avait placé son enfant dans une crèche collective "classique". De fait, le tarif est fixé selon un barème établi par les CAF. Il est calculé en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge. Cette rémunération est soit versée directement au réseau de crèches, soit à la direction de la crèche gérée par le biais d'une association. Quoi qu'il en soit, à aucun moment, ces frais ne sont prélevés directement sur le salaire des bénéficiaires.

➔ Fiche action n°2

#### **4. Les micro-crèches**

Les territoires des CdC du Canton de Targon et des Coteaux de Garonne, déficitaires à l'heure actuelle en modes de garde du jeune enfant, vont devoir agir vite et efficacement pour garantir aux nouvelles familles un service opérationnel. Comme cela a été précisé préalablement, la construction de nouvelles structures n'est semble-t-il pas la solution la plus adaptée. A mi-chemin entre le mode de garde individuel et collectif, le système de micro-crèche est idéal. Celle-ci permet l'accueil d'au maximum 9 enfants de moins de 6 ans qui sont encadrés par trois professionnels. En raison de leur caractère expérimental, elles bénéficient de conditions dérogatoires concernant notamment de la fonction de direction et des modalités d'encadrement des enfants.

Ces spécificités leur confèrent une relative souplesse de fonctionnement, notamment en termes d'horaires d'ouverture, tout en offrant un accueil de qualité. Pour le lieu, une maison, un appartement ou encore un local mis à disposition par la mairie peuvent convenir, à condition d'être suffisamment spacieux et sécurisé. Son coût est deux fois moins important qu'une structure classique et cela est un réel avantage au vu des dispositions financières des petites communes autour de Targon, par exemple.

Le gestionnaire aurait deux possibilités d'aides financières pour le fonctionnement :

➤ Une aide au fonctionnement de la CAF :

Cette aide, appelée la « prestation de service unique », prend en charge 66 % du coût de revient horaire, dans la limite d'un plafond. Dans ce cas, le gestionnaire doit appliquer aux parents une tarification imposée par la CNAF. Elle est modulée en fonction des ressources des parents. Par exemple, un parent seul avec un enfant qui reçoit le Smic, paiera environ 30 centimes d'euros par heure tandis qu'une famille beaucoup plus aisée paiera environ 4 euros par heure.

- Le versement d'une aide de la CAF directement aux familles :

Contrairement à la première possibilité, c'est la famille qui reçoit l'aide de la CAF. La tarification appliquée aux familles par le gestionnaire de la crèche est libre. La CAF ne verse pas de prestation de service au gestionnaire de la micro-crèche mais elle peut éventuellement participer au projet sur ses fonds propres. Une aide peut aussi être demandée au Conseil Général, à la commune qui accueille le projet ou encore à une entreprise située sur le territoire et souhaitant réserver des places pour ses salariés. Les familles pourront utiliser la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) pour rémunérer les prestations d'accueil assurées par la micro crèche, selon le même barème que celui établi pour l'emploi d'une garde à domicile.

La Région pourrait également subventionner à hauteur de 15, 20 ou 25% ce type de structure dans le cadre des structures d'accueil intercommunale pour la Petite Enfance. Le montant des travaux est plafonné à 575 000 € HT. Le projet nécessiterait une intervention simultanée d'un montant au moins équivalent de la part du Département qui a la compétence majeure notamment pour les services à la Petite Enfance, ainsi que la signature d'un contrat avec la CAF.

➔ Fiche action n°3

## **5. L'accueil en relais**

L'augmentation du nombre de familles sur le Pays implique également une augmentation du nombre de familles monoparentales et la pratique d'horaires atypiques (les temps de trajets entre Bordeaux et le sud du territoire modifieront certainement l'heure de départ et d'arrivée des parents).

Le phénomène de monoparentalité touche 9,5% des parents sur le territoire, dont majoritairement des mères (7,6%) (Insee 2006). Les cas de monoparentalité sont liés à une séparation dans 3 cas sur 4 et à la naissance chez une mère célibataire dans 15% d'entre eux. Les situations sont très contrastées mais, souvent, ces familles cumulent les handicaps : jeunesse du parent, faible qualification, mauvaises conditions de logement, emploi précaire et exposition au chômage ou au temps partiel non désiré (la part des femmes parmi les chômeurs sur le Pays est de 56,7%). La faible qualité des emplois accessibles et les difficultés rencontrées pour la garde des enfants accroissent le risque de précarité.

Le cas des horaires atypiques, abordés précédemment, peut donc être corrélé avec une situation de parent isolé.

Afin de répondre à ces besoins et d'élargir les modes de garde aux enfants âgés de 0 à 13 ans, car les « problèmes » de garde ne s'arrêtent pas à 6 ans, le dispositif CAF « accueil en relais » pourrait s'appliquer. Ce projet veut répondre aux réalités socioprofessionnelles actuelles :

-Les horaires de travail décalés (très tôt le matin, tard le soir, la nuit, le week-end...);

-Les déplacements professionnels ou en formation.

Ce dispositif agirait en complémentarité des autres modes de garde existants sur le territoire, par exemple, lors de la maladie d'un enfant (refusé en crèche ou qui ne peut aller à l'école) ou encore la défaillance du mode de garde habituel (crèche fermée, assistante maternelle malade ou absente...). Il serait accessible à tous, les familles payant en fonction de leurs revenus (quotient familial), le coût varierait entre 1,50 € et 12 € de l'heure.

Sur le plan financier, ce mode de garde n'engendrerait aucun frais de construction de bâtiment car il fonctionnerait au domicile des familles. Il serait assuré par des professionnels de la Petite Enfance (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP Petite Enfance).

L'ensemble du territoire du Pays pourrait donc adhérer au réseau national GEPETTO (Garde d'Enfants Pour l'Equilibre du Temps professionnel, du Temps familial et son Organisation). Celui-ci est cofinancé par le Fond Social Européen (FSE), en accord avec les objectifs du programme EQUAL. Ce dispositif doit permettre de promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ; ses priorités sont de développer l'accès et la participation des femmes au marché du travail, d'améliorer l'articulation entre vie de famille et vie professionnelle...

Cette adhésion serait en parfaite adéquation avec les problèmes de garde rencontrés par les employés d'usine ou d'entreprise qui font des horaires de nuit (au nord du Pays), avec le besoin pour de nombreuses femmes de trouver ou de se former à une nouvelle profession et pour soulager les parents résidant dans les petites communes à faible moyen qui n'ont pas de crèche ou pas assez d'assistantes maternelles (Canton de Targon et Coteaux de Garonne).

## **6. Bébé bus**

Afin de répondre de manière temporaire aux besoins de garde des tout petits sur les CdC qui sont ou seront déficitaires dans l'avenir si rien n'est fait (Vallon de l'Artolie, Secteur de Saint-Loubès, Canton de Targon, Coteaux de Garonne), le « Bébé bus » serait une des solutions préconisées.

Le "Bébé bus" est un véhicule aménagé avec un espace d'accueil, un espace de change et un coin repas avec frigidaire et réchaud. Chaque jour, il stationnerait à proximité d'une salle mise à disposition par les collectivités locales (une salle polyvalente par exemple) pour y apporter l'équipement nécessaire à la garde des enfants dans cet espace plus grand : coin psychomoteur, coin lecture, coin de repos ou zone d'éveil sont alors opérationnels.

Il fonctionnerait toute la semaine, desservant alternativement plusieurs communes. Pour les parents, il n'y aurait pas d'inscription à l'année. Ils confieraient leurs enfants pour une heure, une demi-journée ou la journée. Il s'agirait donc d'un mode de garde très souple.

Néanmoins, cette solution ne viendrait faire que la jointure entre l'offre et la demande en attendant des solutions plus abouties. En effet, l'évolution de ce type de dispositif n'est possible que si les collectivités mettent à disposition des lieux d'accueil aux normes d'hygiène, de confort et de sécurité meilleures que celles des salles polyvalentes (principalement en automne et hiver quand il n'est plus concevable de sortir les enfants dehors). De plus, les allers-retours réguliers entre le bus et la salle, l'installation quotidienne des salles sont des inconvénients en termes de temps et d'énergie pour le personnel encadrant (auxiliaire de puériculture, CAP Petite Enfance...).

Cette préconisation reste cependant très intéressante dans un contexte économique difficile où le budget de certaines CdC est limité. L'acquisition du bus pourrait être financée par la CAF. En ce qui concerne les coûts de fonctionnement (personnel, matériel pour les enfants, entretien du bus), ils pourraient être en partie à la charge de la collectivité, le solde étant financé par la CAF, la MSA et/ou les familles.

La Région pourrait également participer au projet dans le cadre de ses subventions pour les structures d'accueil intercommunales pour la Petite Enfance.

→ Fiche action n°4

## **II. Consolidation des structures dédiées à l'enfance**

Les structures consacrées aux enfants âgés de 3 à 11 ans sur le Pays fonctionnent relativement bien. Par conséquent, les préconisations qui leur sont appliquées cherchent à les consolider.

### **1. Davantage de places en ALSH**

Si le nouveau mode de garde « accueil en relais » renforcerait l'offre de garde Petite Enfance, il s'associerait aussi à l'accueil des ALSH pour les enfants âgés entre 6 et 13 ans. Néanmoins, aucun programme d'activité n'y est lié contrairement aux accueils de loisirs qui délivrent comme leur nom l'indique de nombreuses occupations artistiques et sportives. Le nombre de places dans ces structures soulevé par l'analyse du territoire a démontré que celui-ci n'est pas élevé (de 9 à 27 places pour 100 enfants de cette tranche d'âge). Par conséquent, avec une augmentation du nombre d'enfants, il faudrait penser à agrandir voire à construire de nouvelles structures. Les territoires les plus concernés sont le Créonnais, le Canton de Targon et les Portes de l'Entre-deux-Mers qui sont dès aujourd'hui les zones les plus déficitaires.

Dans une urgence plus relative, ce processus devrait être également réfléchi et mis au point dans les autres CdC.

L'attribution d'un local propre aux accueils de loisirs serait, par ailleurs, une priorité car la mutualisation des bâtiments avec ceux des écoles élémentaires pose de nombreux soucis de cohabitation entre enseignants et animateurs (utilisation des salles de classes, absence de plages horaires pour réaliser des travaux...).

En termes de partenaires financiers pouvant être associés à cette préconisation, il y aurait tout d'abord l'Etat avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports qui pourrait aider financièrement et de manière ponctuelle au fonctionnement de projets particuliers et avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales qui pourrait intervenir dans le cadre d'un financement de structure innovante.

En ce qui concerne les collectivités territoriales, la commune a une place essentielle et constitue le premier interlocuteur du centre de loisirs, notamment pour toute utilisation de locaux (scolaires ou non). Elle participe à son fonctionnement (elle est le premier financeur du centre de loisirs aux côtés des parents) et à l'investissement, prête des locaux et peut mettre à disposition du personnel ou du matériel. Le service de la PMI du Conseil Général aiderait financièrement au démarrage du centre (investissement).

La CAF et la MSA pourraient également apporter leur soutien financier au démarrage des structures.

## **2. Expansion des écoles numériques**

Afin de favoriser l'égalité des populations dans l'accès aux TIC et aux différents usages qui leur sont associés, le dispositif « écoles numériques » devrait être étendu à un panel plus large de communes du Pays. Ce dispositif concerne les communes de moins de 2000 habitants et au niveau national 7000 communes au total peuvent en faire partie. Au 2 février 2010, 4933 écoles ont été retenues sur la France entière, dont dix communes du Pays Cœur Entre-deux-Mers (cela représente 18% des communes du Pays de moins de 2000 habitants). Il est donc, par conséquent, encore possible pour certaines écoles du territoire de postuler.

Les subventions prévues par le Ministère de l'Education Nationale pour les communes volontaires sont :

- 1000 euros pour l'achat par l'école de ressources numériques pédagogiques ;
- jusqu'à 9 000 euros pour l'achat des équipements numériques prescrits par le Ministère, incluant un tableau blanc interactif et des ordinateurs.

Les communes s'engagent, en contrepartie, à financer la mise en réseau des équipements, l'abonnement Internet Haut débit de l'école et sa sécurisation.

### **3. Les APS, compétence communale**

Avec le prolongement de la périurbanisation, l'arrivée de nombreux enfants devrait venir renflouer les effectifs des classes du Pays. L'ouverture de nouvelles classes, qui est déjà le quotidien des communes des Coteaux bordelais par exemple, devrait toucher davantage de territoires. Les APS se développeraient alors à une échelle plus grande et il deviendrait plus difficile de les gérer et de les organiser si la communication entre CdC et communes ne serait pas facilitée. Le transfert de cette compétence aux communes serait donc préconisé pour les plus grandes communes. En effet, la délégation de ce type de compétence ne doit être faite que si la commune possède les capacités de gestion qui requiert du personnel affilié et du temps. Un seul gestionnaire serait alors à même de répondre à ces deux dispositifs de façon à coordonner leurs actions et à améliorer ainsi le suivi et l'encadrement des élèves. De même, si des travaux étaient à prévoir dans les établissements, le déménagement des APS pourrait se faire plus facilement.

Dans le cas de communes de plus petite taille, le transfert de compétence pourrait se faire vers un Syndicat Intercommunal de regroupement pédagogique, comme celui qui rassemble Ladaux, Arbis, Cantois, Escoussans et Soullignac.

### **4. Baby gym exporté dans d'autres CdC**

Les activités périscolaires sont très diversifiées et réparties de façon plutôt homogène sur l'ensemble du Pays. Comme il a été souligné dans l'analyse du territoire, le Vallon de l'Artolie a mis en place « Baby gym » pour les enfants âgés de 3 à 6 ans. Néanmoins, avant trois ans, de nombreux enfants ont besoin de se défouler mais le nombre d'activité à cet âge est limité. Le dispositif "Baby gym", qui ciblerait les enfants âgés de 10 mois à 6 ans, permettrait à l'enfant de développer sa motricité, de maîtriser son équilibre, de développer son imaginaire et de surmonter ses appréhensions. Il serait donc intéressant, au vu de l'augmentation des enfants en bas âge sur le territoire, de le mettre en place sur les Coteaux bordelais, le Créonnais, les Portes de l'Entre-deux-Mers ou bien sur le Secteur de Saint-Loubès qui sont les CdC où le nombre de naissances est le plus important.

Les partenaires financiers, associés à ce projet, seraient la CAF et la MSA dans le cadre du contrat enfance-jeunesse.

➔ Fiche action n°5

## **5. Inculquer une conscience écologique**

Pour sensibiliser les enfants à la nature et au respect de l'environnement, consolider le dialogue entre parents et réaliser des économies, le pédibus est une préconisation proposée dans le cadre du transport scolaire. Ce dispositif est déjà mis en place à Créon avec le vélobus et l'hippomobile. Ce dernier a été instauré à travers un contrat baptisé "L'autre chemin vers l'école". Les parents et enfants s'engagent, en le signant, à venir en classe à pied ou à vélo. En contrepartie, les enfants sont ramenés plusieurs soirs dans l'année par une calèche.

Ce projet découle de l'initiative « Plan de déplacements d'école » qui constitue un outil de gestion locale des déplacements, par la mise en place d'un dispositif de concertation, de diagnostic, de propositions et de planification, reposant sur une démarche partenariale. L'objectif premier d'un tel plan est de réduire l'utilisation de la voiture particulière sur le trajet domicile-école en favorisant l'utilisation de modes moins polluants. Le report modal résulte alors soit d'une nouvelle offre de transport alternative, soit d'une amélioration de l'offre existante (accessibilité, confort, sécurité...).

Le pédibus est donc un ramassage scolaire à pied, permis par l'encadrement d'adultes volontaires qui suivent un trajet bien défini et à des horaires précis. A tour de rôle, les parents ou voisins (définis en début d'année scolaire selon un planning) conduisent, à pied, un groupe d'enfants tout en faisant des arrêts sur le trajet à des horaires précis pour récupérer les enfants qui rejoignent le convoi. Comme tout ramassage scolaire, le pédibus doit pouvoir fonctionner par tous les temps et tout au long de l'année.

Cette initiative serait concevable aux abords des écoles primaires et maternelles du territoire dans un rayon d'1,5 km. En effet, cela représente la distance maximale autorisée à parcourir pour des enfants de cette tranche d'âge. De plus, cela pourrait aussi être synonyme d'un nouveau dynamisme dans les centres-bourgs. D'un point de vue financier, ce projet ne demande aucun investissement financier puisqu'il est uniquement basé sur du volontariat.

➔ Fiche action n°6

## **III. Une nouvelle politique jeunesse**

La fréquentation des locaux dédiés à la jeunesse, comme les PIJ, pâtit d'une fréquentation en baisse sur le territoire. A l'inverse des BIJ portés par des structures reconnues à l'échelle du territoire (ML2R, Cabane à projets), les PIJ bien qu'associés parfois à des PRJ ne séduisent plus les jeunes. Cependant, il est primordial que tous ces adolescents puissent avoir accès à une documentation riche pour s'orienter soit vers une profession, soit pour trouver des jobs d'été. En possédant la labellisation PIJ, des documents du CRIJ et de la DDJS sont en permanence à disposition. De la même manière, il est important que les jeunes puissent aller se distraire entre amis dans des locaux pourvus de matériels informatiques ou de loisirs.

Pour combiner ces deux objectifs, il conviendrait qu'au sein d'un même espace jeunesse les deux structures soient réunies dans un premier temps. Dans un second temps, il faudrait que les animateurs de ces espaces proposent un programme animation/orientation sur la semaine. Pendant quelques heures, les jeunes seraient accompagnés dans leurs démarches professionnelles et guidés pour aller voir un autre organisme par exemple. Le reste du temps serait alloué comme maintenant à des activités sportives, culturelles...

Il serait essentiel que ce soit les mêmes personnes qui s'occupent de tous les programmes pour installer une relation de confiance entre les jeunes, de façon à faciliter certaines démarches.

La Région s'est engagée à subventionner tout projet innovant ciblé sur le public jeune-adolescent visant à développer leur sentiment d'appartenance au territoire et leur apprentissage de la citoyenneté. Les communes seront alors bénéficiaires dans le cas d'un projet jeunesse à vocation intercommunale dépassant l'intérêt purement local. La CAF et le Conseil Général pourraient aussi être des partenaires financiers.

#### **IV. Développer l'enseignement secondaire**

Comme il a été vu dans l'analyse du territoire, il n'existe aucun lycée d'enseignement général sur le Pays. Cette lacune entraîne, chaque année, le départ de centaines de jeunes âgés entre 14 et 15 ans en internat, à l'extérieur du territoire. Cette situation est de moins en moins bien acceptée par les parents et les élèves et pose la question de mettre en place un établissement général et technique.

La localisation qui serait requise pour le lycée est la commune de Créon. En effet, le collège déjà présent compte entre 850 et 900 élèves (2<sup>ème</sup> collège du Pays en termes de capacité) et il est le plus excentré des collèges par rapport aux autres lycées localisés hors du Pays (Lormont, Bordeaux, Libourne et La Réole). De plus, l'idée d'un futur collège à Targon pourrait venir justifier ce choix.

Les transports scolaires devraient dans ce cas faire l'objet d'un remaniement car à l'heure actuelle il n'existe aucune ligne dédiée à cet effet.

Cette préconisation, au-delà de son impact éducatif et social, pourrait être source de création de nouveaux emplois au sein de l'établissement (enseignants, techniciens de surface, concierge...) mais aussi sur le territoire (commerçants de proximité). Enfin, ce serait un regain de dynamisme pour toute une tranche d'âge (14-18 ans).

La compétence « Construction, entretien, équipement et fonctionnement » des lycées appartient à la Région.

➔ Fiche action n°7

## Sous-thème 2 : Culture, sport, loisirs et vie associative

### I. Adapter l'animation culturelle

Le vieillissement de la population incite à mettre en place une nouvelle offre, destinée particulièrement aux personnes âgées, afin de favoriser leur bien-être en leur proposant des activités adaptées. En termes de manifestations culturelles, il faut envisager de cibler un public plus âgé. Cependant, il est important de réaliser des rencontres intergénérationnelles, mêlant personnes âgées et jeunes enfants, afin de transmettre un patrimoine culturel et identitaire important. En outre, la périurbanisation a des conséquences sur l'animation culturelle.

#### 1. Une offre de lecture publique repensée

L'accès à la culture, par l'intermédiaire des équipements de lecture publique, est une mission de la BDP. Cependant, selon les communes, les habitants ne vivent pas toujours à proximité d'une bibliothèque. Cette distance constitue un frein au niveau de la fréquentation, qui s'intensifie avec le vieillissement de la population. La plupart des personnes âgées ne peuvent profiter d'un tel équipement en raison des déplacements.

##### a. Création d'un bibliobus pour desservir les maisons de retraite et Résidence pour Personnes Agées (RPA) (Variante 1)

La création d'un système de bibliobus pour desservir des maisons de retraite et RPA faciliterait l'accès à la culture pour ces personnes captives. Le bibliobus est un véhicule aménagé pour servir de bibliothèque. Ce système pourrait s'effectuer en partenariat avec le Conseil Régional, la BDP et les CdC.

Cependant, dans une logique de développement durable, le bibliobus optimiserait ses déplacements et se destinerait uniquement aux maisons de retraite et aux RPA situés sur le territoire du Pays CE2M. Ce bibliobus serait créé et géré en partenariat avec les communes et leurs bibliothèques afin de compléter l'offre existante et non de la concurrencer. La BDP interviendrait, par l'intermédiaire des bibliothèques, dans le choix des ouvrages et dans la formation spécialisée des bibliothécaires sur un lectorat plus âgé. Le bibliobus se rendrait une fois toutes les deux semaines au sein des maisons de retraite et des RPA.

Pour séduire ce public pas toujours réceptif à de nouvelles offres, il faudrait que la structure oriente son offre sur des livres spécialisés pour les séniors : documents d'animation pour personnes âgées, romans autobiographiques, livres à gros caractères, livres de jeux d'entraînement cérébral... De plus, pour encourager la participation des personnes âgées à un tel équipement, le bibliothécaire pourrait organiser des séances de lecture publique et musicale de quelques œuvres. Une telle démarche redynamiserait les établissements pour personnes âgées et créerait un nouveau lien avec une population en manque de lectorat.

Les établissements qui seraient desservis sont annotés dans le tableau ci-dessous. Il a été réalisé à l'aide de la carte « Localisation des établissements pour personnes âgées sur le Pays CE2M » (carte 33 diagnostic). Ces données sont en adéquation avec la carte « Evolution du nombre de personnes âgées sur le Pays CE2M, entre 1999 et 2006 » (carte 36 diagnostic) car le bibliobus desservirait les communes dont le taux de population de personnes âgées est important.

**Tableau 1 : Etablissements pour personnes âgées desservis par le Bibliobus**

CdC	Communes desservies	Type d'établissement
Coteaux bordelais	Carignan-de-Bordeaux	maison de retraite
Portes de l'E2M	Latresne	maison de retraite
		RPA
Créonnais	Créon	maison de retraite
		RPA
Coteaux de Garonne	Cadillac	RPA
Canton de Targon	Targon	RPA

Le bibliobus ne desservirait pas les EHPAD car la plupart des résidents, dépendants et souvent atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie associée, ne sont plus en réelle capacité de lire.

➔ Fiche action n° 8

#### **b. Création d'un service facilitant l'accès d'ouvrages aux personnes âgées (Variante 2)**

Dans le cas où l'option bibliobus ne serait pas réalisable, un autre projet pourrait être envisagé. Pour permettre l'accès aux structures de lecture publique à des personnes âgées dans l'incapacité de se déplacer, un logiciel pourrait être mis à la disposition de cette population, résidant en maisons de retraite ou en RPA. Ce logiciel serait intuitif pour permettre l'utilisation par des personnes âgées ou par des infirmiers non formés sur un tel système. Occasionnellement, des bibliothécaires pourraient intervenir pour initier à ce nouveau logiciel qui comprendrait le répertoire des livres disponibles dans les bibliothèques de la commune de résidence ainsi que ceux de la CdC. Des prêts pourraient être effectués auprès de la BDP, comme une bibliothèque normale. L'accès à ce logiciel s'effectuerait par une adhésion afin d'enregistrer en ligne la commande choisie de livre. Cette inscription pourrait exiger un faible coût annuel afin de participer au transport des livres vers les

résidences. Une desserte des établissements serait réalisée une ou deux fois par mois par le bibliothécaire, un employé communal ou encore de façon bénévole avec un véhicule appartenant à la commune ou à la CdC. En termes de matériel, les établissements devraient fournir un ordinateur utilisable par les résidents ou se verraient prêter un ordinateur portable pendant quelques jours afin de choisir les livres grâce au logiciel.

Par ailleurs, des lectures publiques pourraient être réalisées au sein des maisons de retraite et des salles communes des RPA, afin de permettre aux personnes dans l'incapacité de lire, de profiter de cette activité. Elles redynamiseraient les établissements pour personnes âgées et valoriseraient une activité en perte de lectorat.

Il demanderait moins de moyens que l'achat d'un bibliobus et desservirait toutefois une population peu ou pas mobile.

Ce projet pourrait être financé par la Région, la BDP, les communes et les CdC.

➔ Fiche action n°9

## **2. Coordonner les politiques intercommunales de lecture publique**

Selon le recensement des équipements de lecture publique effectué précédemment (carte 10 diagnostic), le Pays CE2M est pourvu de bibliothèques peu modernes. Malgré cela, elles touchent une grande part de la population.

Plusieurs CdC, comme le Secteur de Saint-Loubès ou les Portes de l'E2M, ont en projet l'informatisation de leurs bibliothèques afin de faciliter l'échange de documents et la coordination de leurs manifestations.

Ce projet pourrait être étendu à l'échelle de plusieurs CdC : Secteur de Saint-Loubès, Coteaux bordelais, Créonnais et Portes de l'Entre-deux-Mers. Ces bibliothèques sont en majorité de catégorie B1, B2 voire B3 selon la typologie de la BDP, c'est-à-dire que ce sont des structures relativement bien équipées, avec des horaires d'ouvertures larges et un budget de fonds documentaires adaptés (tableau 3 diagnostic).

Pour affirmer cette mutualisation, une demande d'inscription pour la clientèle (probablement payante) pourrait être effectuée à l'échelle des quatre CdC, ce qui leur ouvrirait l'accès à toutes les bibliothèques appartenant au réseau. Ce dispositif permettrait d'augmenter l'offre en livres, mutualiserait les moyens et exigerait une coopération intercommunale. Les lecteurs ne respectent pas les limites territoriales pour leurs activités ludiques ; c'est pourquoi un réseau correspond plus aux attentes de la population et s'inscrit dans une logique de développement.

D'un point de vue technique, une carte unique serait la carte d'adhésion du lecteur. Les réservations d'ouvrages seraient inscrites dans la mémoire de la base de données et pourrait ainsi faciliter le suivi de l'adhérent. Un ouvrage serait emprunté dans une bibliothèque et pourrait être rendu dans une autre pour faciliter la circulation des ouvrages sur le territoire. Tous les échanges et emprunts seraient consignés dans cette base de données. En

outre, il serait possible de réserver des livres existant sur d'autres bibliothèques. Pour le bon fonctionnement du réseau, il serait important d'avoir un véhicule réalisant l'acheminement des ouvrages entre toutes les bibliothèques. Ce véhicule devrait être fourni par la BDP.

Les partenaires financiers de ce projet de mutualisation et de coopération entre coordinateurs intercommunaux de lecture publique seraient le Conseil Régional, la BDP, les CdC, la DRAC et les communes concernées. Le maître d'ouvrage serait les communes ou les CdC.

➔ Fiche Projet n°10

### **3. Accompagner la mise en place d'équipements structurants à l'échelle intercommunale**

Le Pays CE2M possède quelques équipements culturels structurants mais le sud du Pays reste peu équipé. Or, la commune de Langoiran comporte un ancien cinéma, le Splendid, symbolique de l'architecture d'après-guerre. Sa devanture de style art-déco s'ajoute à un grand hall, célèbre pour ses bals organisés autrefois. En outre, le Splendid attirait une grande population des villes alentour ; c'était un « cinéma de famille ». Après ces années de gloire où furent accueillies plusieurs célébrités, il ferma en 1974.

Pendant 30 ans, il fut abandonné et dégradé par les intempéries. Puis, une association « Splendid Association » fit classer le bâtiment à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, en 2002.

Aujourd'hui, le Splendid est géré par l'entreprise « Mustang et Cie ». De plus, la CdC du Vallon de l'Artolie souhaite affirmer cet ancien cinéma en pôle culturel. La moitié du hall s'est transformée en salle de spectacles pouvant accueillir une cinquantaine de personnes. Une estrade surplombe la scène, ce qui donne au lieu une ambiance de « café-théâtre » et attire toute sorte de population : personnes âgées, intellectuels, universitaires, enseignants, familles, jeunes du milieu artistique. L'autre moitié du hall n'est pas ouverte au public pour des raisons de sécurité.

Le Vallon de l'Artolie est à la recherche d'une salle de spectacle pour sa CdC. La rénovation de l'ancien cinéma pourrait combler cette absence. Ce projet combinerait sauvegarde du patrimoine identitaire et architectural à la culture et au développement durable. Sa salle de projection serait ouverte une nouvelle fois au public et servirait de salle de spectacle, de conférence et de projection. Le grand hall serait réaménagé entièrement pour recevoir une clientèle et la scène serait agrandie pour faciliter la répétition des artistes.

Ce projet nécessiterait un partenariat public-privé entre l'entreprise « Mustang et Cie » avec la CdC du Vallon de l'Artolie et la commune de Langoiran. Or Langoiran a cédé par

contrat la gestion du Splendid à « Mustang et Cie » qui utilise le bâtiment. Les accords s'effectueraient donc entre « Mustang et Cie » et la CdC.

Le projet nécessiterait au minimum 400 000€ de coût de construction. Les frais de fonctionnement ne seraient pas compris dans cette somme : la gestion par l'entreprise devrait être prise en compte...

Cette rénovation répondrait aux critères du Conseil Régional : la gestion de l'équipement serait effectuée par un opérateur culturel et professionnel, la rénovation en salle de spectacle serait un véritable projet culturel et il favoriserait l'accès à la culture pour tous. Le Conseil Régional pourrait intervenir à hauteur de 15 à 25% du montant des travaux plafonné à 575 000€ HT.

Quant au Conseil Général, il subventionnerait à hauteur de 30 à 40%. La CdC du Vallon de l'Artolie, la commune de Langoiran et l'entreprise compléteraient les coûts financiers.

➔ Fiche action n°11

#### **4. Favoriser une mise en réseau des acteurs et des moyens culturels**

De 2004 à 2007, le Pays CE2M a mené une importante réflexion avec l'IDDAC, pour mettre en place une antenne culturelle sur le territoire. Ce projet n'a jamais abouti par manque d'investissement de la part des élus. Toutefois, les CdC ou certaines communes s'échangent de manière informelle leurs équipements scéniques.

Le Vallon de l'Artolie mène une politique culturelle dite « hors les murs<sup>2</sup> » pour des raisons techniques (absence de salle de spectacle) mais aussi humaines car ce concept facilite le contact avec la population. De plus, dans une optique financière, il est plus facile d'investir dans des équipements mobiles (sons, lumières...) qui peuvent ainsi être prêtés ou loués entre communes ou avec des entreprises privées. Cette initiative reflète le concept du « parcours imaginaire ». Actuellement, la CdC recherche un lieu pour stocker le matériel de prêt.

Il serait intéressant d'étendre cette mutualisation à plusieurs CdC ou communes : CdC des Coteaux de Garonne, du Créonnais, la commune de Targon. En effet, ces territoires sont des lieux importants de manifestations culturelles, souvent labellisés « scènes d'été en Gironde », ils requièrent donc du matériel scénique et cinématographique conséquents. De plus, les communes de Créon ou de Targon possèdent une salle de spectacle. Le lieu de stockage de matériel serait à confirmer. Toutefois, il pourrait être envisagé de créer plusieurs lieux de stockage et non un seul emplacement : par exemple dans une salle du Centre Culturel de Créon, au sein du Splendid à Langoiran, dans la salle Renée Lazare à Targon...

---

<sup>2</sup>La politique culturelle de cette CdC souligne le fait de mener des manifestations à l'extérieur, afin de valoriser le patrimoine architectural et environnemental, de faciliter la proximité avec le public et de réduire les coûts de fonctionnement d'un tel système. Elle est « hors les murs » car elle n'est pas réalisée dans une salle fermée.

Concernant l'appellation du projet de mutualisation, il serait utile de conserver le nom de la première initiative : « parcours imaginaire du territoire ».

Le maître d'ouvrage devrait être les associations ou les CdC car il requiert une coopération entre acteurs artistiques au niveau intercommunal.

Les financeurs pourraient être divers : Région, CdC, communes et l'IDDAC.

→ Fiche action n°12

## **5. Améliorer la communication sur les manifestations culturelles**

Le Pays CE2M est un territoire dynamique en termes de manifestations culturelles. Les communes organisent des fêtes, des foires... qui sont complétées par d'autres manifestations au niveau de la CdC. Ces événements attirent un public qui dépasse les frontières du Pays CE2M, voire de la Région. Ils créent une économie spontanée sur le territoire et attirent des touristes. Ces manifestations sont concentrées en majorité sur la période estivale pour toucher un public plus important et profiter du patrimoine architectural du territoire.

Cependant, ces manifestations ont lieu parfois les mêmes jours. Pour éviter de telles situations, la mise en place d'un agenda électronique commun serait envisageable. Cet outil faciliterait la coordination des manifestations culturelles sur l'ensemble du Pays CE2M. Il serait interactif et utilisable par Internet grâce à un logiciel précis.

L'inscription dans l'agenda électronique d'une manifestation n'ouvrirait aucun droit pour la structure porteuse. Cet agenda servirait simplement d'outil de communication pour faciliter la coopération entre tous les acteurs. Cette mutualisation des manifestations culturelles serait un atout pour le territoire. Ce logiciel serait disponible et utilisable dans toutes les CdC, les communes et les offices de tourisme, par un code d'identification afin que cet agenda soit restreint au personnel spécialisé.

Ce projet pourrait regrouper plusieurs partenaires : l'OTEM (Office de Tourisme Entre-deux-Mers), les CdC, le CDT Gironde (Comité Départemental Tourisme), le CRT (Conseil Régional du Tourisme) et le Conseil Général. Les maîtres d'ouvrage de ce projet seraient le syndicat mixte du Pays CE2M et l'OTEM de Gironde.

Les coûts de construction et de réalisation du site devraient être envisagés ainsi que les coûts de maintenance. Les différents acteurs culturels devraient continuer de communiquer afin d'instaurer une politique culturelle équilibrée sur le territoire, confortée par le logiciel de mise en commun des diverses manifestations culturelles.

→ Fiche action n°13

## **II. L'animation sportive adaptée**

Le sport est un vecteur d'intégration sociale et de valorisation du territoire. C'est pourquoi les équipements sportifs de tout type attirent de nouvelles populations. Dans le cadre du phénomène de vieillissement de la population, les équipements sportifs doivent être réorganisés et proposer de nouvelles activités afin de séduire un public âgé. Toutefois, malgré un fort taux de personnes âgées, l'animation sportive doit être envisagée pour subvenir à toutes les demandes.

### **1. Implantation d'un équipement couvert structurant : une piscine intercommunale à l'échelle du Pays**

Le Pays CE2M ne possède pas d'équipement aquatique couvert. Ce manque suscite une forte demande de la population qui ne peut seulement se baigner qu'en période estivale dans les bassins extérieurs. Par ailleurs, l'Education Nationale exige, dans ses programmes scolaires, l'apprentissage de la natation (pour la réalisation de performance chronométrée) pour les enfants en école élémentaire et au collège. En outre, l'accès à un tel équipement est coûteux (environ 3,20€ pour une entrée à tarif réduit) pour une famille en difficulté, c'est pourquoi les établissements scolaires permettent à chaque enfant d'accéder gratuitement à l'enseignement de la natation.

Cet équipement doit être installé à 20 minutes maximum des établissements scolaires (collège, lycée) pour permettre l'inscription de la natation dans le programme scolaire et d'éviter des trajets de trop longues durées. Ainsi, pour l'installation de cet équipement intercommunal, une estimation des distances en temps de parcours a été réalisée.

Le tableau 2 illustre les distances évaluées temporellement entre l'éventuelle piscine de Créon et les établissements scolaires. Cette analyse confirme l'emplacement de cet équipement à Créon, commune située au cœur du Pays.

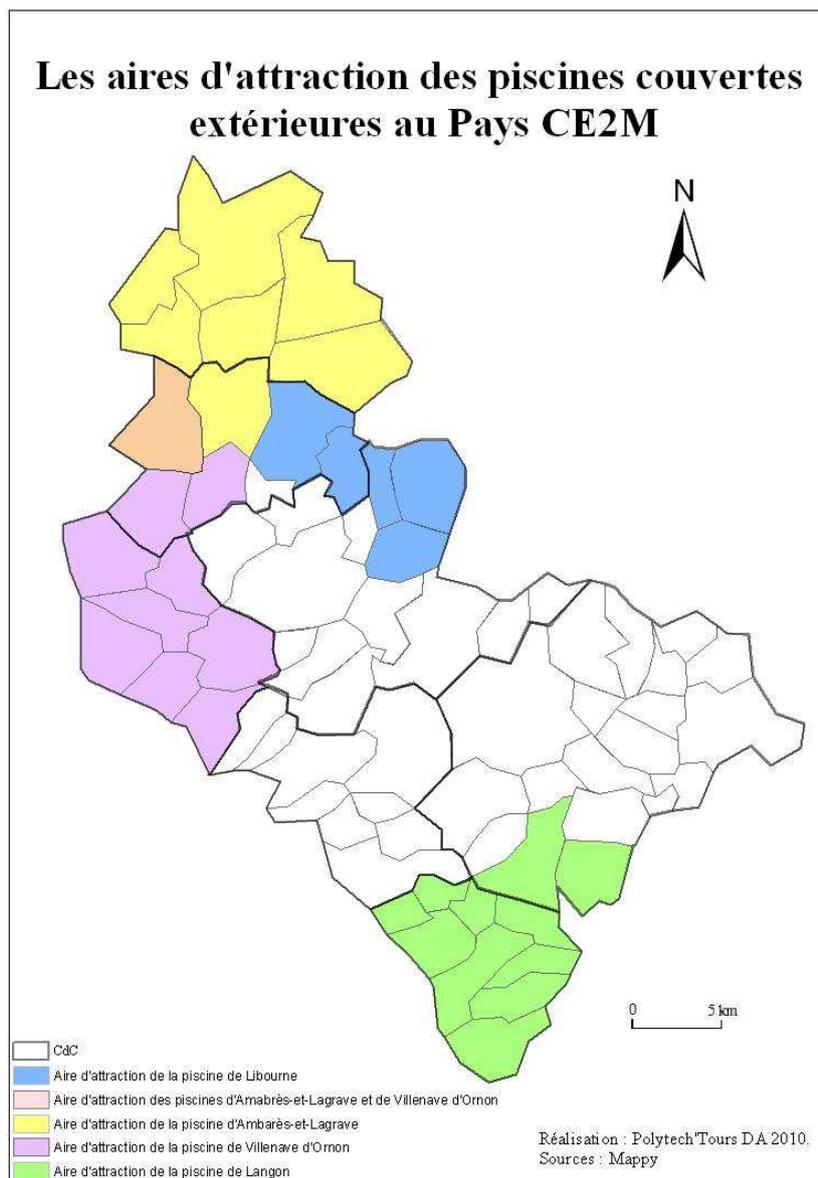
L'analyse est imprécise car le centre ville de Créon est la destination du déplacement. Aucun lieu n'est envisagé pour l'implantation d'un tel équipement ; une étude du PLU serait nécessaire.

**Tableau 2 : Distance entre les établissements scolaires et l'éventuelle piscine intercommunale**

Départ	Arrivée	Distance	Temps
Collège de St Loubès	Créon centre ville	26 km	27 min
Collège François Mauriac à Ste Eulalie		31 km	34 min
Collège Camille Claudel à Latresne		14 km	20 min
Collège mixte Anatole France à Cadillac		21 km	23 min
Collège de Carignan de Bordeaux		14 km	17 min
Lycée de Camblanes-et-Meynac		12 km	17 min

Selon la norme des « 20 minutes de temps trajet », les communes de St Loubès, Ste Eulalie et Cadillac ne pourront bénéficier du centre aquatique. Cependant, elles profitent déjà de structures extérieures du Pays CE2M, celles de Villenave d'Ornon, de Langon, de Libourne et d'Ambarès-et-Lagrave.

De plus, une autre analyse a été réalisée sur les mêmes principes : les zones d'attraction des piscines extérieures au Pays CE2M sont marquées sur la carte 1. Sont considérées zones d'attraction, les espaces dont le temps de parcours entre la piscine et le centre d'une ville est inférieur ou égal à 20 minutes. Au-delà, les déplacements pour accéder à une activité ludique sont perçus comme trop contraignants.



**Carte 1 : Les aires d'attraction des piscines couvertes extérieures au Pays CE2M**

Cette carte illustre le manque d'équipements nautiques couverts sur le Pays CE2M. Des zones du territoire sont soumises à l'influence des piscines de Villenave d'Ornon au nord-ouest, d'Ambarès-et-Lagrave au nord-est, de Libourne à l'Ouest et de Langon au Sud-Est. Les CdC du Vallon de l'Artolie, du Créonnais et du Canton de Targon ainsi que l'ouest des Coteaux bordelais ne sont pas desservies par un centre aquatique couvert. C'est pourquoi la création d'une piscine sur la commune de Créon pallierait ce manque et l'ensemble du Pays serait desservi.

Le centre aquatique, implanté à Créon, ouvrirait aux scolaires et aux associations pendant la semaine. Des activités ciblées seraient proposées, par exemple, les bébés nageurs attireraient les jeunes ménages. Des cours d'aquagym et de remise en forme seraient dispensés à un public plus âgé. Le centre aquatique s'imposerait par ses activités originales mais aussi par son architecture. Il respecterait des normes HQE et produirait une partie de son chauffage naturellement, à l'aide d'un système ingénieux, respectueux de l'environnement (les égouts de la piscine seraient installés sous son bassin afin de réchauffer l'eau).

Afin de subvenir à des frais de réalisation et de fonctionnement importants, un partenariat public-privé pourrait être envisagé entre une entreprise et la CdC du Créonnais car la réalisation d'une piscine est un équipement trop coûteux pour une commune. L'entreprise se chargerait de la réalisation et de la gestion de l'équipement tandis que la CdC réserverait quelques heures pour l'enseignement des scolaires et des centres de loisirs. C'est pourquoi l'échelle de gouvernance est à déterminer.

En termes de financements, ce projet, à l'échelle intercommunale, est innovant en raison de sa structure. Il remplit les critères du Conseil Régional car il permet "l'accès à la pratique sportive d'un plus grand nombre" : l'enseignement de la natation n'est pas dispensé sur le Pays CE2M. Le Conseil Régional, en accord avec la Direction des Sports participerait à hauteur de 15, 20 ou 25% des travaux (soit un montant se limitant à 575 000€ HT).

➔ Fiche action n°14

La piscine de Langon est un exemple d'implantation d'un centre aquatique, à l'échelle intercommunale. Construite et gérée par une entreprise privée "SAS Complexe aquatique des 2 mers" afin de supporter des frais de maintenance conséquents, elle appartient néanmoins à la CdC du Pays de Langon. La piscine s'imposait naturellement en raison de la volonté de la population (200 000 habitants n'ayant pas de piscine couverte intercommunale) et de la distance des autres équipements nautiques (40 km de la piscine la plus proche). Cet équipement connaît un franc succès depuis sa création : 62 000 entrées ont été enregistrées alors que 63 000 étaient prévues après trois ans de fonctionnement. En termes de partenariat, la CdC du Pays de Langon a réalisé une délégation du service public à une entreprise privée car cette petite collectivité ne comporte pas de service technique. La "SAS complexe aquatique des 2 mers" s'est occupée de la construction du bâtiment et de sa gestion. En échange, la CdC a versé 408 000€ au gestionnaire ainsi que 910 000€/an pour ses heures d'acquisition de la piscine. En effet, la CdC réserve la piscine pendant 910 heures par an pour les scolaires et les centres de loisirs. Ce partenariat public-privé s'achèvera dans 25 ans : à ce moment là, la CdC aura remboursé l'entreprise. La piscine appartiendra alors à la collectivité. La CdC a investi 4 millions d'euros dans la construction du bâtiment et 325 000€ dans les travaux extérieurs à la piscine (parking, traitement paysager...). La CdC a reçu 100 000€ de l'Etat et du CG pour cet équipement.

## 2. Création d'un service en faveur des cyclistes

La piste cyclable Roger Lapébie est un équipement sportif important sur le territoire. Chaque année, elle attire plus de 35 000 personnes dont 2 500 touristes en période estivale. C'est pourquoi cette piste est à valoriser comme atout du territoire, satisfaisant un tourisme vert et sportif. Depuis la création du point relais Vélo à Créon qui a engendré deux emplois, la commune connaît une hausse de fréquentation des commerces et services proches de la piste. De plus, la vente des séjours vélo est en constante évolution.

La piste ne possède qu'une unique station de réparation sur le Cœur Entre-deux-Mers. Elle est ponctuée de stations bars-restaurants mais celles-ci ne proposent aucune assistance technique. Ainsi, la création d'une autre station de réparation serait utile pour la piste cyclable. Elle pourrait s'installer à Frontenac, située à 45 km de Bordeaux, soit à 17 km de Créon et à 17,5 km de Sauveterre-de-Guyenne (fin de la piste cyclable). Frontenac serait un lieu potentiel car il est proche du début de la piste en partant du petit village fréquenté de Sauveterre-de-Guyenne. De plus, Frontenac bénéficie d'un joli paysage, au milieu des vignes, prés et bois. La commanderie Hospitalière de Sallebruneau ainsi que son jardin médiéval sont à visiter au détour de la piste. Cet équipement redynamiserait la commune et attirait plus de touristes sur la CdC du Canton de Targon. Il créerait plusieurs emplois, en particulier pendant la période estivale.



Figure 4 : Piste Roger Lapébie. Sources : Carnet de voyages Cyclo du Conseil Général

Le maître d'ouvrage de ce projet serait le Conseil Général. Ce dernier, ainsi que la CdC du Canton de Targon pourraient apporter des financements.

➔ Fiche action n°15

Le Pays CE2M, en pleine croissance démographique et économique, se doit de satisfaire les attentes de l'ensemble de ses habitants. Pour ce faire, il lui est indispensable de pallier aux faiblesses précédemment diagnostiquées. Compte tenu de la Charte de Développement du Pays, il apparaît primordial de renforcer la coordination et la concertation entre les acteurs des services publics et d'augmenter l'offre de ces services.

### **I. Améliorer la coopération et la coordination entre les acteurs de l'action sociale et de l'emploi**

#### **1. La mise en place de CIAS sur l'ensemble du Pays**

Les usagers et les collectivités rencontrent des problèmes de lisibilité en matière de services sociaux. Il existe une réelle inégalité dans la prise en charge de l'action sociale au niveau communal. En effet, sur les communes possédant les budgets pour l'action sociale les plus importants, les CCAS sont dynamiques et mènent un grand nombre d'actions. Tandis que sur les autres communes, le rôle du CCAS, rempli par les mairies, se trouve limité du fait du peu d'heures d'ouverture de celles-ci et du manque de moyens de ces mairies. Cependant, on constate que les CCAS ont un rôle plus qu'important dans l'orientation et l'information des populations, en plus de celui de l'aide sociale qu'ils peuvent apporter.

Ainsi, la mise en place d'un CIAS dans chaque CdC permettrait de résoudre les problèmes d'échelle d'action et d'inégalité de prise en charge. Le CIAS ne se substituerait pas au CCAS en le laissant maître de l'action sociale sur leur commune. Il viendrait en soutien au CCAS en tant que centre de ressources. Il fonctionnerait comme une antenne assurant la veille réglementaire et la mutualisation des moyens (logement d'urgence,...). Il prendrait cependant à sa charge les situations difficiles, comme le suivi des dossiers de bénéficiaires du RSA.

La loi du 18 janvier 2005 sur la Cohésion Sociale clarifie et simplifie la création des CIAS. La mise en place d'un CIAS nécessite le transfert des compétences "Action Sociale d'Intérêt Communautaire" des communes à la CdC. Le choix des compétences qui sont transférées est fait par la CdC. La création du CIAS entraîne une modification des statuts de la CdC, ce qui nécessite un arrêté préfectoral.

Les CIAS devraient s'implanter de façon à être accessible par le plus grand nombre : dans les locaux des CdC ou des locaux déjà consacrés à l'action sociale, par exemple. Pour réaliser ce projet, des fonds annuels départementaux existent, leur obtention est soumise à la constitution d'un dossier.

La mise en place de ces structures nécessiterait la formation d'une personne de chaque CdC pour animer le CIAS ou alors le recrutement d'un animateur.

➔ Fiche action n°16

## **2. Le regroupement des services publics**

### **a. La Maison de Services Publics**

Une maison de services publics (MSP) est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation à destination des usagers de services publics. Structure privée ou publique, elle est fondée sur un partenariat entre acteurs publics et acteurs privés. Ces structures très diverses sont majoritairement portées par des communes ou des établissements intercommunaux.

Conçues pour faciliter la vie quotidienne et considérées comme des espaces de rencontre ouverts à tous, les MSP développent une logique de service de proximité. La démarche est orientée par la question des droits d'accès au service public (notamment pour les personnes en situation de précarité).

En offrant en un lieu unique l'accès à des services émanant des collectivités locales, de l'Etat, d'organismes sociaux (Pôle Emploi, CPAM...), d'associations (permanences juridiques, aide à l'insertion...), de bailleurs sociaux, et plus ponctuellement de La Poste, EDF-GDF, France Télécom, la SNCF...les maisons de services publics permettent d'améliorer la proximité et l'accessibilité des services d'intérêt général. C'est avant tout une démarche pragmatique qui vise à :

- Simplifier les démarches des usagers grâce à la polyvalence des agents d'accueil ;
- Faciliter la transversalité entre secteurs publics (constitution et transmission des données) et faire travailler ensemble des agents issus de différents services ;
- Contribuer à la cohésion sociale, économique et territoriale en animant le territoire ;
- Développer la polyvalence comme réponse à la nécessaire réorganisation des territoires ruraux ou de banlieue et au maintien des services publics.

Les seules aides de l'Etat dont bénéficient ces structures sont des aides à l'investissement (Fonds pour la réforme de l'Etat, Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire) et non au fonctionnement, exceptées pour les structures inscrites dans un contrat de ville et le financement des emplois aidés. Les premiers financeurs des MSP sont les communes, suivies par l'Etat, viennent ensuite les départements, la Région et divers financeurs dont l'Union Européenne.

### **b. Au niveau du Pays CE2M**

Sur le Pays CE2M, les permanences des structures sociales, administratives et des services de l'emploi sont souvent disséminées sur le territoire voire absentes à l'exception de la CdC du Créonnais qui possède un RSP sur la commune de Créon.

Pour mettre en place une Maison de services publics, le Pays posséderait deux solutions.

La première consisterait à se baser sur l'existant en utilisant le RSP de Créon. Pour ce faire, il serait nécessaire d'ouvrir cette structure à l'ensemble du Pays et d'en faire une politique globale du territoire. Le RSP de Créon qui regroupe déjà un espace Emploi, des permanences CAF avec Visio-guichet, CRAMA et MSA,..., le CIAS et le BIJ serait l'antenne principale de la MSP. Il pourrait, également, être envisagé que les CIAS de chaque CdC servent d'antennes secondaires en jouant le rôle de guichet unique pour l'orientation des personnes en difficulté et en accueillant des permanences ponctuelles dans leur locaux et des Visio-guichet CAF. L'implantation des bornes interactives ne serait, évidemment, pas nécessaire dans les CIAS où il y a déjà un Point Service CAF.

La deuxième solution serait de créer une nouvelle Maison de Services Publics sur le territoire qui concentrerait un grand nombre de services liés à l'emploi et à l'action sociale. La nouvelle MSP pourrait se faire soit à Créon qui possède déjà beaucoup de permanences, soit à Cadillac qui se place comme deuxième pôle du Pays en matière de services de l'emploi et de l'action sociale. L'inconvénient avec la commune de Créon est que la nouvelle MSP viendrait en redondance avec le RSP déjà présent. Ensuite, sur le même principe que la première solution ; la MSP serait une antenne principale et les CIAS des antennes secondaires.

➔ Fiche action n°17

### **3. L'optimisation du rôle des mairies**

La mise en place des CIAS ne déchargerait pas les mairies de leur rôle dans le domaine de l'action sociale. Cela les inciterait, justement, à développer des actions dans ce domaine puisque leur rôle de relais au niveau communal s'en trouverait renforcé.

Pour que la mairie, premier relais de services publics sur son territoire, assure sa mission d'orientation du public et d'aide aux démarches sociales de base, il semblerait indispensable que le personnel de mairie soit informé des démarches et des organismes présents sur le territoire. De plus, pour une meilleure orientation du public, les éléments portés à connaissance des mairies devraient être actualisés le plus souvent possible. Le CIAS tiendrait ce rôle de distribution d'informations car il aurait la fonction de veille réglementaire et de centre de ressources.

Ainsi dans le processus d'aide sociale et d'orientation, la mairie serait à la fois le premier échelon de part sa proximité avec la population et le dernier échelon car il est le dernier à recevoir l'information.

#### **4. La mise en place d'un Portail Internet commun aux acteurs de l'emploi**

Au vu de la situation du Pays en termes de présence des services de l'emploi et de coordination entre les différents acteurs, il semblerait profitable que ces acteurs travaillent à une meilleure coordination et coopération.

C'est dans ce cadre que la mise en place d'un portail commun sur Internet pour tous les organismes de l'emploi et de la formation serait une solution à étudier. Cependant, cette démarche nécessiterait une concertation entre tous ces organismes (Pôle Emploi, Mission Locale,...) afin qu'ils harmonisent leurs logiciels et leurs manières de fonctionner. Par ailleurs, une formation du personnel à l'utilisation d'Internet et du portail commun serait nécessaire.

Dans le cas où ce portail commun serait mis en place, il pourrait fonctionner de la manière suivante :

Le portail Internet serait, en premier, à destination des structures de l'emploi et de la formation. Il leur permettrait de suivre le dossier d'un usager d'autant plus facilement qu'il pourrait être inscrit sous un numéro commun sur le portail. Les organismes pourraient, également, faire les démarches d'inscription en direct : par exemple l'inscription au Pôle Emploi pourrait être enregistrée par la Mission Locale. Les usagers pourraient aussi avoir accès au portail afin d'avoir la présentation des organismes (missions, contacts,...), des informations et les diverses formations accessibles. Ils pourraient, de même, prendre leur rendez-vous plus facilement grâce à la mise en réseau des structures.

## **II. Renforcer et augmenter l'offre de services**

### **1. La mise en place des permanences itinérantes**

A l'heure actuelle, le Pays CE2M ne possède aucun réseau de transport en commun inter CdC, l'isolement géographique est de plus en plus grand pour certaines populations et les jeunes ont des problèmes de mobilité importants. Cette réalité n'a pas encore trouvé de réponse adaptée au contexte du Pays.

C'est dans cette optique de proximité et de rapprochement avec son public que la Mission Locale des Deux Rives a monté le projet du M12r'bus qui servira à la fois de permanence délocalisée, de centre d'information et de moyen de déplacement pour les jeunes. Il permettra également de déplacer les scooters de l'Atelier Mob de la ML2R.

Les objectifs de ce véhicule sont multiples : offrir un accueil de qualité et délocalisé sur l'ensemble du territoire, assurer une équité territoriale entre tous les jeunes, être adaptable

aux différentes missions de la ML2R et être un outil de communication auprès des populations.

Cette initiative de la ML2R serait un projet transférable à d'autres services de l'emploi et de l'action sociale sur le territoire du Pays. Un bus-permanence itinérant associé à un animateur formé à différents services (CAF, CPAM, Pôle Emploi,...) assurerait, ainsi, un réel service de proximité et réduirait l'inégalité territoriale.

La création d'un "bus de l'emploi et de l'économie" pourrait être également imaginée. Il servirait d'interface personnalisée entre le demandeur d'emploi et les acteurs de l'emploi. L'exemple dans la Région toulousaine sur le territoire du Comité du Bassin d'Emploi du Nord Toulousain pourrait être une piste d'action. Dans l'aire d'influence de Toulouse, malgré l'existence de services et structures adaptés, certains demandeurs d'emploi ne sont pas concernés par ces derniers du fait de leur éloignement. Ainsi, le Comité de Bassin d'Emploi du Nord Toulousain a mis en place en 1996, en partenariat avec les élus locaux, les associations, les entreprises et les représentants des services spécialisés dans l'emploi, un point accueil emploi itinérant : « le bus pour l'économie et l'emploi ». Il concerne la totalité du canton de Grenade et une partie du canton de Cadours, soit 20 540 habitants. Le bus circule dans toutes les petites communes afin d'assurer des permanences, de présenter des informations sur les services offerts par les partenaires de l'opération et d'afficher les propositions locales d'emplois.

Le même constat a pu être fait sur le Pays CE2M, à savoir que plus les personnes en difficulté étaient loin des accueils et moins elles venaient par manque de moyens de transport. L'objectif du bus serait d'aller à leur rencontre, d'accompagner au mieux les personnes en difficulté et d'insérer les jeunes et les exclus. Il s'agirait également de renforcer les liens avec les entreprises existantes et de les informer sur les possibilités qui s'offrent à elles quant à l'embauche de personnel.

➔ Fiche action n°18

## **2. Mettre en place des Point d'accès à la Téléformation (P@T)**

La formation est devenue un enjeu majeur pour le Pays CE2M. En effet, que ce soit pour les demandeurs d'emploi, les salariés ou les particuliers, la notion de formation se développe avec la spécialisation des savoirs, les remises à niveau et l'exigence des entreprises. Au-delà des acquis de leur formation initiale, les femmes et les hommes ont désormais régulièrement besoin d'actualiser leurs compétences et d'évoluer vers de nouvelles qualifications professionnelles. Cela demande aux acteurs de l'emploi et de la formation de prendre en compte des facteurs tels que la place de la formation dans le temps de vie et le temps de travail, la prise en compte des contraintes de l'entreprise, l'accompagnement des personnes les plus isolées, ... Ainsi, les solutions de formation doivent désormais être souples, rapides et individualisées. C'est pourquoi les Formations Ouvertes et à Distance

(FOAD) sont plus appropriées à ce type de demande que les formations classiques qui exigent une présence dans un lieu à heures fixes.

C'est dans ce cadre que la Région Aquitaine a mis en place un Plan de développement de la FOAD en partenariat avec l'Etat. Un volet de ce Plan consiste à mettre en place un réseau aquitain de Points d'Accès à la Téléformation (P@T). Les P@T ont été créés par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle en 2002 avec le programme Fore II.

Basés sur la formation à distance et le partenariat, les P@T accueillent toute personne relevant de la formation professionnelle ou de l'apprentissage souhaitant suivre une FOAD. Elles doivent cependant avoir une prescription de formation donnée par un organisme d'orientation (Mission Locale, Pôle Emploi,...), un OPCA ou une entreprise. La formation se déroule le plus souvent en autoformation avec l'accompagnement d'un formateur à distance et d'un animateur relais sur le site du P@T. Les formations proposées sont très variées : formation générale (français, mathématiques, anglais,...), préparation aux concours, bureautique, économie, gestion,...

Le Pays CE2M, dont une partie de sa population nécessite une formation, est aux prises avec un certain nombre de problèmes de mobilité. La FOAD serait donc une solution appropriée pour ce territoire. Des P@T existent déjà sur Langon et Libourne, ils ne sont cependant pas assez proches de la majorité de la population du Pays. Il serait, alors, pertinent d'implanter un P@T sur le territoire du Pays, dans un premier temps, et de renforcer son déploiement et sa communication, dans un second temps. Les P@T nécessitent des locaux équipés en postes informatiques connectés à Internet ou des structures disposant de ce matériel telles que les écoles ou les bibliothèques. Il faudra, alors, soit créer de nouveaux locaux, soit que les communes mettent à disposition les écoles ou les bibliothèques en dehors de leurs heures d'ouvertures. Les mairies équipées de matériel informatique pourraient également accueillir ce genre d'animation dans un souci de proximité à la population.

Cependant, les personnes en autoformation ont généralement besoin d'être en groupe pour rester motivées, il serait donc judicieux d'associer les P@T à des espaces de coworking et au Cyberbus (cf. Chantier prioritaire 5, II des Propositions).

En ce qui concerne le fonctionnement, la présence d'animateurs est indispensable pour encadrer les personnes en formation. Les animateurs se répartiraient entre les locaux des P@T (nouveaux locaux ou ceux mis à disposition) et l'animation du Cyberbus qui servirait de permanence itinérante pour les P@T en complément de ses autres fonctions. Le reste du temps, les personnes en formation continueraient leur programme soit chez elles si elles sont équipées en matériel informatique, soit dans les mairies qui accepteraient de mettre à disposition le leur.

➔ Fiche action n°19

### **3. La mise en place d'espaces de coworking**

Avec l'évolution du monde du travail et la crise économique, il est apparu de plus en plus de télétravailleurs (personnes travaillant à leur domicile pour le compte d'une entreprise) et de personnes vivant de leur propre activité. Ces travailleurs indépendants ressentent, cependant, un manque par rapport à la vie en entreprise. En effet, la vie d'entreprise, avec ses pauses café pour la convivialité et sa synergie de groupe, participe à la motivation et au dynamisme des employés.

C'est tout cela que viennent chercher les travailleurs indépendants dans les espaces de coworking afin de ne pas rester isolés chez eux et de pouvoir trouver, dans ce lieu et à travers ce réseau, un espace de socialisation propre à l'entreprise. Ces espaces de travail partagé, troisième lieu entre travail à domicile et travail en entreprise, ont pour eux à la fois le confort du travail à domicile et la richesse sociale du travail en entreprise.

À l'heure actuelle, certaines entreprises se mettent à favoriser cette forme de travail pour des raisons évidentes d'économie et de flexibilité mais aussi en espérant favoriser la créativité de leurs employés à travers les contacts et rencontres qu'ils pourraient réaliser dans un tel espace. Les coworkings répondent, à l'origine, à l'accroissement rapide du nombre de travailleurs indépendants, qu'ils soient développeurs, designers, blogueurs, architectes web, consultants en marketing ou auto-entrepreneurs. Cette communauté, potentiellement précaire, avait et a besoin d'un réseau fort de solidarité et de partage pour pouvoir se maintenir mais aussi d'outils dédiés à cette forme de travail.

Au niveau du Pays CE2M, la mise en place d'espaces de coworking permettrait de répondre aux besoins d'équipement et d'espace de concertation des travailleurs indépendants. Un espace de coworking pourrait être à l'échelle d'une CdC ou de plusieurs suivant le nombre d'utilisateurs potentiels. Cette espace devrait contenir des salles de réunion et de travail avec les équipements adéquates (vidéo-projecteurs, accès Wifi, tableaux,...), un open-space (lieu de travail où les bureaux ne sont pas séparés par des murs) équipé d'ordinateurs connectés à Internet en libre accès et une salle de repos où les coworkers pourraient se détendre et faire une pause. Les CdC qui mettraient en place cet équipement devraient soit construire un nouveau bâtiment, soit aménager un local déjà existant.

➔ Fiche action n°20

## Chantier prioritaire 3 : Consommer et vivre localement

Les deux tendances à venir sur le Pays auront aussi une influence sur l'accès aux services et commerces de proximité.

L'augmentation du nombre de personnes âgées sur le Pays impliquera une hausse de la demande en termes de services publics et commerces de proximité. En effet, les personnes âgées utilisent de moins en moins leur véhicule et ont donc une mobilité plus réduite. De plus, la majorité des personnes âgées souhaite rester le plus longtemps possible à leur domicile qui représente un cadre familial et rassurant. De manière générale, les personnes captives qui habitent sur le Pays ont besoin de services et commerces de proximité car les transports en commun sont très peu adaptés à des déplacements hors déplacements domicile-travail.

Le phénomène de périurbanisation est synonyme d'installations de nouvelles familles sur le Pays et entraîne donc une demande accrue en termes de diversité de services et commerces de proximité.

Pour répondre aux besoins, 3 axes ont été définis : maintenir l'existant, favoriser la reprise des commerces et développer des services itinérants.

### **I. Maintenir l'existant**

Le Pays a globalement un bon niveau de commerces. Cependant, des pôles commerciaux qui ont une attraction sur la population environnante se dégagent. De part la menace d'une baisse de fréquentation des commerces due à une concurrence accrue des supermarchés et hypermarchés, ainsi qu'à une qualité de prestation (qualité des produits, qualité de l'accueil, qualité du local commercial...) qui peut être parfois considérée comme inférieure à celle proposée par la CUB, ces pôles peuvent perdre des commerces et ainsi leur diversité en services.

De plus, de nombreuses communes présentent au moins un niveau de service de proximité, elles ont donc une boulangerie, une épicerie ou un café et bar tabac. Il est par conséquent important de maintenir ces commerces car plus le nombre de communes qui ont au moins un niveau de service de proximité<sup>3</sup> est élevé et plus la part de population captive, dont les personnes âgées, ne pouvant pas accéder aux commerces de première nécessité est faible.

---

<sup>3</sup> Voir classement des communes selon leur niveau de services (Diagnostic page 118)

## **1. Moderniser les commerces**

Afin de répondre à la concurrence et à la qualité qui pourraient être plus élevées, les commerçants pourraient améliorer leur qualité de prestation pour attirer ainsi davantage de clientèle.

Pour ce faire, les TPE commerciales et artisanales de moins de 10 salariés auraient, par exemple, la possibilité d'obtenir une subvention venant du Pays avec l'OCM<sup>4</sup>. Cette subvention est destinée aux artisans et aux commerçants souhaitant moderniser leurs outils de production, rénover leurs vitrines, ... Elle s'élève à hauteur de 30% du projet d'investissement.

## **2. Favoriser la reprise des commerces**

Pour éviter la perte de commerces et pour répondre aux besoins de la population qui vont croître avec la périurbanisation, la reprise de commerces serait une solution. En effet, 23 % des communes sont menacées par le départ à la retraite des commerçants (carte 23 du diagnostic).

Par exemple, le Pays, à travers son label antenne « Gironde Initiative », pourrait proposer l'accompagnement des porteurs de projets dans la création, la reprise ou le développement d'entreprises sur son territoire. Afin d'augmenter les chances de pérennité des jeunes entreprises, Gironde Initiative souhaite accompagner le futur entrepreneur avant la création pour crédibiliser et fiabiliser son projet, renforcer ses fonds propres en lui attribuant un prêt d'honneur et parrainer le créateur pour rompre l'isolement grâce au suivi durant 3 ans par un chef d'entreprise. Les entreprises qui peuvent prétendre à cette aide sont les entreprises de moins de 10 salariés. Gironde Initiative pourrait donc aider à la reprise des commerces sur le Pays.

## **3. Mettre aux normes handicapés les commerces**

Permettre l'accès des commerces aux personnes handicapées est non seulement un devoir moral mais également une obligation, inscrite dans la loi du 11 février 2005.

Cette loi prévoit que « tous les établissements recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public ». C'est une obligation pour tous les locaux neufs. Pour les autres locaux, le délai de mise en accessibilité est de 10 ans, il reste alors 5 ans aux commerçants pour entreprendre les travaux nécessaires.

Pourtant, en plus de faciliter l'accès aux handicapés, cette mise aux normes donne une meilleure image du commerce qui attire ainsi davantage de clientèle.

---

<sup>4</sup>

Opération Collective de Modernisation

Mettre les commerces du Pays aux normes handicapées représenterait une bonne initiative pour améliorer leur qualité d'accueil de la clientèle.

## **II. Favoriser la création de commerces**

Une demande plus forte en commerce est à prévoir ces prochaines années, les commerçants actuels risquent alors de ne pas pouvoir la satisfaire. Il faudrait donc de nouveaux commerçants pour répondre aux besoins de la population.

L'entreprise Coop'alpha peut être l'un des partenaires pour les nouveaux entrepreneurs (chantier prioritaire 2, page 97 du diagnostic).

De même, comme il a été dit précédemment, « Gironde Initiative » permet un accompagnement des créateurs d'entreprise.

Un soutien des communes et des CdC serait primordial pour mener de tels projets.

## **III. Développer des services itinérants**

Une augmentation du nombre de personnes âgées est prévisible sur le Pays dont une partie de risque d'être seule et isolée, due à l'absence de proches et à la perte de mobilité. Ce constat montre donc que ces personnes n'auront plus accès aux services de proximité et perdront ainsi pour certaines leur unique lien social. Il serait donc intéressant, si les besoins se manifestent sur le Pays, de mettre en place une épicerie itinérante pour pallier aux besoins de produits de première nécessité afin de limiter l'isolement des personnes âgées voire même des personnes captives.

Pour mettre en place un tel projet, une étude préalable serait à réaliser pour évaluer les besoins de la population et la zone à desservir par l'épicerie. De plus, une épicerie volontaire devrait être trouvée.

Ce projet aurait pour partenaire le Conseil Général, les CdC concernées, le Pays CE2M et les communes desservies. Une convention, définissant les zones concernées par l'épicerie, devrait être signée avec une clause de non concurrence pour que le service soit viable.

Le commerce proposerait à ses clients du pain, des produits alimentaires courants, des produits d'hygiène et des journaux. Ainsi, les clients auraient toute la diversité en produits de première nécessité. L'épicerie devrait desservir principalement les zones n'ayant pas de commerces de proximité. Les zones du Pays qui seraient donc pressenties sont le Canton de Targon, le sud des Coteaux de Garonne et le Créonnais. L'épicier devrait aussi tenir compte

de la présence des services de portage de repas et collaborer avec eux afin de ne pas les concurrencer. Il ferait une tournée deux fois par semaine pour que les personnes les plus isolées puissent bénéficier régulièrement de produits frais. De plus, ces allées et venues leur permettraient de nouer des liens et de se sentir alors moins seules.

Ce projet est un peu coûteux et est souvent à l'initiative des commerçants. Il permet d'améliorer le quotidien des personnes les plus isolées et donne la possibilité aux personnes âgées de rester chez elles. C'est une réelle amélioration de la qualité de vie en milieu rural.

La Cabane à Projets de Créon a pour projet la mise en place d'une épicerie solidaire qui remplacerait la distribution automatique de colis solidaires, pas toujours bien vécue par les bénéficiaires. Cette épicerie accueillerait des consommateurs mixtes, c'est-à-dire qu'une personne sans problèmes financiers paierait ses achats au prix normal tandis qu'une personne en difficulté les achèterait à un prix réduit. Il serait intéressant de lier cette épicerie solidaire au projet d'épicerie itinérante car cela permettrait de toucher un plus large public.

Voir fiche action n°21

## Chantier prioritaire 4 : Accéder aux soins et se faire aider au quotidien

### **I. Une offre de soin à préserver et à adapter**

L'adaptation de la démographie sanitaire aux besoins de la population constitue un enjeu important pour adapter l'offre de santé (curative et préventive) aux besoins réels de la population. La diversité des problèmes rencontrés par le grand âge suppose une approche globale de la personne ; or, seul un système cohérent d'aides et de soins est à même de l'assurer. La personne âgée requiert en effet, au-delà des soins curatifs, des prestations relevant aussi bien du soin corporel que de l'accompagnement psychologique et social.

#### **1. La situation du Pays**

Les personnes vieillissantes tendent à consulter un podologue ou un kinésithérapeute afin d'améliorer leur bien-être et ont recours à des infirmiers libéraux (soutien à domicile). Cependant, elles consultent aussi les médecins généralistes comme tout le reste de la population. Il est donc nécessaire de développer ou de maintenir une offre de santé sur le Pays et de faire face à l'isolement de certains de ces professionnels. Il a été diagnostiqué un manque de kinésithérapeutes et de dentistes sur le Pays, en particulier dans le Sud-Est ainsi qu'une future pénurie de médecins généralistes suite à leur départ en retraite.

#### **2. L'isolement des praticiens**

L'isolement est un facteur important de démotivation lors de l'installation de nouveaux professionnels de santé, voire lors de leur maintien dans certaines zones. La couverture des besoins sanitaires, dans une zone où les conditions d'exercice des médecins deviennent de plus en plus difficiles, amène à renforcer les modes de pratiques coopératives entre professionnels de santé. Celles-ci ont pour but de rompre l'isolement des ces praticiens, de limiter la charge des contraintes (gardes, congés alternés,...) et de favoriser une prise en charge coordonnée des patients. Une telle pratique est exprimée principalement par les jeunes générations de médecins généralistes et notamment les femmes (majoritaires dans les dernières promotions). Ce système passe notamment par la création de maisons de santé pluridisciplinaire.

### **3. La maison de santé pluridisciplinaire**

La maison de santé a pour vocation le regroupement, dans une même structure, des professionnels médicaux (médecin, dentiste, pharmacien), paramédicaux (infirmière, kinésithérapeute), sociaux (assistante sociale), de service (portage de repas, aide à domicile) et d'un CLIC. Elle est accessible aux heures d'ouverture des cabinets de soins et a vocation à se substituer à eux en regroupant tous les professionnels d'une zone. Beaucoup plus qu'un projet immobilier, elle est basée sur des projets communs d'actions en direction de la population.

Elle ne peut être seulement une juxtaposition de cabinets médicaux individuels. Elle doit apporter une plus-value dans les conditions de travail des professionnels de santé et dans la coordination autour du patient. Elle doit être attractive pour de nouveaux professionnels. Lorsque des praticiens se regroupent dans une telle structure, ils partagent leurs dossiers médicaux et se mettent en réseaux. Le lien médical, paramédical et social autour du patient est ainsi amélioré. Elle offre aussi la possibilité de développer des consultations régulières de spécialistes médicaux (cardiologue,..) ou non médicaux (diététicien,...).

Une telle structure permettrait d'améliorer la qualité de vie des professionnels présents sur le Pays (la prise de congés, le relais en cas d'absence imprévue) ainsi que la qualité de leur exercice professionnel (amélioration des compétences, partage des coûts des locaux, du matériel,...), ce qui favoriserait alors la venue de nouveaux praticiens sur le territoire.

Le choix du lieu d'implantation sur le Pays devrait prendre en compte les difficultés dans l'offre de soins (présentes ou avérées dans un avenir proche), la cohérence de zone de recrutement des patients et la notion d'accessibilité. Une analyse des contours de la zone qui serait potentiellement desservie par rapport au lieu d'implantation envisagée, pourrait être réalisée par l'URCAM.

➔ Fiche action n° 22

### **4. Des actions complémentaires**

En complément de cette action, la proposition d'un hébergement pour les médecins remplaçants faciliterait leur venue. Des aides à l'installation telle que l'incitation fiscale avec l'exonération partielle de la contribution économique territoriale (anciennement taxe professionnelle) pourraient être aussi un complément pour attirer de nouveaux professionnels. Cependant, il existe des critères particuliers pour en bénéficier. Les collectivités territoriales peuvent attribuer des bourses d'études à tout étudiant en médecine, à partir de la première année du troisième cycle, s'il s'engage à exercer comme médecin généraliste au moins cinq ans dans une zone définie comme déficitaire.

## **5. Les financements possibles**

Ce projet devrait être défini comme d'intérêt intercommunal afin de pouvoir bénéficier de financements du Conseil Général et/ou du Conseil Régional.

Les financements accordés par la Région sont orientés en fonction de la carte des zones déficitaires arrêtées par la Mission Régional de la Santé (MRS). La limitation de ses ressources financières l'oblige à effectuer des choix en fonction des situations médico-sociales, de l'urgence de la situation et de la motivation des acteurs à mettre en œuvre ce type de projet. Le financement accordé dépend du classement des CdC et/ou des communes selon les critères de la Région. Le montant des travaux est plafonné à 575 000 € HT.

L'URCAM, à travers le Fonds d'Aide à la Qualité des Soins de Ville (FAQSV), permet de financer des dépenses d'équipement, de fonctionnement et d'études ou de recherche. Une participation pour la mise en réseau informatique et pour l'achat de matériels médicaux pourrait être envisageable. Une priorité est accordée au projet médical, c'est-à-dire, à la coordination des professionnels de santé, au secrétariat, à la formation pluridisciplinaire, au dossier médical partagé,... Au delà du financement de la maison elle-même, le FAQSV peut participer aux aides à l'installation des professionnels de santé, excepté les médecins généralistes. Ce Fonds peut aussi contribuer au financement d'une étude préalable au projet de maison médicale ou à son évaluation.

Les municipalités du territoire pourraient mettre à disposition un local ou un terrain pour la maison médicale, voire participer directement au projet immobilier à travers la prise en charge des frais de viabilisation. Par l'intermédiaire du Pays, elles pourraient solliciter des Fonds européens.

Les services de l'Etat peuvent, au cas par cas, apporter une contribution dans l'élaboration d'un projet de maison médicale prioritaire. Les mutuelles et diverses assurances pourraient également participer au financement d'un tel établissement.

## **II. Sensibilisation à la démarche des accueillants familiaux**

Le Pays dispose d'un nombre suffisant d'équipements pour l'accueil des personnes âgées et propose aussi de nombreuses prestations en faveur du maintien à domicile qui sont toutefois inégales selon les communes. Pour les personnes handicapées, peu de structures leur sont dédiées et sont principalement regroupées autour de la CUB. La présence d'accueillants familiaux sur le Pays est très faible en comparaison des Pays voisins (Pays Haut Entre-deux-Mers). De plus, ces accueillants sont bien souvent des aides soignants ou des auxiliaires de vie ; peu de personne sans formation médicale ne se propose pour devenir accueillant familial ce qui limite alors leur nombre potentiel.

Il serait alors intéressant de faire du Pays CE2M le relais de l'information du Conseil Général qui œuvre déjà sur ce thème. En liaison avec les organismes spécialisés (fédération nationale de l'accueil familial,...), le Pays pourrait mener une campagne d'information et de sensibilisation auprès des habitants sur le principe des accueillants familiaux (diffusion de dépliants, parution d'articles dans les bulletins municipaux,...).

Par ailleurs, la création d'un groupe de parole pourrait être un appui pour les accueillants familiaux qui se réuniraient en présence de soignants, de psychologues,... Cette action conduirait à réduire l'isolement ou le désarroi de certains accueillants face à certaines situations. Des formations pourraient aussi leur être proposées : formation de secourisme, d'aide soignant,... De telles initiatives permettraient de diminuer les appréhensions des potentiels accueillants face aux responsabilités qui leurs seront confiées.

La démarche initiale devrait être faite à l'échelle du Pays mais elle devrait être complétée par des actions aux niveaux intercommunal et communal. Le conseil Général et la CAF pourraient être des financeurs potentiels.

### **III. Un égal accès pour tous aux services de maintien à domicile**

Les personnes âgées désirent rester chez elles le plus longtemps possible. Elles le peuvent avec l'aide de leur famille, de leurs amis et des services de maintien à domicile existants. Cependant, dans certains secteurs du Pays, des personnes âgées se retrouvent isolées faute d'aides de leur entourage et de l'absence de services adéquats. C'est le cas dans la CdC du Canton de Targon qui ne possède ni de service de portage de repas ni de service de soins à domicile. Le Vallon de l'Artolie et les Coteaux de Garonne (exceptées Cadillac et Béguey) ne profitent pas de services de soins à domicile (aide au lever et coucher,...).

Cette lacune pourrait être effacée par une adhésion des demandeurs à l'une des structures existantes (annexe 5 diagnostic) ou alors par la création d'une nouvelle structure car l'activité et l'emploi dans les services à la personne ne cessent de croître (Agence nationale du service à la personne, 2009).

#### **1. Les démarches à entreprendre**

Une étude de marché serait nécessaire au préalable afin de savoir si les besoins existent réellement. Si la demande est faible, les personnes souhaitant bénéficier de ce service pourraient se rattacher directement à une structure existante. L'impulsion d'une nouvelle structure demanderait un certains nombres de démarches. Tout d'abord, la structure créée pourrait alors être un organisme prestataire (association, entreprise, établissement public,...). L'organisme, qui est l'employeur, met les services des salariés à la disposition du client.

L'organisme mandataire, quant à lui, se charge du recrutement et des formalités administratives pour le compte du particulier, mais l'employeur reste le particulier.

L'immatriculation de la société commerciale, quel que soit le nombre de salariés, se fera auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

L'agrément qualité est obligatoire car la structure s'adressera notamment aux publics fragiles (personnes de plus de 60 ans et personnes handicapées). Pour l'obtenir, l'entreprise doit se consacrer exclusivement à l'exercice de l'une ou plusieurs des activités de services à la personne, définies à l'article D. 129-35 du Code du travail. La demande devra être faite à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) du département où se situera la structure. L'agrément, lorsqu'il est accordé, est valable 5 ans.

Les organismes qui bénéficient de l'agrément qualité sont soumis au strict respect d'un cahier des charges précisant leurs obligations en termes notamment d'information de la clientèle, d'ouverture au public, de plage d'intervention, de qualification et de formation des personnels. L'avis du président du Conseil Général pour le lieu d'implantation de l'organisme est obligatoire (mais pas impératif). Cette obligation a pour conséquence de réduire la portée de l'agrément qualité du territoire des départements pour lesquels l'avis du président du Conseil Général a été sollicité.

## **2. Aide à l'installation**

Plusieurs organismes pourraient accompagner le projet de création d'entreprises. La Chambre de Commerce et de l'Industrie, l'Agence Pour la Création d'Entreprises (APCE), le Réseau Entreprendre sont les principaux. Des informations pourraient aussi être récoltées auprès de la préfecture, des délégués territoriaux de l'agence nationale des services à la personne, de la DDTEFP, du Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, de la Fédération des Entreprises de Services à la Personnes (FESP) ou Syndicat des entreprises de Services à la personne (SESP).

Les financements publics seraient alloués aux structures de l'Etat, des collectivités territoriales (Département, CdC, communes) et de l'assurance maladie. En contrepartie, l'organisme devrait fournir des prestations sociales et médico-sociales qui relèvent de l'intérêt général. Des partenariats pourraient aussi être passés avec différentes structures et des mutuelles si une convention a été signée avec ces dernières.

## **3. Une qualification nécessaire**

L'assistance au public vulnérable requiert une qualification spécifique contrairement au service de la vie quotidienne. Il s'agit des diplômes visés par le Code de l'action sociale et des familles (auxiliaire de vie, aide médico-psychologique), par le Code de la santé publique

(aide soignant) et des diplômes délivrés par le Ministère chargé de l'éducation nationale (BEP carrière sanitaire et sociale,...).

Un conseiller du Pôle Emploi peut alors aider à la formation des personnes pour un métier de services à la personne, si celles-ci sont munies de leur projet professionnel. Une demande de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) peut aussi être entreprise afin d'obtenir une certification qui justifie d'au moins 3 ans d'activité dans le métier.

#### **4. Les freins à l'installation**

A tort, l'image négative des « petits boulots » est solidement ancrée dans l'esprit des Français : elle est souvent synonyme d'un travail peu qualifié, à temps partiel, d'horaires décalés et irréguliers, d'employeurs multiples, de faible rémunération, d'isolement, d'absence de statut reconnu et de perspectives de carrière et de manque de filières de formation.

De plus, l'émiettement du secteur est également un frein au développement des services à la personne. Les opérateurs structurés sont principalement des associations d'aide à domicile, des associations intermédiaires et des entreprises d'insertion. Cependant, ils sont le plus souvent peu connus du grand public ou en tout cas, non identifiés au secteur des services à la personne. Une campagne de sensibilisation serait peut-être nécessaire pour effacer cet a priori.

➔ Fiche action n°23

## **IV. Favoriser le soutien des intervenants à domicile**

### **1. Un accroissement des pathologies lourdes et de l'isolement des personnes âgées**

En 2005, le nombre de personnes atteintes de démence en Gironde était estimé à 18 000. La moitié est âgée de 75 à 84 ans et l'autre moitié d'au moins 85 ans. En 2015, il est envisagé que 24 000 personnes souffriront de démence. Compte tenu de la forte croissance démographique des plus de 85 ans et de la stabilisation du nombre de personnes de 75 à 84 ans, le nombre de malades de 85 ans ou plus augmentera fortement alors que celui de malade plus jeunes restera stable.

Les personnes âgées démentes intègrent de plus en plus souvent les milieux de soins non spécialisés, engendrant de nombreuses perturbations dans leur organisation. Les directeurs sont les premiers confrontés à la gestion particulière de ces patients. En effet, la prise en charge de ces personnes âgées démentes est très spécifique, à défaut de quoi des comportements inadéquats se développent chez le patient, chez ses proches mais aussi chez les soignants. L'augmentation du nombre de personnes âgées démentes dans les établissements d'accueil bouleverse considérablement l'ambiance globale de l'institution par

la modification des liens et des contacts entre tous : soignants, résidents, familles mais également direction de l'établissement.

## **2. La situation du Pays**

Sur le Pays, peu de places d'accueil sont réservées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ; la majorité est alors intégrée dans des EHPAD non adaptés. De plus, les services d'aide à domicile du territoire ne prennent pas en charge les soins infirmiers qui sont accomplis par des infirmiers libéraux sans coordination préalable avec d'autres professionnels de santé. Par ailleurs, aucun service d'aide à domicile pour les personnes handicapées (SAVS, SAMSAH) n'existent alors qu'il permet d'assurer la coordination des interventions des services d'aide à la personne et des professionnels libéraux au domicile des handicapés pris en charge.

## **3. La situation des intervenants à domicile**

Le soutien des infirmiers à domicile est une condition essentielle pour leur permettre de mieux accompagner les personnes dans le besoin. Il s'agit alors d'améliorer la prise en charge des personnes atteintes de pathologies neuro-dégénératives, des personnes en fin de vie ou des personnes fragilisées. L'insuffisance de formation touche principalement l'apprentissage de gestes adaptés qui sécurisent la personne soignée, l'aptitude à la communication non verbale et la prise en charge des troubles cognitifs (maladie d'Alzheimer,...).

## **4. La nécessité d'une équipe diversifiée**

Sur le Pays, la mise en place d'une équipe d'infirmiers et d'aides soignantes diplômées d'Etat, coordonnée par des cadres de santé, serait nécessaire. Cette équipe pourrait dispenser, après évaluation des besoins, des soins sur prescription médicale. Un service spécifique, sous la responsabilité d'une coordinatrice référente, pourrait dispenser des soins infirmiers et de nursing sur prescription médicale, auprès de personnes de moins de 60 ans, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

Des interventions de nuit pourraient être aussi ; elles se feraient sur prescription médicale, soit de façon programmée (en retour d'hospitalisation, en alternative à une hospitalisation, en soutien aux aidants familiaux), soit en urgence (en lien avec les services hospitaliers, SOS Médecins, SAMU...). Elles assureraient alors la continuité des soins infirmiers de jour. L'équipe se composerait alors d'infirmiers(es) et d'aide soignants(es) se déplaçant seul(le)s ou en binômes, pour une voire deux interventions maximum par nuit, au domicile des personnes prises en charge.

## **5. Des difficultés de mise en œuvre**

La difficulté rencontrée par les porteurs de tels projets serait de recruter des personnels "qualifiés et expérimentés". Un partenariat avec les antennes du Pôle Emploi et les Instituts Régionaux du Travail Social (IRTS) pourrait être instauré afin de former ces futurs professionnels. La mise en place de formations internes et la mutualisation des personnels entre services permettraient aussi de faciliter la mise en place de tels projets. Une formation spécifique à l'ouverture du service de soins à domicile pourrait être une autre orientation. Une formation théorique et des échanges de pratiques sur les handicaps et/ou sur l'accompagnement des personnes selon la nature de leur handicap (moteur, psychique ou lié à un traumatisme crânien) pourraient aussi être des directions à prendre.

La mise à disposition de personnels par les établissements de santé et médico-sociaux serait aussi à préconiser notamment ceux spécialisés dans le handicap psychique, en liaison avec les équipes de psychiatrie. Des coopérations avec les établissements sanitaires et médico-sociaux seraient nécessaires pour la gestion des situations d'urgence, l'aménagement de séjours de répit, l'organisation de relais pour la sortie de l'hospitalisation et le retour à domicile ou en hébergement.

## **6. Des financements possibles**

Le Département, à travers son Schéma Gérontologique 2009-2011, vise à adapter la prise en charge, par les services d'aide à domicile, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentés (Axe 1, Proposition 8 du Schéma Gérontologique). Les acteurs concernés sont la DDASS, l'assurance maladie, le service d'aide à domicile concerné et les organismes de tutelle.

De plus, à travers le Schéma Départemental d'organisation sociale et médico-sociale des personnes adultes handicapées, la Gironde cherche à offrir sur l'ensemble du territoire une réponse homogène en termes de services prestataires d'aide et d'accompagnement garantissant la qualité des interventions auprès des personnes handicapées (Axe 2, Proposition 30). Il encourage la formation des intervenants des services d'aide à domicile autorisée (Axe 2, Proposition 32).

De nombreuses institutions ont des liens de tutelle, de contrôle, de fonctionnement, voire de simples liens de partenariat avec un tel service ; des conventions devraient alors être signées. Ceux sont la DDASS, la DRASS, le Conseil Général, la CRAM, la CPAM,...

➔ Fiche action n°24

## **V. Améliorer la qualité de prise en charge des personnes âgées**

L'Aquitaine est l'une des régions françaises les plus attractives avec l'arrivée de populations qui souhaitent y passer leur retraite. L'objectif est donc de répondre aux besoins générés par cette évolution sociale en favorisant le développement d'équipements et de services innovants qui permettent d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

La majorité des personnes âgées souhaitent rester le plus longtemps possible à leur domicile. La moyenne d'âge d'admission dans un établissement est repoussée chaque année, actuellement elle est de 82 ans (Conseil Général, 2010). Il faudrait alors améliorer l'accès à l'information pour aider au maintien à domicile, demande des personnes âgées. Par ailleurs, les personnes handicapées ne savent pas à qui s'adresser pour obtenir des informations (aides, droits sociaux,...). Il serait alors important de favoriser le maintien à domicile et le développement d'équipements de services pour ces personnes.

### **1. La situation du Pays**

La multiplicité d'intervenants et de dispositifs entraîne une insuffisance de lisibilité et de mutualisation des réponses apportées aux besoins des personnes âgées ou handicapées. Des disparités territoriales accentuent ce constat. Une volonté de mettre en place des relais de proximité et un partenariat de terrain permettrait d'offrir principalement aux personnes handicapées des solutions adaptées à leurs besoins.

### **2. Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)**

Les CLIC concourent à améliorer la qualité de la prise en charge fondée sur une approche globale et personnalisée des besoins des personnes, associant prévention, accompagnement social et soins. Ils mobilisent autour des besoins individuels, dans une aire géographique définie, les ressources du champ sanitaire, social et médico-social. Ces structures visent à garantir la continuité, la lisibilité, l'ancrage territorial et la cohérence des politiques publiques en direction des personnes âgées, dans une triple logique de proximité, d'accès facilité aux droits et de réseau entre professionnels et acteurs locaux. Ils ont vocation à s'adresser à l'ensemble des personnes âgées, à leur entourage et aux professionnels qui interviennent auprès d'elles. Ils peuvent aussi intervenir sur l'environnement de la personne âgée, notamment sur l'habitat, tant au niveau de l'évaluation, de la mise en place de réponses que de la coordination des intervenants.

Un CLIC est constitué d'une équipe d'au moins trois professionnels avec des compétences sanitaires et sociales et des capacités d'animation et de communication.

Le territoire d'intervention des CLIC est infra-départemental, il est défini au niveau départemental dans le cadre du Schéma Gérontologique et correspond aux " bassins de vie " des habitants. Le réseau des CLIC a vocation à mailler l'ensemble du territoire.

### **3. Une coordination entre acteurs**

Le CLIC travaille en coordination avec les acteurs locaux ou départementaux en charge de l'accompagnement et de la prise en charge des personnes âgées :

- Les services du Conseil Général ;
- La Direction des affaires sanitaires et sociales pour l'Etat ;
- Les communes et CdC qui ont compétence en matière d'action sociale ;
- Les établissements d'accueil pour personnes âgées ;
- Les services d'aides et de soins à domicile ;
- Les professionnels de santé ;
- Les Caisses de retraite ;
- Les organismes pour l'amélioration de l'habitat ;
- Les associations d'usagers.

Le CLIC englobe à la fois la composante sanitaire et les volets "social et habitat" de la vie quotidienne. Un CLIC, mis en place sur un périmètre où un réseau de santé<sup>5</sup> s'est développé, est un élément constitutif du dispositif. Certains acteurs de cette coordination restent incontournables : c'est le cas, notamment, du responsable du CLIC et du médecin traitant.

Le médecin traitant a un rôle important, compte tenu de sa connaissance de la personne âgée et de son entourage. Il doit être systématiquement impliqué dans l'évaluation de la dépendance de la personne âgée, soit au moment de la visite à domicile, soit en réunion de synthèse. Cependant, bien souvent, l'absence de formation à la gestion des états chroniques invalidants conduit ces praticiens à ne pas faire partie d'un CLIC. Les généralistes pourraient toutefois trouver dans ce lieu le relais indispensable à la gestion des situations complexes qui leur éviterait souvent de déclencher des hospitalisations cliniquement non requises.

### **4. Le financement d'un CLIC**

L'attribution du label CLIC est prise conjointement par le préfet et le président du Conseil Général. Elle permet alors une reconnaissance du rôle fonctionnel de la structure et de la qualité des services, l'intégration de la structure au réseau national des CLIC offre la possibilité de solliciter des crédits d'Etat ainsi que des cofinancements du Conseil Général (montant des travaux plafonné à 575 000 € HT), de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), des communes et d'autres partenaires.

---

<sup>5</sup> Le réseau de santé a pour objectif de mobiliser les ressources sanitaires, sociales et autres, sur un territoire donné, autour des besoins des personnes. Ils visent à assurer une meilleure orientation du patient, à favoriser la coordination et la continuité des soins qui lui sont dispensés et à promouvoir la délivrance de soins de proximité de qualité

Le Conseil Général assure la mise en place et l'animation des CLIC en lien avec les acteurs locaux (institutions, associations, collectivités, services de santé).

La démarche retenue pour le développement des CLIC est une démarche pragmatique privilégiant les initiatives, les expériences locales et la mutualisation des informations. Elle devra s'inscrire davantage dans le contexte institutionnel d'une politique publique partagée.

## **5. Situation du département et initiative possible sur le Pays**

En Gironde, 5 CLIC ont été mis en place et 12 sont prévus, au total dans le Schéma Départemental Gérontologique. Les gestionnaires sont soit un CCAS, soit un Groupement d'Intérêt Public, soit le Conseil Général ou un groupement de communes. En France, le principal gestionnaire est une association (55%). Le département n'a confié à aucun CLIC des missions spécifiques relatives à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)<sup>6</sup> ou à l'"Observatoire de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance". Certains assurent des activités spécifiques telles que l'alerte et la veille sur l'état de santé des personnes âgées mais aucune coordination avec le réseau de santé n'existe. Aucun ergothérapeute, infirmier ou psychologue ne fait partie du fonctionnement des CLIC.

Il serait alors intéressant de mettre en place, sur le Pays, un CLIC qui rassemblerait au moins un médecin généraliste, un ergothérapeute et un infirmier, dans une structure dite de proximité. Il devrait être en coordination avec les professionnels de santé libéraux, les établissements de santé, les institutions sociales ou médico-sociales, les organisations à vocation sanitaire ou sociale, ainsi qu'avec les représentants des usagers. Un service préventif serait aussi souhaitable afin d'informer les personnes âgées sur les risques de chute accidentelles, de malnutrition, de déshydratation,.... Ce lieu devrait être facilement accessible aux personnes ciblées et avoir un service de transport adéquat.

## **6. L'insertion d'un volet pour les personnes handicapées**

Le CLIC pourrait aussi comprendre un volet pour orienter les personnes handicapées et les professionnels (CCAS,...), il serait alors un relais de la MDPH. En effet, les objectifs d'un CLIC peuvent être transférés aux problématiques liées aux personnes handicapées. Une telle perspective pourrait alors être incluse dans un CLIC ou être mise en place dans un local dédié. Ce relais permettrait ainsi de leur donner toutes les informations concernant la vie quotidienne : habitat, soins, aides, vie sociale et relationnelle. Il serait aussi un lieu d'information et de formation ainsi qu'une instance de coordination de la personne handicapée, des professionnels, des services et des structures.

---

<sup>6</sup> Allocation permettant une prise en charge adaptée aux besoins de toute personne âgée résidant en France qui se trouve dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liés à son état physique ou mental.

Un tel dispositif permettrait de déceler des situations de personnes en grande difficulté telles que des personnes handicapées plus dépendantes que certaines personnes âgées et qui n'ont aucune prise en charge. Le CLIC pourrait alors intervenir dans les situations d'urgence en accompagnant et en orientant la personne vers les bonnes structures.

Il faudrait alors une mise en relation avec la MDPH qui procurerait des informations plus précises sur les types de structures existantes et sur celles qui peuvent les aider (SAVS, SAMSAH). Une relation avec les associations de personnes handicapées serait aussi nécessaire. Il faudrait alors une équipe pluridisciplinaire qui soit apte à évaluer l'autonomie de ces personnes et à les orienter convenablement.

→ Fiche action n°25

## **VI. L'adaptation de l'habitat**

L'adaptation du logement est la condition essentielle du maintien à domicile. Cependant, les prestations pour adapter l'habitat restent méconnues et souffrent d'un manque de lisibilité pour l'utilisateur. Le CLIC pourrait alors avoir un rôle dans la coordination des prestations d'habitat et des services adaptés au maintien à domicile. Il devrait être capable d'apporter une information aux usagers et de les orienter vers les réseaux compétents. Conscient de la difficulté de réaliser une coordination de proximité, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité a passé une convention avec le Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) afin de mettre à la disposition des CLIC des documents d'information en direction des usagers et des professionnels. La première des actions consiste à identifier les valeurs partagées et à clarifier les objectifs, les missions et les engagements, en termes financiers notamment.

La Région souhaite aussi encourager le développement de l'offre locative en milieu rural tout en limitant l'étalement urbain. L'un de ses objectifs prioritaires est de densifier les centres-bourgs. Le Conseil Régional soutient alors les communes dans les opérations de réhabilitation de leur patrimoine en centre-bourg afin de mettre sur le marché de nouveaux logements locatifs conventionnés.

Une telle réhabilitation sur le Pays pourrait être faite afin de rendre accessible ces logements aux personnes âgées et/ou handicapées qui seraient alors proches des commerces de proximité. Cette initiative pourrait être facilitée sur certaines CdC (CdC du Vallon de l'Artolie, des Coteaux bordelais et du Créonnais) qui ont mené un diagnostic du parc locatif. Il a alors permis d'identifier le parc vacant vétuste, le parc insalubre et permettra de réhabiliter le patrimoine existant en prenant en compte les personnes âgées et handicapées.

Le Conseil Régional subventionne au maximum 20% plafonné à 180€/m<sup>2</sup> (plafond de travaux 900€/m<sup>2</sup>).

Le Département, à travers son Schéma Gérontologique, permet le financement de logements adaptés à la dépendance selon des modalités de mise en œuvre précises (Axe 1, proposition 3 du Schéma). Il souhaite aussi renforcer le conseil pour l'adaptation du cadre de vie et l'accompagnement des personnes âgées pour les aider dans l'aménagement de leur domicile (Axe 1, proposition 4 du Schéma).

→ Fiche action n°26

## **VII. Les TIC contre l'isolement des personnes**

Les TIC participent au soutien des personnes aussi bien pour la lutte contre l'isolement social des personnes âgées que pour leur faciliter leur vie quotidienne, qu'elles soient à leur domicile ou en établissement d'accueil.

Il serait alors intéressant d'initier et de sensibiliser les personnes âgées à l'utilisation de l'Internet qui est un outil de lien, un nouveau mode d'information et un support de dialogue et d'échange. Ce projet serait alors élaboré en partenariat étroit avec les établissements d'accueil pour personnes âgées (RPA). Certains de ces établissements publics pourraient proposer un programme d'exercices interactifs et de stimulation cognitive sur ordinateur et sur Internet auprès des personnes âgées résidentes, ce qui contribuerait à une meilleure reconnaissance ou acceptation au sein de leur milieu social, familial et médical. Des associations et des entreprises privées pourraient être des partenaires potentiels pour un tel projet.

### Sous-thème 1 : Transports et mobilité

#### I. Inciter les entreprises internes et externes au territoire à mettre en place des Plans de Déplacements Entreprises (PDE) pour développer de nouveaux usages

##### 1. Les différentes formes de PDE

Le PDE peut être instauré sous la forme d'un système de covoiturage classique, favorisé par une mise en relation des personnes au sein-même de l'entreprise et/ou d'un site interne de covoiturage spécialement conçu pour les employés. Ces services de covoiturage peuvent, par la suite, être inclus dans un projet plus global pouvant faire partie intégrante d'une démarche de management environnemental. Ce type de PDE plus complet, consiste à appréhender de manière plus précise et à intégrer tous les déplacements liés au fonctionnement de l'entreprise afin de les rationaliser.

Dans ce cas, le transport des employés grâce au covoiturage doit être facilité par des aménagements d'horaires de travail, la mise en place de plages de télétravail et aussi par la réduction volontaire et assez contraignante des aires de stationnement. Il s'agit également de sensibiliser le personnel et de créer des aides au financement de leurs déplacements, afin de rendre les transports en commun plus compétitifs que la voiture individuelle. Cette initiative pourra aussi avoir des effets sur la réorganisation des modes de livraison et toutes autres actions favorisant l'usage des modes alternatifs.

##### 2. Les bénéfices d'un PDE

Les PDE ont des effets positifs sur la vie de l'entreprise, le confort de ses salariés, de ses usagers et de ses clients :

- Réduction des coûts de déplacement pour l'entreprise et ses salariés ;
- Diminution de la fatigue, du stress, des retards et accidents de la route dus aux déplacements ;
- Une meilleure ambiance et une productivité accrue au sein de l'entreprise, voire la naissance d'un sentiment d'appartenance à un groupe ;
- Une meilleure efficacité que le covoiturage classique, par exemple, due à la confiance instaurée par la cohésion des employés.

### **3. Partenaires envisageables**

Un tel projet ne signifie pas que les CdC conduisent elles-mêmes un PDE (bien qu'elles puissent mettre en place des mesures pour faciliter les conditions de transports de leurs agents) mais bien qu'elles incitent les entreprises présentes sur leur territoire à y réfléchir et les accompagnent dans leurs démarches.

Le concept de PDE a émergé avec la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de 2000, elle encourage les AOT à influencer les entreprises à en créer. Pour cela, elle prévoit des aides financières (20 à 30% sur un maximum de 300 000 euros) pour les opérations exemplaires, suivant l'importance de la prospective environnementale du projet.

→ Fiche action n°27

## **II. Construire des parcs-relais et/ou aires de covoiturage pour favoriser l'intermodalité**

Des parcs-relais aménagés permettent de faciliter la pratique du covoiturage et d'inciter l'utilisation des transports en commun. Ces parkings doivent être surveillés et avoir une taille adaptée pour donner un sentiment de sécurité. Ils nécessitent, de plus, des aménagements (bancs, éclairage public, distributeurs de boissons et d'en-cas) ainsi qu'une proximité des centres commerciaux pour que l'attente des transports ne soit pas subie, atout non négligeable.

De telles infrastructures aident à :

- Limiter les flux motorisés ;
- Diminuer la pollution automobile ;
- Mettre en application des tarifications spéciales et réaliser des économies car prendre le bus ou faire du covoiturage revient moins cher que le stationnement pendant une journée en ville ;
- Eradiquer les parkings sauvages parfois dangereux aux bords des routes et favorisant les incivilités ;
- Permettre la descente et la montée sécurisée des voyageurs.

Cependant, ces parkings ont souvent un impact visuel qu'il s'agit de limiter au maximum par un traitement paysager. Ils sont aussi parfois victimes de leur succès tout comme les parking-relais de tramway qui sont quasiment pleins tout au long de la journée. Ils nécessitent aussi un foncier important.

→ Fiche action n°28

### **III. Réhabiliter les arrêts de transports en commun existants**

Afin d'inciter la population à prendre les transports en commun, l'attente doit être la plus agréable possible. Les arrêts doivent alors se révéler confortables en toute saison et permettre d'être assis, à l'abri des intempéries et en sécurité. Un éclairage public et un retrait suffisant par rapport à la chaussée sont conseillés. De plus, l'aménagement des arrêts doit respecter la loi Handicap pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005. Il est nécessaire de hiérarchiser les abris à réhabiliter par ordre de priorité afin d'étaler les coûts dans le temps. Une Charte des arrêts de transports en commun serait un document intéressant à rédiger afin de mettre en place une cohérence en tout point du territoire. Par ailleurs, des accès piétonniers et cyclables sécurisés pourraient être des atouts supplémentaires.

→ Fiche action n°29

### **IV. Mettre en place des navettes de rabattement sur les points multimodaux stratégiques pour lutter contre le « tout-voiture »**

Comme il a été vu précédemment, le Pays CE2M est majoritairement soumis au phénomène du « tout-voiture ». S'en suivent alors des problèmes spécifiques tels que des embouteillages, l'insécurité aux abords des voies et le bruit de la circulation. Il devient donc urgent de pallier à ces inconvénients par des formes innovantes de moyen déplacement.

Les navettes de rabattement permettent de faire des tournées de ramassage afin de permettre aux personnes non motorisées, ou ne désirant pas utiliser leur voiture pour cause de manque d'aires de stationnement, par exemple, de rejoindre les arrêts de transports en commun. Les navettes pourraient alors remplacer les lignes de Trans'Gironde les moins rentables puisque plus souples et jouissent de l'avantage d'être plus maniables. La mise en circulation de telles navettes créerait de l'emploi (conducteurs). Ces navettes, par leur attractivité, pourraient conduire à une nouvelle image des transports en commun. Par conséquent, les lignes Trans'Gironde pourraient se concentrer sur des trajets plus directs et les destinations seraient donc rejointes plus rapidement.

→ Fiche action n°30

### **V. Ouvrir une voie fluviale sur la Garonne**

La possibilité de voyager sur le fleuve pour certaines communes est une opportunité. En effet, des navettes sur la Garonne concurrenceraient la voiture individuelle de manière écologique et originale. Le principal inconvénient serait l'engagement d'études très poussées pour régler le problème des marées qui menacent la régularité et la sécurité des trajets. De

plus, la question des intempéries devrait trouver des réponses, les navettes fluviales se devant d'être agréables tout au long de l'année (être couvertes, chauffées,...).

➔ Fiche action n°31

## Sous-thème 2 : TIC

### I. Offrir l'accès à Internet et ses services à tous

Internet est aujourd'hui un outil incontournable de la vie quotidienne et il concerne tous les domaines, des loisirs aux activités professionnelles. C'est un outil primordial pour améliorer la diffusion des services en zone rurale. De plus, selon la Charte de Développement du Pays CE2M, le développement des TIC est l'un des enjeux du territoire.

#### 1. La mise en place d'un Cyberbus

Le Cyberbus constituerait une solution intéressante pour favoriser l'accès à Internet, en particulier au Haut débit et aux nouvelles technologies même dans les communes les plus isolées. Le Cyberbus est un véhicule équipé en matériel informatique (ordinateurs, imprimantes,...) qui se déplace dans les communes. Il propose aussi bien la consultation libre d'Internet que de l'initiation aux outils informatiques.

Le Cyberbus a pour objectif de ne pas augmenter la fracture sociale entre ceux qui savent et surtout qui peuvent utiliser un ordinateur et les autres populations. Il veut donner à tous l'accès à Internet et à ses services sans exclure les personnes les moins mobiles.

Les plus jeunes peuvent y découvrir l'univers du web dans le cadre de leur scolarité, les adultes peuvent utiliser l'informatique dans un cadre professionnel. Par ailleurs, ce système permettrait aux personnes en difficulté d'accéder à Internet et ainsi de pouvoir consulter les différents services d'aide en ligne.

Si les écoles sensibilisent la plupart des jeunes aux nouvelles technologies, la structure mobile a l'avantage d'aller à la rencontre de tous les publics et de toutes les tranches d'âges. Elle permet, notamment en milieu rural, de mutualiser les coûts et les équipements pour les communes.

A l'échelle du Pays CE2M, le Cyberbus pourrait être mis en place sur le territoire d'une ou plusieurs CdC. Ce nouvel équipement concernerait principalement la zone la plus rurale du Pays bien qu'il pourrait venir en complément des équipements déjà existants ou en projet de création dans les CdC les plus urbaines. La mise en place d'un Cyberbus nécessiterait l'achat d'un véhicule, de matériel informatique (environ une dizaine d'ordinateurs

à mettre en réseau) et le recrutement d'un animateur qui se chargerait de conduire le Cyberbus et de gérer les ateliers d'initiation et de perfectionnement.

Pour l'équipement informatique, une aide du Conseil Général pourrait être sollicitée, les frais d'électricité et d'abonnement internet restant à la charge des communes adhérentes aux Cyberbus. Les communes devraient d'ailleurs instaurer un emplacement et un point de branchement pour le Cyberbus. Les branchements sont nécessaires pour le fonctionnement du matériel informatique et du chauffage (deux branchements électriques) et pour l'accès à Internet (un branchement téléphonique). Il faudrait alors mettre en place un partenariat avec France Télécom pour assurer le branchement téléphonique du Cyberbus dans chaque commune le recevant. De plus, d'ici fin 2011, le Pays sera totalement couvert par l'Internet Haut débit donc la connexion ADSL devrait être possible dans chaque commune.

Concernant l'organisation des rotations du Cyberbus, pour une desserte optimale du territoire, le Cyberbus ne devrait pas s'installer plus de deux jours consécutifs dans la même commune. De plus, les communes devraient réserver le Cyberbus à l'avance pour pouvoir organiser les rotations. La réservation pourrait se faire suite à la demande d'une association, d'un organisme de formation, d'une école, d'une commune,... Par ailleurs, les communes devraient informer leurs habitants de la venue du Cyberbus afin qu'ils puissent s'inscrire sur la liste d'utilisation des postes informatiques.

Les cours dispensés par l'animateur pourraient être adaptés au niveau des personnes demandeuses et les ateliers seraient variés afin d'offrir un large panel de services (initiation à la bureautique, à Internet et aux outils de communication, aide à la réalisation de CV, de lettre de motivation,...). Par contre, les ateliers et les cours devraient respecter un temps limité pour diversifier au maximum les thèmes abordés et concerner le plus de monde possible. Il serait, également, nécessaire de laisser des temps de libre accès pour que les usagers puissent consulter leurs comptes, leurs boîtes mail ou faire des démarches administratives.

Il faut, néanmoins, souligner que le Cyberbus n'est pas une solution durable mais vient en soutien aux communes qui ne sont pas équipées en postes informatiques et connexions Internet en libre accès.

➔ Fiche action n°32

## **Partie 3 : Les fiches actions**

## Fiche action n°1

<b>Axes de travail privilégié</b>	Avoir connaissance des demandes au plus près des familles et des professionnels
<b>Type d'actions</b>	Création de nouveaux équipements
<b>Maître d'ouvrage</b>	CdC
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Pays CE2M, CAF, Conseil Général, le montage technique est à déterminer selon les spécificités du territoire
<b>Contexte</b>	Le choix entre le mode de garde collectif ou individuel est souvent source d'hésitation pour les parents. Les différents acteurs de la Petite Enfance ainsi que les possibles types de structures rendent difficile l'orientation directe du parent sur le bon service.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Création d'une OAPE par CdC</b></p> <p>Ce dispositif permet d'apporter de la cohérence, de la lisibilité et de la concertation entre les structures « Petite Enfance » du territoire. L'enregistrement des demandes des familles sera individualisé avec un numéro unique de dossier. L'information personnalisée concernera tous les modes de garde, y compris en termes de prestation CAF.</p> <p>Tous les acteurs de la Petite Enfance seraient en lien permanent avec la structure afin de renseigner en temps réel des places disponibles. La CdC pourrait, quant à elle, analyser les besoins et assurer la qualité d'accueil.</p>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	L'Ombilic pour la CdC du Créonnais L'Espace Accueil Famille pour la CdC des Coteaux de Garonne

## Fiche action n°2

<b>Axes de travail privilégié</b>	Baisser le coût de la garde collective pour les collectivités et les organismes publics en assouplissant les normes qui l'encadrent
<b>Type d'actions</b>	Création de nouveaux équipements
<b>Maître d'ouvrage</b>	Entreprise(s), collectivité(s), association(s)
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : CAF, entreprise(s), collectivité(s), réseau de crèches, cabinet de conseil spécialisé, Pays CE2M
<b>Contexte</b>	<p>La CdC du Secteur de Saint-Loubès, qui concentre les plus grandes entreprises (une majorité de PME) du Pays, a aujourd'hui un taux d'accueil des moins de 3 ans en dessous de la moyenne nationale et par conséquent en dessous des objectifs 2012 imposés par le Gouvernement.</p> <p>Il faut, par conséquent, offrir aux parents salariés de ces entreprises un mode de garde à proximité de leur travail avec des horaires adaptés à leur emploi du temps et leur permettre d'obtenir facilement une place sans de lourdes démarches.</p>
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Création de crèches interentreprises sur la CdC du Secteur de Saint-Loubès</b></p> <p>La crèche interentreprises serait créée en partenariat avec d'autres sociétés environnantes ou avec des collectivités locales. Elle ouvrirait, par conséquent, ses portes aux communes partenaires. De cette manière, les enfants ne vivraient pas en « autarcie » et cela permettrait d'un point de vue économique de bénéficier d'un meilleur taux de prise en charge par la CAF. Les entreprises s'assuraient, quand à elles, avec ce système d'un investissement supérieur de leurs salariés, d'une disponibilité accrue et d'une diminution de l'absentéisme.</p> <p>Le prestataire pour ce projet pourrait être un réseau de crèches ou un cabinet de conseils spécialisés.</p>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Entre 1 500 à 2 000 euros par an et par place en crèche.
<b>Retour d'expérience</b>	Non renseigné

### Fiche action n°3

<b>Axes de travail privilégié</b>	Baisser le coût de la garde collective pour les collectivités et les organismes publics en assouplissant les normes qui l'encadrent
<b>Type d'actions</b>	Création d'un service
<b>Maître d'ouvrage</b>	CdC
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Conseil Régional, Conseil Général, CAF, Pays CE2M
<b>Contexte</b>	A l'heure actuelle, les territoires des CdC du Canton de Targon et des Coteaux de Garonne déficitaires en modes de garde du jeune enfant vont devoir agir vite et efficacement pour garantir aux nouvelles familles un service opérationnel. Pour des raisons budgétaires, les dispositifs mis en place doivent être peu coûteux.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p><b>Création de micro crèches sur les CdC des Coteaux de Garonne et le Canton de Targon</b></p> <p>Le système de micro-crèche est à mi-chemin entre le mode de garde individuel et collectif. Celle-ci permet l'accueil au maximum de 9 enfants de moins de 6 ans qui sont encadrés par trois professionnels. En raison de leur caractère expérimental, elles bénéficient de conditions dérogatoires concernant notamment de la fonction de direction et des modalités d'encadrement des enfants.</p> <p>Ces spécificités leur confèrent une relative souplesse de fonctionnement, notamment en termes d'horaires d'ouverture, tout en offrant un accueil de qualité. Pour le lieu, une maison, un appartement ou encore un local mis à disposition par la mairie pourrait convenir, à condition qu'il soit suffisamment spacieux et sécurisé.</p>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Non renseigné

#### Fiche action n°4

<b>Axes de travail privilégié</b>	Baisser le coût de la garde collective pour les collectivités et les organismes publics en assouplissant les normes qui l'encadrent
<b>Type d'actions</b>	Création de nouveaux équipements
<b>Maître d'ouvrage</b>	CdC
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Conseil Régional, CAF, MSA, Collectivités, familles, Pays CE2M
<b>Contexte</b>	Certaines CdC sont ou seront déficitaires en matière de mode de garde des tous petits. Dans l'attente de création de nouvelles structures très coûteuses, il est possible d'y remédier avec un dispositif temporaire.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Création de « Bébé bus » pour quelques communes des CdC maîtres d'ouvrage</b></p> <p>Le "Bébé-bus" est un véhicule aménagé avec un espace d'accueil, un espace de change et un coin repas avec frigidaire et réchaud. Chaque jour, il stationnerait à proximité d'une salle mise à disposition par les collectivités locales (une salle polyvalente par exemple) pour y apporter l'équipement nécessaire à la garde des enfants dans cet espace plus grand : coin psychomoteur, coin lecture, coin de repos ou zone d'éveil sont alors opérationnels. Il fonctionnerait toute la semaine, desservant alternativement plusieurs communes. Pour les parents, il n'y aurait pas d'inscription à l'année. Ils confieraient leurs enfants pour une heure, une demi-journée ou la journée, ce qui permettrait une grande souplesse.</p>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	La CdC du Canton de Cuiseaux (Saône-et-Loire) s'est dotée d'un "Bébé-bus"

## Fiche action n°5

<b>Axes de travail privilégié</b>	Exportation d'un service intercommunal
<b>Type d'actions</b>	Transfert d'expérience du Vallon de l'Artolie aux autres CdC
<b>Maître d'ouvrage</b>	CdC
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : CAF, MSA, Pays CE2M
<b>Contexte</b>	Avant trois ans, de nombreux enfants ont besoin de se défouler mais le nombre d'activités à cet âge là est limité. Au vue de l'augmentation des naissances sur les Coteaux bordelais, le Créonnais, les Portes de l'Entre-deux-Mers ou bien sur le Secteur de Saint-Loubès, il serait intéressant de mettre en place une structure dédiée à l'éveil physique et social du bébé. Pour les enfants de 3 à 6 ans, le Vallon de l'Artolie a mis en place une activité appelée « Baby gym ».
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Création de « Baby gym » dans des CdC</b></p> <p>Ce dispositif, qui cible les enfants âgés de 10 mois à 6 ans, permettrait à l'enfant de développer sa motricité, de maîtriser son équilibre, de développer son imaginaire et de surmonter ses appréhensions. Des petits groupes d'enfants seraient réunis à chaque séance au sein d'un gymnase ou d'une salle polyvalente réunissant le matériel adapté.</p>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	« Baby gym » de la CdC du Vallon de l'Artolie

## Fiche action n°6

<b>Axes de travail privilégié</b>	Inculquer une conscience écologique
<b>Type d'actions</b>	Transfert d'expérience de Créon aux autres communes
<b>Maître d'ouvrage</b>	Association
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Pays CE2M
<b>Contexte</b>	<p>Le « Plan de déplacements d'école », de 2001, constitue un outil de gestion locale des déplacements, par la mise en place d'un dispositif de concertation, de diagnostic, de propositions et de planification, reposant sur une démarche partenariale. L'objectif premier d'un tel plan est de réduire l'utilisation de la voiture particulière sur le trajet domicile-école en favorisant l'utilisation de modes moins polluants. Le report modal résulte alors soit d'une nouvelle offre de transport alternative, soit d'une amélioration de l'offre existante (accessibilité, confort, sécurité...).</p> <p>Depuis 2004, la commune de Créon a mis en œuvre deux modes de transport scolaires écologiques : le pédibus et le vélobus. En 2008, l'hippomobile fait son apparition : en signant un contrat baptisé « L'autre chemin vers l'école », les parents et élèves s'engagent à venir en classe à pied ou à vélo. En contrepartie, les enfants seront ramenés plusieurs soirs dans l'année par une calèche.</p>
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Création de pédibus dans les centres-bourgs</b></p> <p>Le pédibus est donc un ramassage scolaire à pied, permis par l'encadrement d'adultes volontaires qui suivent un trajet bien défini et à des horaires précis. A tour de rôle, les parents ou voisins (définis en début d'année scolaire selon un planning) mènent, à pied, un groupe d'enfants tout en faisant des arrêts sur le trajet à des horaires précis pour récupérer les enfants qui rejoignent le convoi. Comme tout ramassage scolaire, le pédibus doit pouvoir fonctionner par tous les temps et tout au long de l'année.</p> <p>Cette initiative serait concevable aux abords des écoles primaires et maternelles du territoire dans un rayon d'1,5 km. En effet, cela représente la distance maximale autorisée à parcourir pour des enfants de cette tranche d'âge. De plus, cela pourrait aussi être synonyme d'un nouveau dynamisme dans les centres-bourgs.</p>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Bénévolat
<b>Retour d'expérience</b>	Pédibus de la commune de Créon

## Fiche action n°7

<b>Axes de travail privilégié</b>	Développer l'enseignement secondaire
<b>Type d'actions</b>	Création de nouveaux équipements
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays CE2M
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Pays CE2M, Conseil Régional
<b>Contexte</b>	Comme il a été vu dans l'analyse du territoire, il n'existe aucun lycée d'enseignement général sur le Pays. Cette lacune entraîne, chaque année, le départ de centaines de jeunes, âgés entre 14 et 15 ans, en internat à l'extérieur du territoire. Cette situation est de moins en moins bien acceptée par les parents et les élèves et pose la question de la mise en place d'un établissement secondaire général et technique.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Création d'un lycée général et technique sur le Pays</b></p> <p>La localisation qui serait requise pour le lycée est la commune de Créon. En effet, le collège déjà présent compte entre 850 et 900 élèves (2<sup>ème</sup> collège du Pays en termes de capacité) et il est le plus excentré par rapport aux autres lycées localisés hors du Pays (Lormont, Bordeaux, Libourne et La Réole). De plus, l'idée d'un futur collège à Targon pourrait venir justifier ce choix.</p> <p>Les transports scolaires devraient dans ce cas faire l'objet d'un remaniement car à l'heure actuelle il n'existe aucune ligne dédiée à cet effet.</p>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Un lycée polyvalent sur le Pays" CORBIERES MINERVOIS " à Lézignan-Corbières

### Fiche action n°8 (Variante 1)

<b>Axes de travail privilégié</b>	Repenser une offre de lecture publique, adaptée à une population vieillissante
<b>Type d'actions</b>	Création d'un nouvel équipement
<b>Maître d'ouvrage</b>	A déterminer
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : CdC des Coteaux bordelais, des Portes del'E2M, du Créonnais, des Coteaux de Garonne, du Canton de Targon, la BDP de Gironde, la Région, le Pays CE2M
<b>Contexte</b>	<b>Une offre de lecture publique à repenser</b> L'offre en équipement de lecture publique est assez inégale sur le Pays avec des structures de différentes catégories. Le lectorat (15%) conforte la moyenne régionale. Cette part concerne peu de personnes âgées car elles ont des difficultés à se rendre dans une bibliothèque, ou alors l'offre est inadaptée à leur demande (sujets des livres, écriture trop petite, difficulté à choisir dans des bibliothèques...).
<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Mise en place d'un bibliobus à destination des maisons de retraite et des Résidences pour Personnes Agées</b> <b>Une offre adaptée</b> Afin de pallier à leurs difficultés de déplacement et pour séduire une nouvelle part de la population, un bibliobus serait à créé. Il desservirait les maisons de retraite et les RPA, toutes les semaines. Un choix de livre serait effectué, par une bibliothécaire, pour cibler cette offre particulière : livres d'entraînement cérébral, romans autobiographiques à gros caractères... <b>Des lectures publiques</b> La bibliothécaire effectuerait des lectures publiques voire musicale, en partenariat avec d'autres associations afin de redynamiser ces établissements pour personnes âgées et de séduire cette population peu lectrice. En outre, ces lectures permettraient aux personnes dans l'incapacité de lire de goûter à ce plaisir et sortir du quotidien.
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Non renseigné

## Fiche Action n°9 (Variante 2)

<b>Axes de travail privilégié</b>	Repenser une offre de lecture publique, adaptée à une population vieillissante
<b>Type d'actions</b>	Mise en place d'un service
<b>Maître d'ouvrage</b>	A déterminer
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : CdC des Coteaux bordelais, des Portes del'E2M, du Créonnais, des Coteaux de Garonne, du Canton de Targon et de leurs communes, la BDP de Gironde, la Région
<b>Contexte</b>	<b>Une offre de lecture publique à repenser</b> L'offre en équipement de lecture publique est assez inégale sur le Pays avec des structures de différentes catégories. Le lectorat (15%) conforte la moyenne régionale. Cette part concerne peu de personnes âgées car elles ont des difficultés à se rendre dans une bibliothèque, ou alors l'offre est inadaptée à leur demande (sujets des livres, écriture trop petite, difficulté à choisir dans des bibliothèques...).
<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Mise en place d'un logiciel informatique facilitant le choix d'ouvrages à domicile des personnes âgées</b> <b>Une offre adaptée</b> Afin de pallier à leurs difficultés de déplacement et pour séduire une nouvelle part de la population, un logiciel informatique pourrait être mis à la disposition des personnes âgées. Il serait installé dans les maisons de retraite et les RPA. Il serait intuitif pour faciliter l'utilisation par tous. Le bibliothécaire pourrait venir initier le personnel des maisons de retraite ou les résidents à son utilisation. Le logiciel recenserait les ouvrages appartenant aux bibliothèques municipales. Les livres seraient acheminés par un véhicule (appartenant à la commune ou à la CdC) deux fois par mois, après la commande effectuée en amont. Un ordinateur serait mis à disposition au sein des établissements soit par ces derniers, soit prêté par les bibliothèques ou la BDP. <b>Des lectures publiques</b> Le bibliothécaire effectuerait des lectures publiques, en partenariat

	avec d'autres associations afin de redynamiser ces établissements pour personnes âgées et de séduire cette population peu lectrice. En outre, ces lectures permettraient aux personnes dans l'incapacité de lire de goûter à ce plaisir et sortir du quotidien.
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Non renseigné

## Fiche Action n°10

<b>Axes de travail privilégié</b>	Coordonner les politiques intercommunales de lecture publique
<b>Type d'actions</b>	Renforcement des réseaux de bibliothèques existants
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communes ou CdC
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : CdC, Conseil Régional, la BDP et les communes concernées, Syndicat mixte du Pays Cœur Entre-deux-Mers, DRAC
<b>Contexte</b>	<p><b>Une offre de lecture publique à repenser</b></p> <p>Selon le recensement des équipements de lecture publique effectué précédemment, le Pays CE2M est pourvu en bibliothèques peu modernes. Plusieurs CdC, comme le Secteur de St Loubès ou les Portes de l'E2M, ont en projet l'informatisation de leurs bibliothèques afin de faciliter l'échange de documents et la coordination de leurs manifestations.</p>
<b>Actions à entreprendre</b>	<p><b>Mutualisation des fonds documentaires et mise en réseau des bibliothèques grâce à une carte unique de lecteurs et une base de données commune</b></p> <p>Ce projet pourrait être étendu à l'échelle de plusieurs CdC: Secteur de St Loubès, Coteaux bordelais, Portes de l'Entre-deux-mers et Créonnais. Ces bibliothèques sont en majorité relativement bien équipées, avec des horaires d'ouvertures larges et un budget de fonds documentaires adaptés.</p> <p>Pour affirmer cette mutualisation, une demande d'inscription pourrait être effectuée à l'échelle des quatre CdC et ouvrirait l'accès à toutes les bibliothèques appartenant au réseau. Ce dispositif permettrait d'augmenter l'offre documentaire, mutualiserait les moyens et exigerait une coopération intercommunale.</p> <p><b>D'un point de vue technique</b></p> <p>Une carte unique serait la carte d'adhésion du lecteur qui permettrait les prêts et réservations sur l'ensemble du réseau. Ses réservations d'ouvrages seraient inscrites dans la mémoire de la base de données et pourrait ainsi faciliter le suivi de l'adhérent. Un ouvrage serait emprunté dans une bibliothèque et pourrait être rendu dans une autre. Pour le suivi des transactions, tous les échanges et emprunts seraient consignés dans une même base de données. En outre, il serait possible de réserver des livres existant sur d'autres</p>

	bibliothèques. Pour le bon fonctionnement du réseau, il serait important d'avoir un véhicule réalisant l'acheminement des ouvrages entre toutes les bibliothèques.
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Réseau des bibliothèques universitaires de la Région Centre

## Fiche Action n°11

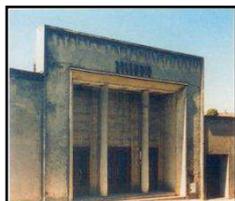
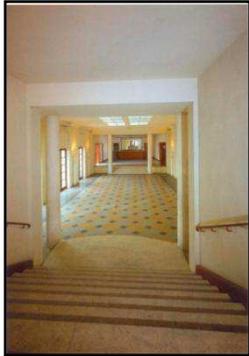


Figure 5 : Entrée art déco du Splendid. Le Festin, Janvier 2003.

<b>Axes de travail privilégié</b>	Créer un pôle socio-culturel et artistique au sein du Pays.
<b>Type d'actions</b>	Soutien à des initiatives culturelles.
<b>Maître d'ouvrage</b>	A déterminer selon le contrat
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Conseil Général (30 à 40%), Conseil Régional, la DRAC (33%), CdC du Vallon de l'Artolie, commune de Langoiran
<b>Contexte</b>	<p><b>Rénovation du Cinéma « le Splendid » à Langoiran</b></p> <p><u>Historique</u> : Le Splendid est un ancien cinéma, datant de 1948, typique de l'architecture de l'après-guerre. Sa devanture au style art-déco ouvre sur un grand hall, qui se transformait en salle de danse autrefois. Le Splendid attira une grande population des villes alentour, fidèle au mouvement « des cinémas famille ». Il fut fermé en 1974. Pendant 30 ans, il se dégrada à la merci des intempéries.</p> <p>En 2002, l'association « Splendid Association » fit classer le bâtiment à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Aujourd'hui, le Splendid est géré par l'entreprise « Mustang et Compagnie ». Ce lieu attire toutes sortes de publics : personnes âgées, intellectuels, universitaires, enseignants, familles, jeunes du milieu artistique.</p>
<b>Actions à entreprendre</b>	<p><b>Cadre d'un Partenariat Public-Privé (PPP)</b></p> <p>Le Splendid est toujours autant soutenu dans le cœur des habitants de Langoiran et sa réouverture a dépassé les frontières de la commune. De plus, la CdC du Vallon de l'Artolie souhaite conforter cet ancien cinéma en pôle culturel. C'est pourquoi la rénovation du Splendid pourrait s'inscrire en tant que projet culturel dans le schéma de services à la population.</p> <p>L'entreprise « Mustang et Cie » pourrait passer contrat avec la CdC du Vallon de l'Artolie par le biais de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le MOE (Maître d'Œuvre) serait la commune et</li><li>l'entreprise (Mustang et Cie) utiliserait ce bâtiment. La</li></ul>

 <p>Figure 6 : Hall du Splendid. Source : Le Festin de Janvier 2003.</p>	<p>CdC passerait contrat avec la commune de Langoiran. Ce serait un chantier public. Cela conduirait à une situation compliquée.</p> <p><b>Projet de zonage</b></p> <p>En cas de PPP pour la réouverture complète du cinéma, toutes les parties du bâtiment devraient être réaménagées. Il faudrait rétablir l'accès à la salle de cinéma, qui s'effectuerait par le long hall.</p> <p>Le futur chantier devrait tenir compte de l'activité déjà présente au Splendid.</p> <p><b>Futures activités</b></p> <p>La salle de spectacle du Splendid deviendrait une salle de conférence, de concert, de projection cinématographique,... Son grand hall serait réaménagé pour accueillir du public. La scène serait agrandie pour recevoir des spectacles et pour permettre les répétitions des comédiens.</p> <p>Annexe 2</p>
<p><b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b></p>	<p>400 000 euros au minimum</p> <p>Travaux : - Réfection de la toiture ;  - Plâtrerie ;  - Remise aux normes électriques et d'incendie ;  - Achat de 400 fauteuils... ;  - Elargissement de la scène.</p> <p>Les frais de fonctionnement seraient à envisager : création de poste à plein temps...</p>
<p><b>Retour d'expérience</b></p>	<p>Non renseigné</p>

## Fiche Projet n°12

<b>Axes de travail privilégié</b>	Favoriser une mise en réseau des acteurs et des moyens culturels
<b>Type d'actions</b>	Favoriser la communication entre acteurs culturels et structures porteuses de projet
<b>Maître d'ouvrage</b>	A déterminer
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : CdC du Vallon de l'Artolie, du Créonnais et des Coteaux de Garonne, communes de Targon
<b>Contexte</b>	<p><b>Améliorer la communication sur les manifestations</b></p> <p>De 2004 à 2007, le Pays CE2M a mené une importante réflexion avec l'IDDAC, pour mettre en place une antenne culturelle sur le territoire. Ce projet n'a jamais abouti par manque d'investissement de la part des élus. Toutefois, les CdC ou certaines communes s'échangent de manière informelle leurs équipements scéniques. La CdC du Vallon de l'Artolie nomme ce projet « parcours imaginaire du territoire ».</p>
<b>Actions à entreprendre</b>	<p><b>Mise en réseau du matériel scénique et cinématographique entre acteurs culturels</b></p> <p>Les CdC ou les communes investiraient dans du matériel scénique et cinématographique. Elles constitueraient un fond de matériel commun. Ce projet reposerait sur une mutualisation et une coopération des différents acteurs culturels, sous forme de prêts de matériel.</p> <p><b>Acteurs culturels concernés</b></p> <p>Les CdC des Coteaux de Garonne, du Créonnais, du Vallon de l'Artolie et la commune de Targon seraient des participants potentiels car ce sont des lieux importants de manifestations culturelles (« scènes d'été en Gironde, festivals... ) qui nécessitent un matériel technique important.</p> <p><b>Un endroit de stockage pour le matériel</b></p> <p>Un lieu de stockage de matériel serait à prévoir. Plusieurs salles de spectacles pourraient mettre à disposition une salle, en échange de leur adhésion à ce réseau (par exemple, le Centre Culturel de Créon, le Splendid à Langoiran, la salle Renée Lazare à Targon).</p>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Non renseigné

## Fiche Projet n°13

<b>Axes de travail privilégié</b>	Améliorer la communication sur les manifestations culturelles
<b>Type d'actions</b>	Coordination des acteurs culturels sur le Pays CE2M
<b>Maître d'ouvrage</b>	Syndicat mixte du Pays CE2M, OTEM
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Conseil Régional, CdC, communes, OTEM, CDT, CRT, Conseil Général
<b>Contexte</b>	<p><b>Améliorer la communication sur les manifestations</b></p> <p>Le Pays CE2M est un territoire dynamique en termes de manifestations culturelles. Les communes organisent des fêtes, des foires... et sont complétées par d'autres manifestations au niveau de la CdC. Ces évènements attirent un public qui dépasse les frontières du Pays CE2M, voire de la Région. Ils créent une économie spontanée sur le territoire qui attire des touristes. Ces manifestations sont concentrées en majorité en période estivale pour toucher un public plus important et pour profiter du patrimoine architectural du territoire.</p>
<b>Actions à entreprendre</b>	<p><b>Mettre à jour un agenda électronique des manifestations culturelles sur le territoire</b></p> <p>Ces manifestations ont lieu parfois les mêmes jours. Pour éviter de telles situations, la mise en place d'un agenda électronique commun serait envisageable. Cet outil faciliterait la coordination des manifestations culturelles sur l'ensemble du Pays CE2M. L'inscription dans l'agenda électronique d'une manifestation n'ouvrirait aucun droit pour la structure porteuse. Cet agenda servirait simplement d'outil de communication pour faciliter la coopération entre tous les acteurs. Ce logiciel serait disponible et utilisable dans toutes les CdC, les communes et les offices de tourisme, par un code d'identification pour que cet agenda soit restreint au personnel spécialisé.</p>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Non renseigné

## Fiche Projet n°14

<b>Axes de travail privilégié</b>	Equilibrer les équipements sportifs sur le territoire
<b>Type d'actions</b>	Création d'un nouvel équipement
<b>Maître d'ouvrage</b>	A déterminer
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : CdC, entreprises, Conseil Régional, Conseil Général
<b>Contexte</b>	<p><b>Aucune structure nautique couverte présente sur le territoire</b></p> <p>L'absence de piscine couverte sur le Pays CE2M génère une forte demande de la population qui peut uniquement se baigner en période estivale. De plus, l'enseignement de la natation n'est pas réalisé alors qu'il est obligatoire dans le programme scolaire. En effet, aucun équipement n'est situé dans un rayon de 20 minutes maximum en véhicule motorisé.</p> <p>Certaines zones du territoire (les CdC des PE2M, des Coteaux bordelais, du Secteur de St Loubès, des Coteaux de Garonne) sont desservies par des piscines situées à l'extérieur du Pays CE2M : Villenave d'Ornon, Ambarès-et-Lagrave, Libourne et Langon.</p>
<b>Actions à entreprendre</b>	<p><b>Création d'un centre aquatique aux normes HQE</b></p> <p>Après une analyse temporelle du territoire, la piscine pourrait être implantée à Créon qui est au cœur du Pays. Ainsi, il desservirait plusieurs collèges ou lycée (Latresne, Carignan de Bordeaux, Camblanes-et-Meynac) et les écoles primaires.</p> <p>Il proposerait des activités ciblées : les bébés nageurs, l'aquagym, pratique de la natation pour les scolaires.</p> <p>Le centre aquatique s'imposerait par ses activités originales mais aussi par son architecture. Il respecterait des normes HQE et produirait une partie de son chauffage naturellement, à l'aide d'un système ingénieux, respectueux de l'environnement (l'eau des égouts de la piscine pourrait permettre le réchauffement de l'eau des bassins).</p> <p><b>Partenariat public-privé</b></p> <p>Afin de subvenir à des frais de réalisation et de fonctionnement importants, un partenariat public-privé pourrait être envisagé entre une entreprise et la CdC du Créonnais car la réalisation d'une piscine est un équipement très coûteux pour une commune.</p>

	L'entreprise se chargerait de la réalisation et de la gestion de l'équipement tandis que la CdC réserverait quelques heures pour l'enseignement des scolaires et des centres de loisirs.
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Le centre aquatique « Spadium » de Langon

### Fiche Action n° 15

<b>Axes de travail privilégié</b>	Equilibrer les équipements sportifs sur le territoire
<b>Type d'actions</b>	Création d'un service
<b>Maître d'ouvrage</b>	A déterminer
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Conseil Régional, CdC et communes
<b>Contexte</b>	<p><b>Une piste cyclable très fréquentée (René Lapébie)</b></p> <p>Cet équipement sportif attire plus de 35 000 personnes dont 2500 touristes en période estivale.</p> <p>La piste ne possède qu'une unique station de réparation sur le Cœur Entre-deux-Mers. Elle est ponctuée de stations bars-restaurants mais celles-ci ne délivrent aucune réparation technique.</p>
<b>Actions à entreprendre</b>	<p><b>Mise en place d'une autre station de réparation de vélos sur la piste cyclable Renée Lapébie</b></p> <p>La création d'une autre station de réparation (Créon) serait utile pour la piste cyclable. Elle pourrait s'installer à Frontenac, située à 45 km de Bordeaux, soit à 17 km de Créon et à 17,5 km de Sauveterre-de-Guyenne (fin de la piste cyclable). Frontenac serait un lieu possible car il est proche du début de la piste en partant de Sauveterre-de-Guyenne, petit village assez fréquenté. De plus, Frontenac bénéficie d'un joli paysage, au milieu des vignes, prés et bois. La commanderie Hospitalière de Sallebruneau ainsi que son jardin médiéval sont à visiter au détour de la piste. Cet équipement redynamiserait la commune et attirerait plus de touristes sur la CdC du Canton de Targon. Il créerait plusieurs emplois, en particulier pendant pour la période estivale.</p>
<b>Coût de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Station de réparation de vélos à Créon

### Fiche Action n°16

<b>Axes de travail privilégié</b>	Améliorer la coopération et la coordination entre les acteurs de l'action
-----------------------------------	---

	sociale
<b>Type d'actions</b>	Mise en réseau
<b>Maître d'ouvrage</b>	CdC
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : CdC, communes, Pays CE2M, Conseil Général
<b>Contexte</b>	Les usagers et les collectivités rencontrent des problèmes de lisibilité en matière de services sociaux. Il existe une réelle inégalité dans la prise en charge de l'action sociale au niveau communal. En effet, beaucoup de CCAS de petites communes se trouvent limités dans leurs actions du fait du peu d'heures d'ouverture des mairies et du manque de moyens de celles-ci.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Mise en place de CIAS sur l'ensemble du Pays</b></p> <p>Le CIAS ne se substituerait pas aux CCAS qui resteraient seuls décideurs de l'action sociale sur leur commune. Il viendrait en soutien au CCAS en tant que centre de ressources. Il fonctionnerait comme une antenne assurant la veille réglementaire et la mutualisation des moyens (logement d'urgence,...). Il prendrait, cependant, à sa charge les situations difficiles comme le suivi de dossier des bénéficiaires du RSA.</p> <p>La mise en place d'un CIAS nécessite le transfert des compétences d'Action Sociale d'Intérêt Communautaire des communes à la CdC. Le choix des compétences qui sont transférées est fait par la CdC. La création du CIAS entraîne alors une modification des statuts de la CdC, ce qui nécessite un arrêté préfectoral.</p> <p>Les CIAS devraient s'implanter de façon à être accessibles par le plus grand nombre : dans les locaux des CdC ou des locaux déjà consacrés à l'action sociale, par exemple. La mise en place de ces structures nécessiterait la formation d'une personne de chaque CdC pour animer le CIAS ou alors le recrutement d'un animateur.</p>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	CdC du Créonnais

### Fiche Action n°17

<b>Axes de travail privilégié</b>	Améliorer la coopération et la coordination entre les acteurs de l'action
-----------------------------------	---

	sociale
<b>Type d'actions</b>	Création d'un nouvel équipement
<b>Maître d'ouvrage</b>	Syndicat mixte du Pays CE2M pour le lancement de la démarche
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : CdC, le FNADT, la Dotation de Développement Rural, communes, Conseil Général, Conseil Régional, Pays CE2M
<b>Contexte</b>	Sur le Pays CE2M, les permanences des structures sociales, administratives et des services de l'emploi sont souvent disséminées sur le territoire voire absentes à l'exception de la CdC du Créonnais qui possède un Relais de Services Publics à Créon.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Création d'une Maison de Services Publics</b></p> <p>Une maison de services publics (MSP) est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation à destination des usagers de services publics. Structure privée ou publique, elle est fondée sur un partenariat entre acteurs publics et acteurs privés. Ces structures très diverses sont majoritairement portées par des communes ou des établissements intercommunaux.</p> <p>La MSP deviendrait l'antenne principale du réseau de services liés à l'emploi, l'insertion et l'accompagnement social sur le Pays. Les CIAS de chaque CdC serviraient alors d'antennes secondaires en jouant le rôle de guichet unique pour l'orientation des personnes en difficulté et en accueillant des permanences ponctuelles dans leurs locaux et des Visio-guichet CAF, par exemple.</p>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Contacteur Pays du Perche Ornaï

## Fiche Action n°18

<b>Axes de travail privilégié</b>	Renforcer et augmenter l'offre de service
<b>Type d'actions</b>	Transfert d'expérience de la ML2R aux autres services
<b>Maître d'ouvrage</b>	CdC, Pôle Emploi, Mission Locale,...
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Europe (Leader), CdC, Pays CE2M, Services Publics
<b>Contexte</b>	A l'heure actuelle, le Pays CE2M ne possède aucun réseau de transport en commun inter CdC. L'isolement géographique est de plus en plus grand pour certaines populations et les jeunes ont des problèmes de mobilité importants. Cette réalité n'a pas encore trouvé de réponse adaptée au contexte du Pays.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Mise en place de permanences itinérantes</b></p> <p>Cette initiative de la ML2R serait un projet transférable à d'autres services de l'emploi et de l'action sociale sur le territoire du Pays. Un bus-permanence itinérant, associé à un animateur formé à différents services (CAF, CPAM, Pôle Emploi,...) assurerait, ainsi, un réel service de proximité et réduirait l'inégalité territoriale.</p> <p>Les objectifs de ce véhicule seraient multiples : offrir un accueil de qualité et délocalisé sur l'ensemble du territoire, assurer une équité territoriale entre tous les jeunes, être adaptable aux différentes missions de la ML2R et être un outil de communication auprès des populations.</p>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Mission Locale des Deux Rives

## Fiche Action n°19

<b>Axes de travail privilégié</b>	Renforcer et augmenter l'offre de service
<b>Type d'actions</b>	Consolidation de l'existant
<b>Maître d'ouvrage</b>	Conseil Régional, CdC, communes
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Conseil Régional, CdC, communes, Pays CE2M
<b>Contexte</b>	<p>La formation est devenue un enjeu majeur pour le Pays CE2M. En effet, qu'il s'agisse des demandeurs d'emploi, des salariés ou des particuliers, la notion de formation se développe avec la spécialisation des savoirs et les exigences des entreprises. Les acteurs de l'emploi et de la formation doivent prendre en compte les contraintes des l'entreprise, l'accompagnement des personnes les plus isolées,...Ainsi, les solutions de formation doivent désormais être souples, rapides et individualisées. Les Formations Ouvertes et A Distance (FOAD) sont donc plus appropriées à ce type de demande que les formations classiques, qui exigent une présence dans un lieu à heures fixes.</p>
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Mise en place de Points d'accès à la Téléformation (P@T)</b></p> <p>P@T est un label créé par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, il s'applique aux organismes adhérant au réseau Aquitain de formation.</p> <p>Les P@T nécessitent des locaux équipés en postes informatiques connectés à Internet ou des structures équipées telles que les écoles ou les bibliothèques. Les mairies équipées de matériel informatique pourraient, également, accueillir ce genre d'animation dans un souci de proximité de la population. Les P@T pourraient aussi être associés à des espaces de coworking et au Cyberbus.</p> <p>Un animateur est indispensable pour encadrer les personnes en formation. Les animateurs se partageraient entre les locaux des P@T et l'animation du Cyberbus qui servirait de permanence itinérante pour ces derniers. Le reste du temps, les personnes en formation continueraient leur programme soit à domicile, soit dans les mairies.</p>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Non renseigné

## Fiche Action n°20

<b>Axes de travail privilégié</b>	Renforcer et augmenter l'offre de service
<b>Type d'actions</b>	Création d'un nouvel équipement
<b>Maître d'ouvrage</b>	CdC
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : CdC, Conseil Régional, Conseil Général, Pays CE2M
<b>Contexte</b>	Avec l'évolution du monde du travail et la crise économique, est apparu de plus en plus de télétravailleurs (personnes travaillant à leur domicile pour le compte d'une entreprise) et d'auto-entrepreneurs. Ces travailleurs indépendants ressentent, cependant, un manque par rapport à la vie en entreprise. En effet, avec ses pauses café conviviales et sa synergie de groupe, elle participe à la motivation et au dynamisme des employés.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Mise en place d'espace de coworking</b></p> Au niveau du Pays CE2M, la mise en place d'espaces de coworking permettrait de répondre aux besoins d'équipements et d'espaces de concertation des travailleurs indépendants. Un espace de coworking pourrait être à l'échelle d'une CdC ou plusieurs suivant le nombre d'utilisateurs potentiels. Cette espace devrait contenir des salles de réunion et de travail avec les équipements adéquates (vidéo-projecteurs, accès Wifi, tableaux,...), un open-space (lieu de travail où les bureaux ne sont pas séparés par des murs) équipé d'ordinateurs connectés à Internet en libre accès et d'une salle de repos où les coworkers pourraient se détendre en faisant une pause. Les CdC qui mettraient en place cet équipement pourraient soit construire un nouveau bâtiment, soit aménager un local déjà existant.
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Non renseigné

## Fiche action n°21

<b>Axes de travail privilégié</b>	Développer des services itinérants
<b>Type d'actions</b>	Mettre en place un service
<b>Maître d'ouvrage</b>	Epicerie
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Conseil Général, Pays CE2M, CdC, Commune
<b>Contexte</b>	<p>Le Pays va voir son nombre de personnes âgées augmenter de manière importante et une partie de celles-ci risque d'être seule et isolée avec l'absence de proches ou la perte de mobilité. Ce constat montre donc que ces personnes n'auront plus accès aux services de proximité et perdront ainsi le seul lien social qu'elles avaient.</p>
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Mettre en place une épicerie itinérante</b></p> <p>Pour mettre en place un tel projet, une étude préalable serait à réaliser pour évaluer les besoins de la population et la zone que l'épicerie devrait desservir. De plus, une épicerie volontaire devrait être trouvée.</p> <p>Le commerce proposerait à ses clients du pain, des produits alimentaires courants, des produits d'hygiène et des journaux. Ainsi, les clients auraient toute la diversité en produits de première nécessité. L'épicerie devrait desservir principalement les zones n'ayant pas de commerces de proximité. La zone du Pays qui est donc pressentie est le Canton de Targon. L'épicier devrait tenir compte de la présence des services de portage de repas et collaborer avec eux afin de ne pas les concurrencer. Il ferait une tournée deux fois par semaine pour que les personnes les plus isolées puissent bénéficier régulièrement de produits frais. De plus, ces allées et venues leur permettraient de nouer des liens et de se sentir alors moins seules.</p> <p>La Cabane à Projets de Créon a pour projet la mise en place d'une épicerie solidaire qui remplacerait la distribution automatique de colis solidaires, pas toujours bien vécue par les bénéficiaires. Cette épicerie accueillerait des consommateurs mixtes, c'est-à-dire qu'une personne sans problèmes financiers paierait ses achats au prix normal tandis qu'une personne en difficulté les achèterait à un prix réduit. Il serait intéressant de lier cette épicerie solidaire au projet d'épicerie itinérante car cela permettrait de toucher un plus large public.</p>
<b>Coûts de construction et frais de</b>	Non renseignés

<b>fonctionnement</b>	
<b>Retour d'expérience</b>	Boulangerie-épicerie itinérante, CdC de Lanvollon Plouha (Côtes-d'Armor)

## Fiche Action n°22

<b>Axes de travail privilégié</b>	Améliorer l'accessibilité, la coordination et la continuité des soins
<b>Type d'actions</b>	Création d'un nouvel équipement
<b>Maître d'ouvrage</b>	A déterminer selon le contrat (société civile de moyens, société civile de professionnels, association de professionnels de santé, groupement de coopération sanitaire,...).
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Etat, Conseil Général, Conseil Régional, Pays CE2M, CdC, communes, DDASS-DRASS, CPAM-URCAM, URML.
<b>Contexte</b>	Dans 5 à 10 ans, 42 % des médecins généralistes du Pays devraient partir à la retraite ce qui risque de conduire à une pénurie de médecins, en particulier sur les territoires les plus isolés. De plus, un manque de kinésithérapeutes et de dentistes est actuellement présent sur le Pays. L'isolement de certains professionnels de santé ne facilite pas l'installation de nouveaux praticiens.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Regroupement de praticiens dans une maison médicale pluridisciplinaire</b></p> <p><u>L'étude d'opportunité</u> Elle devrait permettre d'évaluer les types de praticiens nécessaires selon l'offre médicale et paramédicale, les services sociaux, les hôpitaux, les EHPAD,... présents sur le territoire et les territoires voisins. La mise en évidence des nouveaux besoins (consultation de spécialistes) serait nécessaire pour cette étude.</p> <p>Les horaires d'ouverture devraient être en relation avec les moyens de transport et les locaux devraient être accessibles aux personnes âgées et handicapées.</p> <p>Des entretiens avec des professionnels de santé de la zone concernée, des représentants des institutions locales (DDAS, CPAM) et des élus locaux pourraient aider à cibler les besoins du territoire.</p> <p><u>L'étude de faisabilité</u> Elle devrait conduire à l'étude des conditions de travail collectif, c'est-à-dire la mise en place d'outils collectifs de suivi du patient (dossier unique, partage d'informations en accord avec le patient,...), la gestion des permanences et des soins non programmés et les liens avec les réseaux de santé existant. Les besoins en locaux seraient à étudier ainsi</p>

	<p>que le mode de gestion et de mise en œuvre du plan de financement (nature de l'engagement des partenaires, budget prévisionnel de fonctionnement, calcul des loyers et engagements des partenaires sur les charges de structures,...).</p>
<p><b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b></p>	<p><b><u>Coût de construction</u></b></p> <p>Le coût de construction maximal serait de 575 000 € HT pour bénéficiaire de subventions de la Région. Il prendrait alors en compte l'installation et l'équipement de la maison médicale (aménagement du local, équipement médical, mobilier, matériel de sécurisation des locaux) ainsi que l'installation du matériel et des logiciels en informatique et en téléphonie.</p> <p><b><u>Frais de fonctionnement</u></b></p> <p>Les frais ultérieurs prendraient en compte les frais de fonctionnement liés au local (frais de location ou coût de la mise à disposition du local, abonnement et consommation d'électricité, eau et téléphone) et au personnel (secrétariat, formation,...). Les prestations externes (personnel de sécurité, maintenance du système informatique, frais d'expertise juridique,...), l'indemnisation des professionnels de santé sont d'autres frais à prendre en compte. De plus, les actions de communication sur la maison médicale, fournitures, reprographies ainsi que les frais d'évaluation (indemnisation des acteurs participant à l'évaluation interne, mobilisation d'un prestataire externe) feraient partie des dépenses.</p>
<p><b>Retour d'expérience</b></p>	<p>Non renseignés</p>

## Fiche Action n°23

<b>Axes de travail privilégié</b>	Un égal accès pour tous aux services de maintien à domicile
<b>Type d'actions</b>	Création d'un service
<b>Maître d'ouvrage</b>	Association, entreprise, établissement public
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Etat, Conseil Général, Pays CE2M, CdC, communes, Assurance Maladie, CCI, DDTEFP, FESP, SESP
<b>Contexte</b>	Les personnes âgées désirent rester chez elles le plus longtemps possible. Elles le peuvent avec l'aide de leur famille, de leurs amis et des services de maintien à domicile existants. Cependant, dans certains secteurs du Pays, des personnes âgées se retrouvent isolées faute d'aide de leur entourage et de l'absence de services adéquats. C'est le cas dans la CdC du Canton de Targon qui ne possède ni de service de portage de repas ni de service de soins à domicile. Le Vallon de l'Artolie et les Coteaux de Garonne (excepté Cadillac et Béguey) ne profitent pas de services de soins à domicile (aide au lever et coucher,...).
<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Création d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile</b> Une étude de marché serait nécessaire au préalable afin de savoir si les besoins existent réellement. L'organisme pourrait être soit prestataire ou mandataire. L'agrément qualité serait obligatoire car la structure s'adressera notamment aux publics fragiles. Elle serait alors soumise au strict respect d'un cahier des charges précisant leurs obligations en termes notamment d'information de la clientèle, d'ouverture au public, de plage d'intervention, de qualification et de formation des personnels. Le personnel employé devrait avoir une qualification spécifique (auxiliaire de vie, aide médico-psychologique, aide soignant,...).
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Contacteur les structures existantes sur le Pays (Annexe 5, diagnostic)

## Fiche Action n°24

<b>Axes de travail privilégié</b>	Favoriser le soutien des intervenants à domicile
<b>Type d'actions</b>	Création d'un nouveau service
<b>Maître d'ouvrage</b>	Association, entreprise, établissement public
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Etat, Conseil Général, Pays CE2M, CdC, communes, DDASS, DRASS, CRAM, CPAM
<b>Contexte</b>	<p>Le soutien des infirmiers à domicile est une condition essentielle pour permettre un meilleur accompagnement des personnes dans le besoin. Les services d'aide à domicile du territoire ne prennent pas en charge les soins infirmiers qui sont accomplis par des infirmiers libéraux sans coordination préalable avec d'autres professionnels de santé. Aucun service d'aide à domicile pour les personnes handicapées (SAVS, SAMSAH) n'existe alors qu'il permet d'assurer la coordination des interventions des services d'aide à la personne et des professionnels libéraux au domicile des handicapés pris en charge.</p>
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Création d'un service de soins infirmiers à domicile</b></p> <p><u>La nécessité d'une équipe diversifiée</u> La mise en place d'une équipe d'infirmiers et d'aides soignant(e)s diplômé(e)s d'Etat, coordonnée par des cadres de santé, serait nécessaire. Elle pourrait dispenser, après évaluation des besoins, des soins sur prescription médicale. Un service spécifique, sous la responsabilité d'une coordinatrice référente, pourrait dispenser des soins infirmiers et de nursing sur prescription médicale, auprès de personnes de moins de 60 ans, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques. Des interventions de nuit pourraient être aussi instaurées, elles se feraient sur prescription médicale ; elles assureraient alors la continuité des soins infirmiers de jour.</p> <p><u>Des orientations pour une meilleure mise en œuvre</u> Un partenariat possible avec le Pôle Emploi et l'IRTS pourrait être instauré afin de former ces futurs professionnels. Une formation spécifique à l'ouverture du service de soins à domicile pourrait être une autre orientation. Une formation théorique et des échanges de pratiques sur les handicaps et/ou sur l'accompagnement des personnes selon la nature de leur handicap pourraient aussi être des directions à</p>

	<p>prendre.</p> <p>La mise à disposition de personnels par les établissements de santé et médico-sociaux est aussi à préconiser. Des coopérations avec les établissements sanitaires et médico-sociaux seraient nécessaires pour la gestion des situations d'urgence, le retour à domicile ou en hébergement,...</p>
<b>Coûts de construction et frais de construction</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	ADSSID à SANNOIS (95)

## Fiche Action n°25

<b>Axes de travail privilégié</b>	Améliorer la qualité de prise en charge des personnes âgées et handicapées pour qu'elle soit personnalisée et coordonnée
<b>Type d'actions</b>	Création d'un nouvel équipement
<b>Maître d'ouvrage</b>	A déterminer selon le contrat (société civile de moyens, société civile de professionnels, association de professionnels de santé, groupement de coopération sanitaire,...)
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Conseil Général, Pays CE2M, CdC, commune, DASS, Etablissement d'accueil pour personnes âgées, SSAD, CRAM, CNAV, Professionnels de santé, Caisse de retraite, Association d'usagers, URSSAF
<b>Contexte</b>	L'absence de guichet unique d'informations pour les personnes âgées et/ou handicapées sur le Pays conduit à une insuffisance de lisibilité des offres disponibles sur le territoire. De plus, le faible partenariat entre acteurs entraîne une insuffisance de mutualisation des réponses apportées aux besoins des personnes âgées ou handicapées.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Création d'un CLIC sur le Pays</b></p> <p><u>Une coordination entre acteurs</u></p> <p>L'implantation du CLIC devrait se faire sur un bassin de vie. Il devrait aussi être considéré comme structure de proximité.</p> <p>Il devrait s'inscrire davantage dans le contexte institutionnel d'une politique publique partagée. Une démarche pragmatique privilégiant les initiatives, les expériences locales et la mutualisation des informations serait conseillée. Une rencontre entre les acteurs locaux intervenant auprès des personnes âgées serait nécessaire ainsi qu'un travail en réseau entre les institutions, les établissements sanitaires et médico-sociaux, les services de maintien à domicile et d'autres services.</p> <p><u>Les missions</u></p> <p>Le CLIC doit être constitué d'une équipe avec, au moins, un médecin généraliste, un ergothérapeute, un infirmier. Un service préventif serait aussi souhaitable afin d'informer les personnes âgées sur les risques de chutes accidentelles, de malnutrition, de déshydratation,... Une formation sur la maladie d'Alzheimer par un psychologue cognitif peut</p>

	être intéressante ainsi que l'intégration d'un volet pour les personnes handicapées.
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	CLIC du Haut Entre-deux-Mers, CLIC du Département du Gard

## Fiche Action n°26

<b>Axes de travail privilégié</b>	L'adaptation de l'habitat pour les personnes âgées et/ou handicapées
<b>Type d'actions</b>	Réhabilitation des logements communaux
<b>Maître d'ouvrage</b>	CdC, commune
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Conseil Régional, Conseil Général, Pays CE2M, CdC, communes, CNAV, ANAH
<b>Contexte</b>	L'adaptation du logement reste la condition essentielle du maintien à domicile. Cependant, les prestations pour adapter l'habitat restent méconnues et souffrent d'un manque de lisibilité pour l'utilisateur. Les centres-bourgs du Pays regroupent les principaux commerces et services de proximité. Les personnes âgées et/ou handicapées, éloignées des centres-bourgs, ont des difficultés à accéder à de tels services faute de mobilité ou de transport en commun adéquat.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Réhabilitation des logements communaux des centres-bourgs</b></p> La réhabilitation du patrimoine en centre-bourg permettrait de mettre sur le marché de nouveaux logements locatifs conventionnés. Cette initiative pourrait être facilitée sur certains CdC (CdC du Vallon de l'Artolie, des Coteaux bordelais et du Créonnais) qui ont mené un diagnostic du parc locatif. L'identification du parc vacant vétuste et du parc insalubre permettrait de réhabiliter le patrimoine existant en prenant en compte les personnes âgées et handicapées.
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Etude sur le quartier du Grand Parc à Bordeaux

## Fiche Action n°27

<b>Axes de travail privilégié</b>	Inciter les entreprises à mettre en place des PDE
<b>Type d'actions</b>	Création d'un nouveau service
<b>Maître d'ouvrage</b>	Entreprise
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Conseil Général, Conseil Régional, communes, CdC, CUB Entreprises, ADEME, Pays CE2M
<b>Contexte</b>	Des difficultés de déplacement sont rencontrées par les personnes actives (embouteillage,...). Les entreprises présentes dans le Nord du Pays sont à l'origine, en partie, de ces migrations pendulaires.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p><b>Mise en place de ramassage des salariés d'entreprises, pratique d'aide à la mobilité favorisant le transport en commun et moyens alternatifs (CdC du secteur de St Loubès, des Coteaux bordelais, des PE2M)</b></p> <p>La mise en place de ramassage des salariés d'entreprise ou la pratique d'aide à la mobilité favorisant les transports en commun et les moyens alternatifs pourraient être un bon levier pour limiter ces flux.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Préparer et piloter le projet</b> afin d'en définir les objectifs, de s'assurer de sa faisabilité et de mobiliser les acteurs clés.</li><li>• <b>Réaliser un diagnostic</b> : enquête auprès des salariés sur leurs habitudes et leurs attentes, analyse des données internes (offre de stationnement, ressources humaines, etc.), situation et accessibilité de l'établissement.</li><li>• <b>Elaborer le plan d'actions</b> en produisant un programme viable financièrement et techniquement, établir un échéancier, les moyens à mettre en œuvre pour fournir aux salariés les solutions qu'ils attendent.</li><li>• <b>Mettre en œuvre le PDE</b> en le mettant en application et en suivant son évolution sur le long terme par des évaluations et des actions de communication régulières.</li></ul>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	PDE de Pessac, de Grenoble, du site PSA Peugeot Citroën de Sochaux, de l'Hôpital Pellegrin de Bordeaux

## Fiche Action n°28

<b>Axes de travail privilégié</b>	Favoriser et promouvoir l'intermodalité
<b>Type d'actions</b>	Création de nouveaux équipements
<b>Maître d'ouvrage</b>	CdC, communes
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : communes, CdC
<b>Contexte</b>	Aujourd'hui, pour pallier aux engorgements de voies dus aux migrations pendulaires, des réflexes spontanés de multi modalité et de covoiturage sont en œuvre. Ils favorisent la création de parkings sauvages disséminés sur le territoire du Pays qui peuvent se révéler dangereux et pas toujours très intégrés au paysage.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Construire des parcs-relais et/ou aires de covoiturage sur toutes les CdC du Pays</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Etudier la faisabilité économique et technique : un parking est-il vraiment nécessaire pour accueillir les véhicules laissés aux profits d'autres moyens de transport ? Où le situer pour qu'il puisse être pleinement investi ? Quelle taille doit-il faire ?</li><li>• Lancer une étude d'impact environnemental et paysager.</li><li>• Acquérir le foncier nécessaire à la construction.</li><li>• Choisir le mode d'exploitation : le parking sera-t-il gardé ? L'entrée sera-t-elle soumise à l'ouverture de barrière ou l'accès sera-t-il libre ? L'utilisation sera-t-elle payante ? Si oui, quel en sera le prix ?</li><li>• Lancer un appel d'offre pour la construction.</li><li>• Mettre en place le service.</li></ul>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Non renseigné

## Fiche Action n°29

<b>Axes de travail privilégié</b>	Réhabiliter les arrêts de transports en commun
<b>Type d'actions</b>	Réhabilitation d'équipements existants
<b>Maître d'ouvrage</b>	Conseil Général, communes
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Conseil Général, CdC, communes
<b>Contexte</b>	Certains arrêts de transports en commun sur le Pays ne présentent pas les critères requis pour une attente dans de bonnes conditions (bancs, éclairage, abris pour protéger des intempéries). De plus, beaucoup ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite et peuvent être jugés comme insécurisés car ils sont situés sur le bord des routes en rase campagne.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Remise aux normes des arrêts de transports en commun sur toutes les CdC</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Réaliser un diagnostic exhaustif de tous les points d'arrêts</b> (état général, aménagement à ajouter) et sélectionner les plus propices à être réhabilités.</li><li>• <b>Lancer une étude économique</b> afin d'évaluer les coûts de rénovation.</li><li>• <b>Entamer une commission d'appel d'offre</b> pour sélectionner l'entreprise qui effectuera les travaux.</li></ul>
<b>Coût de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Aménagement des arrêts de bus interurbain dans le Lot

## Fiche Action n°30

<b>Axes de travail privilégié</b>	Lutter contre le "tout-voiture"
<b>Type d'actions</b>	Création de nouveaux équipements
<b>Maître d'ouvrage</b>	CdC, communes
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Conseil Général, CdC, communes, AOT
<b>Contexte</b>	Le Pays CE2M est majoritairement soumis au phénomène du « tout-voiture ». S'en suivent alors des problèmes spécifiques tels que des embouteillages, l'insécurité aux abords des voies et le bruit de la circulation.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p><b>Mettre en place des navettes de rabattement sur les points multimodaux stratégiques sur toutes les CdC</b></p> <p>La structuration du territoire en pôles hiérarchisés permettrait aux transports en commun réguliers d'être compétitifs sur des trajets plus directs et des amplitudes horaires plus saccadées. Des navettes de rabattement participeraient à l'ensemble en amenant les voyageurs des pôles secondaires et tertiaires vers les pôles primaires concentrant les transports les plus performants.</p> <p><u>Opérations à entreprendre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etudier la faisabilité</b> en prenant connaissance de tous les moyens de transports existants et en identifiant les pôles centraux à desservir.</li> <li>- <b>Obtenir la délégation de la compétence transport auprès des communes.</b></li> <li>- <b>Obtenir la délégation de la compétence service public auprès du Conseil Général.</b></li> <li>- <b>Choisir le mode d'exploitation</b> : L'exploitation du service se fera-t-elle en régie ou en délégation de service public vers une entreprise de transport privée de type taxis ou transporteur de cars ? Les réservations sont-elles traitées par une centrale de mobilité ? L'utilisation du service est-elle soumise au paiement d'une inscription ? Quel en est le prix ?</li> <li>- <b>Choisir le mode de gestion</b> : Qui va gérer le service ? En cas de coopération avec une autre collectivité, qui finance le déficit d'exploitation ?</li> <li>- <b>Rédiger le Cahier des Charges</b> définissant les conditions</li> </ul>

	<p>d'utilisation du service.</p> <p><b>- Lancer une éventuelle commission d'appel d'offre</b> pour le choix de l'entreprise potentiellement délégataire. Faut-il en prendre plusieurs selon les secteurs à traiter ou une seule qui va exploiter tout le réseau ?</p> <p><b>- Mettre en place le service et le mode de communication :</b> élaboration de fiches-horaires et des feuilles de route destinées aux transporteurs, mise en service d'un site internet, d'un numéro de téléphone spécifique pour les réservations, etc.</p>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	CdC du Val Drouette (Eure et Loire)

## Fiche Action n°31

<b>Axes de travail privilégié</b>	Lutter contre le "tout-voiture"
<b>Type d'actions</b>	Création de nouveaux équipements
<b>Maître d'ouvrage</b>	CdC, communes
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Conseil Général, CUB, CdC, communes
<b>Contexte</b>	Le Pays CE2M est majoritairement soumis au phénomène du « tout-voiture ». S'en suivent alors des problèmes spécifiques tels que des embouteillages, l'insécurité aux abords des voies et le bruit de la circulation.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p align="center"><b>Mettre en place des navettes fluviales (CdC des PE2M, du Vallon de l'Artolie, des Coteaux de Garonne)</b></p> <p>Certaines CdC du Pays ont l'avantage de border la Garonne. Ceci serait un atout pour remettre au goût du jour les navettes fluviales, pouvant être compétitives à la fois sur le volet économique mais également dans le rapport distance parcourue/temps de déplacement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Etudier la faisabilité</b> : technique (phénomène des marées, impacts écologiques, énergie utilisée, vitesse commerciale, poids pouvant être transporté, nombre de navettes pouvant être mises en service en même temps, assurance, etc.) et économique (rentabilité du service par une enquête d'opinion, concurrence avec les autres moyens de transports, coût d'exploitation (prix carburant et employés) etc.)</li> <li>– <b>Choisir le mode d'exploitation</b> : la navette fluviale sera-t-elle destinée à tous les publics (personnes à mobilité réduite) ? L'utilisation du service nécessite-t-elle des frais d'adhésion ? Si oui, quel en est le montant ?</li> <li>– <b>Choisir le mode de gestion</b> : Qui gère le service ? A qui appartiennent les droits d'utilisation de la Garonne dans le cadre d'un service public ? Quelle sera l'entreprise qui prendra en charge l'exploitation technique du système ?</li> <li>– <b>Mettre en service le système et communication</b></li> </ul>
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Les navettes fluviales nantaises, la navette Vogueo (Paris)

## Fiche Action n°32

<b>Axes de travail privilégié</b>	Ouvrir l'accès à Internet et ses services à tous
<b>Type d'actions</b>	Création d'un nouveau service
<b>Maître d'ouvrage</b>	CdC, communes
<b>Partenaires institutionnels, financiers et techniques</b>	Dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel : Conseil Régional, CdC, communes, Conseil Général, France Télécom, Pays CE2M
<b>Contexte</b>	L'arrivée des nouvelles technologies et la dématérialisation des services ne font qu'augmenter la fracture sociale au sein du territoire du Pays Cœur Entre-deux-Mers.
<b>Actions à entreprendre</b>	<p style="text-align: center;"><b>Mise en place d'un Cyberbus</b></p> <p>Ce nouvel équipement concernerait principalement la zone la plus rurale du Pays bien qu'il pourrait venir en complément des équipements déjà existants ou en projet de création dans les CdC les plus urbaines. La mise en place d'un Cyberbus nécessiterait l'achat d'un véhicule, de matériel informatique et le recrutement d'un animateur qui se chargerait de conduire le Cyberbus et de gérer les ateliers d'initiation et de perfectionnement. Les communes devraient d'ailleurs mettre à disposition un emplacement et un point de branchement pour le Cyberbus : branchement électrique et branchement téléphonique. Il faudra alors mettre en place un partenariat avec France Télécom pour assurer le branchement téléphonique du Cyberbus dans chaque commune le recevant.</p> <p>Pour une desserte optimale du territoire, le Cyberbus ne devrait pas s'installer plus de deux jours consécutifs dans la même commune. De plus, les communes devraient réserver le Cyberbus à l'avance pour pouvoir organiser les rotations. La réservation pourrait se faire suite à la demande d'une association, d'un organisme de formation, d'une école, d'une commune,... et les habitants des communes devraient s'inscrire sur une liste de réservation des postes.</p> <p>Les cours dispensés pourraient être adaptés au niveau des personnes demandeuses et les ateliers seraient variés afin d'offrir un large panel de services (initiation à la bureautique, à Internet et aux outils de communication, aide à la réalisation de CV, de lettre de motivation,...). Le Cyberbus pourrait être, également, en accès libre</p>

	sur certaines plages horaires.
<b>Coûts de construction et frais de fonctionnement</b>	Non renseignés
<b>Retour d'expérience</b>	Le "mobile multimédias" dans le Cher

## Conclusion

Les services à la population qui ont pour objectif de répondre aux besoins primordiaux des personnes, se doivent d'être adaptés aux attentes des habitants. Il leur est, alors, nécessaire d'évoluer en fonction des changements sociaux, économiques et démographiques du territoire.

Une offre de services de qualité est indispensable tant pour les populations que pour la vie économique d'un territoire. Cependant, les évolutions démographiques et les facteurs sociaux rendent le maintien d'une offre de qualité parfois difficile dans les zones les plus fragiles ou isolées. C'est pourquoi le Pays Cœur Entre-deux-Mers s'est engagé dans une réflexion sur les services à la population.

Le diagnostic réalisé dans la première phase de l'étude a permis de dégager les axes de travail sur lesquels sont basées les préconisations apportées. L'analyse de l'offre de services et des moyens pour l'améliorer s'est inspirée d'outils et d'aménagements existants qui ont déjà fait leur preuve mais aussi de quelques pistes de réflexion à approfondir.

Selon les différents thèmes de l'étude, plusieurs solutions ont été avancées, allant de la création de nouveaux équipements ou de nouveaux services lorsqu'un manque a été identifié, jusqu'au regroupement des prestataires et la mutualisation des moyens lorsque l'offre s'est avérée suffisante mais peu coordonnée.

Les préconisations, matériel de travail pour les acteurs du territoire, devront être hiérarchisées selon leur ordre de priorité par les élus du Pays. Avant leur réalisation, des études de faisabilité et de besoin plus approfondies devront être réalisées pour assurer la réussite des projets. Il est également envisageable de mettre en place certaines préconisations sur une partie du territoire, dans un premier temps, avant d'élargir le champ d'action à tout le Pays.

L'amélioration et l'adaptation des services à la population sont primordiales et doivent constituer une préoccupation majeure des acteurs du Pays Cœur Entre-deux-Mers, si le territoire souhaite maintenir sa population voire attirer de nouveaux habitants.

## Table des matières

Sommaire .....	2
Introduction .....	6
Partie 1 : Les tendances à venir sur le Pays CE2M .....	7
I. Un vieillissement notable de la population .....	8
II. Le prolongement de la périurbanisation .....	10
1. Contexte général .....	10
a. La périurbanisation aujourd'hui .....	10
b. Les effets sur le Pays .....	10
c. La LGV Sud Europe Atlantique (SEA) .....	12
Partie 2 : Les préconisations .....	14
Chantier prioritaire 1 : Naître, grandir et s'épanouir .....	15
Sous-thème 1 : Petite enfance, Enfance et Jeunesse .....	15
I. Concilier mode de garde et disponibilités professionnelles .....	15
1. Développer l'Offre d'Accueil Petite Enfance (OAPE) .....	15
2. Renforcer l'attractivité du métier d'assistante maternelle .....	16
3. Les crèches interentreprises .....	17
4. Les micro-crèches .....	19
5. L'accueil en relais .....	20
6. Bébé bus .....	21
II. Consolidation des structures dédiées à l'enfance .....	22
1. Davantage de places en ALSH .....	22
2. Expansion des écoles numériques .....	23
3. Les APS, compétence communale .....	24
4. Baby gym exporté dans d'autres CdC .....	24
5. Inculquer une conscience écologique .....	25
III. Une nouvelle politique jeunesse .....	25
IV. Développer l'enseignement secondaire .....	26
Sous-thème 2 : Culture, sport, loisirs et vie associative .....	27
I. Adapter l'animation culturelle .....	27
1. Une offre de lecture publique repensée .....	27

a.	Création d'un bibliobus pour desservir les maisons de retraite et Résidence pour Personnes Agées (RPA) (Variante 1).....	27
b.	Création d'un service facilitant l'accès d'ouvrages aux personnes âgées (Variante 2) .....	28
2.	Coordonner les politiques intercommunales de lecture publique.....	29
3.	Accompagner la mise en place d'équipements structurants à l'échelle intercommunale.....	30
4.	Favoriser une mise en réseau des acteurs et des moyens culturels.....	31
5.	Améliorer la communication sur les manifestations culturelles.....	32
II.	L'animation sportive adaptée .....	33
1.	Implantation d'un équipement couvert structurant : une piscine intercommunale à l'échelle du Pays .....	33
2.	Création d'un service en faveur des cyclistes.....	37
	Chantier prioritaire 2 : Accompagner, soutenir et guider.....	38
I.	Améliorer la coopération et la coordination entre les acteurs de l'action sociale et de l'emploi .....	38
1.	La mise en place de CIAS sur l'ensemble du Pays .....	38
2.	Le regroupement des services publics .....	39
a.	La Maison de Services Publics .....	39
b.	Au niveau du Pays CE2M.....	40
3.	L'optimisation du rôle des mairies.....	40
4.	La mise en place d'un Portail Internet commun aux acteurs de l'emploi.....	41
II.	Renforcer et augmenter l'offre de services .....	41
1.	La mise en place des permanences itinérantes .....	41
2.	Mettre en place des Point d'accès à la Téléformation (P@T).....	42
3.	La mise en place d'espaces de coworking .....	44
	Chantier prioritaire 3 : Consommer et vivre localement.....	45
I.	Maintenir l'existant.....	45
1.	Moderniser les commerces .....	46
2.	Favoriser la reprise des commerces.....	46
3.	Mettre aux normes handicapées les commerces.....	46
II.	Favoriser la création de commerces .....	47
III.	Développer des services itinérants .....	47

Chantier prioritaire 4 : Accéder aux soins et se faire aider au quotidien .....	49
I. Une offre de soin à préserver et à adapter .....	49
1. La situation du Pays.....	49
2. L'isolement des praticiens .....	49
3. La maison de santé pluridisciplinaire .....	50
4. Des actions complémentaires .....	50
5. Les financements possibles .....	51
II. Sensibilisation à la démarche des accueillants familiaux.....	51
III. Un égal accès pour tous aux services de maintien à domicile.....	52
1. Les démarches à entreprendre .....	52
2. Aide à l'installation .....	53
3. Une qualification nécessaire .....	53
4. Les freins à l'installation .....	54
IV. Favoriser le soutien des intervenants à domicile .....	54
1. Un accroissement des pathologies lourdes et de l'isolement des personnes âgées ...	54
2. La situation du Pays.....	55
3. La situation des intervenants à domicile.....	55
4. La nécessité d'une équipe diversifiée .....	55
5. Des difficultés de mise en œuvre.....	56
6. Des financements possibles .....	56
V. Améliorer la qualité de prise en charge des personnes âgées.....	57
1. La situation du Pays.....	57
2. Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC).....	57
3. Une coordination entre acteurs .....	58
4. Le financement d'un CLIC.....	58
5. Situation du département et initiative possible sur le Pays .....	59
6. L'insertion d'un volet pour les personnes handicapées.....	59
VI. L'adaptation de l'habitat.....	60
VII. Les TIC contre l'isolement des personnes.....	61
Chantier prioritaire 5 : Se déplacer, communiquer .....	62
Sous-thème 1 : Transports et mobilité.....	62

I.	Inciter les entreprises internes et externes au territoire à mettre en place des Plans de Déplacements Entreprises (PDE) pour développer de nouveaux usages .....	62
1.	Les différentes formes de PDE .....	62
2.	Les bénéfices d'un PDE .....	62
3.	Partenaires envisageables .....	63
II.	Construire des parcs-relais et/ou aires de covoiturage pour favoriser l'intermodalité..	63
III.	Réhabiliter les arrêts de transports en commun existants.....	64
IV.	Mettre en place des navettes de rabattement sur les points multimodaux stratégiques pour lutter contre le « tout-voiture ».....	64
V.	Ouvrir une voie fluviale sur la Garonne.....	64
	Sous-thème 2 : TIC .....	66
I.	Offrir l'accès à Internet et ses services à tous .....	66
1.	La mise en place d'un Cyberbus .....	66
	Partie 3 : Les fiches actions.....	68
	Conclusion.....	110
	Table des matières .....	112
	Table des illustrations.....	116
	Cartes.....	116
	Bibliographie.....	117
	Annexes .....	118
	Annexe 1 :.....	119
	Annexe 2 :.....	121

## Table des illustrations

### Cartes

Carte 1 : Les aires d'attraction des piscines couvertes extérieures au Pays CE2M..... 35

### Figures

Figure 1 : Evolution prévisible du nombre de personnes de 75 ans et plus entre 2010 et 2020 9

Figure 2 : Populations par tranches d'âges ..... 11

Figure 3 : Tracé de la LGV SEA, Réseau Ferré de France, 2010 ..... 12

Figure 4 : Piste Roger Lapébie. Sources : Carnet de voyages Cyclo du Conseil Général ..... 37

Figure 5 : Entrée art déco du Splendid. Le Festin, Janvier 2003..... 81

Figure 6 : Hall du Splendid. Source : Le Festin de Janvier 2003. .... 82

Figure 7: Localisation des entreprises possédant un effectif de plus de 50 salariés ..... 119

Figure 8 : plan du Splendid. Source : Adobe ..... 121

## Bibliographie

Les ouvrages et les sites Internet consultés pour cette phase de Propositions sont référencés dans la bibliographie de la phase Diagnostic.

## **Annexes**

## Annexe 1 :

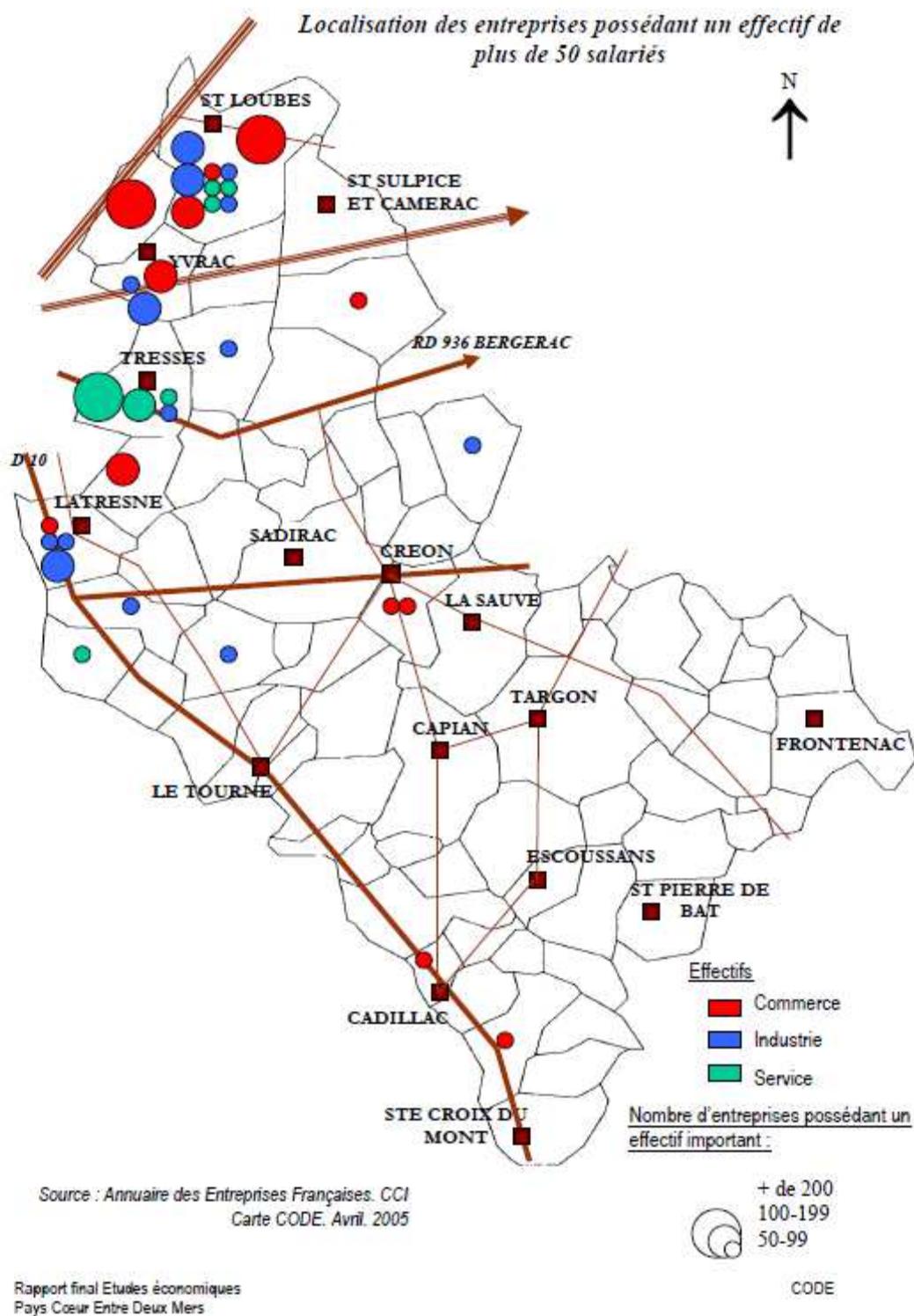


Figure 7: Localisation des entreprises possédant un effectif de plus de 50 salariés



## Annexe 2:

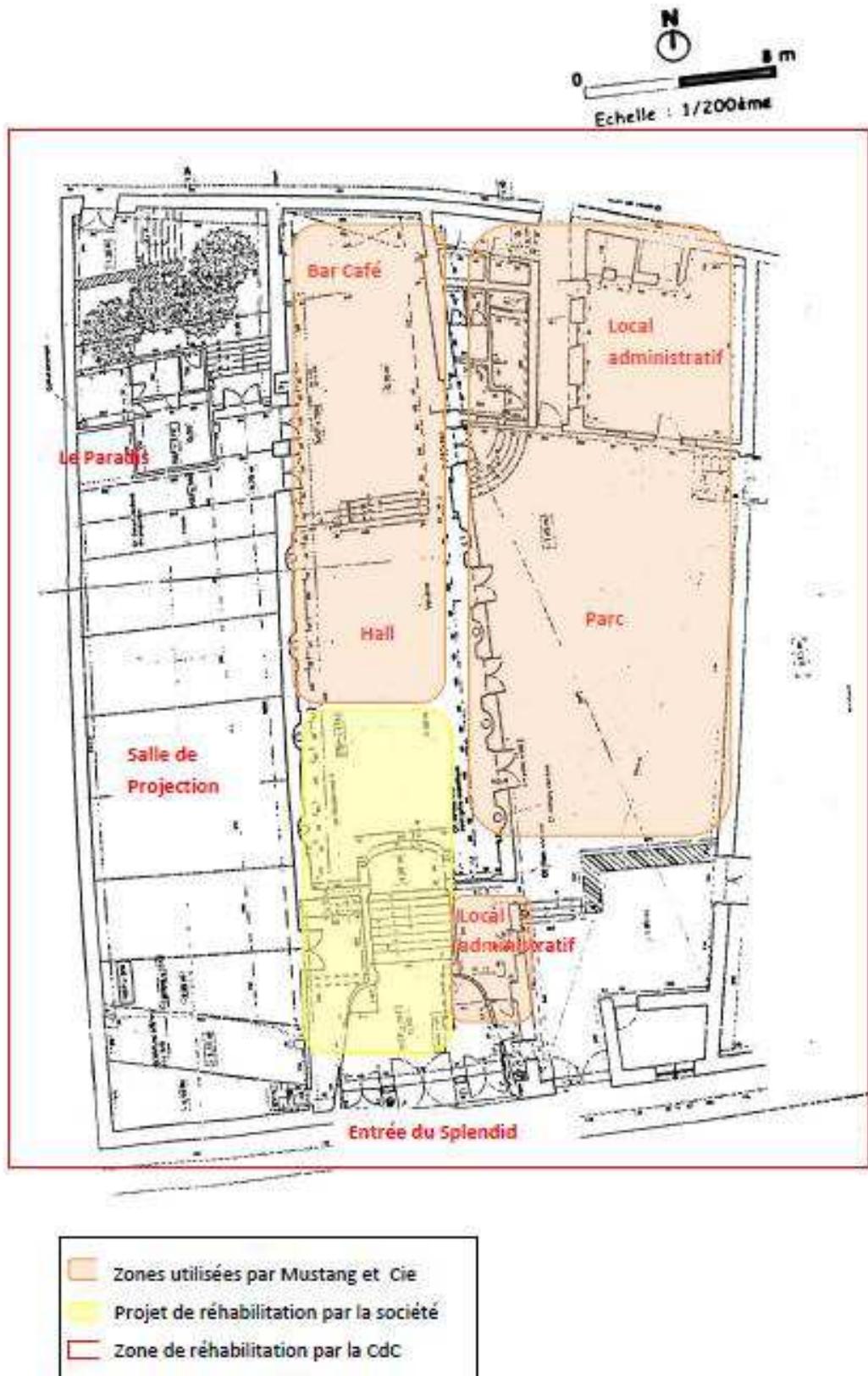


Figure 8 : plan du Splendid. Source : Adobe

# Synthèse des préconisations

Schéma de services à la population du Pays Cœur Entre-deux-Mers



Fanny Arthaud  
Noémie Blanco  
Charlotte Dirson  
Tatiana Genty  
Lauriane Paul

Stage de groupe DA 2010

Chantier prioritaire	Thématiques	Axe de travail privilégié	Type d'action	Références	Maître d'ouvrage (à déterminer)	Partenaires (dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel)	Actions à entreprendre	Secteur concerné	
<b>Naître, grandir et s'épanouir</b>	<b>Petite enfance</b>	Avoir connaissance des demandes au plus près des familles et des professionnels	Création de nouveaux équipements		CdC	Pays CE2M, CAF, Conseil Général	Création d'une OAPE	CdC des PE2M, du Vallon de l'Artolie, des Coteaux bordelais, du Canton de Targon	
		Recruter davantage d'assistantes maternelles et améliorer leur formation	Fixation d'un nouveau programme de formation		Conseil Général	Conseil Général, Pays CE2M			Assistantes maternelles du Pays CE2M
			Création de passerelles vers les autres métiers de la petite enfance						
		Baisser le coût de la garde collective pour les collectivités et les organismes publics en assouplissant les normes qui l'encadre	Création de nouveaux équipements		Entreprises, collectivités, associations		CAF, entreprise(s), collectivité(s), réseau de crèches, cabinet de conseil spécialisé, Pays CE2M	Création de crèches interentreprises	CdC du Secteur de Saint Loubès
						CdC, communes	Conseil Régional, CAF, MSA, Collectivités, familles, Pays CE2M, Conseil Régional	Création de Bébé bus	CdC du Vallon de l'Artolie, du Canton de Targon, des Coteaux de Garonne et Secteur de Saint Loubès
			Création d'un service			Europe (FSE), Pays CE2M	"Accueil en Relais" et adhésion au réseau Gepetto	Le Pays CE2M	
					CdC	CAF, Pays CE2M, Conseil Général, Conseil Régional	Mise en place de micro crèches	CdC du Canton de Targon et des Coteaux de Garonne	
	<b>Enfance</b>	Consolidation des structures déjà existantes	Création ou Consolidation d'équipements		CdC, communes	DDJS, DDASS, Commune(s), PMI, CAF, MSA, Pays CE2M	Création ou agrandissement des ALSH	Le Pays CE2M	
			Mise en réseau		Ecoles	Ministère de l'Education Nationale, Pays CE2M	Adhésion à "Ecoles numérique"	Les écoles des communes de moins de 2000 hab du Pays	
			Transfert de compétence de la CdC aux communes ou SIRP		CdC		APS redeviennent compétence communale ou à des SIRP	CdC des PE2M et Coteaux de Garonne	

Chantier prioritaire	Thématiques	Axe de travail privilégié	Type d'action	Références	Maître d'ouvrage (à déterminer)	Partenaires (dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel)	Actions à entreprendre	Secteur concerné
	Enfance	Exportation d'un service intercommunal	Transfert d'expérience du Vallon de l'Artolie aux autres CdC		CdC	CAF, MSA, Pays CE2M	Création de Baby gym	CdC des Coteaux bordelais, de Créonnais, des PE2M et du Secteur de Saint Loubès
		Inculquer une conscience écologique	Transfert d'expérience de Créon à d'autres communes		Association	Pays CE2M	Mise en place de Pédibus	Aux abords des écoles maternelles et primaires du Pays CE2M (dans un rayon de 1,5 km)
	Jeunesse	Instaurer une nouvelle politique jeunesse	Création de nouveaux équipements		CdC	Pays CE2M, CAF, Conseil Régional, Conseil Général, CIJA	Création d'Espaces Jeunesse dédiés à l'animation/formation/insertion	Le Pays CE2M
		Développer l'enseignement secondaire			Conseil Régional	Pays CE2M, Conseil Régional	Création d'un lycée général et technique	Le Pays CE2M

Naître, grandir et s'épanouir	Culture	Repenser une offre de lecture publique, adaptée à une population vieillissante	Création d'un nouvel équipement			La BDP de Gironde, Conseil Régional, Pays CE2M, CdC	Création d'un bibliobus à destination des maisons de retraite et des Résidences pour Personnes Agées	CdC des Coteaux bordelais, des Portes del'E2M, du Créonnais, des Coteaux de Garonne, du Canton de Targon
			Mise à disposition d'un service et d'un logiciel			La BDP de Gironde, Conseil Régional, Pays CE2M, CdC	Création d'un service d'emprunts de livres par l'intermédiaire d'un logiciel pour les personnes âgées au sein des maisons de retraite et de RPA	CdC des Coteaux bordelais, des Portes del'E2M, du Créonnais, des Coteaux de Garonne, du Canton de Targon
		Coordonner les politiques intercommunales de lecture publique	Renforcement des réseaux de bibliothèques existants		CdC, communes	CdC, Conseil Régional, la BDP,	Mutualisation des fonds documentaires et mise en réseau des bibliothèques grâce à une carte magnétique et une base de données commune	CdC du Secteur de St-Loubès, des Coteaux bordelais et des Portes de l'Entre-deux-Mers
		Accompagner la mise en place d'un équipement culturel à l'échelle intercommunale	Créer un pôle socio-culturel et artistique au sein du pays			Conseil Régional, DRAC, Conseil Général, commune de Langoiran, CdC, Pays CE2M	Rénovation du Splendid en salle de spectacle, de conférence et de projection	CdC du Vallon de l'Artolie
		Favoriser une mise en réseau des acteurs et des moyens culturels	Coordination entre acteurs culturels et structures porteuses de projet			Associations, CdC	CdC, DRAC, Conseil Général, IDDAC, Pays CE2M	Mise en réseau du matériel scénique et cinématographique entre acteurs culturels

<b>Chantier prioritaire</b>	<b>Thématiques</b>	<b>Axe de travail privilégié</b>	<b>Type d'action</b>	<b>Références</b>	<b>Maître d'ouvrage (à déterminer)</b>	<b>Partenaires (dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel)</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Secteur concerné</b>
	<b>Culture</b>	Améliorer la communication sur les manifestations culturelles	Coordination des acteurs culturels sur le Pays CE2M		Syndicat mixte du Pays CE2M, OTEM	Conseil Régional, CdC, communes, OTEM, CDT, CRT, Conseil Général, Pays CE2M	Mettre à jour un agenda électronique des manifestations culturelles sur le territoire	Le Pays CE2M
	<b>Sport</b>	Equilibrer les équipements sportifs sur le territoire	Création d'un nouvel équipement sportif			CdC, entreprises, Conseil Régional, Conseil Général, Pays CE2M	Création d'un centre aquatique aux normes HQE	Le Pays CE2M
			Création d'un service en faveur des cyclistes			Conseil Régional, CdC et communes, Pays CE2M	Mise en place d'une autre station de réparation de vélos sur la piste cyclable Renée Lapébie	Le Pays CE2M

Chantier prioritaire	Thématiques	Axe de travail privilégié	Type d'action	Références	Maître d'ouvrage (à déterminer)	Partenaires (dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel)	Actions à entreprendre	Secteurs concernés
<b>Accompagner, soutenir et guider</b>	<b>Emploi, Formation, Insertion et Accompagnement social</b>	Améliorer la coopération et la coordination entre les acteurs de l'action sociale et de l'emploi	Mise en réseau		CdC, Conseil Général	CdC, Communes, Pays CE2M, Conseil Général	Mise en place d'un CIAS	CdC du Secteur de St-Loubès, CdC des Coteaux bordelais, CdC des PE2M, CdC du Vallon de l'Artolie, CdC des Coteaux de Garonne, CdC du Canton de Targon
						Pôle Emploi, Mission Locale, Conseil Régional, entreprises et associations partenaires du projet, Pays CE2M	Création d'un Portail Internet de l'Emploi	Le Pays CE2M
			Création de nouvel équipement		Syndicat mixte du Pays pour le lancement de la démarche, CdC	CdC, le FNADT, la Dotation de Développement Rural, Communes, Conseil Général, Conseil Régional, Pays CE2M	Création d'une Maison de Services Publics	CdC du Canton de Targon ou des Coteaux de Garonne
			Consolidation de l'existant		Communes, CdC	Communes, CdC, Pays CE2M	Optimisation du rôle des mairies	Le Pays CE2M
		Renforcer et augmenter l'offre de service	Transfert d'expérience de la ML2R aux autres services		CdC, Services Publics	Europe (Leader), CdC, Pays CE2M, Services Publics	Mise en place de permanences itinérantes	Le Pays CE2M
			Consolidation de l'existant		Conseil Régional, CdC, communes	Conseil Régional, CdC, Communes, Pays CE2M	Mise en place de P@T	Le Pays CE2M
			Création de nouvel équipement		CdC	CdC, Conseil Régional, Conseil Général, Pays CE2M	Mise en place d'espaces de coworking	Le Pays CE2M

<b>Chantier prioritaire</b>	<b>Thématiques</b>	<b>Axe de travail privilégié</b>	<b>Type d'action</b>	<b>Références</b>	<b>Maître d'ouvrage (à déterminer)</b>	<b>Partenaires (dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel)</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Secteurs concernés</b>
<b>Vivre et consommer localement</b>	<b>Commerces de proximité</b>	Maintenir l'existant	Moderniser les commerces					
			Favoriser les reprises de commerces					
			Mettre les commerces aux normes handicapées					
		Favoriser la création de commerces						
		Développer des services ambulants	Mettre en place un service		Epicerie	Conseil Général, CdC, Communes, Pays CE2M	Mettre en place une épicerie itinérante	CdC du canton de Targon, des Coteaux de Garonne et du Créonnais

Chantier prioritaire	Thématiques	Axe de travail privilégié	Type d'action	Références	Maître d'ouvrage (à déterminer)	Partenaires (dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel)	Actions à entreprendre	Secteurs concernés
Accéder aux soins et se faire aider au quotidien	Le dispositif sanitaire	Améliorer l'accessibilité, la coordination et la continuité des soins	Création d'un nouvel équipement		Communes	Conseil Régional, Conseil Général, CdC, Communes, Pays CE2M, DDASS-DRASS, CPAM-URCAM, URML	Création de maisons de santé pluridisciplinaires	Le Pays CE2M
	Le dispositif médico-social	Améliorer la qualité de prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées	Création d'un nouvel équipement		CdC, communes	Conseil Général, Commune, CdC, Pays CE2M, DDASS, URSAFF, Etablissement d'accueil pour personnes âgées, SSAD, Professionnels de santé, Caisse de retraite, Association d'usagers	Création d'un CLIC	Le Pays CE2M
		Sensibiliser à la démarche des accueillants familiaux	Soutien à des initiatives en matière d'informations		Pays CE2M, CdC, communes	Pays CE2M, CdC, Commune, Conseil Général, CAF	Campagne d'information et de sensibilisation, création de groupes de paroles, proposer des formations (secourisme, aide soignant,...)	Le Pays CE2M
		Favoriser l'accès à tous aux services de maintien à domicile	Création d'un nouveau service		Association, entreprise, établissement public	Etat, Conseil Général, Pays CE2M, CdC, Communes, Assurance Maladie, CCI, DDTEFP, FESP, SESP	Adhésion ou création d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile	Le Sud-est du Pays
		Favoriser le soutien des intervenants à domicile			Association, entreprise, établissement public	Conseil Général, Pays CE2M, CdC, Commune, DDASS, DRASS, CRAM, CPAM	Création d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile pour personnes âgées et handicapées	Le Pays CE2M
		Adapter l'habitat pour les personnes âgées et/ou handicapées	Réhabilitation de logements communaux		CdC, Communes	Conseil Régional, Conseil Général, Pays CE2M, CdC, Communes, CNAV, ANAH	Réhabilitation des logements communaux du centre-bourg pour les personnes âgées et/ou handicapées	Le Pays CE2M
		Eviter l'isolement des personnes âgées dans les établissements d'accueil	Mise à disposition d'équipements informatiques et de logiciels		RPA	Conseil Général, Pays CE2M, CdC, Commune, RPA, Associations, entreprises privées	Proposer des programmes d'exercices interactifs et cognitifs sur ordinateur et sur Internet dans les RPA	Le Pays CE2M

Chantier prioritaire	Thématiques	Axe de travail privilégié	Type d'action	Références	Maître d'ouvrage (à déterminer)	Partenaires (dispositif contractuel à déterminer selon l'évolution du contexte institutionnel)	Actions à entreprendre	Secteurs concernés
<b>Se déplacer, communiquer</b>	<b>Transports et mobilité</b>	Inciter les entreprises à mettre en place des Plan de Déplacement d'Entreprise	Création d'un nouveau service		Entreprise	Conseil Régional, Conseil Général, CUB, Pays CE2M, CdC, ADEME	Mise en place de ramassage d'entreprises, pratique d'aide à la mobilité favorisant le transport en commun et moyens alternatifs	CdC du secteur de St Loubès, Des coteaux bordelais, des PE2M
		Réhabilitation des arrêts de transports en commun existants	Réhabilitation		Conseil Général, Commune	Conseil Général, CdC, communes	Remise aux normes des arrêts de transports en commun	Le Pays CE2M
		Favoriser et promouvoir l'intermodalité	Création de nouveaux équipements		CdC, Communes	CDC, communes	Construire des parcs-relais et/ou des aires de covoiturage	Le Pays CE2M
		Lutter contre le "tout-voiture"	Création de nouveaux équipements		CdC, Communes	Conseil Général, CdC, communes, AOT	Mettre en place des navettes de rabattement sur les points multimodaux stratégiques	Le long de la RD10, la RD671, la N89, la RD936, les voies ferrées
					CdC, Communes	Conseil Général, CdC, CUB, communes	Mise en place de navettes fluviales	CdC des PE2M, du Vallon de l'Artolie, des Coteaux de Garonne
	<b>TIC</b>	Ouvrir l'accès à Internet et ses services à tous	Création d'un nouveau service		CdC, Communes	Conseil Régional, CdC, communes, Conseil Général, France Télécom, Pays CE2M	Mise en place d'un Cyberbus	Le Pays CE2M

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Présence de pôles commerciaux et médicaux	Inégale accès aux services	Orientation du Département et de la Région (Schémas, Programmes, Plans)	Diminution des subventions
Volonté des élus	Faible qualification d'une partie de la population	Mutualisation entre acteurs	Augmentation des populations fragiles
Taux d'équipement pour personnes âgées le plus élevé d'Aquitaine	Absence de CLIC	Création de Handivillage	Coût d'entretien et de fonctionnement des structures
Positionnement du nord-ouest du Pays par rapport à la CUB	Vétusté des équipements (ALSH, Salles polyvalentes, Locaux jeunesse, Equipements sportifs)	Mise en place de points services CAF	Pénurie de médecins
Différents mode de garde pour la petite enfance	Nombre de places d'accueil (petite enfance, enfance, personnes âgées, personnes handicapées)	PDE	Vieillesse de la population
Qualité des équipements (multi-accueils, cinémas)	Peu de structures de formation (enseignement secondaire, pour adultes)	Création de parc relais	Prise en charge des personnes handicapées vieillissantes
Diversité des activités proposées (sport, culture)	Offre inégale et faible en termes de bibliothèques	Développement de nouvelles technologies	Demande croissante en services de maintien à domicile
Réseau de lecture publique	Peu d'accueillants familiaux		Souhait de la population de conserver leur véhicule individuel
Présence des missions locales	Dominance du transport individuel		Desserte inégale en transport en commun selon les communes
Présence du RSP à Créon	Horaires non adaptés des transports en commun		Accentuation de la fracture sociale avec la dématérialisation des services
Présence d'établissements pour enfants et adultes handicapés	Zones blanches		Intérêt économique des opérateurs (rentabilité)
Présence de nombreuses structures de maintien à domicile			
Initiatives locales pour réduire la saturation des voiries			
Adhésion des CdC à Gironde numérique			

